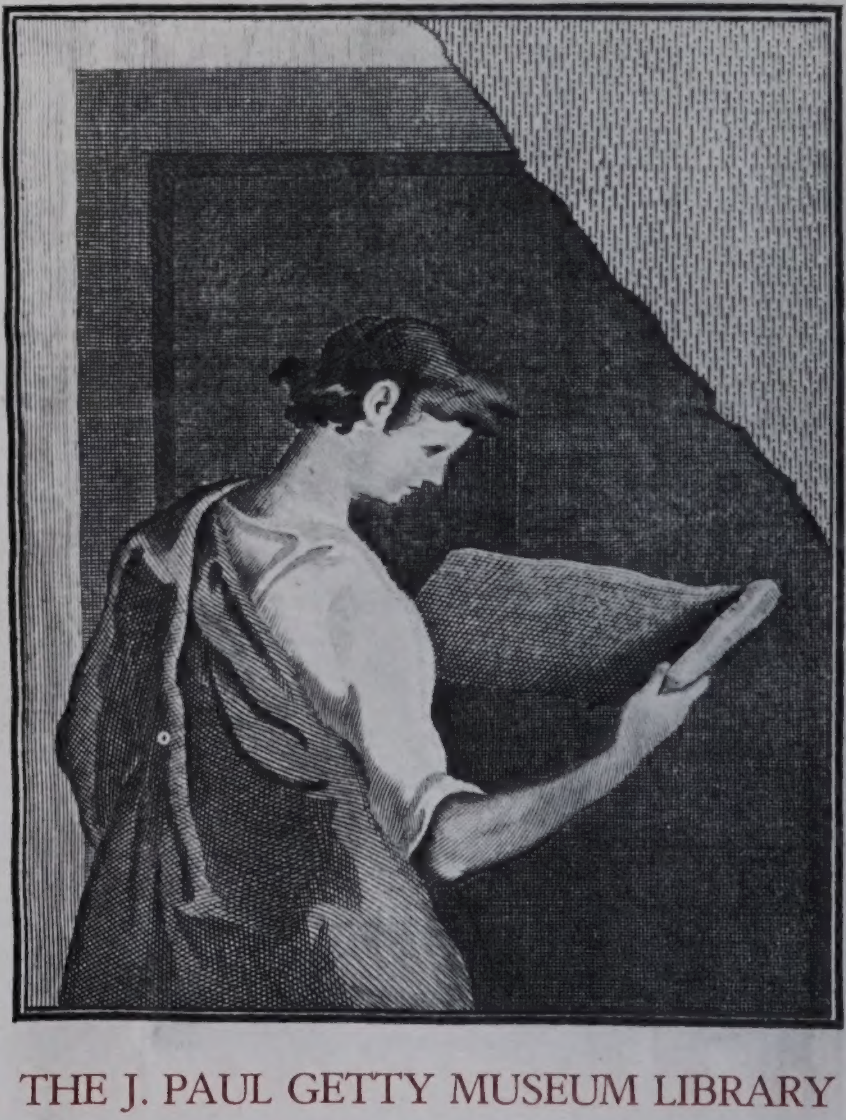

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES.
ET
DES BEAUX ARTS.

Octobre 1719.

DOMUS LUGDUNENSIS SOC. JESU

Coll. Bill Soc Jesu Cat inscript

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Octobre 1719.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIX.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvie 1701. & se vendent 15 s. le moi en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	2. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	10. v.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1719.

ARTICLE LXXVI.

DISSERTATION SUR LA Prophetie de Jacob. Non auferetur Sceptrum de Juda, & Dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est, & ipse erit expectatio Gentium. *Genes.* 49. *v.* 10.

CETTE Dissertation aura deux parties. Dans la premiere, nous considérerons la Prophetie de Jacob avant l'accomplissement qu'elle devoit avoir à la venuë du Messie. Nous tâcherons d'en découvrir le veritable sens. Dans

la ſeconde partie , nous examinerons ſi cette Prophétie prouve, & de quelle maniére elle prouve la venuë du Meſſie.

PREMIERE PARTIE,

Dans laquelle on examine le veritable ſens de la Prophetie.

Les veritez que nous allons établir aux nombres ſuivans , ſont néceſſaires pour découvrir le veritable ſens de la Prophetie de Jacob, de laquelle nous donnerons dans la ſuite une entiere explication.

I.

On explique ce que ſignifie le Sceptre promis à Juda.

1°. Par le Sceptre promis à la Tribu de Juda, on doit entendre la ſouveraine puiſſance que devoit avoir un Prince de la race de Juda , non ſeulement ſur la Tribu de Juda , mais encore ſur les autres Tribus. C'eſt ce que l'on peut conclure des paroles mêmes de la Prophétie de Jacob. *Juda, lauda-*

bunt te fratres tui, manus tua in cervicibus inimicorum tuorum, adorabunt te filii Patris tui. Quand Joſeph raconta à ſes freres le ſonge qu'il avoit eû des gerbes de ſes freres qui adoroient la ſienne, ils lui répondirent : *Numquid Rex noſter eris, aut ſubjiciemur ditioni tuæ?* Geneſ. 37. v.8. Ils devoient conclure la même chôſe des paroles de Jacob leur Pere : *Adorabunt te filii Patris tui.*

2°. L'évenement prouve que par le Sceptre promis à la Tribu de Juda on doit entendre la ſouveraine puiſſance que devoit avoir un Prince de la race de Juda non ſeulement ſur la Tribu de Juda, mais encore ſur les autres Tribus. David, qui étoit de la Tribu de Juda, fut Roi non ſeulement de cette Tribu, mais encore de toutes les autres Tribus d'Iſraël.

II.

Le Sceptre a été ôté de deſſus Juda avant la venuë du Meſſie.

1°. Cette ſouveraine puiſſance que devoit avoir un Prince de la race de Juda, non ſeulement ſur la Tribu de Juda, mais encore ſur toutes les au-

tres Tribus, a duré très-peu de tems. Il n'y a eû que David & ſon fils Salomon qui l'ayent conſervée. Roboam fils de Salomon ne regna que ſur deux Tribus. Jeroboam de la Tribu d'Ephraïm eut les dix autres, qui composerent le Royaume d'Iſraël.

2°. Le Sceptre même de Juda, conſideré comme diviſé de celui d'Iſraël, a été ôté avant la venuë du Meſſie. *Reliquerunt legem Altiſſimi Reges Juda, & contempſerunt timorem Dei; dederunt enim regnum ſuum aliis, & gloriam ſuam alienigenæ genti.* Eccleſiaſtici 49. v. 6. Nabuchodonoſor briſa le Sceptre de Juda. *Et hoc cum ſceptrum ſubverterit, & non erit, dicit Dominus*, Ezech. 21. v. 13. Le ſceptre de Juda ne ſubſiſtoit pas pendant la captivité de Babylone. Ce que dit Azarias, en eſt une preuve convainquante. *Non eſt in tempore hoc Princeps, & Dux & Propheta, neque holocauſtum, neque ſacrificium, neque oblatio, neque incenſum, neque locus primitiarum coram te.* Daniel 3. v. 38. On en doit dire preſqu'autant du tems d'Antiochus. *Væ mihi ut quid natus ſum videre contritionem populi mei, & contritionem Civitatis ſanctæ,*

& ſedere illic, cum datur in manibus inimicorum: Sancta in manu extraneorum facta ſunt, Templum ejus ſicut homo ignobilis.... quæ gens non hæreditavit regnum ejus, & non obtinuit ſpolia ejus? Omnis compoſitio ejus ablata eſt, quæ erat libera facta eſt ancilla, & ecce ſancta noſtra & pulchritudo noſtra & claritas noſtra deſolata eſt, & coinquinaverunt ea Gentes. 1. Machab. 2. v. 7.

III.

Le Meſſie devoit rétablir le Sceptre de Juda.

1°. Pour prouver cette verité, je ne fais qu'expóſer les paſſages de l'Ecriture dans leſquels elle eſt clairement exprimée.

Amos 9. v. 11. *In die illâ ſuſcitabo tabernaculum David quod cecidit, & reedificabo aperturas murorum ejus.* Ces paroles ſont rapportées par S. Jacques au ch. 15. des Actes des Apôtres v. 16. & appliquées au Meſſie.

2°. Le Sceptre promis à Juda dans la Prophetie de Jacob deſigne la ſouveraine puiſſance que devoit avoir un Prince de la race de Juda, non ſeulement ſur cette Tribu, mais encore

ſur toutes les autres Tribus d'Iſraël : or le Meſſie devoit rétablir le Sceptre de Juda pris dans l'étenduë que nous lui donnons. Il devoit réünir les Royaumes de Juda & d'Iſraël qui furent diviſez après la mort de Salomon fils de David ; de ces deux Royaumes il devoit n'en faire qu'un ſeul qui ſeroit ſoumis à un même Roi de la Tribu de Juda. *Ezechielis, capite 37. v. 19. Ecce Ego aſſumam lignum Joſeph quod eſt in manu Ephraim, & Tribus Iſrael quæ ſunt ei adjunctæ, & dabo eas pariter cum ligno Juda, & faciam eas in lignum unum* ..... verſ. 22. *& faciam eos in gentem unam in terrâ, in montibus Iſrael, & Rex unus erit omnibus imperans, & non erunt ultra duæ gentes, nec dividentur ampliùs in duo regna* .... v. 24. *& erunt mihi populus, & ego ero eis Deus, & ſervus meus David Rex ſuper eos, & paſtor unus erit omnium eorum.* Voyez Iſaïe chap. 11. v. 12. Oſée 1. v. 11.

3°. Le Meſſie devoit être aſſis ſur le Thrône de David, dont la puiſſance s'étendoit ſur toutes les Tribus d'Iſraël. *Iſaiæ 9. v. 6. Parvulus enim natus eſt nobis, & filius datus eſt nobis, &*

factus est principatus super humerum ejus ....multiplicabitur ejus imperium, & pacis non erit finis. Super solium David & super regnum ejus sedebit, ut confirmet illud & corroboret in judicio à modo & usque in sempiternum.

4°. Le Messie devoit sauver Juda & Israël. *Jerem.*23. *v.*5. *Ecce dies veniunt, dicit Dominus, & suscitabo David germen justum, & regnabit Rex, & sapiens erit.... In diebus illis Salvabitur Juda, & Israel habitabit confidenter.* Voyez Jerem.chap.30.chap.33.Mich. 5.v.2. Zachar. 9. v.9.

5°. Le Regne du Messie est tellement le Regne de Juda, que le sacrifice de la Loi Nouvelle est appellé le sacrifice de Juda. Malach. 3. Le Prophete, après avoir parlé de l'avenement du Messie au commencement du chapitre, continuë ainsi au verset 4. *Et placebit Domino sacrificium Juda, & Jerusalem sicut dies sæculi, & sicut anni antiqui.* Dieu a même fait la nouvelle alliance avec la maison d'Israël & de Juda. Jerem. 31.v.31. *Ecce dies veniunt, dicit Dominus, & feriam Domui Israel & Domui Juda fœdus novum,* &c. S. Paul cite le passage de

Jeremie dans son Epître aux Hébreux, ch. 8. v. 8.

IV.

Le Messie devoit non seulement rétablir le Sceptre de Juda, mais encore le rendre stable & éternel.

La stabilité du Regne du Messie est marquée clairement dans l'Ecriture. Isaiæ 9. v. 7. *Super solium David & super regnum ejus sedebit, ut confirmet illud & corroboret in judicio & justitiâ à modo & usque in sempiternum.* Ezech. 37. v. 24. *Et servus meus David Rex super eos, & pastor unus erit omnium eorum. In Judiciis meis ambulabunt, & mandata mea custodient, & facient ea, & habitabunt super terram quam dedi servo meo Jacob, in quâ habitaverunt Patres vestri, & habitabunt super eam ipsi & filii eorum usque in sempiternum, & David servus meus princeps eorum in perpetuum.*

Psalm. 88. v. 36. *Semel juravi in sancto meo si David mentiar, semen ejus in æternum manebit, & Thronus ejus sicut sol in conspectu meo, & sicut luna perfecta in æternum, & testis in cœlo fidelis.*

Daniel. 2. v. 44. *In diebus autem regnorum illorum ſuſcitabit Deus cœli Regnum quod in æternum non diſſipabitur, & ejus Regnum alteri populo non tradetur. Comminuet autem, & conſumet univerſa regna, & ipſum ſtabit in æternum.*

Chap. 7. v. 13. *Aſpiciebam ergo in viſione noctis, & ecce cum nubibus cœli quaſi filius hominis veniebat, & uſque ad antiquum dierum pervenit, & in conſpectu ejus obtulerunt eum, & dedit ei poteſtatem & honorem & regnum, & omnes populi, Tribus, & linguæ ipſi ſervient. Poteſtas ejus poteſtas æterna quæ non auferetur, & regnum ejus quod non corrumpetur.*

V.

Quelle eſt la ſignification de la particule Donec, *dans la Prophetie de Jacob?*

1°. Puiſque nous avons prouvé que le Meſſie devoit non ſeulement rétablir le Sceptre de Juda, mais encore le rendre ſtable & éternel, ne doit-on pas conclure néceſſairement que ces paroles: *Non auferetur ſceptrum de Ju-*

da, marquent l'éternité du Sceptre de Juda ; & que les ſuivantes, *donec veniat qui mittendus eſt*, déterminent le tems auquel devoit s'accomplir la promeſſe faite à Juda, que ſon Sceptre ſeroit éternel ?

2°. La particule *donec*, ne détruit pas, mais confirme plûtôt l'explication que nous donnons à la Prophetie de Jacob. Cette particule fait connoître que le Meſſie donneroit la fermeté & la ſtabilité au Sceptre de Juda; & non pas que le Sceptre ſeroit ôté de deſſus Juda, lorſque le Meſſie viendroit. La particule *donec*, dans pluſieurs endroits de l'Ecriture détermine le tems auquel la choſe énoncée dans la propoſition où cette particule ſe trouve, doit s'accomplir parfaitement. Cette particule, bien loin de ſignifier le terme & la fin de la choſe, elle marque ſouvent le tems de ſa perfection.

Deuteron. 7. v. 24. *Nullus poterit reſiſtere tibi donec conteras eos.* Quand Moïſe parle ainſi au peuple d'Iſraël, veut-il dire, que ſes ennemis lui pourront reſiſter lorſqu'il les aura défaits ? Au contraire, c'eſt alors qu'à plus

forte raiſon ils ne pourront plus lui reſiſter.

Pſalm. 3. *Non commovebitur donec deſpiciat inimicos ſuos.* Quand Dieu promet au Juſte qu'il ne ſera point ébranlé juſqu'à ce qu'il mépriſe ſes ennemis, ne doit-on pas conclure qu'à plus forte raiſon, il ne ſera pas ébranlé dans le tems qu'il ſera en état de les mépriſer ?

Pſalm. 93. v. 14. & 15. *Quia non repellet Dominus plebem ſuam & hæreditatem ſuam non derelinquet, quoaduſque* (כי עד) *juſtitia convertatur in judicium.* Le ſens Litteral eſt, que Dieu n'abandonnera pas ſon peuple, parce qu'il jugera équitablement en ſa faveur. Ces termes *judicare, judicium,* ſe prennent ſouvent dans l'Ecriture, pour un jugement favorable, un jugement de bonté & de miſericorde. *De vultu tuo judicium meum prodeat.* Pſ. 16. v. 2. *Judica me Deus, & diſcerne cauſam meam de gente non ſanctâ.* Pſ. 42. 1.

Eccleſiaſt. 35. v. 23. *Gentibus reddet vindictam, donec tollat plenitudinem ſuperborum, & ſceptra iniquorum contribulet, & reddat hominibus ſecundùm*

actus suos, donec judicet judicium plebis suæ, & oblectabit justos misericordiâ suâ. Ces paroles : *Gentibus reddet (Deus) vindictam*, doivent se rapporter au tems auquel Dieu détruira les superbes, brisera le Sceptre des impies, &c. *Donec tollat plenitudinem superborum, & sceptra iniquorum contribulet*, &c.

Sapient. 10. v. 14. *In vinculis non dereliquit illum, donec afferret illi sceptrum regni & potentiam adversùs eos qui eum deprimebant.* Est-ce à dire que la Sagesse abandonnera le Patriarche Joseph dans le tems qu'elle lui procuroit le Sceptre Royal ?

Isaiæ 42. v. 4. *Non erit tristis neque turbulentus donec ponat in terrâ judicium, & legem ejus insulæ expectabunt.* Ce Prophete veut-il dire que le Messie sera chagrin, remuant & séditieux dans le tems qu'il fera triompher la Justice, & qu'avant ce tems, il ne sera point sujet à ces défauts ? Au contraire si le Messie n'est pas chagrin, rémuant & séditieux avant que de faire triompher la Justice; à plus forte raison ne le sera-t-il pas, lorsqu'il la fera triompher.

Zachar. 8. v. 20. Après que Dieu a

promis à la maiſon de Juda, que les jours de jeûne ſeront changez en des jours de joïe, il continuë ainſi : *Hæc dicit Dominus exercituum uſque quo* (עד אשר,) *veniant populi & habitent in civitatibus multis.* La particule, אשר עד, que l'Auteur de la Vulgate a traduite en pluſieurs endroits de l'Écriture par la particule *donec*, ne marque pas la fin des jours de joïe que Dieu promet, mais plûtôt le tems de leur parfait accompliſſement.

La particule *donec*, a la même ſignification dans pluſieurs autres paſſages de l'Écriture, Jerem. 30. v. 24. Jerem. 52. v. 3. Matth. 5. v. 18. Iſai. 22. v. 14. Jerem. 44. v. 27. 2. Paralip. 36. v. 16. 4. Reg. 13. v. 17. Judith 6. v. 4. Dans tous ces endroits la particule *donec*, marque l'accompliſſement de la choſe énoncée dans les propoſitions.

3°. Pour connoître quand la particule *donec*, ſignifie & détermine le tems du parfait accompliſſement de la choſe ; il faut diſtinguer deux membres dans les propoſitions où ſe trouve la particule *donec*. Le premier membre eſt ce qui précéde la parti-

cule *donec*. Le ſecond membre eſt ce qui ſuit la particule *donec*. Par exemple, dans la Prophetie de Jacob, le premier membre ſont ces paroles : *Non auferetur ſceptrum de Juda & Dux de femore ejus*. Le ſecond membre ſont les paroles qui ſuivent : *donec veniat qui mittendus eſt*.

Quand l'évenement de ce qui eſt énoncé dans le ſecond membre de la propoſition eſt l'accompliſſement de ce qui eſt énoncé dans le premier membre de la propoſition, de telle ſorte que ce qui eſt énoncé dans le ſecond membre de la propoſition étant accompli, cet accompliſſement eſt la cauſe, ou la preuve, ou la perfection de la verité exprimée dans le premier membre de la propoſition ; alors la particule *donec*, ne détermine pas la fin & le terme de la choſe, mais plûtôt ſon parfait accompliſſement.

Jerem. 30. v. 24. *Non avertet iram indignationis Dominus, donec faciat & compleat cogitationes cordis ſui*. L'accompliſſement de ce qui eſt énoncé dans le ſecond membre de la propoſition, eſt cauſe de la verité exprimée dans le premier membre ; car ſi Dieu

accomplit ſes deſſeins de vengeance, le premier membre de la propoſition eſt veritable : *Non avertet iram indignationis Dominus.*

Matth. 5. v. 18. *Iota unum, aut unus apex non præteribit à lege, donec omnia fiant.* Ce qui rend le premier membre de la propoſition veritable, c'eſt l'accompliſſement de ce qui eſt énoncé dans le ſecond membre de la propoſition; c'eſt parceque toutes choſes arriveront, qu'il eſt vrai de dire qu'il ne paſſera pas un ſeul *iota*, ni un ſeul point de la Loi.

Eccleſiaſtici 35. v. 23. *Gentibus reddet vindictam, donec tollat plenitudinem ſuperborum & ſceptra iniquorum contribulet, &c.* L'accompliſſement de ce qui eſt énoncé dans le ſecond membre de la propoſition rend veritable le premier membre. Car il eſt vrai de dire, que Dieu éxercera ſa vengeance ſur les Nations, s'il détruit les ſuperbes, s'il briſe le ſceptre des impies, &c.

Dans ces propoſitions que nous avons déja rapportées, *nullus poterit reſiſtere tibi donec conteras eos. Non commovebitur donec deſpiciat inimicos ſuos :*

l'accomplissement de ce qui est énoncé dans le second membre de ces propositions est la cause, ou du moins la perfection de ce qui est énoncé dans le premier membre; car celui qui détruit ses ennemis, fait en sorte qu'ils ne puissent plus resister. De même si le Juste n'est pas ébranlé avant qu'il puisse mépriser ses ennemis, à plus forte raison ne le sera t-il pas lorsqu'il sera en état de les mépriser.

4°. La particule Hébraïque, עד כי, qui se trouve dans la Prophetie de Jacob, & qui est traduite par la particule *donec*; cette particule, dis-je, se lit encore au Chap. 26. de la Genese, vers. 13. *Et locupletatus est homo, & ibat proficiens atque succrescens, donec*, עד כי, *magnus vehementer effectus est*. La particule Hébraïque marque la perfection de ce qui est énoncé au premier membre de la proposition. On doit dire que cette particule a la même signification dans la Prophetie de Jacob, puisque le Messie devoit rétablir le Sceptre de Juda d'une maniere à ne pouvoir jamais être ôté: & une preuve que cette particule ne marque pas que le Sceptre de Juda seroit ôté

à la venuë du Messie; mais qu'au contraire la venuë du Messie seroit le tems de sa perfection & de sa stabilité; c'est ce que les Septante ont traduit: ἕως ἐὰν ἔλθη τᾶ ἀποκείμενα ἀυτῳ, *donec veniant quæ reposita sunt ei*, au lieu de ces paroles: *donec veniat qui mittendus est.* Le Patriarche Jacob fait connoître l'accroissement des biens promis à Juda par ces paroles, *donec veniant quæ reposita sunt ei*: de même qu'il auroit fait connoître l'accroissement des biens promis à quelqu'un de ses enfans, s'il avoit dit: *Ibis proficiens atque succrescens donec magnus vehementer efficiaris*; où s'il avoit dit encore: *non commoveberis donec despicias inimicos tuos.*

5°. La bénédiction que le Patriarche Jacob donna à son fils Joséph, confirme le sens que nous donnons à celle qui regarde Juda. *Benedictiones Patris tui confortatæ sunt benedictionibus Patrum ejus, donec veniret desiderium collium æternorum, fiant in capite Joseph, & in vertice Nazaræ inter fratres suos.* Genes. 49. v. 26. La particule *donec*, marque la perfection & l'étenduë de la bénédiction que Jacob

donne à ſon fils Joſeph. Pluſieurs Interpretes diſent que le ſens Litteral eſt, que les bénédictions reſervées à Joſeph étoient ſi grandes, qu'elles s'étendroient juſqu'à lui procurer les fruits les plus précieux qui naiſſent dans les fertiles collines; c'eſt, diſent-ils, le ſens de ces paroles, *donec veniret deſiderium collium æternorum.* Le Texte Hébreu favoriſe cette interprétation; car on peut traduire, *uſque ad deſiderium collium æternorum.* La bénédiction que Moïſe donna à Joſeph, favoriſe cette éxplication. Deuteron. 33. v. 13. *Joſeph quoque ait: de benedictione Domini terra ejus, de pomis cœli.... de vertice antiquorum montium, de pomis collium æternorum.* Si l'on prétend que ces paroles, *donec veniret deſiderium collium æternorum,* marquent la venuë du Meſſie, le ſens de ces paroles n'eſt pas que les bénédictions promiſes à Joſeph dureroient juſqu'à la venuë du Meſſie; car Salmanazar emmena en captivité les dix Tribus long tems avant la venuë du Meſſie; mais le ſens de ces paroles eſt, que les bénédictions promiſes à Joſeph, quoique ſouvent interrompuës,

auroient leur parfait accompliſſement lorſque le Meſſie viendroit, comme l'on peut voir dans Ezechiel, ch. 37. depuis le verſet 16. juſqu'à la fin. Je ne rapporte pas le Paſſage qui eſt long, mais il prouve invinciblement que le bonheur promis à Joſeph n'a pas fini, mais au contraire a eû ſa perfection à la venuë du Meſſie.

De même le Sceptre n'a pas été ôté de deſſus Juda à la venuë du Meſſie; c'eſt au contraire à la venuë du Meſſie qu'il a eû ſa perfection & ſa ſtabilité.

6°. La particule Hébraïque עד כי, *donec*, eſt composée de deux propoſitions dont la premiere עד, détermine ſouvent le tems de la choſe dont il eſt parlé. Jonas parle ainſi à Dieu: *Obſecro, Domine, numquid non hoc eſt verbum meum, cum adhuc eſſem in terrâ meâ?*

Uſque eſſe me in terrâ meâ. Seigneur ce que je diſois étant encore dans mon païs, ne m'eſt-il pas arrivé? De même la particule כי, détermine ſouvent le tems & la cauſe de ce qui eſt énoncé dans la propoſition. *Videbis & afflues, & mirabitur & dilatabitur cor tuum,*

quando כי*, conversa fuerit ad te multitudo maris, fortitudo Gentium venerit tibi.* Isaiæ 60. v. 5. Dans ce passage d'Isaïe, la particule, כי, marque le tems, & encore la cause de la joïe de Jerusalem. Cette particule est traduite en une infinité d'endroits de l'Ecriture, par *quia*, *quoniam*. Voyez Genes. 2. v. 3. & 24. Psal. 70. v. 16. Psal. 93. v. 14.

On peut dire que la particule עד כי, signifie la même chose que ces deux particules עד & כי, & qu'ainsi dans la Prophetie de Jacob, elle marque que la venuë du Messie sera le tems & aussi la cause de la stabilité du Sceptre de Juda.

V I.

Explication Litterale de la Prophetie de Jacob.

1°. Le Patriarche Jacob prédit qu'il naîtra de Juda un Prince qui sera Roi, non seulement de la Tribu de Juda, mais encore des autres Tribus d'Israël. C'est ce que signifient ces paroles du 49. Chap. de la Genese; v. 8. *Juda, laudabunt te fratres tui, manus tua in cervicibus inimicorum tuorum, Ado-*

Adorabunt te filii Patris tui. La Prophetie a été accomplie en la personne de David qui étoit de la Tribu de Juda, & qui regna sur toutes les Tribus d'Israël. Voyez ce qui a été dit, Nombre I. page 1.

2°. Le verset suivant qui est le neuviéme, fait connoître que le Prince qui devoit sortir de Juda, seroit belliqueux. *Catulus leonis Juda, ad prædam, fili mi, ascendisti, requiescens accubuisti ut leo & quasi leæna, quis suscitabit eum?* En effet David fut semblable à un lion. *Cum leonibus lusit quasi cum agnis, & in ursis similiter fecit sicut in agnis ovium in juventute suâ.* Ecclesiastici 47. v. 3. Il fut vainqueur de tous ses ennemis, v. 8. *Contrivit enim inimicos undique.* Il dompta les Moabites & les Iduméens & se les rendit tributaires, 2. Reg. 8. v. 2. *& percussit Moab .... factusque est Moab serviens David sub tributo ....* v. 14. *& facta est universa Idumæa serviens David.* La Prophétie de Balaam a été aussi accomplie dans la personne de David. *Orietur stella ex Jacob, & consurget virga de Israël & percutiet duces Moab .... & erit Idumæa possessio ejus,*

hæreditas Seir cedet inimicis suis.

3°. Le Patriarche Jacob prédit au verset 10. la stabilité du Sceptre & de la famille de David. Cette proposition, *non auferetur sceptrum de Juda, & Dux de femore ejus*, est une proposition singuliére & déterminée : elle doit être ainsi traduite : le Sceptre ou la Verge qui s'élevera de Juda, & le Prince qui sortira de lui, ne seront point ôtez, c'est-à-dire, subsisteront toûjours. Ces premiéres paroles, *non auferetur sceptrum de Juda*, le Sceptre qui s'élevera de Juda ne sera point ôté, marquent l'éternité du Sceptre de David. Les paroles suivantes, *& Dux de femore ejus*, le Chef qui naîtra de Juda, ne sera point ôté, marquent l'éternité de la famille de David, laquelle ne devoit jamais être éteinte.

Dieu confirma dans la suite la prédiction du Patriarche Jacob. Lorsque David qui étoit de la Tribu de Juda fut monté sur le Trône, & reconnu Roi, non seulement de Juda, mais encore des autres Tribus d'Israël ; Dieu lui promit que la durée de son Sceptre & de sa famille seroit éternelle. *Cumque completi fuerint dies tui, &*

dormieris cum Patribus tuis, suscitabo semen tuum post te, quod egredietur de utero tuo, & firmabo regnum ejus. Ipse ædificabit domum nomini meo, & stabiliam thronum regni ejus usque in sempiternum. Ego ero ei in patrem, & ipse erit mihi in filium. Qui si iniquè aliquid gesserit, arguam eum in virgâ virorum; misericordiam autem meam non auferam ab eo, sicut abstuli à Saül quem amovi à facie meâ, & fidelis erit domus tua & Regnum tuum usque in æternum ante faciem tuam, & thronus tuus erit firmus jugiter. 2. Reg. 7. v. 12.

Psalmo 88. v. 4. *Juravi David servo meo, usque in æternum, præparabo semen tuum, & ædificabo in generationem & generationem sedem tuam*..... v. 21. *Inveni David servum meum*.... v. 28. *Et ego primogenitum ponam illum, excelsum præ Regibus terræ, in æternum servabo illi misericordiam meam, & testamentum meum fidele ipsi. Et ponam in sæculum sæculi semen ejus, & thronum ejus sicut dies cœli. Si autem dereliquerint filii ejus legem meam, & mandata mea non custodierint, visitabo in virgâ iniquitates eorum, & in verberibus peccata eorum, misericordiam autem*

meam non dispergam ab eo, neque nocebo in veritate meâ, neque profanabo testamentum meum, & quæ procedunt de labiis meis non faciam irrita. Semel juravi in Sancto meo si David mentiar, semen ejus in æternum manebit, & Thronus ejus sicut sol in conspectu meo, & sicut luna perfecta in æternum, & testis in cœlo fidelis.

Vous voyez dans ces deux Passages la confirmation de la Prophetie de Jacob, qui avoit prédit que le Sceptre qui s'éleveroit de Juda, & le Prince qui naîtroit de lui ne seroient jamais ôtez, *non auferetur sceptrum de Juda, & Dux de femore ejus.* Dieu promet à David, qui est le Prince sorti de Juda, que son Trône, & sa famille subsisteront éternellement. *Fidelis erit domus tua, & Regnum tuum usque in æternum.* Les pechez des déscendans de David ne pouvoient empêcher l'effet de cette promesse, comme il est marqué expressément dans les deux Passages citez.

4°. Ces paroles, *donec veniat qui mittendus est, & ipse erit expectatio Gentium*, déterminent le tems du parfait accomplissement de la verité

énoncée dans le premier membre de la proposition : *non auferetur , &c.*

En effet la promesse faite à David, que sa famille & son Sceptre subsisteroient éternellement, devoit avoir son accomplissement dans la personne du Messie qui devoit naître de lui ; c'étoit le Messie qui devoit donner au Sceptre & au Trône de David la fermeté & la stabilité qui lui étoit promise.

Isai. 9. v. 6. *Parvulus enim natus est nobis , & filius datus est nobis ..... multiplicabitur ejus imperium , & pacis non erit finis , super solium David & super regnum ejus sedebit , ut confirmet illud & corroboret in judicio à modò & usque in sempiternum.*

Jer. 23. v. 5. *Ecce dies veniunt, dicit Dominus , & suscitabo David germen justum , & regnabit Rex.* Ch. 33. v. 14. *Ecce dies veniunt dicit Dominus , & suscitabo verbum bonum quod loquutus sum ad domum Israël & ad domum Juda. In diebus illis & in tempore illo germinare faciam David germen justitiæ, & faciet judicium & justitiam in terrâ. In diebus illis salvabitur Juda , & Jerusalem habitabit confidenter , & hoc est nomen quod vocabunt eum Dominus*

Justus noster, quia hæc dicit Dominus, non interibit de David vir qui sedeat super thronum domus Israël ..... v. 20. *Hæc dicit Dominus : si irritum potest fieri pactum meum cum die, & pactum meum cum nocte, ut non sit dies & nox in tempore suo, & pactum meum irritum esse poterit cum David servo meo, ut non sit ex eo filius qui regnet in throno ejus.* Le Messie est appellé David. Ezech. c. 34. v. 24. cap. 37. v. 24. Osée 3. v. 5.

5°. Comme le but de la Prophetie de Jacob est de faire connoître les avantages & la préeminence de la Tribu de Juda ; on ne doit pas douter que l'explication que nous donnons, ne soit Litterale, puisqu'on ne peut apporter aucune explication qui soit plus conforme au but de la Prophetie. Aucune autre explication ne fait mieux sentir les glorieux avantages & la préeminence de cette Tribu. On voit premiérement qu'il sortiroit de Juda un Prince auquel toutes les Tribus d'Israël seroient soumises, *Juda adorabunt te filii Patris tui.* Secondement ce Prince sorti de Juda devoit avoir un Sceptre & une famille qui ne seroient jamais ôtées, c'est-à-dire, qui

ſubſiſteroient éternellement : *non auferetur ſceptrum de Juda & Dux de femore ejus.* Le Sceptre qui s'élevera de Juda ; & le Prince qui naîtra de lui ne ſeront point ôtez. Troiſiémement le Meſſie, l'attente des Nations étoit celui en qui devoit s'accomplir cette prédiction ſi glorieuſe au Prince ſorti de Juda : c'étoit le Meſſie qui devoit donner au Sceptre & à la famille du Prince ſorti de Juda la ſtabilité & l'éternité qui lui étoit promiſe. *Donec veniat qui mittendus eſt, & ipſe erit expectatio gentium.* Le Meſſie devoit donc naître du Prince ſorti de Juda, il devoit donc porter ſon Sceptre & le rendre ſtable & éternel. Car ſi le Meſſie n'étoit pas fils du Prince ſorti de Juda, c'eſt-à-dire, de David ; s'il n'eût pas dû porter ſon Sceptre, & ſi ſon regne n'eût pas dû être éternel, cette prédiction : *non auferetur ſceptrum de Juda & Dux de femore ejus*, n'auroit pas ſon accompliſſement dans la perſonne du Meſſie. Or l'Ecriture nous enſeigne que la promeſſe faite à David Prince ſorti de Juda, que ſon Trône & ſa famille ſubſiſteroient éternellement ; l'Ecriture, dis-je, nous en-

ſeigne que cette promeſſe s'accompliroit dans la perſonne du Meſſie. C'eſt donc ce qu'a voulu prédire le Patriarche Jacob, par ces paroles, *non auferetur ſceptrum*, &c. Puiſque nous voyons dans l'Écriture que la particule *donec*, détermine ſouvent le tems du parfait accompliſſement de la choſe énoncée dans les propoſitions où cette particule ſe trouve.

6°. Nous prouverons dans la ſeconde Partie de la Diſſertation, que la Prophetie de Jacob, dans le ſens que nous lui donnons, a été accomplie en Jeſus-Chriſt, auquel Dieu a donné le Trône de David ſon Pere, pour regner éternellement dans la maiſon de Jacob, & donc le regne n'aura point de fin. Ce qui prouve que le Sceptre n'a pas été ôté de deſſus Juda à la venuë du Meſſie, comme prétendent ceux qui diſent que le ſens de la Prophetie de Jacob eſt, que le Sceptre de Juda dureroit juſqu'à la venuë du Meſſie, & qu'il ſeroit ôté de deſſus Juda, lorſque le Meſſie viendroit. Nous prouverons contre ces Interprétes, que ce n'eſt pas par l'enlevement du Sceptre de Juda, mais plûtôt par

ſon rétabliſſement qu'on devoit connoître la venuë du Meſſie.

VII.

Seconde explication, qui ne détruit pas, mais confirme plûtôt la précédente.

1°. Quoique ces paroles : *non auferetur ſceptrum de Juda, & Dux de femore ejus*, doivent ſe rapporter principalement au tems du Meſſie lequel eſt cauſe de la ſtabilité & de l'éternité promiſe à la famille & au Sceptre de David Prince ſorti de Juda ; on peut dire auſſi qu'elles ſe rapportent au tems qui précéde la venuë du Meſſie.

2°. Cette propoſition : *non auferetur*, &c. conſidérée par rapport au tems qui précéda la venuë du Meſſie, ne laiſſe pas d'être véritable, quoique nous ayons prouvé que le Sceptre de David a été briſé & ſon Trône renverſé avant la venuë du Meſſie. C'eſt que dans pluſieurs propoſitions où ſe trouve la particule *donec*, ce qui précéde cette particule n'eſt pas affirmé ou nié dans toute ſon étenduë, mais ſeulement entant qu'il eſt neceſſaire pour

vérifier la chose principale exprimée par les termes qui suivent la particule *donec*. Par exemple, dans cette proposition que nous avons déja citée, *nullus poterit resistere tibi, donec conteras eos.* Deut. 7. v. 24. La chose principale que Moïse promet au peuple d'Israël est la défaite de ses ennemis. Que signifie cette proposition, *nullus poterit resistere tibi donec conteras eos*? Est-ce à dire que pendant tout le tems qui se passera avant leur destruction, ils ne pourront point resister? Non, sans doute. Car ceux-mêmes que le peuple d'Israël venoit à bout de détruire, résistoient quelquefois pendant long-tems, & étoient même quelquefois victorieux. Cette proposition, *nullus poterit resistere tibi, donec conteras eos*, n'est donc pas veritable dans toute son étenduë; mais seulement entant qu'il est nécessaire pour verifier la chose principale, qui est la défaite des ennemis du peuple d'Israël; c'est-à-dire, qu'ils ne pourront resister au peuple d'Israël de telle sorte qu'ils empêchent qu'il ne les détruise. Quand même les ennemis auroient résisté au peuple d'Israël, bien plus, quand même ils auroient

été quelquefois victorieux ; pourvû que le peuple d'Israël soit venu à bout de les détruire, cette proposition ne laisse pas d'être veritable : *nullus poterit resistere tibi, donec conteras eos.* Elle ne signifie autre chose que : *nullus poterit resistere tibi ita, ut non conteras eos.*

3°. Il en est de même de cette proposition : *non auferetur sceptrum de Juda & Dux de femore ejus donec veniat qui mittendus est*, considérée par rapport au tems qui précéde la venuë du Messie. Le sens n'est pas que pendant tout ce tems le Sceptre de David subsistera toûjours, mais seulement qu'il ne sera pas ôté d'une maniére qui rende vaine la promesse de la venuë du Messie. Le Messie est celui en qui devoit s'accomplir la promesse faite à David Prince sorti de Juda, que son Sceptre & sa famille subsisteroient éternellement ; ainsi la promesse de la venuë du Messie auroit été renduë vaine, si Dieu eût résolu de détruire entierement & sans résource le Sceptre & la famille de David en punition de ses péchez ; mais les pechez des descendans de David, n'ont jamais déterminé Dieu à rejetter entiérement

ſa famille : *Noluit autem Dominus diſperdere domum David propter pactum quod inierat eum eo, & quia promiſerat ut daret ei lucernam & filiis ejus omni tempore*. 2. Paralip. 21. v. 7. Dieu n'a jamais ôté le Sceptre à la famille de David pour toûjours & ſans eſpérance de le recouvrer. Lors même que cette famille n'étoit pas ſur le Trône, elle a toûjours eû une ferme aſſûrance que le Meſſie qui naîtroit d'elle, rétabliroit le Sceptre qui lui avoit été ôté pour un tems en punition de ſes pechez. Le Sceptre a été ôté quelquefois à la famille de David, mais il n'a jamais été ôté d'une maniere qui nuisît à la promeſſe que Dieu avoit faite à David, que le Meſſie qui naîtroit de lui rendroit ſon Trône ſtable & éternel. Voyez le Paſſage que nous avons cité au nombre précédent. Dieu parle ainſi à David touchant ſon fils Salomon : *Quod ſi iniquè aliquid geſſerit, arguam eum in virgâ virorum, & in plagis filiorum hominum, miſericordiam autem meam non auferam ab eo, (Hebraicè : Miſericordia autem mea non recedet ab eo,) ſicut abſtuli à Saül quem amovi à facie mea, & fidelis erit*

domus tua , & regnum tuum usque in æternum ante faciem tuam , & thronus tuus erit firmus jugiter. Que signifient ces paroles : *Misericordiam autem meam non auferam ab eo?* Elles signifient que si Salomon vient à pecher, cependant Dieu ne retirera pas sa misericorde de dessus lui pour toûjours, comme il a fait à l'égard de Saül, à qui il a ôté le Sceptre sans espérance de le recouvrer jamais. Dieu a quelquefois renversé le Trône de David en punition des pechez de ses déscendans. *Sedem ejus in terram collisisti.* Psal. 88. v. 45. *In die illâ suscitabo tabernaculum David quod cecidit.* Amos 9. v. 11. Ainsi ces paroles , *Misericordiam autem meam non auferam ab eo* , ne signifient pas que Dieu ne retirera jamais sa misericorde de dessus la famille de David & de Salomon son fils ; mais elles signifient qu'il ne la retirera pas pour toûjours : elles signifient que les châtimens qu'il éxercera sur la famille de David , ne nuiront point à la promesse qu'il lui fait , que sa famille & son Trône subsisteront éternellement. *Fidelis erit domus tua & regnum tuum usque in æternum.* Lors même que la

famille de David n'étoit pas sur le Trône, & n'avoit pas le Sceptre en main, il étoit cependant vrai de dire, que le Sceptre ne lui étoit pas ôté, parce qu'elle espéroit que le Messie qui naîtroit d'elle, lui rendroit avec avantage ce qu'elle avoit perdu pour un tems en punition de ses pechez; elle espéroit qu'il rétabliroit le Sceptre de David, & lui donneroit la stabilité qu'il n'avoit pas. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire, qu'avant la venuë du Messie le Sceptre qui devoit s'élever de Juda, & le Prince qui devoit naître de lui, ne seroient point ôtez, c'est-à-dire, ne seroient point ôtez entierement & sans ressource. *Non auferetur sceptrum de Juda, & Dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est.*

4°. Cette proposition: *nullus poterit resistere tibi, donec conteras eos*, n'étoit pas veritable dans toute son étenduë, avant l'accomplissement de la chose principale, qui est la défaite des ennemis du peuple d'Israël. Elle ne signifioit pas que ces ennemis ne pourroient point du tout resister; mais seulement qu'ils ne pourroient resister

d'une maniere qui les empêchât d'être défaits. Mais après l'accomplissement de la chose principale, c'est-à-dire, après la défaite des ennemis, cette proposition : *nullus poterit resistere tibi*, devient veritable dans toute son étenduë; car si les ennemis du peuple d'Israël ne pouvoient resister d'une maniere qui empêchât leur défaite, à plus forte raison ne pourront-ils plus resister, lorsqu'ils seront défaits.

5°. De même cette proposition, *non auferetur sceptrum de Juda, & Dux de femore ejus donec veniat qui mittendus est*, n'étoit pas veritable dans toute son étenduë avant l'accomplissement de la chose principale, qui est la venuë du Messie. Elle ne signifioit pas que le Sceptre qui devoit s'élever de Juda, ne seroit du tout ôté avant la venuë du Messie, mais seulement qu'il ne seroit pas ôté pour toûjours & sans espérance d'être rétabli, il ne seroit pas ôté d'une maniere qui rendît vaine la promesse de la venuë du Messie, qui devoit être cause de la stabilité & de l'éternité promise à la famille & au Sceptre de David Prince sorti de Juda. Mais après l'accomplissement de la

chose principale, qui est la venuë du Messie, cette proposition, *non auferetur sceptrum de Juda, & Dux de femore ejus*, devient veritable dans toute son étenduë, puisque le Messie est celui en qui doit s'accomplir la promesse faite à David, Prince sorti de Juda, que la durée de sa famille & de son Sceptre seroit éternelle. *Super solium David & super regnum ejus sedebit (Messias,) ut confirmet illud & corroboret in judicio à modò & usque in sempiternum.*

VIII.

On refute ceux qui disent que le sens de la Prophétie de Jacob est, que le Sceptre de Juda dureroit jusqu'à la venuë du Messie, & seroit ôté de dessus Juda lorsque le Messie viendroit.

1°. Nous avons prouvé que le Sceptre a été ôté de dessus Juda avant la venuë du Messie. Voyez Nombre II. page 1. Le Sceptre de Juda n'a donc pas duré jusqu'à la venuë du Messie.

2°. Nous avons prouvé que le Messie devoit rétablir le Sceptre de Juda, non seulement le rétablir, mais enco-

re le rendre ſtable & éternel. Voyez Nombre III. & IV. pages 2. & 3. Si le Meſſie devoit rétablir le Sceptre de Juda, il avoit donc été ôté de deſſus Juda avant la venuë du Meſſie. Si le Meſſie devoit non ſeulement le rétablir, mais encore le rendre ſtable & éternel, le Sceptre n'a donc pas été ôté de deſſus Juda à la venuë du Meſſie.

3°. Quand même on ſuppoſeroit que le Sceptre n'a point été ôté de deſſus Juda, ni un Chef de ſa race juſqu'à la venuë du Meſſie; cependant ce n'eſt pas ce qu'auroit voulu dire le Patriarche Jacob, par ces paroles: *Non auferetur ſceptrum de Juda & Dux de femore ejus donec veniat qui mittendus eſt.* Car le but de la Prophétie de Jacob étant de faire connoître les avantages & la préeminence de la Tribu de Juda, eſt-il croyable que ce Patriarche ſe ſoit contenté de dire que le Sceptre de Juda dureroit juſqu'à la venuë du Meſſie, & qu'il n'ait point parlé du regne éternel du Meſſie qui devoit naître de Juda? L'éternité du regne du Meſſie qui devoit naître de cette Tribu, & qui devoit

regner non seulement sur la Tribu de Juda & sur les autres Tribus d'Israël, mais encore sur toutes les Nations, & dont le regne ne devoit point avoir de fin; l'éternité, dis-je, de ce regne étoit bien plus propre à faire sentir la préeminence de la Tribu de Juda, que non pas la durée de son Sceptre jusqu'à la venuë du Messie.

4°. Le but de la Prophétie de Jacob étant, comme j'ai déja dit, de faire connoître les avantages & la préeminence de la Tribu de Juda, le Patriarche Jacob n'a pas dû omettre le principal avantage de cette Tribu; il devoit donc faire connoître que cette Tribu donneroit naissance au Messie. Cependant si la particule *donec*, marque la fin du Sceptre de Juda, si le sens de la Prophetie de Jacob est, que le Sceptre de Juda dureroit seulement jusqu'à la venuë du Messie, on ne peut prouver que le Messie devoit naître de Juda. Le Patriarche Jacob a non seulement omis le principal avantage de cette Tribu, mais il a parlé d'une maniere à faire croire que le Messie ne naîtroit pas de Juda Car de ce que le Sceptre de Juda devoit durer jusqu'à

la venuë du Messie l'attente des Nations, & être ôté de dessus Juda à la venuë du Messie, en conclura-t on, que le Messie devoit naître de Juda? Raisonnera-t-on ainsi? Le Sceptre de Juda doit durer jusqu'à la venuë du Messie l'attente des Nations, & être ôté lorsque le Messie viendra, donc le Messie naîtra de Juda. Ne dira-t-on pas plûtôt? Le Sceptre sera ôté de dessus Juda à la venuë du Messie l'attente des Nations, donc le Messie ne naîtra pas de Juda. Si un Prophete avoit prédit à Darius, que le Sceptre ne seroit pas ôté de dessus les Perses & qu'il y auroit toûjours un Prince de sa race, jusqu'à la venuë d'Alexandre, auquel les Nations obéïroient, auroit-on conclu que cet Alexandre, à la venuë duquel le Sceptre devoit être ôté aux Perses & à la famille de Darius; auroit-on, dis-je, conclu que cet Alexandre seroit de la race de Darius? n'auroit-on pas plûtôt conclu le contraire?

Le sens que les Interpretes donnent à la particule *donec*, est donc contraire à l'intention principale du Patriarche Jacob. Puisqu'il vouloit faire connoî-

tre la préeminence de la Tribu de Juda, il devoit dire qu'elle auroit l'avantage de donner naiſſance au Meſſie. Cependant ſi la particule *donec*, marque la fin du Sceptre de Juda, bien loin que le Patriarche Jacob ait fait connoître cette prérogative de la Tribu de Juda, il a parlé d'une maniere à faire croire que le Meſſie ne naîtroit pas de Juda, ce qui renverſe la Tradition des Peres, qui prétendent que la Prophétie de Jacob prouve que le Meſſie devoit naître de Juda.

5°. Le ſens que je donne à la Prophétie de Jacob, & en particulier à la particule *donec*, confirme & établit la Tradition qui enſeigne que la Prophetie de Jacob prouve que le Meſſie devoit naître de Juda. Ces paroles: *Non auferetur ſceptrum de Juda & Dux de femore ejus*, ſignifient que le Sceptre qui s'éleveroit de Juda, & le Prince qui naîtroit de lui, ne ſeroient point ôtez; c'eſt-à-dire, que le Sceptre & la famille de David, qui eſt le Prince ſorti de Juda, ſubſiſteroient éternellement. La particule *donec*, détermine le tems auquel cette promeſſe devoit avoir ſon parfait accompliſſement,

donec veniat qui mittendus est, c'est-à-dire, que le Messie seroit celui en qui s'accompliroit la promesse de la stabilité & de l'éternité du Sceptre & de la famille de David, qui est le Prince sorti de Juda. On devoit donc conclure que le Messie naîtroit non seulement de la Tribu de Juda, mais encore de la famille du Prince qui en devoit sortir, c'est-à-dire, de la famille de David.

6°. Si l'intention du Patriarche Jacob a été de faire connoître que le Messie naîtroit de Juda, la particule *donec*, ne peut marquer la fin du Sceptre de Juda, mais plûtôt le tems de sa perfection & de sa stabilité. Je le prouve par un exemple sensible. Lorsque Dieu voulut faire connoître à David, que le Messie naîtroit de lui, il ne dit pas à David, que son Trône & que sa famille subsisteroient seulement jusqu'à la venuë du Messie, il ne lui dit pas que son Trône & son Sceptre lui seroient ôtez lorsque le Messie viendra. Mais au contraire pour lui faire connoître que le Messie naîtra de lui, Dieu lui dit, que sa famille & son Trône subsisteront éternellement. *Fi-*

delis erit domus tua, & regnum tuum usque in æternum ante faciem tuam, & Thronus tuus erit firmus jugiter; & dans un autre endroit: *Semel juravi in sancto meo si David mentiar, semen ejus in æternum manebit, & Thronus ejus sicut sol in conspectu meo, & sicut luna perfecta in æternum.* Donc si Dieu vouloit faire connoître par la bouche du Patriarche Jacob, que le Messie naîtroit de Juda, il a dû dire de même qu'à David, que le Sceptre ne seroit jamais ôté de dessus Juda, que le Sceptre de Juda seroit éternel, parceque le Messie naîtroit de lui; & non pas que le Sceptre seroit ôté de dessus Juda lorsque le Messie viendroit.

Le sens que je donne à la particule *donec*, établit la conformité qui doit être entre la promesse faite à Juda, & la promesse faite à David; puisque le Messie est également fils de Juda & de David. Si pour faire connoître à David que le Messie naîtroit de lui, Dieu lui dit, que sa famille & son Trône subsisteront éternellement; de même, il dit à Juda, que le Sceptre qui s'élevera de lui; & le Prince qui naîtra de lui, ne seront point ôtez, c'est-à-dire,

ſubſiſteront éternellement : *Non auferetur ſceptrum de Juda & Dux de femore ejus.* Non ſeulement il lui dit, qu'ils ſubſiſteront éternellement, mais il détermine encore le tems auquel cette promeſſe doit avoir ſon parfait accompliſſement, c'eſt-à dire, à la venuë du Meſſie l'attente des Nations, *donec veniat qui mittendus eſt, & ipſe erit expectatio gentium.*

Fin de la Premiere Partie.

TABLE
DES MATIERES.

I. *ON explique ce que ſignifie le Sceptre promis à Juda.* Page 1576
II. *Le Sceptre a été ôté de deſſus Juda avant la venuë du Meſſie.* 1577
III. *Le Meſſie devoit rétablir le Sceptre de Juda.* 1579
IV. *Non ſeulement le Meſſie devoit rétablir le Sceptre de Juda, mais encore le rendre ſtable & éternel.* 1582

V. *Quelle est la signification de la particule* donec *, dans la Prophétie de Jacob.* 1583

VI. *Explication Litterale de la Prophétie de Jacob.* 1594

VII. *Seconde explication qui ne détruit pas, mais confirme plutôt la précédente.* 1603

VIII. *On refute ceux qui disent que le sens de la Prophetie de Jacob est, que le Sceptre de Juda dureroit jusqu'à la venuë du Messie, & seroit ôté de dessus Juda, lorsque le Messie viendroit.* 1610

Fin de la Table des Matieres.

ARTICLE LXXVII.

HISTOIRE DES ORDRES Monastiques, Religieux & Militaires, & des Congregations Séculieres de l'un & de l'autre Sexe, qui ont été établies jusqu'à present, &c. A Paris, chez Jean Baptiste Coignard, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, ruë S. Jacques à la Bible d'or, 1718. *Tome V. pages* 488. *in* 4°.

IL a fallu trois volumes pour comprendre les Instituts différens, qui se sont formez sous la Regle de Saint Augustin : & voici deux nouveaux volumes, remplis d'un nombre presque aussi grand d'Ordres Monastiques & de Congregations, qui se sont proposé de suivre la Regle de S. Benoît. Comme elle ne consiste pas en des avis généraux, ainsi que celle de S. Augustin, & qu'elle prescrit un détail d'observances régulières, c'étoit, ce semble, un moyen pour établir & pour conserver l'uniformité ; & d'autant plus religieusement, qu'elle a merité

les éloges de Sainte, de ſage, de diſcréte. Mais quelquefois l'amour de la pénitence & la ferveur ont ajoûté au texte de la Regle; plus ſouvent le relachement en a retranché; les diverſes interprétations ſont ſurvenuës: & enfin on a eſtimé, eû égard aux tems, aux lieux, aux perſonnes, qu'il étoit à propos de faire des changemens. Telles ont été les ſources des variétez, qui ont partagé ce grand Ordre en tant de différentes branches, qui ſemblent n'avoir guere rien de commun entre elles, ſinon d'être entées ſur le même tronc.

Il y avoit de célébres Monaſteres en Italie, dans les Gaules, en Eſpagne avant S. Benoît, & la vie Monaſtique y étoit en vénération & floriſſante. Cependant, comme ſa Regle a tellement prévalu ſur les anciennes, qu'elle les a, pour ainſi dire, éclipſées, & qu'elle eſt devenuë celle de tous les Monaſtéres: il eſt juſtement appellé le Patriarche des Moines d'Occident. Il merite encore ce tître par le prodigieux progrès que l'État Monaſtique a fait ſous ſes auſpices, s'étant multiplié comme les étoiles du ciel,

& ayant produit une infinité de ſujets éminens en vertu & en ſcience. Dès le tems du Pape Jean XXII. qui fut élû l'an 1316, & mourut l'an 1334, on trouva après une exacte recherche, que l'Ordre de S.Benoît avoit donné à l'Egliſe vingt-quatre Papes, près de deux cens Cardinaux, ſept mille Archevêques, quinze mille Evêques, quinze mille Abbez diſtinguez par leur grand merite, plus de quarante mille Saints & Bienheureux, dont cinq mille cinq cens ont vécu & ont été enterrez au Mont Caſſin. Il ſe ſoûtient encore, quoiqu'après bien des révolutions, dans ſon ancienne ſplendeur; ou plutôt, il l'a recouvrée par les diverſes Réformes, qui s'y ſont faites, & par les Congrégations, qui y ont établi la régularité avec les études.

Une hiſtoire ſi vaſte & chargée de choſes qui n'ont ni liaiſon ni rapport entre elles, ne ſçauroit ſe reſſerrer & s'ajuſter dans les bornes d'un Extrait; c'eſt dans le livre qu'on la doit chercher: & après ce qu'on a ſenti en le liſant, on ne hazarde rien en recommandant une lecture, où il y a beaucoup à apprendre & à s'édifier. Cent

ouvrages sont répandus dans le public touchant les Ordres Religieux : & ils sont tous à l'égard de celui du R. P. Helyot, comme de courts & fautifs abregez en comparaison d'une histoire complete, & travaillée sur des recherches sçavantes.

On se réduira à peu d'endroits. S. Benoît naquit à Nursi en Ombrie environ l'an 480. Sa premiere retraite fut à Sublac, & il n'étoit encore âgé que de quatorze ans : dans la suite plusieurs personnes s'étant mises sous sa conduite pour se former à la vie Monastique, il les partagea en douze Monasteres, mettant en chacun douze Religieux avec un Supérieur particulier : ce qui donne déja l'idée d'une Congrégation divisée en plusieurs Communautez, & gouvernée par un Chef, ou Supérieur Général. Ensuite il alla au Mont-Cassin, y bâtit un grand Monastere, & y mourut l'an 543. Il fut inhumé dans une Chapelle dédiée à S. Jean Baptiste : & ses Saintes Reliques demeurerent ensevelies sous les ruines du Monastere, que les Lombards pillerent & renverserent en 580. Mais l'an 633. ou 653. Aigulfe

Moine de Fleuri ayant fait par dévotion le voyage du Mont-Cassin, cherchа secretement ce sacré thrésor, le découvrit, l'emporta en France, & le déposa en son Abbaïe, qui depuis a été nommée de S. Benoît sur Loire.

Bonit étoit Abbé du Mont-Cassin, quand les Lombards le ruinerent, il se réfugia à Rome avec ses Religieux, & un de ses premiers soins fut de sauver & d'emporter l'autographe de la Regle, avec le poids du pain, & la mesure du vin, qu'elle prescrit : soin, ce semble, superflu quant au poids, & à la mesure, si la livre & l'hémine de S. Benoît avoient été la livre & l'hémine Romaines.

Est-ce à Sublac où au Mont-Cassin, que S. Benoît a composé sa Regle? Le fait est presque incertain. Ce qui prouve néanmoins pour le Mont Cassin, c'est que ce Monastére a été consideré comme le Chef, & la premiere origine de l'Ordre, & que d'ailleurs le partage des Religieux fait à Sublac en plusieurs petits Monasteres ne s'accorde guére avec la Regle, qui bien loin de réduire les Moines à un petit nombre, admet même les enfans.

On donnoit alors une si grande étenduë à la puissance paternelle, que lorsqu'un pere avoit offert au monastere son fils en bas âge, comme à l'âge de cinq ans, & qu'il avoit prononcé pour lui la formule de la profession, c'étoit pour cet enfant un engagement perpetuel à la vie Monastique, à laquelle il ne pouvoit renoncer, sans être réputé Apostat, & sans encourir les peines statuées contre les Apostats.

Encore que Sainte Scholastique, sœur de S. Benoît, soit nommée Religieuse, *Sanctimonialis* par S. Gregoire, il n'y a néanmoins aucune preuve, qu'elle ait vêcu dans un Monastere. Et le premier Monastere de Bénédictines, selon le P. Helyot, qui cite Dom Mabillon, fut celui que la mere de S. Donat Archévêque de Besançon fonda en cette ville environ l'an 620. Ce ne fut pas cependant la Regle pure de S. Benoît que ce Saint Prélat leur prescrivit, mais il y mêla plusieurs articles des Regles de S. Césaire, & de S. Colomban.

L'Auteur fait une espece de digression au chapitre quatriéme, où il rapporte plusieurs Regles, la plûpart

contenuës dans le Code des Regles. Celle de S. Césaire, faite pour des Religieuses, leur donne deux heures de la matinée pour étudier les lettres humaines : tandis que celle de S. Benoît occupe les Moines, toutes les heures du jours, sans leur en assigner aucune pour étudier. Il n'en est pas ainsi de celles de S. Aurelien Archevêque d'Arles, & de S. Ferreol Evêque d'Usès, qui font mention des études. S. Ferreol ordonne que les Religieux, qui n'ont pas la force de vacquer aux travaux pénibles, soient occupez à décrire des Livres : il veut que l'Abbé fasse la cuisine aux Fêtes de Noël, de Pâques & de S. Ferreol Martyr Patron du Monastere.

La regle, dite du Maître, parceque le nom de l'Auteur est inconnu, paroit avoir été composée en France, & l'on ne sçait pas si elle a été observée en quelque Monastere. Du moins, dit le P. Helyot, on n'y a pas pratiqué ce qu'elle ordonne au ch. 13e, qu'un Moine excommunié, s'il persiste en sa coutumace pendant trois jours, soit enfermé à l'heure de None, " & reçoive tant de coups de

„ foüet, qu'il puiſſe expirer ſous les „ coups. " A la verité la Regle porte, *uſque ad necem cædatur virgis* : mais cette expreſſion ſignifie ſeulement qu'il ſoit bien foüetté & qu'il ne ſoit pas épargné ; c'eſt comme nous diſons qu'un homme meurt de chaud ou de froid, de faim & de ſoif, pour faire entendre qu'il ſouffre beaucoup, & non pas qu'il expire. En effet la Regle ajoute incontinent, que ſi le Moine continuë d'être indocile, l'Abbé doit le chaſſer, & délivrer la Communauté d'un ſujet qui ne ſçauroit que lui être nuiſible.

Dans le ch. 5°, l'Auteur fait l'hiſtoire du Mont-Caſſin : & il n'eſt pas poſſible de n'être pas touché des revolutions, que ce monaſtere ſi reſpectable a ſouffertes, & pour le Temporel, & pour le Spirituel.

Il commence au ch. ſuivant à traiter des Congrégations qui ſe ſont formées anciennement dans l'Ordre de S. Benoît, ſoit par l'union volontaire de quelques Monaſteres entre eux, ſoit par la dépendance où les uns ont été à l'égard des autres : ainſi les Abbaïes de Fleuri ou de S. Benoît ſur

Loire, de Marmoustier, & plusieurs autres sont ici nommées Chefs de Congrégations, à cause des Prieurez qui en dépendoient.

En parlant de S. Benoît sur Loire, il dit avec douleur, au ch. 10^e, que le Cardinal Odet de Chatillon ayant livré aux Huguenots cette Abbaïe qu'il possédoit, « la plus considerable perte fut celle des manuscrits, qui furent brûlez, déchirez, ou dispersez. » La perte à la verité fut grande pour la bibliotheque de Fleuri, mais la bibliotheque du Vatican en a profité : car les manuscrits ne furent ni brûlez, ni déchirez ; ils furent la part du butin, que se réserva Pierre Daniel Avocat d'Orléans & Bailli de l'Abbaïe ; de chez lui ils ont passé au Vatican par de longs détours, qu'on a décrits dans ces Memoires au mois de Février 1718, en faisant l'Extrait du voyage litteraire des Reverends Peres Martenne & Durand.

C'est dans le livre, comme on en a déja averti, qu'on doit s'instruire de la naissance, des Réglemens particuliers, de la décadence, du renouvellement d'un grand nombre de Con-

grégations, en Italie, en France, en Allemagne, en Espagne, en Angleterre. Quand Henri VIII. détruisit l'Etat Monastique en Angleterre, l'Ordre de S. Benoît y possédoit quarante Abbaïes & quatorze Prieurez, tenoit la place de Chanoines en sept Eglises Cathédrales, sçavoir en celles de Cantorberi, de Durham, de Worcestre, d'Eli, de Winchestre, de Conventri, de Rochester : vingt-quatre Abbez & le Prieur de Conventri étoient Pairs du Royaume, & en cette qualité avoient séance au Parlement.

L'Abbaïe de S. Denys étoit la plus riche de France dans le 9[e] siécle, comme elle l'est encore aujourd'hui : elle n'avoit pas été donnée, comme tant d'autres, à des séculiers, qu'on nommoit alors Abbez Laïcs ; & cependant les Religieux n'en étoient pas plus à l'aise. Réduits à manquer de leur subsistance ordinaire, tandis que l'Abbé consommoit des revenus immenses à entretenir son luxe, ils se dédommagerent, pour ainsi dire, sur les observances monastiques, qu'ils abandonnerent insensiblement, jusqu'à pré-

tendre se transformer en Chanoines. L'Abbé Hilduin entreprit d'y rétablir la discipline ; & afin de mettre les Religieux en état de la maintenir dans la suite, il fit un partage des biens entre l'Abbé & eux, voulant qu'ils fussent du moins au nombre de cent cinquante. Il leur assigna par an deux mille cent muids de froment pour leur pain & pour celui des hôtes au Réfectoire, neuf cent muids de seigle pour le pain des domestiques ; deux mille cinq cens muids de vin pour les Religieux & les hôtes ; & de la biére pour les domestiques ; trois cens muids de légumes, trente-cinq muids de graisse, trente-cinq sesterces de beurre, de la volaille pour les fêtes de Noël & de Pâques, avec le reste des choses nécessaires. Hilduin ne les réduisit pas à de simples distributions, qui les auroient encore mis à la discrétion des Abbez : mais il leur assigna des Terres & des Seigneuries. Et Loüis Le Débonnaire confirma ce partage par ses Lettres Patentes l'an 832. Il y en eut un autre en 862, qui fut aussi autorité par Charle Le Chauve.

L'Auteur remarque d'après le P.

Mabillon, que les muids de bled & de vin n'étoient pas si grands en ce tems-là, qu'ils le sont presentement. Le muid de bled ne donnoit que trente pains, & chaque pain, selon la lettre de Théodemare Abbé du Mont-Cassin à Charlemagne, pesoit quatre livres & servoit à quatre Religieux; ainsi le muid de bled ne pesoit qu'environ 120 livres, au lieu que celui de Paris en pese 2880. Toutefois la provision de bled étoit assez ample, revenant à 87 muids & demi de Paris: mais celle de vin paroît bien courte, si l'on veut, avec le P. Mabillon, qui cite les Statuts d'Adalhard Abbé de Corbie en 822, que le muid de vin fût seulement de 16 setiers ou de 8 pintes; car ce grand nombre de deux mille cinq cens muids accordez aux Moines de S. Denys, se réduit à un peu moins de 72 muids de Paris, pour eux & pour les hôtes.

On voit par ce traité de partage, que les Moines gardoient l'abstinence de viande, mais qu'ils usoient de graisse, c'est-à-dire, de lard pour assaisonner leur manger, au défaut d'huile, disent quelques Écrivains de

ces tems-là ; laquelle étoit rare en France. L'usage de la graisse s'étoit introduit à Cluni, comme ailleurs : & Pierre le Vénérable le retrancha les vendredis, alléguant que les séculiers s'en abstenoient ces jours-là, & que même les pauvres se faisoient un scrupule de manger ce qui leur étoit donné des restes des Religieux.

Apparemment les Moines n'avoient pas le même goût pour le beurre, que pour la graisse : car il est très-vraisemblable que le sesterce ou setier, *sestercium*, *sextarium*, étoit une mesure moindre que le muid. M. du Cange sur le mot *sester* dit que c'étoit une mesure particuliére des laitages.

Les travaux de S. Benoît d'Aniane & des Reglemens d'Aix-la-Chapelle en 817 pour le rétablissement de la discipline Monastique sont la matiere du 14^{e} & 15^{e} chapitres. Cependant après tant d'efforts pour remettre la Regle en vigueur, il ne paroît pas qu'elle ait été mieux observée qu'auparavant ; puisque du tems de Saint Odon Abbé de Cluni en 927 elle étoit inconnuë en France, selon le témoi-

gnage de l'Auteur qui a écrit des miracles de S. Berchaire Abbé de Mouſtier-en-der ; ce qu'on ne peut guére interpreter, ſinon qu'elle étoit mal obſervée. A la verité le même Auteur ajoûte, que les Monaſteres ſuivoient les pratiques de Luxuëil, c'eſt-à-dire, la Regle de S. Colomban ; ce qui pourroit ſignifier, que nonobſtant ce qui avoit eté ordonné par l'Aſſemblée d'Aix-la-Chapelle, ils avoient continué dans leurs premiéres pratiques.

L'an 910. eſt devenu célébre par la fondation du Monaſtere de Cluni, Chef d'une Congrégation, qui la prémiére a fait un Corps ſéparé & un Ordre particulier dans l'Etat Monaſtique, par l'union plus étroite des Monaſteres dont elle a été compoſée, & qui au douziéme ſiécle étoient au nombre de près de deux mille. Le P. Helyot en traite dans le ch. 18[e] & le 19[e]. A Cluni tous les Religieux communioient les trois jours avant Pâques : & ſi le Samedi Saint quelqu'un vouloit dire la Meſſe avant l'Office du Chœur, c'étoit ſans allumer les cierges parce que le feu nouveau n'étoit pas encore fait.

Octobre 1719.

Pour se former une idée de l'étenduë des bâtimens de cette Abbaïe, il suffit de sçavoir qu'en 1245 le Pape Innocent IV. accompagné de plusieurs Prelats & des Officiers de la Cour Romaine, le Roi S. Loüis avec la Reine sa mere, le Duc d'Artois son frere, une de ses sœurs, l'Empereur de Constantinople, le Duc de Bourgogne, six Comtes & plusieurs autres Seigneurs y logerent ensemble sans causer aucun dérangement à l'égard du logement des Religieux & des lieux Réguliers.

On peut encore juger de la richesse du Tresor de l'Eglise, en ce que les Huguenots l'ayant pillée pour la troisiéme fois, ce qu'ils enleverent, fut estimé plus de deux millions d'alors, selon l'Inventaire qui en fut fait. Un autre tresor précieux étoit la Bibliothéque de plus de dix-huit cens manuscrits que ces furieux, qui n'étoient avides que d'or & d'argent, brûlerent.

Dans le 21[e] ch. il passe à l'Ordre des Camaldules, dont on a déja raporté l'origine dans ces Memoires au mois d'Octobre 1709.

Celui de Vallombreuse fait le sujet du 28ᵉ.

L'Ordre de Cisteaux, qui s'est encore partagé en diverses branches, est une ample & riche matiere, à commencer au ch. 33ᵉ. S. Robert commença l'an 1098. à habiter & à défricher un désert nommé Cisteaux, & à y établir un Monastere : S. Estienne, reconnu pour le Fondateur de l'Ordre, fut fait Abbé de Cisteaux en 1109 : S. Bernard y prit l'habit en 1113 : & en 1150 on comptoit déja cinq cens Abbaïes de l'Ordre. Alors le Chapitre Général ordonna de s'en tenir à ce nombre, & de ne point l'augmenter : mais la réputation de sainteté, où étoient les Religieux, les fit souhaiter en tant de differens endroits & avec tant d'empressement, qu'en 1250 le nombre des Abbaïes étoit allé à plus de dix-huit cens.

ARTICLE LXXVIII.

TRAITE' DE LA VERITE' & de l'Inspiration du Vieux & du Nouveau Testament. Par M. Jaquelot. A Roterdam, aux dépens

de Gaspard Fritsch. 1715. *In* 8°. *pages* 492. *non compris l'Epître Dédicatoire & la Préface.*

CE Traité de la Verité & de l'Inspiration des Ecritures est un Préis des sermons que M. Jaquelot a eu 'honneur de prêcher pendant pluieurs années dans la Chapelle du Roi le Prusse. Ce sont les mêmes Veritez que le sçavant Ministre a annoncées, nais qui se trouvent ici plus développées & auxquelles on a donné un noureau jour.

Tout le Traité est divisé en deux arties. Dans la premiere, M. Jaqueot prouve la Verité & l'Inspiration les Livres de l'Ancien Testament. Il se ropose dans le 2e de montrer que les Livres de la Nouvelle Alliance n'ont as moins des caractéres de Verité & le Divinité que ceux de l'Ancienne. Mais quand on entreprend de comattre les libertins & les prétendus esrits forts qui nient jusqu'aux preniers principes de la Religion, il est iécessaire d'établir par des preuves lemonstratives qu'il y a un Dieu, & que l'ame est spirituelle, & par con-

ſequent immortelle. La Verité & la Divinité des Ecritures ſuppoſent ces deux principes comme les fondemens de toute Religion, & elles ne ſçauroient ſubſiſter, ſi ces principes fondamentaux ne ſont pas eux-mêmes appuyez par des raiſons convaincantes. C'eſt ce qui a obligé l'Auteur de rapporter en abregé les preuves qui établiſſent l'exiſtence d'un Etre ſuprême & la ſpiritualité de l'ame.

M. Jaquelot ſuit à cet égard la methode des Geometres. Il commence par poſer des principes & en tire les conſequences qui en ſuivent néceſſairement. S'il y a un Dieu Createur du monde, & ſi notre ame eſt ſpirituelle, il eſt naturel de conclure qu'il faut le ſervir & lui obéïr ; qu'il y a une difference eſſentielle entre le bien & le mal, & qu'on doit s'attendre à être jugé ſelon ce bien ou ce mal que l'on aura fait ou évité. Il montre ainſi que la Religion a une origine toute autre que celle que les Libertins lui donnent, & qu'elle conduit comme par dégrez à la Revelation.

La premiere preuve qu'il allegue pour l'inſpiration des livres de Moïſe,

se prend de la conformité qui se trouve entre ce que la droite raison nous dicte de la nature de Dieu & du culte essentiel qui lui est dû, avec ce qu'on lit là-dessus dans le *Pentateuque.*

Cette idée de Religion que Moïse & les autres Auteurs sacrez ont donnée aux hommes & qui n'a reçu depuis aucun changement, prouve sa verité, & en même tems celle de leurs livres; comme l'Auteur le fait voir. Il passe ensuite aux raisons qui montrent que Moïse a publié les Loix qui sont contenuës dans ses livres & qu'ils ont été écrits du tems qu'il vivoit. Les réfléxions qu'il fait sur les Loix tant morales que cérémonielles & politiques prouvent qu'on ne les peut attribuer, avec la moindre apparence de raison, à Moïse comme à l'Auteur immediat & qu'elles sont venuës de Dieu.

Si les évenemens extraordinaires que Moïse rapporte dans ses quatre derniers livres sont arrivez de son tems, cela ne contribuë pas peu à démontrer la Verité & la Divinité de ces livres. Or c'est ce que M. Jaquelot met dans un grand jour. Il fait même

des remarques en particulier ſur le livre de la Geneſe qui verifient tous les faits que cet Auteur ſacré y rapporte.

Il produit pour établir plus fortement la verité des Evenemens, une autre preuve tirée des Monumens publics, dont il eſt parlé dans l'Ecriture juſqu'au regne de David, qui ont ſubſiſté fort long-tems.

L'Auteur traite enſuite, & traite aſſez au long de l'Inſcription des Prophetes; il s'arrête ſur tout aux prédictions qui regardoient le peuple Juif en particulier, & fait voir qu'elles n'ont pas été écrites après leur accompliſſement. On trouvera quelques reflexions ſur les Propheties qui concernoient les autres Nations & ſur celles du Meſſie; On y a ajouté des remarques ſur les 70 ſemaines de Daniel qui confirment le ſentiment dans lequel étoit l'Auteur, qu'elles doivent s'étendre juſqu'à la ruine de Jeruſalem.

M. Jaquelot finit cette premiere partie par d'autres argumens, les uns tirez de la nature du ſtile des Ecrivains ſacrez, les autres pris des Regiſtres publics que les Iſraëlites gar-

doient de ce qui se passoit dans l'Etat, & du Canon de leurs Ecritures; ils servent tous à confirmer la Verité & l'Inspiration des Livres sacrez. Ce qu'il dit en particulier sur les archives des Israëlites est nouveau & très-bien prouvé; il s'en sert pour appuyer la verité & l'autenticité de l'histoire Sainte. Il allegue enfin des raisons tres-fortes pour faire voir qu'il n'y a point eu de Prophetes, chez la Nation Juifve depuis Malachie. C'est une preuve qu'il employe, pour soutenir que les Prophetes, dont les Juifs ont mis les Livres dans leur Canon, n'ont pas été des imposteurs, & qu'ils ont été veritablement inspirez.

Comme notre Auteur combat non seulement les Libertins, mais aussi les Juifs dans la 2e partie; il s'attache dès l'entrée à dissiper leurs préjugez par rapport à l'Evangile.

Il s'étend ensuite sur la Divinité de la Religion Chrétienne qui est clairement prouvée dans les Ecrits du Nouveau Testament, & en montre l'excellence par des considérations sur la grandeur de ses promesses, sur la sainteté de ses loix, sur le culte Evange-

lique qui nous eſt preſcrit, &c.

L'Hiſtoire de la vie & de la mort de Jeſus-Chriſt qui fait le ſommaire des Evangiles, eſt décrite au long pour faire voir que les Auteurs qui l'ont rapportée n'ont pas pû traiter ce ſujet de la maniere dont ils l'ont fait, ſans être conduits par l'eſprit de Dieu.

Il fait des Réfléxions ſur les Epîtres de Saint Paul qui montrent le veritable but que ce grand Apôtre avoit en les écrivant, après avoir prouvé que ſa converſion eſt une preuve très-forte de la verité de la Doctrine Chrétienne : on verra d'autres remarques pour juſtifier la Verité & l'Inſpiration de tous ces Livres ſacrez, en les comparant avec ceux qui avoient été publiez par les Juifs, ou qui furent écrits quelque tems après par les premiers Peres de l'Egliſe.

Il y a peu de prédictions dans le Nouveau Teſtament en comparaiſon de celles qu'on lit dans l'Ancien ; l'Auteur s'y arrête peu : mais il inſiſte beaucoup ſur les faits dont il eſt parlé dans l'Evangile & dans l'Hiſtoire des Actes des Apôtres qui ſont au-

tant de monumens authentiques de la verité de l'hiſtoire Sainte, & fait voir que les miracles qui y ſont rapportez étant très-certains, ont extremement contribué à la confirmation de l'Evangile. Enfin la propagation de la Foy Chrétienne parmi les Juifs & les Gentils peu de tems après la mort du Sauveur du monde, établit d'une maniere évidente cette doctrine fondamentale du Chriſtianiſme, que Jeſus-Chriſt eſt reſſuſcité, que les miracles operez par les Apôtres ſont veritables, & par conſéquent l'origine celeſte & divine des Ecrits qu'ils nous ont laiſſez, comme M. Jaquelot le fait remarquer.

Il eût été à ſouhaiter que la mort ne l'eût pas empêché de mettre la derniere main à cet ouvrage. Le ſçavant homme, qui a préſidé à l'édition, nous apprend dans ſa préface, qu'il reſtoit encore un ou deux cahiers à ajouter; comme on l'a ſçû de la propre bouche de l'Auteur peu de tems avant ſa derniere maladie. Le même Editeur ajoute que des perſonnes tres-habiles qui avoient lû & fort approuvé le manuſcrit de M. Jaquelot, au-

roient souhaitté qu'on en retranchât quelques digressions qui se trouvent comme inutiles par rapport au but principal de l'Auteur ; on les y a néanmoins laissées parce qu'elles viennent assez à propos, & qu'elles naissent de la matiere même dont il est question.

Si l'Auteur combat le sentiment de M. Simon sur les Ecrivains publics & divinement inspirez qui ont toûjours subsisté dans la Republique des Juifs jusqu'à sa destruction, comme il le prétend, & dont l'on n'a que les extraits de leurs Registres dans les Livres de l'Ancien Testament ; c'est pour mieux prouver qu'il n'y a point eu de Prophete depuis Malachie jusqu'à Jean Baptiste.

S'il contredit encore le même Auteur, au sujet d'un passage de Tertullien, où il est parlé de lettres Autentiques, il le fait pour fortifier la verité des Livres Sacrez & pour montrer qu'on gardoit du tèms de ce Pere les originaux des Epîtres de S. Paul, ou du moins des copies fidéles de ces originaux, auxquelles on devoit ajouter une entiere créance.

Article LXXIX.

NIHIL SUB SOLE NOVUM. De unico rerum naturalium formali principio, ſeu de Spiritu materiali recens Syſtema, &c. *Rien n'eſt nouveau ſous le Soleil. Nouveau Syſtême d'un ſeul principe des choſes naturelles, ou de l'eſprit materiel; Syſtême eſſentiellement different de ceux de Platon, d'Ariſtote, de Paracelſe, des Défenſeurs des Atomes, de Van-Helmont, de Deſcartes, de Gaſſendi & des autres; mais qui convient plûtôt avec Hermès, & ſinguliérement avec ce que Moïſe rapporte dans la Geneſe. Par Jean Jacque Leti, Docteur en Théologie & en Droit.* A Turin, de l'Imprimerie de Jean Radix & de Jean-François Maireſſe, 1718. Deux volumes *In Octavo*, qui ſont enſemble 748. pages.

LE nom d'Hermès, n'eſt pas une bonne recommandation pour un Livre de Philoſophie, dans un tems où l'on aime à voir rapporter toutes

les productions de la nature & même l'arrangement du monde entier à un mouvement purement machinal & reglé par la Géométrie. Il est vrai que Newton a mis l'attraction à la mode en Angleterre; mais c'est encore à la faveur de la Géométrie : charmé de ses subtiles propositions touchant les forces centrifuges & centripétes, & voyant le principe des centrifuges dans le tournoïement des planétes autour du Soleil, il n'a trouvé pour principe des centripétes qu'une attraction, ou une tendence mutuelle entre ces grands corps ; & conséquemment il s'est vû obligé d'admettre une semblable attraction entre tous les corps. Ainsi la raison qui ne sçauroit concevoir dans les corps un principe de mouvement & la force de se mouvoir eux-mêmes, a été sacrifiée à l'amour de quelques propositions Géométriques, qui subsisteroient également dans la supposition d'une force extérieure qui repousseroit continuellement les planétes vers le soleil, c'est-à-dire, dans la supposition d'une matiére muë en tourbillon autour du Soleil.

Venons au nouveau Syſtéme de M. Leti, qui demande à ſes Lecteurs, de lire tout ſon Livre : on a eû pour lui cette complaiſance, quoiqu'il en pût coûter ; & on va en rendre compte.

L'Auteur s'eſt fait deux principes, qui regnent dans tout ſon Ouvrage. 1°. Dieu étant eſſentiellement vie, a communiqué la vie à tous ſes Ouvrages. Mais Dieu eſt eſſentiellement eſprit, intelligence, ſageſſe : & chacune des choſes qu'il a créées participe-t-elle auſſi à ces perfections, & à toutes les autres qu'il poſſéde ? 2°. Comme les choſes créées ne ſont pas toutes de la même perfection, il a été convenable, qu'elles differaſſent les unes des autres, comme par degrez, & non pas *quaſi per ſaltum* ; en ſorte que, ſelon la parole de l'Auteur du Livre des Noms Divins, ch. 7^e, les plus hautes d'un ordre inférieur atteigniſſent les plus baſſes de l'ordre qui les précéde, & que les moyennes participaſſent à celles qui les dévancent & qui les ſuivent. De là l'Auteur conclut, qu'il n'eſt pas croyable ni même poſſible, que Dieu ait créé ſeule-

ment deux sortes de substances, l'une purement spirituelle & intelligente, l'autre purement brute & passive, telle qu'Aristote & Descartes décrivent la matiére : ce seroit avoir créé *per saltum* & sans milieu deux choses si différentes.

Il prétend donc que Dieu créa trois élemens pour la composition du monde, la lumiere, l'eau & la terre: il acorde aux Chimistes de donner à ces élemens les noms de soûfre, de mercure & de sels, pourvû qu'ils n'entendent pas leurs principes impurs & qui contiennent beaucoup de parties hétérogenes.

Il ne veut pas pourtant que ces élemens soient absolument séparez les uns des autres, mais qu'ils soient unis indivisiblement entr'eux dans toutes leurs parties ; ensorte que chaque partie de lumiere ait un peu d'eau & de terre, chaque partie d'eau ait un peu de lumiere & de terre, & chaque partie de terre ait aussi un peu de lumiere & d'air. Et selon lui cette adhésion des trois élemens en chaque petite partie est essentielle & indissoluble,

ne composant qu'une substance simple. Comme l'élement prédominant en ces petits composez indivisibles l'emporte plus ou moins sur les deux autres, il leur assigne différens usages : de ceux de lumiere qui tiennent fort peu d'eau & de terre, il forme les cieux, les astres & l'or; de ceux d'eau chargée de peu de lumiere & de terre, il fait le ciel crystallin, l'air & l'eau. Enfin ceux, où l'excès d'un élement sur les autres est moindre, sont employez à la composition & à la production des mixtes, & circulent continuellement par le triple royaume des animaux, des végetaux, des mineraux.

Ce n'est pas encore tout le mystere du nouveau Systême. Car l'Auteur attribuë un esprit materiel à ces petites portions d'élemens, combinez entr'eux en la maniere qu'on vient de dire : cet esprit est un principe de vie : & son action vitale consiste principalement à les corporifier, c'est-à-dire, à leur donner l'étenduë & la quantité, & outre cela, à causer en elles un mouvement intestin, qui est une espéce de fermentation perpétuelle. Au

reſte ces eſprits, quoiqu'ils ſoient tous matériels, différent néanmoins en dégrez de matérialité, & à proportion de leur matérialité, ils produiſent plus d'étenduë & moins de mouvement ; ainſi tout l'effet des moins matériels ſe termine à un point d'étenduë ou à deux, au lieu que les plus matériels en pouſſent trois ou quatre.

Il faut remarquer, que ſelon la penſée de l'Auteur les eſprits matériels ſont eſſentiels aux élemens, & qu'ils éxigent de produire la quantité : mais comme Dieu peut ſuſpendre leur action, ils peuvent auſſi exiſter ſans étenduë ; & partant l'étenduë n'eſt qu'un accident abſolument ſéparable. Il arrive même quelquefois qu'ils ſont arrêtez dans leur action, ſans pouvoir ſe donner toute l'étenduë dont ils ſont capables ; d'où l'Auteur conclut pour la condenſation & la raréfaction proprement dites, ſelon leſquelles une portion de matiére peut remplir totalement un plus petit, ou un plus grand eſpace.

Il dit, que Dieu créa dès le commencement du monde les ſemences de tout ce qui ſe produit ſucceſſive-

ment; & ces ſemences étant indiviſibles de leur nature, ne peuvent périr: mais elles circulent continuellement pour former tous les differens ſujets ou mixtes que nous voyons naître & ſe détruire. Ce qu'il explique ainſi: L'eſprit par ſon mouvement inteſtin pouſſe dehors des émanations, qui attirent les eſprits homogénes ou ſemblables, & repouſſent les hétérogénes ou diſſemblables; d'où viennent l'accroiſſement & la nutrition: quand d'autres eſprits plus forts ſurviennent & chaſſent les premiers, ils font un nouveau mixte & différent du précédent.

Comme il attribuë aux ſemences, d'être indiviſibles, on croit qu'il ne les diſtingue pas des petites portions des élemens. On n'oſeroit néanmoins l'aſſûrer; vû qu'il aſſigne à chaque choſe particuliére un eſprit qui préſide à ſa formation, & pourvoit à ſon accroiſſement, à ſa conſervation & à la propagation de l'eſpéce.

Cet eſprit matériel dans les bêtes eſt doüé de connoiſſance, juſqu'à former des jugemens ſur les objets matériels qui frappent actuellement leurs ſens & juſqu'à tirer des conſéquences.

Quant à ce qui concerne l'homme, voici comme il s'en explique : Notre ame est comme au milieu entre l'Ange & l'esprit matériel ; immatérielle & intelligente comme celui-là ; capable d'être unie au corps & de faire avec le corps un composé dont elle soit la forme. Ainsi que l'Ange, de même elle connoît par des idées infuses, lorsqu'elle est séparée du corps ; & par conséquent cet état de séparation n'est pas violent pour elle : mais étant unie au corps, elle est déterminée à connoître par la présence des fantômes ou des images, que l'esprit materiel forme dans le cerveau & lui présente. Car l'Auteur met aussi en nous un esprit materiel, d'autant plus parfait & plus élevé en ses opérations, que les organes de notre corps sont mieux composez, que ceux des bêtes. Et c'est à cet esprit matériel qu'il rapporte quantité de connoissances qui nous viennent, ce semble, sans aucune réflexion.

L'esprit materiel préside seul à la premiére formation de l'homme, & avance l'ouvrage des organes, jusqu'au point qu'ils soient convenables

à l'animal : alors l'ame eſt créée, & commence à diriger l'eſprit animal pour donner aux organes une plus grande perfection, & telle qu'elle convient à l'homme. Ce n'eſt pas que l'ame agiſſe par une action réelle ſur l'eſprit materiel, mais par empire & par voye de commandement : de même l'eſprit materiel n'agit point ſur l'ame, mais il lui préſente ſeulement les fantômes & les images qu'il forme des objets.

Touchant les qualitez ſenſibles, il dit que l'eſprit materiel du corps ſonnant forme le ſon par une action vitale, que l'eſprit matériel répandu dans le milieu le tranſmet ſucceſſivement, & qu'un air *inné* dans le fond de l'oreille le perfectionne, & le diſpoſe, afin que le ſens commun qui réſide dans le cerveau, en tire le fantôme. Il raiſonne de la même maniere, de la lumiere & des couleurs ; l'eſprit du corps lumineux & coloré forme les eſpéces, l'eſprit du milieu les tranſmet, l'œil les perfectionne.

L'Auteur ſe félicite d'avoir inventé ce Syſtême merveilleux, & d'avoir ſi heureuſement mis en évidence les ſer-

crets de la nature. On l'abandonne aux Lecteurs.

Comme il n'est pas possible de se déclarer Sectateur d'Hermès, & de ne pas estimer le grand Art, l'Auteur prend occasion d'en traiter assez au long ; & lui qui révele les mysteres de la nature, laisse ceux-ci dans l'obscurité. Il met une grande différence entre les Chimistes & les Hermétiques.

Les Chimistes avec leurs fourneaux & leurs alembics, leurs eaux fortes & régales, leurs esprits de sel, de nitre, de vitriol, & leurs autres dissolvants violens peuvent parvenir à rendre l'or potable : cette riche boisson ne sçauroit ramener la jeunesse passée, comme ils le prétendent, mais elle entretiendroit le corps dans la vigueur de l'âge présent, & le préserveroit des infirmitez.

Les Hermétiques & les vrais Adeptes sçavent employer le dissolvant naturel & doux, comme l'eau ; dégager les élemens de lumiére qui sont dans l'or, du mélange des autres : ces élémens ainsi épurez font une liqueur, qui par l'activité de son esprit mate-

riel pénétre tout & eſt capable de produire les effets les plus merveilleux, de rendre nos corps inacceſſibles aux maladies, & d'éloigner la mort de plusieurs ſiécles; par le moyen de cette liqueur que les premiers hommes ſçavoient préparer, ils ont prolongé leur vie au-delà de neuf cens ans. Elle eſt encore la veritable ſource de la richeſſe; parceque l'eſprit materiel de lumiere n'étant point arrêté dans ſon activité, & dominant ſur tous les autres; arrache des metaux plus vils, les parties pures d'or : & comme il peut ſe corporifier, voilà l'abondance de l'or fin.

Il raconte, page 229. une petite Hiſtoire, qu'on n'a pas crû devoir omettre. Une femme enceinte ſe ſentant l'imagination troublée à la rencontre d'un Negre, & appréhendant d'avoir un enfant de la même couleur, eut auſſi-tôt recours à un Médecin, qui pour guérir cette imagination par une autre, lui conſeilla d'aller promptement ſe laver tout le corps : elle ne manqua pas d'éxécuter cette facile ordonnance, & accoucha d'un enfant blanc, ſinon qu'en quel-

ques endroits il restoit de la noirceur; & c'étoient ceux qui répondoient aux endroits du corps de la mere, sur lesquels l'eau n'avoit point passé.

Enfin il conclut, que rien n'est nouveau sous le soleil, parce que toutes choses ont existé dans leurs semences dès la création du monde.

ARTICLE LXXX.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences, année 1616. avec les Memoires de Mathematique, & de Physique pour la même année, tirez des Registres de cette Academie. A Paris, de l'Imprimerie Royale 1718. *In quarto*, 346. pages.

NOus avons donné, dans l'extrait du mois d'Août dernier, ce qui regardoit la Physique generale, l'Anatomie, Chimie, & Botanique; & nous allons donner dans ce Mois ci la Géométrie, l'Astronomie, l'Acoustique, & la Méchanique.

GEOMETRIE.

M. de Lagny a entrepris une Théorie generale & nouvelle des rapports de grandeur ; il l'appelle Science des rapports. Il n'en a encore donné à l'Academie qu'un échantillon, dont voici l'idée.

Tous les nombres rationnels ou commensurables ont une mesure commune ; la mesure commune de deux nombres quelconques se découvre en divisant le plus grand par le plus petit, & ensuite le plus petit par le reste du grand, & le reste du grand par le reste du petit, jusqu'à ce que la division soit exacte & sans reste, & alors le diviseur est la mesure commune.

Si l'on comparoit deux lignes incommensurables, telles que le côté d'un quarré & sa diagonale, on feroit des divisions à l'infini sans trouver jamais de commune mesure, parce qu'effectivement deux lignes incommensurables n'en ont point.

Sur ce fondement, M. de Lagny a établi différentes classes ou genres de rapports de nombres, selon le diffé-

rent nombre de divisions qu'il faut faire pour arriver à la commune mesure. S'il ne faut qu'une division, comme pour 1 & 1, ou 1 & 2; c'est le premier genre de rapport. S'il en faut deux, comme pour 2 & 3; c'est le second genre. S'il en faut 3, comme pour 3 & 5; c'est le troisiéme genre, &c.

Pour avoir de suite à l'infini deux à deux, tous ces nombres qui sont des exemples de leur genre, il ne faut qu'observer quel des deux d'un genre, le second ou plus grand est le premier, ou le moindre du genre immediatement suivant, & que le plus grand de ce genre suivant est la somme des deux, du genre précédent. Ainsi par les trois genres 1 & 1, ou 1 & 2, 2 & 3, 3 & 5, que nous venons de donner on aura les suivans, 5 & 8, 8 & 13, 13 & 21, 21 & 34, &c. qui seront des exemples d'autant de genres consecutifs, dont chacun demandera toûjours une division de plus pour donner la commune mesure.

Ces nombres que nous donnons pour exemples de leurs genres, en sont de plus les grandeurs les plus simples;

dans un même genre ſont compriſes une infinité d'eſpéces : par exemple, 2 & 3, 3 & 4, 2 & 5, appartiennent au même genre, mais non à la même eſpéce ; car quoiqu'il ne faille pas plus de diviſions pour arriver à la commune meſure, cependant ce n'eſt pas le même rapport.

De cette Théorie, M. de Lagny, tire un triangle des rapports qu'il n'a point encore montré, & qui doit donner tout d'un coup le rapport de deux grandeurs commenſurables exprimé en ſes termes les plus ſimples, ou le rapport de deux incommenſurables, auſſi approchant du vrai que l'on voudra, & le plus ſimple qu'il ſe puiſſe, & même les ſuites de tous les nombres les plus ſimples qui expriment les rapports des incommenſurables.

Cette plus grande ſimplicité qu'il recherche l'a conduit à déſapprouver la diviſion du cercle en 360 d. & celle du degré en 60. m. &c. Il croit que le cercle devroit plûtôt être diviſé en 120 d. le degré en 32 m. & la minute en 32 ſec.

M. de Lagny, avoit fini la premiére ébauche qu'il donna de ſa Théorie

des rapports par propoſer ce problême, trouver deux grandeurs telles, qu'ôtant une fois la petite de la grande, il y eût un reſte ; qu'enſuite ôtant une fois de la petite ce reſte, il y en eût encore un, & ainſi de ſuite à l'infini. Il eſt bien clair d'abord, que les deux grandeurs doivent être incommenſurables.

M. Renau réſolut le problême d'une maniére très-ſimple par des triangles ſemblables, toûjours décroiſſans à l'infini, pris dans un cercle où eſt inſcrit un pentagone. Il éleva même la queſtion à une plus grande univerſalité en retranchant toûjours de la plus grande grandeur, non la plus petite, mais une autre qui eût à cette plus petite un certain rapport donné & conſtant.

M. Nicole prit le problême d'une façon un peu différente. Il ſe propoſa, 1°. Que le quotient des diviſions fût tel qu'on voudroit, pourvû qu'il fût conſtant, c'eſt-à-dire, toûjours 1 ou 2, ou 3, &c. 2°. Qu'il y eût tel nombre fini de diviſions qu'on voudroit pour arriver à une derniere qui fût ſans reſte, ou, ce qui revient au même, qui donnât la commune meſure.

On voit assez que cette seconde condition demande qu'on opere sur deux nombres commensurables. Ainsi il donna une methode générale, selon laquelle on trouve tout d'un coup deux nombres tels que le quotient de toutes les divisions est toûjours celui qu'on a voulu, & le nombre de toutes les divisions pour arriver à celle qui est sans reste, tel aussi qu'on a voulu.

La formule de grand nombre est une suite de termes, dont le premier est le quotient déterminé des divisions élevé à une puissance égale au nombre determiné des divisions, & ce quotient ainsi élevé est multiplié par le nombre des divisions, après quoi les autres termes sont aisez à trouver parcequ'ils suivent un ordre assez visible. Les coefficients qui y entrent sont des nombres figurez; dans la formule du petit nombre le premier terme est le même quotient des divisions élevé à une puissance moindre d'un degré, & les autres termes suivent aussi un ordre à peu près le même que dans la formule & facile à découvrir.

On conçoit d'ordinaire que la *densité de l'air* est proportionnelle aux

poids qui pesent sur lui ; mais cela n'est pas demontré d'une maniere universelle. On peut cependant en Géométrie les concevoir proportionnelles aux poids comprimants, ou à telles de leurs puissances qu'on voudra, quand il sera question de trouver sur cette matiere des formules generales.

De plus on suppose la pesanteur constante, c'est à-dire, que ce qui pousse un corps vers le centre de la terre, l'y pousse avec la même force à quelque distance que ce corps soit de ce centre. Or cela n'est pas certain non plus.

Monsieur Newton suppose que les pesanteurs diminuent selon que les quarrez des distances augmentent ; ainsi un corps deux fois plus éloigné du centre sera quatre fois moins pesant. Une hypothése telle que celle-là merite d'être prouvée.

Monsieur Varignon prend ce sujet dans toute l'universalité Géométrique, & donne pour la densité de l'air une formule generale qui comprend toutes les hypothéses possibles, tant sur la variation de la pesanteur, que sur l'action des poids comprimants: de

ſorte que les hypothéſes particulieres qu'on voudra choiſir étant introduites dans la formule, elles donneront tout d'un coup la denſité déterminée qu'on cherchera. Sans cela les déterminations des denſitez dans les hypothéſes particulieres demanderoient ſouvent beaucoup d'appareil, & ſeroient embarraſſantes. Le principe de la ſolution de M. Varignon eſt très-ſimple, ce ne ſont que des conſidérations exprimées Géométriquement. Si l'on ſuppoſe, comme à l'ordinaire, la peſanteur conſtante, & les denſitez de l'air, en raiſon des poids comprimants; cette double hypothéſe emporte que la hauteur de l'air ſoit infinie, & cependant ce n'eſt pas là ce que prétendent les Phyſiciens qui ſont dans cette opinion. La raiſon qu'on peut donner de cette conſéquence, ſans employer de Géométrie, c'eſt que la peſanteur étant la même par tout, elle n'eſt plus à compter, reſte donc les denſitez en raiſon des poids comprimants. La denſité eſt nulle, ou, ce qui revient au même, la rareté infinie, quand le poids comprimant eſt nul. Puiſque la denſité conſiſte en ce que

les parties propres de l'air ſont plus ou moins ſerrées les unes contre les autres ; la rareté infinie conſiſte en ce qu'elles ſont infiniment écartées les unes des autres , ou du moins en ce qu'aucune n'en touche une autre : or cela ne peut arriver qu'à une hauteur infinie ; car à toute hauteur finie doit répondre, ſelon l'hypothéſe, une denſité finie. Auſſi Monſieur Varignon, trouve-t-il , que la Géométrie appliquée à cette hypothéſe s'y refuſe en quelque ſorte , & qu'on y eſt arrêté par des inconveniens Géométriques, qui font ſentir qu'on n'eſt pas dans une bonne voye. Cependant il eſt vrai que les expériences nous portent à prendre cette idée ; mais ce ne ſont que des expériences faites ſur de très-petites hauteurs , & qui loin de tirer à conſéquence pour l'infini que la recherche Géométrique ſe propoſe , n'y tirent ſeulement pas pour la hauteur finie de l'air, telle qu'elle doit être.

ASTRONOMIE.

Monſieur le Chevalier de Louville, s'étant trouvé à Marſeille , y avoit fait

plusieurs Observations Astronomiques. C'est le même lieu, où environ 2000. ans auparavant le fameux Pytheas en avoit fait aussi, par lesquelles il déterminoit l'obliquité de l'éclyptique à 23 d. 49 m. 10 s. Elle est présentement fixée à 23 d. 29 m. depuis 50 ans : d'où il suit qu'en prenant les Observations de Pytheas pour sûres, elle auroit diminué de 20 m. depuis lui, c'est-à-dire, de 1 m. par siécle. Et comme Monsieur de Louville, tant par ses Observations de Marseille, que par un grand nombre d'autres la trouve assez constamment dans ces dernieres années de 23 d. 28 m. 24 sec. il conclut qu'elle a diminué d'une demi-minute à peu près en 50 ans ; ce qui se rapporte assez exactement à la diminution qu'elle aura eûë depuis Pytheas & confirme qu'elle l'a eûë.

Les Anciens ne connoissoient point la réfraction, ou ne la comptoient point. De plus, ils faisoient la parallaxe horizontale du Soleil de 3 m. à peu près, ce qui est excessif, par rapport à l'Astronomie moderne, qui à peine fait cette parallaxe de 10 sec. Voilà deux sources considérables d'er-

reur ; c'eſt ce qui engage Monſieur de Louville à corriger ſur le pied des réfractions & de la parallaxe ſolaire, telles qu'on les connoit aujourd'hui, les Obſervations des Anciens qu'il employe ; il ſuppoſe ſeulement qu'ils ont bien obſervé des hauteurs apparentes, ou du moins qu'ils ne s'y ſont pas trompez de beaucoup, & trop groſſiérement.

Sa recherche l'a conduit chez les Grecs, les Romains, les Arabes & tous les Modernes fameux. Et comme tout ne ſe préſente pas ſi heureuſement & ſi naturellement qu'il ne ſoit quelquefois beſoin de rectifier un peu les paſſages des Auteurs pour y trouver ſon compte, Monſieur de Louville eſt entré dans cette Critique, quand il a fallu. Ainſi il corrige la Traduction que Caſaubon avoit faite d'un paſſage de Strabon, & qui, ſelon lui, avoit trompé feu Monſieur Caſſini. Il ſoûtient auſſi contre Monſieur Caſſini, que les Anciens qui obſervoient la proportion changeante des ombres à une ligne verticale par le moyen de leurs obeliſques, qui étoient de grands Gnomons, ne ſe ſont aviſez que dans

le tems d'Auguste de mettre des boules au haut de ces obelisques pour avoir des ombres mieux terminées, & il se prouve par un passage de Pline.

Malgré toutes les raisons de Monsieur de Louville, les autres Astronomes de l'Academie sont demeurez attachez à l'obliquité constante de l'écliptique de 23 d. 29 m. La question se reduit principalement à sçavoir si les Anciens ont observé avec une assez grande justesse. Or Monsieur de la Hire tient pour la négative. Il rapporte d'après Ptolomée lui-même, la Description des instrumens dont il se servoit, & il paroît qu'ils étoient assez grossiers, & fort éloignez de la perfection de ceux d'aujourd'hui. Ptolomée qui étoit d'Alexandrie & qui y vivoit, en a déterminé la latitude de 30 d. 58 m. ce qui devoit être un élement fondamental de ses calculs. Cependant feu M. Chazelles a trouvé par Observation immediate cette même latitude de 31 d. 11 m. & pour prévenir tout scrupule s'est bien assuré que l'Aléxandrie où avoit observé M. de Chazelles étoit la même que l'ancienne où vivoit Ptolomée.

Octobre 1519.

Les latitudes des étoiles fixes ou leurs distances à l'écliptique ne changent point, & si Ptolomée avoit bien observé, il les auroit trouvées telles qu'on les trouve aujourd'hui. Mais il y a de grandes différences, & qui vont quelquefois jusqu'à plus de 30 m. & M. de la Hire en rapportant ces différences de latitude n'a parlé que des fixes de la premiere grandeur, qui sont les plus aisées à observer.

Il ne faut pas conclure de là que les Observations anciennes soient peu utiles à l'Astronomie. Une éclipse observée il y a 2000 ans sera très-utile, pour déterminer la grandeur des révolutions moyennes de la lune par rapport à celles du soleil, parce que quand il y auroit de l'erreur dans la détermination de l'heure ou de la grandeur de l'éclipse, le grand nombre de révolutions solaires & lunaires écoulées depuis ce tems-là sauvera l'erreur ou la rendra de peu de conséquence.

Selon M. de la Hire, il paroît que Ptolomée a crû l'obliquité de l'écliptique constante, & pour la déterminer, il s'en est moins rapporté à ses propres Observations qu'aux Astronomes, qui

 l'avoient

l'avoient précédé, tels qu'Eratosthene ou Hipparque. Il étoit plus curieux de la theorie de l'Astronomie que de la pratique, plus mathematicien qu'observateur. Il a donc posé cette obliquité de 23 degr. 51 min. 15 sec. apparemment sur la foi des Anciens.

Pappus qui étoit comme lui d'Alexandrie, & à Alexandrie, vint 270 ans après lui sous Theodose, & il donne pour une chose connuë que l'obliquité de l'écliptique étoit de 23 d. 30 min. à une minute près de ce qu'elle est déterminée aujourd'hui. On voit par là que l'autorité de Ptolomée n'étoit pas fort suivie. De plus il est impossible que cette obliquité de l'éclyptique eût diminué de 21 min. en 270 ans.

M. de Louville convient que Pappus lui est contraire ; mais il répond qu'il est le seul, & d'ailleurs il soûtient que Pappus dans l'endroit qu'on cite n'a point prétendu donner une détermination exacte, mais seulement tirer des racines quarrées, ce qui lui produit des membres approchez.

Le 4^e Satellite, à les compter par leurs distances à saturne, fut découvert

en 1655, le 5^{e} en 1671, le 3^{e} en 1672, le 1^{er} & 2^{e} en 1684, le 4^{e} par M. Huguens, les quatre autres par feu Mr. Cassini.

Le rayon de l'anneau étant posé 1, celui de l'orbite du premier satellite est 1 $\frac{93}{100}$ du 2; 2 $\frac{47}{100}$ du 3. 3 $\frac{45}{100}$ du 4. 8 du 5. 23 $\frac{23}{100}$.

Selon ce même ordre, leurs revolutions moyennes sont de 1 jour 21 h. 18 min. 27 sec. de 2 jours 17 h. 41 m. 22 sec. de 4 jours 12 h. 25 min. 12 sec. de 15 jours 22 heur. 41 min. 12 sec. de 79 jours 7 h. 47 min. & ces revolutions tirées des observations sont les mêmes que donneroit la regle de Kepler.

La lune dans ses distances moyennes de la terre, en est éloignée de 58 demi-diametres de la terre, & elle fait sa revolution en un peu plus de 27 jours. Le premier satellite de Jupiter en est éloigné de 5 $\frac{2}{3}$ demi-diametres de cette planette; & comme le diametre de cette planette est 10 fois plus grand que celui de la terre, ce satellite est donc éloigné de Jupiter de près de 57 demi-diametres de la terre, à peu près autant que la lune l'est

de la terre. Cependant il fait ſa revolution en 1 jour 18 heures 28 min. 36 ſecondes ; il a donc une vîteſſe réelle beaucoup plus grande que celle de la lune.

En raiſonnant de la même maniere ſur ſaturne dont le diametre eſt à peu près égal à celui de Jupiter, on trouve que ſon premier ſatellite eſt un peu plus lent, mais toûjours beaucoup plus vîte que la lune.

Cependant les planettes principales ont réellement plus de vîteſſe à meſure qu'elles ſont moins éloignées du ſoleil ; la terre en a plus que Jupiter, & Jupiter plus que ſaturne.

Jupiter 1000 fois plus gros que la terre tourne ſur ſon axe en moins de 10 heures, & la terre ne tourne ſur le ſien qu'en 24 heures.

ACOUSTIQUE.

On a dit dans l'hiſtoire de 1709, que e ſon n'eſt pas produit comme on le ourroit croire, par les vibrations toales du corps ſonore, mais par les viibrations particulieres de toutes les etites parties. M. de la Hire qui eſt

depuis long-tems dans cette penſée, l'appuye preſentement par pluſieurs experiences & fort familieres. Si, par exemple, on ſerre avec les doigts les deux branches d'une pincette ordinaire l'une contre l'autre, & qu'enſuite on les lâche ſubitement, la pincette par ſon reſſort fait des vibrations fort ſenſibles & ne rend aucun ſon; mais ſi en ſoûtenant la pincette avec un doigt, on en frappe une branche avec un autre doigt, elle rend un ſon aſſez clair, & ne fait que des vibrations beaucoup moindres qu'elle ne faiſoit. Par la comparaiſon de ces deux experiences on voit aſſez que le ſon ne dépend pas des vibrations totales & ſenſibles du corps, mais des vibrations particulieres & imperceptibles des petites parties, ce que M. de la Hire appelle *fremiſſemens*.

Si au lieu de ſoûtenir la pincette avec le doigt on la ſoûtient avec un morceau de fer, comme avec la tige d'une clef, & qu'on la frappe avec du fer, on n'entend plus qu'un ſon aſſez ſourd & fort different du premier, quoique les vibrations totales ſoient les mêmes. Il faut donc que les fre-

missemens ayent changé, & que dans cette derniere experience le fer qui soûtient la pincette les empêche d'être aussi vifs.

Le son change encore si au lieu de frapper une branche par le plat on la frappe de champ, pour ainsi dire, ou par son côté le plus étroit; & il est plus ou moins clair ou aigu selon differentes circonstances que M. de la Hire rapporte.

Sur tout cela il conçoit que les fremissemens font le son, & que les vibrations totales déterminent le ton, ou le rapport du son à un autre. Les fremissemens qui font des ébranlemens du corps sonore dans toutes ses petites parties, chassent l'air de ses pores, & lui donnent occasion d'y rentrer alternativement une infinité de fois avec une *prestesse* qui seule est capable de donner à l'air le mouvement nécessaire pour causer la sensation du son. Ces fremissemens ne peuvent être sans les vibrations totales, qui en sont comme l'effet ou le composé; & c'est le different nombre de ces composez en un certain tems déterminé qui fait le

ton. Selon cette idée, afin que deux corps sonores passent un certain accord, par exemple l'octave, il n'est pas nécessaire que les fremissemens de l'un se fassent en deux fois plus de tems que ceux de l'autre, il suffit que leurs vibrations totales ayent ce rapport, & si les fremissemens ne l'ont pas, quoique les vibrations l'ayent, celui qui aura des fremissemens en plus grand nombre en même tems, aura seulement un son plus fort sans sortir du ton.

Monsieur de la Hire espere, à ce qu'il laisse entrevoir, qu'en suivant ses principes il parviendra à expliquer ce phenomêne surprenant des cylindres de bois, rapporté en mille sept cens neuf, pag. 96. Ce que nous avons appellé en cet endroit foyers de dissipation ou d'affoiblissement du son, ce sont deux points placez vers les deux extremitez du cylindre à peu près à $\frac{1}{5}$ de sa longueur quand il est de bois; s'il étoit de fer, ces foyers seroient bien plus proches des extremitez. Il semble que cela pourroit avoir quelque rapport aux nœuds d'ondulations dont on a parlé en 1701 page 131.

Octobre 1519.

MECHANIQUE.

On ſuppoſe ici ce qui a été dit dans l'hiſtoire 1714. ſur le tourbillon fluide de M. Saulmon. Il a été dit que les corps plus maſſifs ou plus peſans ſont ceux qui étant mis ſur le tourbillon d'eau, s'éloignent de ſon axe, & que ceux au contraire qui ſont les plus legers s'en approchent, & cela ſe confirme toûjours.

On appelle revolutions cylindriques, celles que les corps font autour de l'axe du tourbillon, & on appelle ſpheriques les revolutions que les mêmes corps font autour de leur centre.

Pour connoître les revolutions cylindriques, on fait une tache ſur la ſurface du corps qui doit circuler ; ſi pendant une revolution cette tache garde toûjours la même poſition, ſoit à l'égard de l'axe du tourbillon, ſoit à l'égard du bord du vaſe, ſoit à l'égard de la canne poſée en diametre, le corps a fait néceſſairement une revolution ſpherique pendant qu'il en a fait une cylindrique ; il ſera aiſé de

s'en convaincre par un moment d'attention. C'est par là que les Astronomes ont jugé qu'il est impossible que la lune qui tourne en un mois autour de la terre, & lui presente toûjours la même face, tourne en même tems sur son centre, à moins qu'elle n'y tourne aussi en un mois.

Pour connoître l'axe d'une revolution spherique, on détermine un axe sur le corps par deux taches fort differentes, qui en sont les deux extremitez, & on pose le corps sur l'eau, de maniere qu'il soit obligé de tourner sur cet axe : si cependant il n'y tourne pas, il est aisé de juger de combien l'axe sur lequel il tourne est éloigné de ce premier. Si pendant une revolution les deux taches sont toûjours paralleles à la surface du fond de l'eau, l'axe de cette revolution est perpendiculaire à cette surface; sinon, on estime de combien il est éloigné de la perpendicularité. Tout cela posé, voici le resultat des experiences nouvelles de M. Saulmon.

1°. Les corps, de quelque figure qu'ils soient, globes, disques, cylindres, cones, cones tronquez, cubes,

ne font point leurs revolutions cylindriques, ſans en faire auſſi de ſpheriques.

2°. Pendant que le mouvement de l'eau qui s'eſt remiſe de niveau eſt le plus uniforme & le plus rapide qu'il puiſſe être, c'eſt-à-dire que la rapidité & l'uniformité ſe concilient autant qu'il ſe peut, des globes d'une certaine peſanteur font une revolution ſpherique dans le même tems préciſément qu'ils en font une cylindrique; & cette égalité ſe conſerve quelquefois dans un nombre de revolutions qui va juſqu'à 70 ou 72. Après cela le mouvement de l'eau s'étant ralenti, il ſe fait moins ½ d'une revolution ſpherique dans le tems d'une cylindrique, & cette inégalité peut ſe conſerver pendant 23 ou 30 revolutions.

3°. Les diſques ne ſont pas à cet égard ſi reguliers que les globes. Quelques-uns commencent par faire moins de la moitié d'une revolution ſpherique pendant une cylindrique; enſuite une moitié juſte, & enfin ils reviennent à moins de la moitié. D'autres commencent par plus d'une

moitié; paſſent par moins de moitié & finiſſent par plus.

4°. La revolution ſpherique ſe fait dans le ſens qu'elle doit ſe faire, ſuppoſé que la partie du corps qui regarde les bords du vaſe ait été frappée la premiere.

5°. Il y a un cas, où les corps mis dans le tourbillon fluide tournent ſur eux-mêmes en ſens contraires. C'eſt lorſqu'ils ſont aſſez maſſifs pour s'éloigner avec vîteſſe de l'axe du tourbillon, & pour aller choquer rudement le bord du vaſe. Alors ils réfléchiſſent, & changent le ſens dont ſe faiſoit leur revolution ſpherique.

6°. Le ſens de la revolution ſpherique ne changera point, quoique le corps ait à ſa ſurface des inégalitez fort conſiderables.

7°. L'axe des revolutions ſpheriques eſt toûjours à peu près perpendiculaire à la ſurface de l'eau, & s'il eſt incliné, c'eſt vers la ſurface du tourbillon.

8°. Un globe dont les deux hemiſpheres ſont d'une peſanteur inégale à l'axe de ſa revolution ſpherique, eſt moins perpendiculaire.

Octobre 1719.

MACHINES OU INVENTIONS Approuvées par l'Académie en 1716.

1. Une Machine de M. Villons pour la fabrique des Canons de fusil. Elle a paru fort ingenieuse & fort commode dans la pratique.

2. Un nouveau Clavessin de M. Marins, où il substituë des maillets aux sautereaux. Il évite par là les reparations perpetuelles auxquelles l'usage des plumes assujettit les clavessins ordinaires. Celui-ci rend en general des sons plus forts & plus beaux; mais de plus le seul menagement du toucher lui donne le fort & le foible, & par consequent l'expression qui a toûjours manqué à cet instrument.

3. Une montre d'une nouvelle construction de M. Sulli Anglois. On y a trouvé une diminution de frottemens tres-considerable, & par des voyes également simples & ingenieuses, une adresse singuliere pour conserver dans une égalité constante ce qui reste de frottemens.

4. Une Chaise de poste de M. Go-

defroi Ingenieur de la marine, ſuſpenduë plus haut que le milieu, ce qui la rend moins verſable.

5. Une nouvelle conſtruction d'Eſcalier du même Auteur : elle eſt pour un petit eſcalier dérobé que la ſujetion du lieu rendroit trop roide.

6. Une machine à vanner des grains de M. le Baron de Knopper.

Article LXXXI.

MEMOIRE DE MONSIEUR Robinſon, contenant l'état préſent de la Suede. A Londres, chez Tim Goadwin, à l'Enſeigne de la Reine. 1718. *in* 12. *pages* 169.

On ne peut rien ſçavoir de bien certain de la Suéde juſqu'au tems qu'Othinus ou Vooden, chaſſé de l'Aſie par le grand Pompée, environ 60 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, vint en ce païs-là. Toutes les Nations ſeptentrionales ont eu l'ambition de ſe dire les deſcendans de ce Vooden, qui, au rapport des Hiſtoriens du païs, conquit la Moſco-

vie, la Saxe, la Suede, le Dannemarc & la Norvége : ce fut lui qui introduisit dans le Nord le Paganiſme, & avec lui le Sortilége & autres ſemblables Arts, comme auſſi la coûtume d'élever de grands monceaux de terre ſur les tombeaux des perſonnes de marque, & de graver ſur les rochers & ſur les pierres des inſcriptions funebres, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui dans toutes les parties du païs.

Après la mort de Vooden, on lui décerna les honneurs divins en qualité de Dieu de la guerre. La ſucceſſion des Rois après Vooden eſt remplie de confuſion, parce qu'alors la Nation ſe diviſa quelquefois en pluſieurs petits Royaumes; quelquefois elle ſe répandit dans la Suede & dans la Gothie; ſouvent elle fut ſujette du Dannemarc, ou de la Norvege, & quelquefois maîtreſſe de ces païs-là, auſſi-bien que d'aûtres Regions plus éloignées, où les Goths ſe tranſporterent après avoir abandonné leur païs natal : mais quand, & à quelle occaſion ils firent tant de mouvemens, c'eſt ce qu'on ne ſçait pas avec certitude : on ne ſçait pas non plus combien de tems ils a-

voient été hors de leur païs, lorſqu'ils commencerent à haraſſer l'Empire Romain; ce qui arriva 300 ans après Jeſus-Chriſt.

On juge par le rapport des langues, des loix & des coutumes, que les Saxons, qui furent appellez en Angleterre vers l'an 450, étoient originairement une colonie des Goths; mais que les Suedois & les Goths s'étant joints avec les Danois & les Norvegiens, firent une deſcente en Angleterre vers l'an 800. C'eſt ce qu'aſſûrent les Hiſtoriens Anglois, qui font expreſſément mention de ces peuples, & qui en parlent comme de Nations barbares & payennes, telles qu'elles l'étoient alors en effet.

Les Normands auſſi qui s'établirent en France à peu près en ce tems-là, étoient en partie habitans de ces Regions ſeptentrionales.

Mais pour paſſer à des tems plus connus, il faut dire que ce fut vers l'an 830 que l'Empereur *Loüis le Pieux* envoya Anſgarius, qui fut dépuis Archevêque de Hambourg, pour tâcher de convertir les Suedois & les Goths; mais cette miſſion n'eut d'abord que

peu ou point de ſuccès. Quelques années après, l'Archevêque y fit un ſecond voyage plus heureux que le premier, puiſqu'il baptiſa le Roi Olaüs, qui reçut depuis la couronne du martyre, & que ſes ſujets Payens ſacrifierent à leurs Dieux. Le Chriſtianiſme ne devint la Religion des Suedois que deux cens ans après, qu'elle y fut plantée par des Evêques Anglois, qui furent envoyez en ce païs-là par un autre Olaüs. Les Royaumes de Suede & de Gothie étoient alors unis, mais ils vinrent encore à ſe ſéparer ; & cette ſéparation dura près de deux ſiécles, après leſquels ils ſe réünirent, à condition que les Maiſons Royales ſuccederoient chacune à ſon tour ; ce qui ſe fit durant deux cens ans, mais ce ne fut pas ſans beaucoup de deſordre & d'effuſion de ſang.

Ce démêlé s'étant terminé par l'extirpation de la Maiſon Royale des Gots, il en ſurvint un nouveau ; car Waldemer fils de Berger, Ierle ou Earle qui deſcendoit du ſang Royal des Suedois, fut élû Roi l'an 1250. par le conſeil de ſon pere, & fit ſes trois freres, Ducs de *Finland*, de *Suderma-*

land, & de *Smaland*; il les rendit si ſouverains, chacun dans ſon Duché, qu'il leur donna moyen de troubler ſon Gouvernement. En effet ils forcerent enfin Waldemer à ſe defaire de ſon Royaume en 1279. en faveur de ſon frere *Magnus*. Celui-ci le laiſſa à ſon fils *Berger* l'an 1290. il eut des guerres continuelles avec ſes deux freres *Erick* & *Waldemer*, tant qu'enfin il les prit priſonniers, & les fit mourir de faim; après cela il fut chaſſé, & le Duc Erick ſon fils lui ſucceda en l'an 1319.

On avoit porté *Magnus* à conſentir que ſon fils Erick fût élû Roi de Suede, conjointement avec lui, comme Haquinus ſon autre fils l'avoit été de Norvege.

Mais ces freres firent la guerre à leur pere, qui ſur ces entrefaites fit empoiſonner l'aîné; Haquinus, s'étant raccommodé avec ſon pere, ſe maria à Marguerite, fille de Waldemer Roi de Dannemarck, en la perſonne duquel les trois Royaumes ſe trouverent réünis. Ce *Magnus* ayant été dépoſé pour ſon mauvais gouvernement, fit place au fils de ſa ſœur, qui s'appel-

loit Albert, Duc de Meckelbourg, dont les Suedois furent bientôt las. Ils offrirent le Royaume à Marguerite, à laquelle *Haquinus* son mari avoit laissé la Norvege, & son pere le Dannemarck. Le Roi Albert ayant été défait en bataille rangée, fut fait prisonnier par cette Marguerite, qui lui succeda l'an 1388. & qui unit ces trois Couronnes sous les mêmes Loix. Ces Loix furent approuvées des Etats de ces Royaumes. Elles étoient fort onereuses au Suedois, & fort avantageuses aux Danois, qui eurent toûjours l'adresse ou le bonheur de s'insinuer dans la faveur du Roi; & de lui rendre suspects les Suedois & les Norvegiens, selon le conseil que la Reine Marguerite donna à son successeur: *La Suede*, lui disoit elle, *vous nourrira, la Norvege vous habillera, & le Dannemarck vous défendra.*

A la priere de la Reine Marguerite, les trois Nations élûrent pour leur Roi son jeune neveu, Erick de Pomeranie: elle se reserva le gouvernement durant sa minorité: elle vécut plus que lui, & eut le tems de se repentir de ce qu'elle avoit fait: elle mourut enfin de la

peste l'an 1412. Cet Erick se maria à Philippe ou Phelippote, fille de Henri 4^e^ Roi d'Angleterre. Les Historiens rapportent, au sujet de cette femme, que Copenhague étant assiégée, & le Roi Erick au desespoir s'étant retiré dans un Monastere, elle prit le commandement de la ville, & battit les assiegeans; mais ayant ensuite, pendant l'absence du Roi, mis une flotte en mer qui ne fit rien, il la maltraita si fort à son retour, qu'elle se retira dans un Cloître, où elle mourut bientôt après.

L'oppression des Etrangers sous laquelle les Suedois gemissoient, parce que le Roi leur donnoit les Gouvernemens des Provinces, & leur confioit toutes les forteresses, sans se mettre en peine des contraventions qu'il faisoit par là à l'union, les contraignit enfin de secoüer le joug & de renoncer au serment de fidelité qu'ils avoient prêté au Roi Erick. Ils mirent en sa place Charles Knute-son General du Royaume, & lui donnerent la qualité de Protecteur, qu'il eut environ quatre ans, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils se furent determinez à appeller *Chris-*

tophe de Baviere, que les Suedois & les Norvegiens avoient déja élû pour Roi. Cela arriva l'an 1440. Le Regne de Christophe ayant été court, & les Suedois ayant trouvé de nouveaux sujets de se dégoûter de l'union, ils se diviserent après sa mort, & élûrent Charles Knute-son, ci-devant leur Protecteur; & ici nous avons un mémorable exemple de la bizarrerie de la fortune: ce Prince, après avoir regné dix ans, fut détrôné par une faction Danoise, & se retira à Dantzick, où il fut réduit à la derniere pauvreté.

Christian d'Oldembourg, Roi de Dannemarck & de Norvege, lui succeda, & renouvella l'union qui fut bientôt rompuë, & Christian fut dépossedé après un regne de cinq ans.

Charles Knute son fut alors remis sur le trône en 1463; il n'y demeura que trois ans; car le Clergé ayant formé un parti plus fort que celui du Roi, ce Prince fut forcé de renoncer à la Couronne, & de se refugier encore dans le Duché de Finland, où il vécut aussi pauvre qu'il l'avoit été à Dantzick.

Après sa déposition, *Erick Axelton*,

mari de sa fille, fut fait Gouverneur du Royaume, qui fut miserablement déchiré de factions, dont les Evêques, au rapport de l'Historien, furent les principaux auteurs; ce qu'ils faisoient en faveur de Christian de Dannemarck qu'ils vouloient rétablir. Mais leur parti s'étant détruit, Charle Knuteson fut rétabli pour la troisiéme fois sur le trône de Suede, qu'il occupa jusqu'à sa mort, après laquelle *Steno Sture*, Gentil-homme d'ancienne famille, fut fait Protecteur du Royaume en 1471. Il le defendit long-tems contre le Roi *Christian*, qui lui succeda au Royaume de Dannemarck & de Norvege; mais enfin il fut forcé de céder la place à *Jean*, lequel réünit encore les trois Couronnes: mais comme il suivit l'exemple de son prédécesseur, c'est-à-dire, qu'il opprima la Nation, & se servit des étrangers, il ne fut pas long-tems Roi. *Steno Sture* fut fait Protecteur pour la seconde fois. *Suarto Sture* lui succéda en la même qualité l'an 1504. Celui-ci eut des guerres continuelles avec Jean pendant tout le cours de sa Regence qui fut conferée à son fils après sa mort.

Octobre 1719.

Steno Sture le jeune, qui fit têre à la faction des Danois dont l'Archevêque d'Upsal étoit le Chef, étant mort de la blessure qu'il reçut à une escarmouche contre les Danois, *Christiern* ou *Christian*, second Roi de Dannemarck & de Norvege, parvint à la Couronne de Suede; mais il en usa d'une maniere si tyrannique, & répandit tant de sang innocent, & sur tout du sang des Nobles qu'il vouloit entierement exterminer, que son Regne devint insupportable; de sorte que toute la Nation conspira contre lui sous la conduite de Gustave premier, de la race des anciens Rois de Suede. Son pere avoit été décapité, & sa mere avoit deux sœurs que Christiern fit emprisonner. Gustave fut d'abord reçû en qualité de Gouverneur du Royaume, & deux ans après on lui déféra la dignité Royale: & comme les Danois & les Norvegiens avoient chassé leur Roi Christiern qui avoit épousé la sœur de l'Empereur Charles-Quint, il alla demander du secours à la Cour Imperial, qu'il ne pût obtenir; il fut défait aussitôt qu'il mit le pied en Norvege, & ayant été fait prisonnier, sa prison ne finit qu'avec sa vie.

Par là, Gustave se vit en repos & en liberté de rétablir les affaires du Royaume, qui se trouvoient dans un grand desordre. La premiere difficulté qu'il rencontra, ce fut, dit-on, de la part des Ecclesiastiques, qu'on accusoit d'avoir été les auteurs de tant de confusion sous les regnes précedens. Pour prévenir celles qu'ils pouvoient causer à l'avenir, il diminua leurs revenus toutes les fois que l'occasion s'en présenta; ce qu'il fit en réünissant à la Couronne toutes les terres qui avoient été données à l'Eglise dans les siécles précédens. Cette conduite, & la Prétenduë Réforme qu'il introduisit dans l'ancienne Religion, furent la cause des frequentes émotions qui troublerent la tranquillité des premieres années de son Regne: mais après cela il vécut paisiblement dans ses Etats, & n'eut aucune guerre avec les Etrangers, si l'on excepte seulement la ville de Lubeck & la Moscovie, avec laquelle il eut quelques démêlez, mais peu considerables.

Jusques-là le Royaume de Suede avoit été électif durant plusieurs siecles; mais il devint alors héréditaire

en droite ligne de ſucceſſion aux enfans mâles de Guſtave, à cela près néanmoins qu'au défaut d'enfans mâles, le droit d'élection retourneroit aux Etats. Guſtave eut trois femmes, dont il eut quatre fils & pluſieurs filles: Erick ſon fils aîné devoit ſucceder à la Couronne: Jean fut fait Duc de Finland; Magnus le fut d'Oſtrogotie, & Charles de Sudermeland: par ce moyen ces Provinces furent en quelque maniere démembrées de la Couronne: faute en Politique dont les Suedois ſe ſont ſouvent ſi mal trouvez, qu'ils ont depuis reglé par un Acte ſolemnel de n'y jamais retomber. Le Regne de Guſtave, qui fut de 36 ans, ayant donc fait fleurir le Royaume, & l'ayant mis dans un meilleur état qu'on ne l'avoit vû depuis pluſieurs ſiecles; ce Prince, après avoir aſſûré la Couronne dans ſa famille qui la poſſede encore aujourd'hui, la laiſſa à ſon fils Erick en 1559.

Erick méditoit de faire un voyage en Angleterre, dans l'eſperance d'épouſer la Reine Eliſabeth; mais la mort de ſon pere, & ſon inſtallation ſur le trône rompirent ſon voyage. Il regna

neuf ans, & garda pendant cinq ans son frere Jean dans une étroite prison, parce qu'il le soupçonnoit de vouloir le supplanter; ce qui arriva en effet; mais ce ne fut qu'après qu'Erick se fut marié à la fille d'un Païsan, & qu'il eut perdu l'affection de ses sujets par plusieurs actions cruelles & honteuses: de sorte qu'il fut déposé sans beaucoup de difficulté, & condamné à une prison perpetuelle, où il finit ses jours.

Après cette déposition, Jean III. parvint à la Couronne malgré les Etats du Royaume, qui avoient prêté serment par avance au fils que la Reine Epouse du Roi Erick lui avoit donné avant qu'ils fussent mariez. Il poursuivit avec succès la guerre de Moscovie, qui avoit commencé du tems du Roi Erick au sujet de la Livonie, dont il se rendit maître malgré les pretentions de plusieurs Souverains qui se disputoient cette Province.

Le Regne du Roi Jean III. fut troublé par les changemens qu'il voulut faire dans la Religion nouvellement établie, pour revenir à l'ancienne, qu'il embrassa enfin & qu'il professa ouvertement; mais il lui fut impossi-

ble d'obliger ses sujets à suivre son exemple. Après avoir retenu dix ans en prison son frere Erick, il crut qu'il étoit à propos pour sa sûreté de le faire empoisonner ; ce qui fut executé suivant le conseil que les Etats du Royaume lui avoient, dit-on, donné.

Son frere Magnus, qui n'avoit pas l'esprit bien reglé, ne l'inquieta gueres ; mais il eut de terribles ombrages de Charles son autre frere, & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, qu'on ménagea si bien les choses entr'eux, qu'ils n'en vinrent pas aux dernieres extremitez.

Après un Regne de 36 ans, le Roi Jean mourut par la faute d'un Apoticaire ignorant ; & il est à remarquer qu'il n'y avoit point alors de Medecins en Suede.

Son fils Sigismond lui succéda en 1592 : sa mere Catherine étoit Princesse Polonoise de la Maison des *Jagellons*. Il avoit été élû Roi de Pologne cinq ans avant la mort de son pere. Jean son frere étoit encore en âge de minorité, de sorte que son oncle fut Régent du Royaume jusqu'à ce que Sigismond vint de Pologne pour se faire

couronner en Suede ; ce qui fut un an après la mort de ſon pere. Son couronnement fut retardé pendant quelques mois par les difficultez qui ſurvinrent ſur le fait de la Religion, & ſur la confirmation des Priviléges. Mais tout cela s'étant enfin accommodé, le Roi retourna en Pologne après avoir fait un an de ſejour en Suede, & laiſſa le Royaume en grand deſordre qui augmenta tous les jours.

Quelques années après, comme il revenoit de Pologne, ſon oncle le reçut à la tête d'une armée, & défit les troupes que le Roi avoit avec lui. Sur ces entrefaites, il ſe fit un accommodement ; le Roi s'en retourna en Pologne, & laiſſa à ſon oncle le ſoin du Gouvernement ; il demeura dans ce poſte juſqu'à ce que les Etats, las de Sigiſmond, qu'ils avoient inutilement fait conſentir à l'élevation de ſon fils ſur le trône, que Jean ſon frere avoit auſſi refuſé, confererent la dignité Royale à Charles neuviéme ſon oncle, qui ſe trouva par là engagé à faire la guerre aux Polonois, comme il avoit deja fait aux Moſcovites. Le theatre de ces deux guerres fut la Livonie, où

les Suedois eurent du pire, jusqu'à ce que les affaires des Moscovites tomberent dans un desordre qui les força de donner la paix aux Suedois.

Le Roi Charles un an avant sa mort eut guerre avec le Dannemarck, & ce fut en cet état qu'il laissa son Royaume à Gustave Adolphe son fils, qui après avoir fait la paix avec le Dannemarck par la médiation de Jacques I. Roi d'Angleterre, tourna tous ses soins à la guerre de Livonie & de Moscovie; après plusieurs succès differens de part & d'autre, Gustave conclut un Traité de paix fort avantageux avec le Czar.

La guerre de Pologne, qui eut quelques petits intervales de treve, dura plus long-tems, & ne fut pas moins avantageuse aux Suedois, qui prirent Riga & toutes les autres places que les Polonois tenoient dans la Livonie: de là ils porterent la guerre dans la Prusse, où ils firent les mêmes progrès, jusqu'à ce qu'enfin la France & l'Angleterre s'étant renduës médiatrices, il se fit une treve pour six ans.

Cette treve donna le tems à Gustave de faire la guerre en Allemagne.

L'Empereur, dit-on, lui en avoit donné d'assez justes sujets, & il ne manquoit pas de gens qui l'y sollicitoient. Quoi qu'il en soit, l'année suivante donna commencement à cette expedition, & le Roi étant arrivé le 24 Juin à l'embouchure de l'Oder, il debarqua sa petite armée, qui ne consistoit qu'en seize compagnies de Cavalerie, & quatre-vingt-douze d'Infanterie, faisant huit mille hommes; outre les autres renforts qu'elle reçut, elle fut augmentée de six regimens Anglois & Ecossois, commandez par le Duc d'Hamilton; mais ce qui la grossit plus que tout cela, fut les progrès incroyables que Gustave fit.

Aux approches de ce Prince, Stetin se rendit, & ensuite toute la Pomeranie. Le 7. Septembre 1632. Gustave s'étant joint avec l'Electeur de Saxe, défit entierement près de Leipsic l'armée de l'Empereur commandée par le General Tilly. De là il traversa la Franconie, le Palatinat & la Baviere; l'année suivante, il donna la bataille de *Lutzen*, où ses armes furent encore victorieuses, & où l'on a crû, dit l'Auteur de ce Memoire, qu'il avoit été

lâchement tué par François Albert Duc de Saxe-Lawembourg : non seulement, ajoûte-t-on, les Imperiaux eurent beaucoup de joïe de cette mort; la France encore, & plusieurs autres en furent ravis, parce qu'ils le regardoient tous d'un œil d'envie, & qu'ils craignoïent qu'il ne poussât encore plus loin ses conquêtes.

Sa fille Christine lui succeda. Cette Princesse n'avoit que cinq ans; le feu Roi son pere avoit disposé les Etats du Royaume en sa faveur, & les avoit obligez à changer l'union héréditaire, comme on parle, qui restraignoit la succession aux mâles. Pendant sa minorité, le Chancelier *Axel Oxenstiern* eut la direction des affaires d'Allemagne, où la guerre se continuoit avec des succès differens, mais pourtant à l'avantage de la Suede, qui étoit en possession de plus de cent places fortes, & eut une armée de plus de cent mille hommes; tant que le Prince Charles Gustave fut Generalissime. Peu de tems avant, fut conclu le Traité de Munster, où la Suede eut pour son dédommagement les Duchez de Pomeranie, de Bremen, de Woerden, la

ville de Wismar, & séance dans les Diettes de l'Empire, & du Cercle de la Basse-Saxe, où elle avoit droit d'opiner, & outre cela une somme de cinq millions d'écus. Il y avoit plusieurs années que la Reine Christine avoit formé le dessein de quitter la Couronne; elle le fit enfin; & après avoir fait declarer Charles Gustave Prince héréditaire, elle s'en dépoüilla avec beaucoup de solemnité, & dégagea ses sujets du serment de fidelité. Les Etats auroient souhaité que le Prince & la Reine se fussent mariez; mais ils n'avoient de penchant à cela ni l'un ni l'autre.

La dignité Royale fut conferée au Prince Charles Gustave le même jour que la Reine y renonça, qui fut le 6^e^ de Janvier 1654. L'année suivante, le nouveau Roi fit la guerre à la Pologne pour se venger de la protestation qu'elle avoit faite contre son élevation sur le trône. Les progrès qu'il fit d'abord, surprirent non seulement la Pologne, mais allarmerent toute l'Europe; car en trois mois de tems il se vit maître de toute la Prusse, excepté Dantzick, d'une grande partie de la Lithuanie,

des villes de Varſovie, de Cracovie, & autres places de la Haute & Baſſe Pologne. La plûpart des peuples de ces Provinces que le Roi Caſimir avoit abandonnées pour s'enfuir en Sileſie, prêterent ſerment de fidelité aux Suedois. Mais ces proſperitez ne furent pas de longue durée: la premiere conſternation s'étant diſſipée, les Polonois furent auſſi prompts à abandonner le Roi de Suede, qu'ils l'avoient été à prendre ſon parti. Outre cela, l'Empereur, la Moſcovie & la Hollande ſe broüillerent avec lui; le Dannemarck ne tarda gueres à s'y joindre, & ce Prince eut par là un pretexte honnête d'abandonner la Pologne, où il ne pouvoit plus ſubſiſter. Ayant donc laiſſé le gouvernement de la Pruſſe à ſon frere, il marcha promptement vers le Dannemarck, qu'il réduiſit bientôt à la neceſſité d'acheter la paix par la perte des Provinces de Schonen, Halland, & Bleaking. Cette paix, qui fut concluë le printems ſuivant, fut rompuë quelques mois après

L'Été ſuivant, le Roi de Suede fit paſſer inopinément ſon armée dans

le *Seland*, où il prit le Château de Cronemboug, situé à l'entrée du Sund: mais il n'eut pas le même bonheur à Coppenhague, qu'il assiegea inutilement, & à laquelle il fit donner vainement plusieurs assauts. La flotte de Hollande ayant secouru la place l'Été suivant, le siege fut converti en blocus. Mais enfin le Roi Charle Gustave, qui en six ans de tems s'étoit attiré l'inimitié de presque toutes les Puissances de l'Europe par ses entreprises hardies, mourut de la fievre, mit fin par sa mort au blocus de Coppenhague, & laissa sa Couronne à Charles XI^e, son fils. Ses Ministres firent la paix avec la Pologne, la Moscovie, l'Empereur, le Brandebourg, la Hollande & le Dannemarck à des conditions honorables.

Ici finit l'Abregé Historique de la Suede, inseré dans les Memoires de M. Robinson: c'est le seul morceau de son ouvrage qui nous a paru devoir être de quelque utilité à nos Lecteurs; & nous avons cru qu'il n'y en auroit aucun qui ne fût bien-aise de pouvoir d'un coup d'œil se mettre au fait sur l'Histoire generale d'une Nation qui dans ces derniers tems a fait tant de

bruit dans l'Europe, & s'eſt rendu également fameuſe par ſes proſperitez & par ſes diſgraces.

ARTICLE LXXXII.

NOUVELLES LITTERAIRES pour le Mois d'Octobre.

DE KONIGSBERG.

MOnſieur George Heluings, Paſteur Luthérien d'Ungerburg, a tourné ſes études du côté de l'Hiſtoire Naturelle de la Pruſſe ; il publia en 1713. l'Hiſtoire des Plantes de cette Contrée, ſous le nom de *Flora* : il a donné encore l'Hiſtoire des Mineraux du même Païs, ſous le tître *Lithographia Angerburgica*, il s'étend ſur des pierres figurées, ou plûtôt ſur des corps de différent genre pétrifiez, qu'on tire de la terre dans la Pruſſe, comme ailleurs, & qui ſont une preuve de l'univerſalité du Déluge. Le mélange des terres de diverſe nature en eſt une autre preuve, que l'Auteur fait valoir après un grand nombre de Sçavans Phiſiciens.

DE FRANCFORT SUR L'ODER.

Cinq Professeurs, Messieurs Reinald, Goelicke, Vesenfud, Herman & Dithmar ont formé une Societé qui rendra ses Observations publiques, deux fois l'année, dans une espéce de Journal, imprimé sous le tître d'*Exercitationes Francofurtenses*; Monsieur Herman refute dans le premier Tome, tous les sistêmes qu'on a inventez pour expliquer la cause de la pesanteur.

DE HALL.

Monsieur Frenck a fait imprimer en un seul volume les deux Écrivains des *Vies des Anciens Jurisconsultes*, Rutilius & Bertrandi, avec la Critique que le célébre Grotius a faite de ces deux Auteurs, les Notes de plusieurs Sçavans sur Rutilius & sur Bertrandi & la vie de Bertrandi écrite par son fils.

Vitæ tripartitæ veterum Jurisconsultorum à Bernardo Rutilio, Joanne Bertrando & Guillelmo Grotio conscriptæ junctim & emendatiores editæ, in 4°.

DE COBOURG.

Saint Ignace, parle dans l'Article ſeptiéme de l'Epître à ſaint Policarpe d'un Miniſtre de l'Egliſe, nommé Theodrome; Grotius dit, que c'étoit le Collecteur des aumônes appellé par les Juifs Hellaniſtes, *Apôtre*; Baronius a penſé qu'il étoit chargé d'avertir les Fidelles des jours & des heures de l'Aſſemblée. Un autre Sçavant a crû qu'il avoit emploi de viſiter les Egliſes de la Campagne, comme fait aujourd'hui l'Archidiacre; & d'autres enfin ont dit, que les Theodromes, ou *Couriers de Dieu*, étoient des Meſſagers qui portoient les Lettres des Chrétiens. Cette opinion paroît fort vrai-ſemblable. M. Fiſcher en propoſe une nouvelle; ſelon lui, on appelloit *Theodromes*, les Deputez que les Egliſes s'envoyent pour entretenir la Communion; il tâche de montrer que ce qu'on lit dans l'Epître de ſaint Ignace, qui ſeul a parlé des Theodromes; il tâche, dis-je, de montrer que ce qu'on lit dans l'Epître de ſaint Ignace eſt conforme à ſon opinion; ſa Diſſertation eſt pleine de digreſſions,

on y apprendra tout ce que les Sçavans ont écrit sur la maniere dont les premiers Chrétiens étoient avertis des Assemblées, sur l'origine & l'usage des cloches & des cresselles, des clochettes, des carillons, des horloges à marteau & des trompettes Sacrées; il assûre que pendant les persecutions, on alloit de maison en maison avertir les Fidelles du tems des Assemblées; Caluor dit, que ç'auroit été prendre une peine inutile; les heures de la priere & des Assemblées étant reglées, les Fidelles ne pouvoient l'ignorer: l'Auteur traite aussi à fond du commerce des Eglises & de ces Messagers Chrétiens. Monsieur Cyprien, Auteur de la Préface, déclame de toutes ses forces contre le Schisme & il assure que la corruption qui se glisse dans l'Eglise, n'autorise en aucune façon ceux qui s'en séparent, à rompre l'unité. Qui croiroit en lisant cette Préface que Monsieur Cyprien est lui-même engagé dans le Schisme des Luthériens. *Erdmanni Fischeri de Theodromis veteris Ecclesiæ legatis; in sancti Ignatii Epistolam ad Policarpum, brevis Commentatio. Præfationem addidit Er-*

nestius Salomon, Cyprianus Ecclesiastes Saxo Gathanus, in 8°.

DE LEIPSIC.

La multitude des petits États, qui compose le Corps Germanique, Princes, Comtes, villes Libres, Nobles immediats, a fait naître une infinité de disputes entr'eux sur leurs prétentions mutuelles, le nombre des écrits produits dans le cours de ces affaires est surprenant. Monsieur Lunigius en a fait cependant une Bibliothéque par ordre Alphabétique, où il les fait connoître exactement; son Livre écrit en Allemand, sera d'une grande utilité pour ceux qui s'appliquent à approfondir le Droit Public, & les interêts de ces Princes d'Allemagne. *Bibliotheca Deductionum est*, in 8°.

Monsieur Lunigius, promet une seconde continuation de ses Archives de l'Empire. *Spicilegium seculare Archivi Imperii Germanici*, & un Cérémonial Ancien & Moderne de toutes les Cours de l'Europe. *Theatrum Historico Politicum ceremoniale.*

D'ITALIE, DE PALERME.

On estime les Memoires Histori-

ques de Sicile, *Memorié istoriché della Sicilia*, de Monsieur le Baron de Xiureni Jean Baptiste Caruso; la premiére Partie, *in folio*, contient de sçavantes recherches sur l'Histoire de Sicile, depuis qu'elle a commencé d'être habitée, jusqu'à la conquête de ce Royaume par les Normans.

DE FLORENCE.

Les Lettres du fameux *Laurent Magalotti*, *sur l'Existence de Dieu & l'immortalité de l'ame*, sont dignes de ce grand Philosophe, qui ne pouvoit mieux employer la force de son esprit & l'élegance de son stile qu'à combattre l'impieté. Ce dernier Ouvrage d'un Écrivain qui a fait tant d'honneur à l'Italie, l'emporte sur tout ce qui a paru de lui pendant sa vie.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

On blâme Monsieur Philips, d'avoir fait imprimer *le Traité de l'Eucharistie*, composé en Grec Vulgaire, par *Maxime Peloponesien*, *Evêque de Pathmos, dans le siécle passé*; il est vrai, que l'Evêque Grec déclame violem-

ment contre l'Eglise Latine, sur les Azimes, sur le refus de communier les Laïques sous les deux espéces & de communier les petits enfans; mais il se déclare nettement pour la transsubstantiation & son témoignage a d'autant plus de poids que sa haine pour l'Eglise Romaine est plus évidente.

La dispute de Monsieur Clarke & de Monsieur de Leibnits, imprimée en Anglois & en François, dans un volume *in octavo*, roule sur des matieres importantes; mais elle a dégeneré, comme presque toutes les autres disputes en questions de nom: Monsieur de Leibnits attaquoit Monsieur Neuton, sur ce qu'il a dit de l'éspace & sur ce qu'il attribuë à la machine du monde, des dérangemens qu'il faut que Dieu rétablisse, par une opération immédiate & instantanée. Monsieur de Leibnits prétend au contraire qu'il est de la grandeur de Dieu, d'avoir prévû tout ce qui pouvoit arriver de déreglement dans son Ouvrage, d'y avoir remedié par avance & créé le monde, tel qu'il doit être, pour durer autant que Dieu voudra, sans au-

tre dérangement, que ceux qui entrent dans le dessein de Dieu. La dispute a amené plusieurs autres questions, sur la maniere dont Dieu est present en tous lieux, sur la maniere dont Dieu & l'ame connoissent, sur la différence des miracles, d'avec les évenemens naturels. Monsieur de Leibnits a écrit en François & Monsieur Clarke en Anglois.

D'YORCK.

Le Traité Anglois de la goute, publié par Monsieur Clifton Vintringham, n'est pas une repetition de ce qu'on trouve dans tant de traitez sur cette maladie; c'est un Livre original, où l'Auteur habile Phisicien & sage Medecin, rend raison de ce que ses Observations lui ont fait connoître sur la cause de ce mal & la maniere de le guerir; il prouve que la liqueur qui arrose les plus petits canaux de notre corps, canaux qui sont composé de nerfs imperceptibles pliez & roulez l'un sur l'autre, que cette liqueur, dis-je, qui dans son état naturel ne circule qu'avec peine, visqueuse & aigrie ne coule plus dans ses parties

qu'avec une extrême difficulté, s'arrête, s'embarrasse, fait éfort contre les parties de ces vaisseaux, les déchire par les pointes de ses angles. En dévelopant ce sistême, Monsieur Vintringham rend raison de tous les simptomes de la goute, & il conclut que la guérison en est rare & incertaine, il conseille cependant d'évacuer ces liqueurs aigries, ou par des purgations douces, ou par une transpiration menagée habillement, d'employer les remedes amers pour corriger l'aigreur, & les attenuans pour dissoudre les viscositez, de rendre aux visceres leur ressort & d'amolir la rigidité des petits canaux; la friction un peu violente lui paroît d'un grand usage dans ce mal; un bon regime, beaucoup d'éxercice sur tout à cheval, & ne point veiller, sont des moyens sûrs d'en prévenir les attaques.

DE HOLLANDE, DE LEYDE.

L'Histoire du vif argent, dont Monsieur Goris est l'Auteur, a fort irrité les Charlatans contre lui; les personnes désinteressées la trouvent exacte & loüent cet habile Medecin, d'avoir dé-

couvert les éfets pernicieux de ce mi neral & d'avoir enseigné les moyen de les prévenir, il a joint à son Hist toire une défense des remedes sym pathiques.

Gerardi Goris Mercurius Triumphator, chez Haak, *in octavo.*

M. Noodt & M. Summerman travaillent en même tems sur les Pandectes, & chacun de ces habiles Jurisconsultes a fait paroître un Commentaire sur les quatre premiers Livres de cet admirable Recueïl des Loix Romaines: celui de M. Noodt a été imprimé ici, *in quarto.* Celui de M. Summerman a été imprimé à Amsterdam, *in quarto.* Il y a dans l'un & dans l'autre d'heureuses conjectures sur le Texte; l'un & l'autre a fait un bon usage de son érudition, & évité ces subtilitez Scholastiques.

D'AMSTERDAM.

Ostervik a imprimé un Traité de M. Cohausen Medecin de l'Evêque de Munster sur les Phosphores: *Lumen novum Phosphoris accensum.*

D'UTRECHT.

La nouvelle Edition de Quintilien,

des Sciences & des beaux Arts. 1709 par Monsieur Burman avance.

La nouvelle Edition de l'Itineraire d'Antonin, par M. Van Meel, est presque achévée.

DE DELFT.

Monsieur Lewenhoeck donne au Public un nouveau Recuëil de ses découvertes; *Antonii Lewenhoeck Epistolæ Phisyologicæ de compluribus naturæ arcanis videlicet fibrillarum, carnearum, atque tendinum in variis animalibus admirabili structurâ, de conformatione seminum, oculi cetacei, pilorum; vasculis spermaticis; animalculis masculini seminis; de arbore coccifera, illiusque fructu sive cocco, de cerebro atque nervis quorum cavitas oculo exhibetur; denique de figurâ, atque operatione salis Polychresti; putaminum ovorum Fabricâ; perspirationis insensibilis naturâ, radicis pareiræ bravæ efficaciâ & operatione cum iconibus necessariis*, in quarto.

DE FRANCFORT.

On aura bien-tôt le Traité de Monsieur de Muys, sur la structure des muscles: l'habileté & l'application de l'Auteur annoncent un Ouvrage exact,

De admirabili partium musculos componentum fabrica, partim experimentis Anatomicis, partim Microscopio investigatâ.

DE LYON.

Boudet imprime à deux Presses, *le Novembre & le Decembre de l'année Chrétienne du Pere Croiset Jesuite*, *Octobre* est en vente : on voit avec plaisir finir un Ouvrage si utile.

Le même Libraire a mis au jour, *l'Avent & le Carême du Pere Simon de la Vierge, Carme Reformé de la Province de Touraine* ; on les demandoit, *& les Sermons sur les Mysteres*, qui avoient parû sous le titre *d'Actions Chrétiennes*, faisoient souhaitter les autres Ouvrages de ce fameux Predicateur. Le Censeur Royal loüe le choix des matieres, la saine Doctrine & la Morale exacte de l'Auteur, l'ordre, la netteté des discours, la vivacité des portraits : on trouve à Paris, les Actions Chrétiennes du Pere Simon, de la Vierge & l'année Chrétienne du Pere Croiset; *chez Didot à l'entrée du Quai des Augustins* : on trouve aussi, *chez Didot*, *l'Art de toute sorte de Chasse & de Pêche imprimé à Lyon, par*

Boudet : ce Livre agréable par sa matiere, plaît encore par la maniere dont il est écrit.

DE PARIS.

On a reçû favorablement *l'Histoire du Maréchal de Boüillon, écrite par M. l'Abbé Marsollier*, le nom de l'Historien & celui du Heros ne pouvoient manquer d'exciter la curiosité. Le Maréchal de Boüillon a joüé de grands rôles dans un tems fertile en évenemens & en intrigues, sous Charles IX. Henri III. & Henri le Grand : Barrois a imprimé cette Histoire, *in* 4°. & *in* 8°.

Les anciennes Relations de l'Inde & de la Chine, de deux Voyageurs Mahometans, qui y allerent dans le neuviême siecle, traduites de l'Arabe, par M. l'Abbé Renaudot, sont curieuses : il y a beaucoup d'érudition dans les Remarques du Traducteur. Il deprime fort les Chinois : ce qu'il dit des Juifs de la Chine, seroit plus exact, s'il avoit lû, *dans les Lettres Curieuses & Edifiantes des Missionnaires de la Chine*, ce qu'un d'eux a reconnu par lui-même de l'Etat & des Livres de ces Juifs;

on ne peut douter qu'ils ne ſoient des Juifs Talmudiſtes, dont les Bibles ne different pas de celles des Juifs d'Europe. Coignard a imprimé ce Livre, *in* 8°.

Pralurel vend un *Traité des Longitudes & de la Navigation par Jean Hebert.*

M. Bourguignon ſouhaitte que nous déclarions de ſa part qu'on n'a pû ſans une noire impoſture mettre ſon nom dans le Titre *du Journal Satirique intercepté, ou Apologie de Monſieur Arroüet de Volteure & de Monſieur Henſdat de la Mothe.* Ceux qui connoiſſent Monſieur Bourguignon, ne le ſoupçonneront pas d'avoir aucune part à cette mauvaiſe Satire, il ne s'eſt jamais appliqué à la Poëſie; il a, comme on le ſçait, tourné ſes études du côté de la Géographie, pour laquelle il a un talent particulier; & quand il ſeroit Poëte, ſon humeur & la bonté de ſon naturel, qui le font aimer de tout le monde; l'éloigneroient de la Satire.

L'Hiſtoire de Provence, composée il y a long-tems *par M. Gaufridy*, paroît chez *Girin ruë ſaint Jacques.*

Octobre 1719.

La Bibliotheque Françoiſe, entrepriſe par *Dom Liron Benedictin*, eſt un vaſte Ouvrage ; quoique la premiere Partie qui vient de paroître chez *Garnier*, ne ſoit pas parfaitement exacte, elle fait ſentir que quand l'Auteur ſera à Paris, à la ſource des lumieres, dont il a beſoin, il donnera à ſon Ouvrage la perfection qui lui convient : il a toûjours beaucoup à apprendre dans ce premier volume.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois d'Octobre 1719.

ART. LXXVI. *Diſſertation ſur la Prophetie de Jacob.* Non auferetur Sceptrum de Juda, & Dux de femore ejus, &c. *Geneſ.* 49. *v.* 10. Page 1575

ART. LXXVII. *Hiſtoire des Ordres Monaſtiques, Religieux & Militaires, &c.* p. 1619

ART. LXXVIII. *Traité de la verité, & de l'Inspiration du Vieux & du Nouveau Testament.* p. 1634

ART. LXXIX. Nihil ſub ſole novum. De unico rerum naturalium formali principio, ſeu de Spiritu materiali recens Syſtema, &c. p. 1643

ART. LXXX. *Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences, &c.* p. 1654

ART. LXXXI. *Memoire de M. Robinſon, contenant l'état preſent de la Suede.* p. 1678

ART. LXXXII. *Nouvelles Litteraires.*

De Konigsberg. p. 1699

De Francfort ſur l'Oder. p. 1700

De Hall. ibid.

De Cobourg. p. 1701

De Leipſic. p. 1703

D'Italie, de Palerme. ibid.

De Florence. p. 1704

D'Angleterre, de Londres. ibid.

D'Yorck. p. 1706

De Hollande, de Leide. p. 1707

D'Amſterdam. p. 1708

D'Utrecht. ibid.

De Delft. p. 1709

De Francfort. ibid.

De Lyon. p. 1710

De Paris. p. 1711

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES.
ET
DES BEAUX ARTS.

Novembre 1719.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recuëillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1719.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIX.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	2. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	10. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1719.

ARTICLE LXXXIII.

HISTOIRE DE L'EGLISE PAR Monsieur l'Abbé de Choisy, tome neuviéme, depuis l'an mil cinq cent huit jusqu'à l'an mil cinq cent soixante dix. A Paris chez Christophe David ruë S. Jacques MDCCXIX. *in* 4°. *pages* 460.

NOus aurons bientôt une Histoire de l'Église amenée jusqu'à nos jours. Monsieur l'Abbé de Choisy a entrepris ce grand ouvrage, & il ne s'en faut qu'un tome qu'il ne l'ait executé ; il

a ſçû abreger la narration ſans omettre aucun fait de quelque importance, ſans retrancher même aucune circonſtance digne de la curioſité des Lecteurs, je dois donner une idée generale de ce neuviéme tome, l'illuſtre Auteur m'en a épargné la peine, je la trouve tracée avec la derniere juſteſſe dans ſa préface, & je l'emprunte de lui.

Si jamais, dit-il, on doit lire une Hiſtoire, c'eſt lorſqu'elle eſt fondée ſur la verité, atteſtée par des témoins oculaires, & par des Auteurs contemporains, & qu'elle raconte des faits ſi grands & ſi intereſſans, que de leur connoiſſance dépend notre bonheur éternel. Or je peux aſſurer le Lecteur que toutes ces circonſtances ſe rencontrent dans l'Hiſtoire de l'Égliſe, & particulierement dans le neuviéme volume que je lui preſente: j'ajouterai encore que la plupart des faits, que j'y raporte, ſe ſont paſſez en France, & que par là même ils doivent attirer toute notre attention. On y verra les erreurs de Luther, de Zwingle & de Calvin, mépriſées dans les commencemens, s'acroître peu à peu par le deſordre de quelques Ec-

cléſiaſtiques, & par le panchant naturel qu'ont tous les hommes à ſecoüer une autorité, dont les paſſions ne s'accommodent pas.

Luther n'en vouloit d'abord qu'à l'abus des Indulgences, & il n'avoit pas grand tort; mais ſe voyant dans la ſuite aplaudi, & regardé comme un Prophete, il eut la hardieſſe de condamner les Indulgences elles-mêmes, & de nier que l'Égliſe eût le pouvoir d'en donner. Il ne garda plus de meſures, ſuivit ſon naturel ardent & impetueux; & ſous le prétexte ſpecieux de réforme, il attaqua pluſieurs dogmes de la foi; & en conſeillant à quelques Princes Allemans de s'aproprier les biens Écclefiaſtiques, il leur perſuada aiſement toutes ſes erreurs, fortifia ſon parti, ſe rendit redoutable aux Papes, & allarma l'Égliſe.

Zwingle, Curé d'une ſimple parroiſſe en Suiſſe, avoit commencé comme Luther à prêcher contre les Indulgences; & peu à peu s'enhardiſſant par le ſuccès, il avoit oſé dire que la Meſſe n'eſt que la commemoration du ſacrifice de la Croix, & que dans l'Euchariſtie il n'y a que du pain

& du vin, ſimple figure du corps & du ſang de Jeſus Chriſt.

Calvin en ſuivant les principes de Zwingle attaqua la réalité du corps de Jeſus-Chriſt dans la ſainte Euchariſtie, que Luther avoit toûjours reſpectée; & comme les mœurs de Calvin étoient pures, & qu'il écrivoit bien, il s'inſinua encore plus aiſément dans les éſprits vains & ſuperficiels, en leur perſuadant (ce que Luther avoit voulu faire avant lui) qu'ils étoient capables d'entendre l'Ecriture Sainte, ſans avoir beſoin des interpretations des Peres, & ſans s'arrêter aux déciſions des Conciles. Ces hereſies infecterent preſque tous les Royaumes de l'Europe, & les deſolerent par les guerres civiles: ſuite ordinaire des differends ſur la Religion où chacun s'abandonnant à ſon zele bien ou mal fondé, le fils ne reconnoît plus ſon pere, ni la femme ſon mari. On fit une infinité de conferences inutiles. On écrivit des volumes de part & d'autre, & chacun demeura dans ſon ſentiment. Le Concile de Trente, après pluſieurs remiſes, qu'on accorda aux héretiques pour leur donner le tems de rentrer

en eux-mêmes, a decidé ſur toutes les queſtions alors controverſées : ſes decrets ſur les dogmes de foi furent reçûs avec reſpect par tous les Princes Catholiques. On ne voulut pas recevoir en France les decrets qui regardent la diſcipline, comme contraires aux libertez de l'Egliſe Gallicane ; mais on a reconnu dans la ſuite du tems, qu'ils ſont ſi ſages & ſi conformes à l'ancienne diſcipline de l'Égliſe, que ſans en faire une acceptation générale, & ſans faire aucune mention du Concile, les Etats de Blois tenus ſous Henri III. en 1577. en autoriſerent la plupart des reglemens, & depuis nos Rois, comme protecteurs des ſaints Canons, les ont fait obſerver dans le Royaume.

L'Hiſtoire du Cardinal Ximenès a été écrite par deux Auteurs ſi celébres, que j'aurois peut-être mieux fait, dit l'Auteur trop modeſte, d'y renvoyer le Lecteur; mais j'avouë que je n'ai pû reſiſter à l'envie de parler d'un ſi grand homme, j'ai raconté aſſez au long l'entrepriſe d'Oran, où il témoigna ſon courage, ſa conduite, & ſon zele pour la Religion.

L'établissement des Theatins, des Capucins, des Recolets, des Freres de la Charité, & plus particulierement l'établissement de la Compagnie de Jesus fera voir presque visiblement que Dieu veille sur son Église, puisque dans le tems qu'elle étoit attaquée par des ennemis dangereux, il lui suscitoit des défenseurs dans toutes les parties du monde.

Monsieur de Choisy a joint, suivant sa coutume, à l'Histoire Ecclésiastique l Histoire des Rois, & celle des Empereurs. Charle-Quint & François premier, rivaux de merite, d'ambition & de gloire, y font un grand personnage : l'un par des prodiges de valeur gagne la bataille de Marignan, l'autre passe l'Elbe à la vûë d'une armée plus forte que la sienne, & la met en déroute, l'un & l'autre attaquant toûjours vivement les nouvelles sectes, & malgré la guerre se tenant attachez inviolablement à la religion de leurs ancêtres.

On verra sous François premier, la renaissance des belles Lettres, les Colleges fondez & florissans, la science en honneur, les arts en estime, le

merite dans toutes les professions reconnu & récompensé.

L'Auteur s'est un peu étendu sur le siege de Metz le plus memorable de ce siécle, qui mit des bornes à la fortune de Charle-Quint, & qui fit tant d'honneur à François de Lorraine, Duc de Guise.

L'Histoire des Turcs, ennemis perpetuels des Chrétiens, est tellement liée avec l'Histoire de l'Église, qu'il a été obligé à parler souvent des Empereurs Ottomans.

On déplorera sans doute l'ambition du grand Gustave Ericson, qui ne croyant pas pouvoir conserver la Couronne de Suede en demeurant Catholique, abandonna par foiblesse une Religion, dans laquelle il avoit été élevé, qu'il aimoit, & qu'il reconnoissoit pour la meilleure.

La Conquête des Indes orientales & des occidentales étoit un trop grand objet pour ne s'y pas arrêter. On y verra le zele Apostolique des Rois de Portugal & de Castille, qui en y établissant leur domination, y établirent en même tems la Religion Chrétienne: des grands hommes qui

ont vêcu dans le ſeiziéme ſiecle ne ſont pas oubliez. Les martyrs dont l'Égliſe n'a jamais manqué, tiennent le premier rang. La guerre & les ſciences y marchent d'un pas égal, & je n'ai pas oublié ceux que les beaux Arts ont rendus celebres.

J'avouë, dit l'Auteur avec une aimable ſincerité, que j'ai été dans la prévention preſque generale : j'ai crû long-tems que quelques écrits de Sainte Thereſe étoient l'ouvrage d'une imagination échaufée qui avoit laiſſé échaper bien des choſes inintelligibles ; mais comme en travaillant à l'Hiſtoire de l'Égliſe, j'ai été obligé d'y faire mention de cette grande Sainte, j'ai lû avec attention tous ſes écrits pour la connoître, & y ai trouvé tant d'eſprit, de raiſon, de ſageſſe & d'humilité, que je n'ai pû m'empêcher de les relire plus d'une fois. Les oraiſons, les extaſes, les raviſſemens de la Sainte m'ont ſurpris, m'ont étonné, & ne m'ont point paru impoſſibles, lorſque j'ai oublié la foibleſſe de l'humanité, pour ne conſiderer que la bonté de Dieu, & ſa puiſſance infinie.

Novembre 1719.

Monſieur de Choiſy defend avec une ardeur pardonnable à un parent, le Chancelier de l'Hôpital attaqué par les heretiques, & même par quelques Auteurs Catholiques : Grand Magiſtrat, qui ſans bleſſer la Religion Catholique qu'il avoit toûjours en vûë, favoriſoit l'un ou l'autre parti, ſelon qu'il le jugeoit à propos, pour maintenir ou pour rétablir la tranquillité de l'État.

Les troubles de la ligue cauſez par l'ambition, n'ont pas laiſſé de conſerver la Religion Catholique en France, Dieu ſe plaiſant quelquefois à tirer le bien du mal, & à ſe ſervir des mains criminelles pour la ſanctification de ſes élûs. Il a voulu en même tems conſerver la Maiſon de France, la plus ancienne, & la plus illuſtre Maiſon du monde, en faiſant monter ſur le thrône la branche de Bourbon, deſcenduë de Saint Loüis, quoiqu'elle eût été ſeparée de la branche regnante pendant plus de trois cens ans.

Au reſte Monſieur de Choiſy declare qu'il a abandonné ſon ouvrage à la cenſure ſevere d'un de ſes amis, dont

la capacité eſt connuë, & qu'il a preſque toûjours ſuivi ſes amis.

Le dixiéme volume de l'Hiſtoire de l'Égliſe qui va ſuivre, eſt ſans doute le plus important, & le plus difficile. Les matieres qui le compoſeront ſont aſſez délicates à traiter, elles ſe ſont paſſées preſque ſous nos yeux, & je dois m'attendre, dit l'Auteur, ſi j'y fais quelque faux pas, à être relevé durement. Auſſi ai-je réſolu d'y apporter beaucoup d'application en ſuivant toûjours la maxime des bons Hiſtoriens, qui raportent les faits ſimplement, ſans prendre de parti, & qui n'oublient pas les raiſons les plus fortes, alleguées de part & d'autres, laiſſant au Lecteur le plaiſir de décider.

La revolution des Royaumes de Fez & de Maroc & l'etabliſſement des Cherifs m'a paru un morceau digne de la curioſité du Lecteur & propre à faire connoître la maniere dont l'Auteur raconte les grands évémemens.

L'année mil cinq cens ſix, s'éleva en Mauritanie par de petits commencemens une puiſſante Monarchie com-

poſée des Royaumes de Maroc, de Fez, de Tarudant & de Tremezen. Ces petits Rois ſe faiſoient la guerre les uns aux autres, pendant que les Portugais qui avoient pluſieurs places ſur les côtes de l'Afrique faiſoient continuellement des courſes dans le païs, d'où ils emmenoient toûjours quantité d'eſclaves & de bétail. Il ſe trouva alors à Tigumed & dans le païs de Tarudant un Cacis nommé Mahomet Benhamet, homme d'eſprit & de réſolution; il ſe faiſoit appeller Cherif, ſe prétendant decendu de Mahomet, & contrefaiſoit l'inſpiré, criant par les ruës, *alla*, *alla*, qui ſignifie Dieu, & ne vivant que d'aumônes; il avoit trois fils dont les deux cadets auſſi habiles que leur pere (il les envoya en pélerinage à la Meque, d'où ils revinrent fort honorez du peuple qui à leur retour baiſoit le bas de leurs robes, & les regardoit comme des Saints) ils entrerent peu après au ſervice du Roi de Fez, qui leur donna une commiſſion pour faire des courſes ſur les terres des Chretiens, avec un tambour ou timbale & quelques cavaliers; ils eurent bientôt groſſi

leur troupe, & firent publier la gayna, ce qui eſt chez les Mahometans la même chôſe que la croiſade chez les Chrétiens. Ils gagnerent divers combats contre les Portugais, prirent quelques places dans le païs de Tarudant, & s'établirent une petite domination; enfin leur pere étant mort, ils firent éclater toute leur ambition, ſurprirent le Roi de Maroc dans ſa ville, l'aſſaſſinerent au milieu de ſes gardes & s'emparerent de ſes Etats, protestant qu'étant Cherifs ils ne faiſoient rien que par l'ordre du grand Prophete. Le peuple ſuperſtitieux les crut, Mahomet l'aîné des deux freres fut couronné Roi de Maroc, & le cadet nommé Mahamed fut Vaſis ou Viceroi de Tarudant; mais il s'ennuya bientôt de la ſeconde place, & fit la guerre à ſon frere qu'il defit en pluſieurs combats; enfin il le fit priſonnier, & l'enferma avec ſes enfans dans un château où ils demeurerent près de quarante ans; dès que le Cherif Mahamed fut maître de Maroc & de Tarudant, il déclara la guerre au Roi de Fez, qu'il fit mourir avec toute ſa famille; il s'empara

dans la ſuite des païs de Tremezen & de Velès, mais il fut battu en pluſieurs rencontres par les Turcs d'Alger qui ſçavoient mieux faire la guerre que les Maures; ils ſe ſervirent enfin contre lui de la trahiſon, & le firent aſſaſſiner en 1557. dans ſon Palais de Maroc par des Ambaſſadeurs qu'ils lui envoyerent bien accompagnez. Il avoit quatre-vingt ſix ans, dont il en avoit regné trente-ſept, brave, intrepide, aimant la juſtice quand elle ne s'oppoſoit pas à ſes interêts, heureux dans la plupart de ſes entrepriſes, plein de reſſources dans les malheurs de la guerre. Ses enfans vengerent ſa mort, & il ne ſe ſauva pas un ſeul Turc de tous ceux qui l'avoient aſſaſſiné; Mulei Abdala ſucceda au grand Cherif ſon pere, & quoiqu'il eût pluſieurs freres, il poſſeda ſeul les Royaumes de Maroc, de Fez & de Tarudan; les Turcs s'étoient emparez du Royaume de Tremezen.

On a vû dans le ſiecle paſſé le même événement reparoître : le frere cadet d'un petit Roi de Tafilette (echapé une ſeconde fois de la priſon où ſa revolte l'avoit fait enfermer) detrôner

Duberd le Roi qui lui avoit donné asile dans son état, & ensuite son frere aîné conquerir enfin les Royaumes de Fez, de Maroc & de Tarudant, & donner à son Empire les mêmes bornes qu'il avoit eûës sous les premiers Cherifs.

Voici une observation qui m'a paru curieuse & que Monsieur l'Abbé de Choisy a tirée mot à mot de Saint Gelais Historien contemporain de Loüis XII. *Après la naissance des enfans de Charles VIII. & Anne de Bretagne, celui que j'avois toûjours nommé Monseigneur comme heritier presomptif de la Couronne.* (Le Duc d'Orleans qui fut depuis Loüis XII) *dût par raison perdre ce titre & être appellé Monseigneur d'Orleans.* Le même saint Gelais rapporte que le Comte d'Angouleme qui fut depuis François I, fut appellé Monseigneur quand il devint héritier presomptif de la Couronne & que Loüis XII à son retour d'Italie dit que c'étoit *un beau Gentilhomme:* on sçait qu'Henri le Grand Maître de son Royaume se glorifioit de la qualité de Gentilhomme & qu'il le declara à l'assemblée des Notables qu'il tint à Roüen.

Novembre 1719.

C'eſt dommage que ce tome de l'Hiſtoire de l'Égliſe ſoit defiguré par un grand nombre de fautes d'impreſſion, par exemple aux pages 58 & 59 on a mis Paul Caſtel pour Paul Cortès.

ARTICLE LXXXIV.

RECUEIL D'OUVRAGES CUrieux de Mathematique & de Mecanique, ou deſcription du Cabinet de M. Grollier de Serviere avec des figures en Taille douce, par M. Grollier de Serviere ancien Lieutenant Colonel d'infanterie ſon petit fils. A Lion chez David Forey, Libraire ruë merciere proche la mort qui trompe 1719. *en un Volume in* 4°. *de* 101. *pages & de LXXXVIII. planches.*

DEpuis plus de ſoixante & dix ans on entend parler avec Eloge du Cabinet de feu Mr. de Serviere. Il attire encore aujourd'hui l'attention de toutes les perſonnes curieuſes & ſçavantes qui paſſent à Lion, & pluſieurs Auteurs, ſur tout ceux qui ont fait des relations de voyage, en ont écrit

comme d'une choſe unique en ſon eſpece & très-eſtimable; c'eſt cette reputation ſi conſtamment ſoutenuë qui a engagé M. Grollier de Serviere petit-fils de ce grand Mathematicien à faire imprimer une deſcription de ſes ouvrages; cette raiſon n'eſt pas cependant la ſeule dont il ſe ſert dans la preface de ſon livre, qui paroît auſſi judicieuſe que bien ecrite: il avouë d'abord aſſez naturellement qu'il cherche à conſerver à ceux de ſa famille & ſur tout à ſon Ayeul l'honneur d'avoir ſeul inventé & executé ces pieces curieuſes, que des accidens ordinaires ou imprevus peuvent detruire, ou que les Plagiaires peuvent impunément s'attribuer ſi on ne les rendoit pas publiques ſous le nom de leur veritable Auteur. Il ſe flatte avec raiſon que ſa deſcription pourra non ſeulement remedier à ces inconvenients, mais qu'elle pourra auſſi être utile & faire plaiſir à preſque toutes ſortes de perſonnes. Il dit là deſſus que ceux qui n'ont point vû ce Cabinet, prevenus par l'idée qu'en a le public, ſeront bien aiſes de ſçavoir en quoi il conſiſte; que ceux qui l'ont de-

jà vû se feront un amusement agreable d'en rappeller les idées, & que les uns & les autres pourront tirer quelque avantage du grand nombre de machines qu'on y propose.

L'Auteur de cette description pour donner d'abord une idée generale de ce Cabinet dit, qu'il est composé de plusieurs pieces de tour en yvoire, qui sont regardées par les connoisseurs comme des chefs d'œuvres inimitables de l'art, de quelques horloges extraordinaires, dont les mouvemens semblent se perpetuer à l'infini, & de grand nombre de machines qui concernent les Mathematiques; sur tout une des parties de cette science, qui est la mécanique.

Il divise sa description en trois parties, la premiere comprend les ouvrages de Tour, la seconde les horloges, & la troisieme les ouvrages de Mecanique; il subdivise ces trois parties suivant les differentes especes qu'il y doit traiter, & met à côté du grand nombre de planches dont son livre est orné, les explications de ce qu'elles representent.

Dans la premiere & seconde par-

tie ce digne ſucceſſeur de feu M. de Serviere voulant ſe conformer à ſes intentions ſe reduit à une explication ſimple des pieces de tour & des effets des horloges ſans developper l'art qu'on a employé pour former les unes & pour donner le mouvement aux autres. Son deſſein eſt, de donner à penſer aux curieux, il leur laiſſe une libre carriere pour chercher à imiter ces ouvrages ou pour raiſonner ſur ſes principes, il n'en uſe pas de même dans la troiſieme partie, qui eſt celle, dont le public peut tirer de l'utilité; non ſeulement il donne les figures des machines qui la composent, mais encore il les explique & les developpe fort clairement.

Il propoſe dans ſa premiere partie pluſieurs beaux modelles de pieces de tour qui ſont précedez d'un petit éloge de cet art, & d'une courte definition des principales beautez que les curieux recherchent dans ces ſortes d'ouvrages; il les reduit à trois eſpeces, qui ſont, les *pieces de delicateſſe*, les *pieces excentriques*, & les *pieces hors du rond.*

Parmi les pieces de delicateſſe qu'il

donne il fait voir une piramide ou un obeliſque d'yvoire d'un pied & demi d'hauteur dont la baſe a environ une ligne de diametre, & qui s'elevant juſqu'au ſommet toûjours en diminuant ſe reduit à la groſſeur d'un cheveux de tête, toute l'étenduë de cette piece eſt ornée de petites figures de très-bon goût.

Il nomme *pieces excentriques*, celles qui ſont travaillées ſur differens centres, ce ſont des globes ſimples ou multipliez, percez d'une ou de pluſieurs ouvertures, & qui renferment differentes figures travaillées dans leur interieur & de leur propre matiere, ſans que dans tout l'ouvrage il y ait aucune piece collée ni rapportée; l'on voit dans ces globes & dans des ellipſes de même façon, des etoiles à dix pointes, de petites urnes ſimples ou goderonnées, des cubes ou dez à joüer, faits les uns dans les autres, des boëtes à portraits, & même des fleurs de lis.

Suivant ſa définition, les *pieces hors du rond* ſont celles dont les ſuperficies paroiſſent angulaires, goderonnées, & rampantes; celles dont il donne

les desseins sont des urnes, des boëtes, des vases d'un goût d'architecture merveilleux; il y en a de goderonnées simples, d'autres où des figures de Goderon, d'Angle & de Rampant se succedent avec beaucoup de justesse & de grace, & qui sont travaillées en dedans de même façon qu'en dehors, ensorte que les figures concaves & convexes des deux côtez repondent très-exactement les unes aux autres.

Les horloges qui composent présque toute la seconde partie de cette description, ont des mouvemens très-curieux & très-particuliers qui surprennent, & qui animant pour ainsi dire des corps inanimez, semblent en perpetuer l'action à l'infini.

La figure exterieure d'une de ces horloges, est une espéce de rotonde composée de six pilliers, qui soutiennent un Dome sur une base exagone; autour de cette rotonde, il y a double rang de fils de cuivre, posez en ligne spirale, depuis le Dome jusqu'à la Base, & qui de la façon dont ils sont disposez servent de canal à une bale de même metal qui par son propre poids les parcourt en descendant;

auſſitôt que cette bale eſt arrivée dans la baſe, elle y eſt introduite par un petit trou, & fait lâcher la detente d'un reſſort, qui la repouſſe toûjours avec la même juſteſſe de bas en haut dans le dome, & preciſément dans l'endroit où les fils de cuivre paralleles dont nous avons parlé lui tracent le chemin qu'elle doit tenir en deſcendant. Elle continuë ce petit manege ſans jamais s'arrêter, à moins que la machine ne ſoit detraquée; & comme la bale n'employe pas plus de tems une fois qu'une autre à monter & à deſcendre le long de la rotonde, & que proportionnément à ce tems toûjours egal on a fait les rouës de cadran de cette horloge, elle lui fait marquer la ſuite des heures avec beaucoup de juſteſſe.

Il y a cinq autres horloges qui ſemblent avoir dans leur mouvement les mêmes principes que celui-ci; ils ſont cependant diverſifiez d'une maniere très-ingenieuſe pour leur figure exterieure: l'une eſt un dome en quarré long, ſous lequel une vis d'archimede eſt placée, qui en tournant fait remonter viſiblement la petite bale de

cuivre quand elle eſt deſcenduë, & & qui s'arrête pendant tout le tems que la bale parcourt le petit canal formé par les fils de cuivre.

Une autre horloge eſt une eſpece de tableau ſur la face duquel on a pratiqué des litaux canelez, & poſez en zic-zac qui conduiſent deux bales depuis ſon point le plus elevé juſqu'à ſa partie la plus baſſe ; ces deux bales ſe ſuccedent avec beaucoup de juſteſſe ſur les litaux canelez. Il n'y en paroit jamais qu'une, c'eſt-à-dire, que pendant que la premiere deſcend, la ſeconde remonte par l'interieur de la machine.

Il en eſt de même de l'horloge qui eſt faite en pulpitre : de petits litaux ſont poſez en zic-zac ſur le plan incliné du pulpitre, ils conduiſent tour à tour les deux bales & leur font faire un petit manege aſſez plaiſant.

On voit encore un ſable qui tourne lorſqu'il eſt écoulé & qui marque la ſuite des heures comme les autres horloges ; une boëte Cilindrique qui ſemble ſe tenir immobile ſur des plans inclinez & qui les parcourt ce-

pendant imperceptiblement & d'un pas égal en descendant.

Enfin on trouve dans cette seconde partie d'autres petites machines qui ne paroissent pas à la verité meriter autant que les autres l'attention des sçavans ; mais l'Auteur de la description dit lui même qu'il ne les y a mises que pour suivre la regle qu'il s'est prescrite de ne rien omettre de tout ce qu'on voit dans ce Cabinet : il avertit que M. de Serviere n'avoit inventé celles-ci que pour les personnes qui n'ayant aucune intelligence ni de l'art du tour, ni des Mathematiques, vouloient cependant voir ses ouvrages. Ces sortes de personnes qui l'emportent en nombre sur les autres, ne trouvent de beautez qu'en ce qui frappe leurs préjugez, & faute de connoitre les difficultez qu'il y a à faire une piece curieuse, ils ne sont point touchez de son veritable merite, & loüent très-souvent ce qu'elle a de plus commun.

A l'egard de la troisiéme partie, elle comprend des modeles de machine pour des elevations d'eau, pour des moulins, pour la construction des

ponts des maisons, pour la conduite des bateaux, pour l'attaque & la defenses des places de guerre, pour executer des entreprises contre l'ennemi ou pour se précautionner contre celles qu'ils peuvent tenter, & enfin pour differens usages commodes & necessaires au public ou aux particuliers.

Pour donner une idée juste & detaillée de ces differentes machines, il faudroit pouvoir joindre ici les planches que Mr. de Grollier a fait graver & dont il a orné sa description; je me contenterai donc de dire, à l'egard des élevations d'eau qu'il propose que le principe de leur mouvement consiste au courant des rivieres & des ruisseaux ou à l'effort des hommes & des animaux, & que le principe de leur execution se trouve dans la construction & la disposition de differentes roües, dans les differentes manieres dont leurs axes sont coudez, dans l'action des leviers & dans le jeu des pompes aspirantes & foulantes & des vis d'archimede; les moulins & autres artifices ont de pareils principes ou approchant; les machines qu'il propose pour la guerre paroissent inge-

nieusement inventées, elles ont pour but principal de tirer le meilleur parti qu'il se peut de la situation des lieux & de la position des troupes, l'œconomie dans les depenses qu'on est obligé de faire pour la construction des travaux, les moyens de suppléer dans des occasions de consequence & imprevûs aux attirails d'artillerie qui peuvent manquer; enfin dans cette description l'on propose aux curieux & aux sçavans des idées pour la commodité des choses qui sont de leur usage, & l'on y voit par tout briller ce beau genie si fertile en inventions que les personnes de bon goût ont toûjours reconnu dans feu M. de Serviere & qu'ils admirent encore aujourd'hui dans ses ouvrages.

La simple exposition de quelques-uns des titres de cette troisiéme partie, suffira pour piquer la curiosité des Lecteurs, pour faire connoître l'excellent genie de l'Auteur, & pour faire comprendre les avantages qu'on peut tirer de la lecture de cet ouvrage. Dans les cinq premiers chapitres, Monsieur Grollier de Serviere donne cinq differens modeles de machines

propres à élever les eaux juſqu'au ſommet d'une tour. Il propoſe enſuite un grand nombre d'autres modeles pour l'élévation ou le tranſport des eaux. On voit enſuite divers modeles de moulins à bras, de moulins à vent, de moulins portatifs; & ce qui paroitra plus ſingulier, un modele de moulin ambulant, qui peut moûdre du bléd par le même mouvement qui fait aller la charrete, ſur laquelle il eſt placé. Dans la planche 59, on trouve une brouëtte de nouvelle invention, avec laquelle on fait beaucoup plus d'ouvrage en peu de tems. Les planches ſuivantes nous preſentent des machines fort ingénieuſes par le moyen deſquelles on peut tranſporter les plus grands bateaux d'un canal à un autre canal, ſans être obligé de les decharger & ſans écluſe; on fait remonter une riviere à de grands bateaux chargez, ſans y employer ni hommes ni chevaux, & on fait monter un bateau contre le courant d'une riviere ſans voiles & ſans le ſecours de qui que ce ſoit; un pont de bois qui n'a qu'une ſeule arcade & qui peut avoir neanmoins 140 pieds de longueur eſt

exposé aux yeux du Lecteur dans la planche 64. On voit ensuite divers modeles de ponts de corde, de pontons, de ponts de pilotis & de radeaux, &c. Enfin dans les dix ou douze dernieres planches, on propose divers modeles de machines pour jetter des grenades plus sûrement, & & beaucoup plus loin qu'avec la main; pour decouvrir les travaux des ennemis; pour faire des Claidas d'une nouvelle invention & des barrieres portatives; pour faire une nouvelle maniere de pulpitre très-commode pour les gens de Lettres; pour lever exactement un plan géometral en perspective; pour faire une lampe qui sans fatiguer la vûë éclaire beaucoup plus que les autres & échausse même l'endroit éclairé; pour tirer un païsage & copier un tableau sans sçavoir dessiner, & pour faire enfin une maniere de chaise ou de fauteüil par le moyen duquel on puisse se promener dans un appartement de plain-piéd, ou dans un jardin, sans le secours de personne, &c.

L'Auteur de ces belles machines étoit de la Maison des Grolliers, qui

est connuë entre les anciennes & les plus nobles familles de la Province du Lionnois. Mais pour ne point remonter trop haut dans les Siécles qui l'ont precedé, & qui lui fournissoient en la personne de ses ayeux de grands exemples de vertu, on peut s'arrêter à son grand-oncle & à son pere, dont la memoire merite d'être conservée à la Posterité.

Le premier, est ce fameux Jean Grollier, Vicomte d'Aguisy, qui sous le Regne de François premier, avoit la plus belle Bibliotheque qui fût en France; & qui par la faveur dont son Roi l'honoroit, & qu'il employoit si genereusement pour les gens de lettres, à été comparé avec justice par les Historiens, au Mécéne du tems d'Auguste.

Le second, est Antoine Grollier, Baron de Serviere, qui donna de grandes marques de sa fidelité & de son zele à Henry IV. dans ces tems malheureux de guerre civile, où la cause de ce Roi ne se trouva pas la plus forte à Lion. Il y fut arrêté prisonnier, & mis par les Ligueurs, au Château de Pierre-Encise: d'où ayant

trouvé le moyen de se sauver en descendant le long des murs du Donjon avec des cordons de soye, que Marie de Camus sa femme lui avoit apportez en secret sous son vertugadin ; il alla en Suisse se mettre à la tête des troupes, que Monsieur de Sillery, pour lors Ambassadeur en ce Païs-là, avoit levées. On lui en confia le commandement ; & il les conduisit à ses depens à l'armée qui étoit auprès de Melun. Il alla ensuite avec son frere Imbert Grollier Seigneur du Soleil, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, joindre le Roi au siege de Roüen ; & après s'être distingué en differentes occasions & avoir consumé au service tous ses biens, qui étoient très-considerables, il mourut malheureusement dans le tems que l'autorité de sa Majesté étant affermie, il avoit lieu d'esperer les recompenses dûës à son merite. Il laissa huit fils fort jeunes, qui lorsqu'ils furent en âge, prirent tous des partis convenables à leur naissance. L'un fut honoré par le Roi du Prieuré de S. Irenée près de Lyon ; un autre qui avoit été Chevalier de Malthe, eut en recompense

des ſervices qu'il avoit rendus à ſon Ordre, une Commanderie conſiderable, outre celle qui lui étoit échûë par ancienneté.

Nicolas Grollier, des ouvrages duquel nous parlons, & que nous nommons Monſieur de Serviere, étoit un des Cadets. Il vint au monde à Lion en l'année 1593. & auſſi-tot qu'il eut atteint l'âge de quatorze ans, il demanda de ſuivre l'exemple de ſes ancêtres, & d'entrer dans le métier de la Guerre. On l'envoya ſervir en Italie ; & ce fut au ſiege de Verceil, où les premieres ardeurs de ſon courage lui coûterent la perte d'un œil, Un coup d'eſſai ſi cher, bien loin de le rebuter, ne l'empêcha point de ſe trouver dans toutes les autres actions de cette même guerre. Lorſqu'elle fut finie, il alla ſervir pendant quelque tems en Flandre, & dans les troupes des Etats d'Hollande, qui étoit pour lors la meilleure école de la Diſcipline militaire. De là, il paſſa en Allemagne au ſervice de l'Empereur Ferdinand ; il s'y acquit beaucoup de reputation, ſur tout à la Bataille de Prague, après laquelle il fut obligé d'accompagner

l'Ambaſſadeur de ce Prince à Conſtantinople : il y demeura ſix mois ; mais la guerre s'étant rallumée en France, il revint auſſi-tôt donner à ſon Roi & à ſa patrie, les marques de ſon zele, & leur conſacrer au peril de ſa vie, les heureux talens, avec leſquels il étoit né, & l'experience qu'il avoit acquiſe au ſervice des Princes étrangers. Il le fit avec tant de diſtinction, ſur tout au ſiege de Montauban, à ceux de Tonnins, de Briteſte, de Sainte Foi, de Negrepeliſſe, de Nîmes, & de Privas, qu'il fut ſouvent honoré des loüanges de ſon Roi.

Parmi un grand nombre de belles actions, qu'il fit pendant ſa vie, & qui meriteroient toutes d'être écrites, je me contenterai d'en rapporter une, qui ſuffira pour faire connoître & la beauté de ſon genie, & l'intrepidité de ſon courage. Il étoit premier Capitaine du Regiment d'infanterie d'Aigue-bonne ; & il commandoit ſur les bords du Rhône du côté de Taraſcon, lorſqu'il fut queſtion de jetter du ſecours dans la ville de Beaucaire, aſſiégée par Monſieur de Montmorency. Il ſe preſentoit de grandes difficultez

à surmonter : la place étoit bien bloquée du côté de terre : les ponts de communication de Tarascon à Beaucaire étant rompus, il falloit passer le fleuve à la vuë des ennemis : & plus que tout cela, le Château étoit deja au pouvoir des assiegeans. Tous ces obstacles faisoient regarder l'entreprise comme impossible, lorsque Monsieur de Serviere, qui avoit eu ordre de tenter le secours, & qui pour cela s'étoit approché de Tarascon, profita de quelques batteaux, qui par hazard se trouverent à son bord ; & s'en servit très-utilement pour faire construire une espece de pont volant, garni tout autour de parapets faits de madriers. Au moyen de cette machine qu'il inventa sur le champ,&qu'il fit executer avec une extrême diligence, il fit passer le fleuve à tout son Regiment ; & malgré le grand feu, & les efforts extraordinaires que les ennemis firent pour s'y opposer, il se jetta avec peu de perte dans la place assiegée, & fut cause qu'on en leva le siege peu de jours après.

Cette action ne fut pas seulement applaudie par les bons sujets de sa Ma-

jeſté; elle fit encore beaucoup d'honneur à Monſieur de Serviere dans l'armée de Monſieur de Montmorency. Ce General n'oublia rien pour s'attirer un auſſi bon Officier; il profita même pour l'engager dans ſon parti, de ce qu'on le laiſſoit ſans recompenſe après une affaire ſi brillante, & croyant avoir trouvé le moment propre à le gagner, il lui fit offrir des emplois & des apointemens beaucoup plus conſiderables que ceux qu'il avoit dans l'armée du Roi : mais ſa fidelité fut inebranlable; & il ne la fit pas moins admirer que les autres vertus, par la belle reponſe qu'il fit à ces propoſitions. Il dit qu'en portant les armes pour ſon Prince il ne s'attendoit qu'à l'honneur de le bien ſervir, & à la ſatisfaction de remplir ſes devoirs : que d'ailleurs il étoit trop flatté de l'eſtime dont Monſieur de Montmorency l'honoroit, pour ne pas chercher à l'augmenter en refuſant des choſes, qu'il ſçavoit bien lui-même qu'il ne devoit pas accepter.

Quelque tems après, ayant été fait Lieutenant Colonel de ce même Regiment d'Aigue-bonne, il ſe trouva

au Combat de Veillane, à celui de Tesin, à la Retraite de Guiers, au siege de Turin, de Casal & de Pignerol, & dans plusieurs autres occasions. On reconnut si bien le genie superieur qu'il avoit pour les mathématiques, sur tout pour les fortifications, & la grande experience qu'il s'étoit acquise, qu'on lui confia la conduite des travaux dans la plûpart des derniers sieges dont nous venons de parler, il sçût allier avec tant d'éclat les fonctions d'un Commandant à celle d'un excellent Ingenieur, qu'il s'acquit la reputation d'être un des meilleurs Officiers d'Infanterie de son tems.

Enfin après tant de travaux, comblé de gloire & percé de plusieurs blessures, il se retira du service pour goûter un peu de repos; s'étant occupé le reste de sa vie aux ouvrages dont ce livre contient la description, il mourut âgé de 93 ans regreté generalement de tout le monde.

Ce Gentil-homme que la voix publique a placé parmi les hommes illustres de son siécle, seroit parvenu aux premiers honneurs de la guerre, s'il

avoit eu autant d'ambition que de valeur & de vertu. Mais comme il ſuivoit l'auſtere maxime ſi peu connuë, qui veut qu'un veritable honnête homme ne faſſe parler en ſa faveur que ſes actions, il ne voulut jamais demander aucunes graces & ſe contenta de les meriter.

Les enfans que Monſieur de Serviere a mis au monde n'ont pas moins herité de ſon genie que de ſa modeſtie, c'eſt une juſtice qu'on ne peut s'empêcher de leur rendre; ſur tout à celui qui a rempli avec tant d'honneur la dignité de Grand Prieur de l'Abbaye de Savigny, & qui eſt mort depuis peu. Il ne s'eſt pas contenté durant ſa vie d'imiter les ouvrages de ſon pere; mais encore il a enrichi ſon cabinet par des pieces de ſon invention qui ne meritent pas moins que les autres, de trouver place dans cette deſcription: on jugera en liſant ce livre, que toute la ſucceſſion a paſſé à l'Auteur petit-fils de Monſieur de Serviere, qui a decrit ſi habilement ces machines, & les auroit inventées s'il étoit né le premier. Monſeigneur le Regent qui a de toutes les eſpeces

d'eſprit, & qui connoit ſi bien le prix des inventions utiles, & des productions d'une Mecanique ingenieuſe, Monſeigneur le Regent à qui le livre eſt dedié, a rendu juſtice au merite du grand-pere & du petit-fils : l'Academie de Lion compte avec plaiſir le petit-fils parmi ſes membres les plus illuſtres.

ARTICLE LXXXV.

TRAITE' DES LOIX DE Ciceron, traduit par Monſieur de Morabin. A Paris, chez Jean Mariet, ruë S. Jacques MDCCXIX. *in* 12. *pages* 359. *pour le traité & la traduction; pages* 168 *pour les remarques.*

ON n'avoit point encore de Traduction de ce Traité dans aucune Langue : les Lacunes qui l'interrompent en pluſieurs endroits, & la difficulté de rendre heureuſement ce grand nombre de formules & d'alluſions aux coutumes Romaines dont le ſecond & le troiſiéme Livre ſont pleins, ont ſans doute été cauſe que

les Traducteurs des autres ouvrages de Ciceron n'ont osé touchér à celui-ci. Il mérite cependant d'être connu de toutes les Nations.]On ne peut trop regretter ce que nous en avons perdu, & l'on est fort obligé à M.de Morabin de ce que l'éxemple des autres Interpretes de Ciceron ne l'a point decouragé; on lui est encore plus obligé de ce qu'il a executé avec beaucoup d'habileté ce qu'il avoit entrepris avec quelque hardiesse, aidé de Turnebe Critique exact, judicieux, dont le Commentaire sur le Traité des Loix est, au jugement de Casaubon, excellent dans son genre: aidé, dis-je, par Turnebe, il a surmonté par son esprit & par son travail des obstacles qui paroissoient insurmontables: il a fait imprimer à côté de sa Traduction le Latin; on fait toujours plaisir au Lecteur intelligent quand on lui présente l'original avec la copie. Au reste Monsieur de Morabin ne s'est pas si scrupuleusement attaché à l'édition de Turnebe, qu'il n'ait préferé quelquefois les Variantes que Lambin & Godefroi avoient préferées.

Le dessein du Traité des Loix est pris de Platon; mais Ciceron l'a executé sur

un plan different de celui du Philoſophe Athenien , & ſelon les principes des Stoïciens : c'eſt aſſûrément, même en l'état qu'il nous reſte , un des plus précieux monumens de l'antiquité. Son Auteur , auſſi grand homme d'Etat , auſſi excellent Philoſophe , que parfait Orateur , remonte aux premiers principes & à l'origine du Droit naturel , à la difference eſſentielle du bien & du mal , du juſte & de l'injuſte; & il tire de ce fond immuable de l'équité , le veritable caractere des Loix & leur autorité légitime.

Il a écrit ce Traité dans les mêmes vûës qu'il avoit composé les ſix livres de la République ; l'état où il la voyoit , lui faiſoit preſſentir ſa décadence prochaine ; il tentoit de l'empêcher , en offrant aux Romains non tant l'image d'une République parfaite , que celle de l'ancienne République Romaine , telle qu'elle avoit été dans ces tems heureux où la ſageſſe , la vertu , le déſintereſſement la frugalité , la probité de ſes Citoyens , le ſoin d'obſerver les Loix, l'avoient renduë ſi floriſſante. Un paſſage mémorable du cinquiéme Livre de la République conſer-

vé par Saint Auguſtin dans le Chapitre XXI^e du Livre ſécond de la Cité de Dieu, nous fait connoître ce que Ciceron penſoit de ces deux Etats de la République dans le paſſage cité par Saint Auguſtin. Ciceron, après avoir raporté un vers d'Ennius, dont le ſens eſt, *que le ſort des Romains dépend de la conſervation des anciennes mœurs*, ajoûte : Que nous reſte-t-il de ces anciennes mœurs ? Hélas ! les traces en ſont tellement effacées, que nous ne les connoiſſons plus, tant s'en faut que nous les ſuivions encore ; mais que dirons-nous des hommes ? car la vraye raiſon pour laquelle nous n'avons plus de mœurs, eſt que nous n'avons plus d'hommes ; étrange diſette, dont nous ne pouvons pas rejetter la faute ſur le hazard, mais dont nous ſommes en quelque façon obligez de nous diſculper comme complices d'une choſe arrivée par notre faute, qui ne nous laiſſe plus qu'un fantôme de republique, qu'un vain nom, que l'ombre d'un bien que nous avons perdu il y a déja longtems. *Quid enim manet ex antiquis moribus, quibus ille diſcit rem ſtare Romanam, quos ita oblivione obſoletos videmus, ut non*

modò non colantur, ſed etiam ignorentur: nam de viris quid dicam? mores enim ipſi interierunt; vir enim, penuriá cujus tanti mali non modò reddenda ratio nobis, ſed etiam tanquam reis capitis quodam modo cauſa dicenda eſt, noſtris enim vitiis, non caſu, antiquo rempublicam verbo retinemus, reipſa verò jam pridem amiſimus.

Dans quel tems Ciceron ſe plaignoit-il que Rome n'avoit plus d'hommes. Dans le tems qu'elle avoit Ceſar & Pompée; il ſçavoit bien que ceux que le vulgaire appelle grands hommes, ſouvent ne ſont pas même des hommes. Curius, Cincinnatus, Fabricius, Regulus étoient des hommes; les deux Scipions étoient des hommes & de grands hommes. Ciceron, dans ſes Dialogues de la République & des Loix, ſongeoit à rétablir les anciennes mœurs & à former des hommes: dans le premier Livre des Loix, il tâche de donner des idées juſtes de ce Droit & de cette Loi, dont les noms employez communément à ſignifier l'un le Droit Civil, l'autre les réglemens arbitraires des Légiſlateurs, ne preſentent pas à l'eſprit l'image qui

faſſe ſur nous l'impreſſion de reſpect que le Droit & la Loi proprement dits meritent.

C'eſt dans Dieu que Ciceron cherche & découvre le Droit naturel comme le treſor de ſa ſageſſe & l'éternelle regle de ſa ſainte volonté : ſageſſe, regle qu'il nous a communiquées en nous communiquant la raiſon, & ces differences eternelles qui établiſſent la difference eſſentielle du bien & du mal, de l'honnête & de l'infame, du juſte & de l'injuſte; je dis la difference eſſentielle, car la loi immortelle n'eſt pas un commandement arbitraire de l'Être ſouverain; c'eſt une loi qu'il obſerve lui-même avant que de la faire obſerver : le droit eſt la nature de chaque choſe, & les obſervations qui ſuivent de ce qu'elle eſt telle; la loi, c'eſt la connoiſſance qui manifeſte ces obligations; Dieu a ſa loi dans ſa nature divine & dans ſa ſcience infinie; la loi de l'homme, c'eſt la raiſon qui lui fait connoître ſa nature & ſes rapports, cequ'il eſt, cequ'il doit à Dieu, à ſoi-même, aux autres; les Loix particulieres portées par les hommes ne ſont bonnes & juſtes, qu'au-

tant qu'elles ſont conformes à cette Loi premiere & generale. Ciceron dévelope admirablement bien ces grandes veritez dans le premier Livre, & il y revient encore en certains endroits des deux autres.

Dans la premiere partie du ſecond Livre, Ciceron propoſe les Loix qui concernent la Religion, le Culte des Dieux, les Fêtes, les Miniſtres ſacrez, les ceremonies & leurs dependances. Dans la ſéconde partie de ce Livre, il les explique, & en montre l'équité & la ſageſſe; il ſuit le même ordre dans le troiſiéme qui contient l'explication de la plûpart des Loix Romaines touchant le Gouvernement, la Police, les Magiſtrats; il continuë dans les Livres ſuivans la même matiere. Macrobe cite le cinquiéme, & le paſſage qu'il cite prouve en quelque façon qu'il n'étoit pas le dernier, & que nous en avons perdu trois: perte conſiderable certainement. Qu'il auroit été agréable & utile tout enſemble d'apprendre de Ciceron les Loix Romaines & l'hiſtoire du gouvernement de cette fameuſe Republique? il accompagne partout l'explication des Loix de refle-

xions si solides ; il appuye ces refle-
xions sur des principes si beaux, si
étendus, que je ne dirai rien de trop
en assûrant que l'on trouve plus de
vraye jurisprudence dans ce que le
tem a épargné du Traité des Loix,
que dans Justinien & tous les Com-
mentateurs : c'est dans ce Traité qu'on
a les principes du Droit public parfai-
tement expliquez ; de ce Droit public,
dis-je, dont l'étude est si importante
& si negligée ; soit qu'on prenne le
parti de l'Eglise, ou celui de la Robe,
soit qu'on se destine aux emplois mili-
taires, qu'on se sente du talent pour les
negociations, qu'on s'engage dans le
manege de la Cour ou dans le com-
merce, qu'on demeure dans la vie
privée, soit enfin qu'on se borne à
n'être que spectateur, on ne peut ig-
norer le Droit public sans commettre
de grandes fautes, sans porter beaucoup
de faux jugemens ; le Droit public est
la regle de la grande societé des hom-
mes & le lien de toutes les societez
particulieres, le fond & le modéle de
toutes les Loix : on en cultive fort
la science en Allemagne, mais on la
cultive mal ; on est inondé de Livres

de brochures ſur le Droit public qui viennent d'Allemagne, pleines de vaines conteſtations, de diſputes de nom, & tant de Profeſſeurs qui l'enſeignent n'ont encore rien produit; je ne dis pas . . . . . . mais de ſupportable: rien de plus leger, de moins juſte, que les deux ouvrages de Buſonderf; quelle difference de ces ouvrages, & du Traité dont nous parlons, que celui de Buſonderf eſt un deſſein non ſeulement de l'ouvrage de Ciceron mais encore de l'excellent ouvrage de Grotius ſur le Droit de la paix & de la guerre. Grotius eſt le ſeul moderne qui ait bien écrit ſur le Droit public. De tout ce que je viens de dire, on doit conclure que ceux qui conduiſent la jeuneſſe, devroient lui mettre entre les mains & lui expliquer ſoigneuſement; je dis à toute la jeuneſſe, & non ſeulement aux Ecoliers de Droit, cet admirable Traité: une analiſe des trois Livres, ſur tout du premier, avec des obſervations qui en eclairciroient les endroits obſcurs, qui en appliqueroient les principes, ſeroient aſſûrément plus utiles & meriteroient mieux le nom de morale, qu'un ſec & ennuyeux

nuyeux détail de tant de vaines ſubtilitez ſur les grandes queſtions agitées avec chaleur : *ſi les bêtes agiſſent formellement pour la fin ; ſi la béatitude formelle conſiſte dans la viſion, dans l'amour ou dans la joye ;* que reſte-t il dans l'eſprit des jeunes gens inſtruits de la morale de l'école ſur quoi ils puiſſent former leurs mœurs ?

Il faut maintenant faire connoître le merite de la traduction dans l'endroit que je vais copier. On admirera la maniere dont Ciceron dévelope les principes du Droit public.

La philoſophie eſt ſans contredit le plus riche & le plus éclatant, le plus excellent des deux, page 113. juſqu'a la page 117. enfin il diſpoſera.

Je ne dois pas finir cet extrait ſans donner au Libraire les loüanges que merite le ſoin qu'il prend de rendre ſes éditions belles & correctes, & de ſoutenir ainſi la reputation des Imprimeries françoiſes dans un tems où tant d'autres Libraires la décrient par leur épargne & leur négligence. Le nom de Mariette tiendra un jour ſa place parmi les noms des Etiennes, des Turnebes, des Vaſcoſans, des Biennes, des

Sonnius, des Vitrez, des Petits, des Cramoisis, des Muguets.

ARTICLE LXXXVI.

RECUEIL DES PIECES d'Eloquence presentées à l'Académie Françoise pour le prix de l'année 1719. *avec plusieurs discours qui ont été prononcez dans l'Academie en differentes occasions. in* 12. pages 292.

CE nouveau Recueïl de l'Academie rassûrera ceux qui craignoient la decadence prochaine de l'Eloquence Françoise; les Pieces presentées pour les prix, les discours prononcez par les nouveaux Académiciens le jour de leur reception, montrent qu'il se forme de nouveaux sujets qui meritent d'être associez à ceux qui les ont precedez, & que l'Academie se perpetuë & perpetuë le bon goût. Le discours de M. Pannier qui a remporté le prix de l'Eloquence au jugement de l'Academie entiere, aura encore les suffrages de tous les Lecteurs éclairez; la justesse

du dessein, la beauté de l'Elocution en repondent; la saine politique que ce discours enseigne, le rend encore plus estimable: c'est une excellente instruction pour les Princes qui rendra les Etats heureux & stables à proportion qu'elle sera familiere à ceux qui les gouvernent.

L'Academie avoit donné pour sujet cette maxime du sage: *Le trône du Roi qui juge les pauvres dans la verité, sera affermi pour toûjours.*

» En vain l'orguëil des Rois, dit
» M. Pannier, attribuë à des causes
» surnaturelles les revolutions des
» Etats; leur punition les épouvan-
» teroit moins si elle exigeoit des mi-
» racles. La chute du Roi injuste n'a
» droit de nous étonner que comme
» un coup de foudre par son bruit &
» par son éclat; produite par son in-
» justice, elle entre comme les moin-
» dres évenemens dans l'ordre natu-
» rel des choses; sa cause est ordi-
» naire, d'où vient qu'elle est si peu
» connuë. Le sentiment de la depen-
» dance abat l'ame du peuple & l'em-
» pêche de lever sa vuë sur un ordre
» de la providence qui feroit sa con

„ ſolation ; les Rois eblouïs de l'éclat
„ de leur grandeur, n'en apperçoi-
„ vent pas le veritable fondement.
„ Les uns & les autres reconnoiſſent
„ la juſte ſubordination des ſujets à
„ leur Roi; mais le Sage nous décou-
„ vre la ſubordination naturelle de
„ la puiſſance du Prince à la juſti-
„ ce.

„ Attachons-nous à ſes paroles. *Le*
„ *thrône du Roi*, dit-il, *qui rend la juſ-*
„ *tice aux pauvres dans la verité, ſub-*
„ *ſiſtera éternellement.*

„ Il ne parle que de la juſtice en-
„ vers les pauvres, examinons pour-
„ quoi c'eſt elle principalement qui
„ affermit le thrône des Rois. Il diſ-
„ tingue la juſtice & la verité; exa-
„ minons les cauſes de cette diſtinc-
„ tion, & nous nous convaincrons
„ de cette double verité, que la juſ-
„ tice que le Roi rend aux pauvres,
„ eſt le fondement de ſa puiſſance,
„ mais qu'il faut pour cet effet que ſa
„ juſtice ſoit reglée par la verité.

L'habile Orateur demontre que l'oppreſſion du pauvre eſt plus nuiſible à un Etat que les injuſtices faites aux riches.

» Un homme riche peut perdre une » partie de ses biens & conserver le » necessaire. Alors sa cupidité seule » fait sa peine; il est malheureux, » non par ses besoins, mais par son » avarice. Sa perte particuliere est » quelquefois un gain public ; ces » biens perdus pour lui, sont des ri- » chesses qui sortent pour ainsi dire de » nouveau des entrailles de la terre; » c'étoit en ses mains un talent en- » foüi, qui devient peut-être utile à la » societé civile. Si quelquefois sa per- » te donne quelque atteinte à ses veri- » tables besoins, son ardeur reveillée » trouve dans ce qui lui reste des res- » sources pour la reparer.

» Mais le pauvre ne reçoit point de » dommage leger : pourvû à peine du » necessaire, il n'a pas dequoi per- » dre : lui ôter peu, c'est lui ôter tout; » & l'attaquer en ses biens, c'est at- » tenter à sa vie ; son bien en est plus » precieux, mais en est-il plus respec- » té ?

» Ce sont les richesses qui défen- » dent les richesses ; le respect qu'on » a pour elles, passe jusqu'à celui qui » les possede ; la même industrie qui

» les a acquises, les conserve. La naissance qui les lui a transmises, le rang où elles l'élevent, le crédit qu'elles lui donnent, inspirent la crainte de lui déplaire, & non pas le desir de lui nuire; on ambitionne sa protection plus que son bien. Ceux mêmes qui regardent d'un œil d'envie ses richesses, attendent de leurs égards plus que de la violence, & bornent leurs artifices à surprendre ses liberalitez.

Mais la cupidité qu'attent elle du pauvre, que ce qu'elle peut lui ravir? qu'a-t'elle à craindre de lui que d'en être importunée?

Il montre avec autant de force que l'oppression du pauvre ébranle le trône.

» Si les pauvres perissent, que deviendra le Roi par leur chute? En tombant ils ébranleront son trône.

» Le Roi n'est Roi que par ses sujets, mais sur tout par les pauvres, parcequ'ils sont la partie la plus nombreuse de son peuple, parcequ'ils en sont la partie la plus utile.

» Quand je parle du nombre des
» pauvres, je n'entens point parler de
» la pauvreté qui naît de nos desirs,
» notre cupidité nous rend presque
» tous pauvres.

» Je ne la mesure point aussi aux
» biens seuls, mais à la proportion
» entre les biens & les veritables be-
» soins de chacun dans son état, &
» je mets au nombre des pauvres
» tous ceux qui ne peuvent y satisfai-
» re.

» Ainsi l'indigence est de toutes les
» conditions ; la naissance illustre la
» fait sentir plus vivement, mais elle
» n'en met pas à couvert.

» Dans presque tous les Etats les
» pauvres sont le plus grand nombre,
» & plusieurs conditions en sont en-
» tierement composées. Toutes cel-
» les qui ont pour partage le travail,
» n'ont que la pauvreté pour recom-
» pense.

» Les riches qui en sont entourez,
» en multiplient le nombre par leur
» avidité, il s'accroît à mesure que
» leurs biens augmentent.

» Que leur orgueil toutefois ne
» nous fasse point illusion ; leurs biens

» ſont, ſi l'on veut, un avantage
» pour eux ; mais pour l'Etat les hom-
» mes ſont la principale richeſſe.

» Ce n'eſt pas à l'étenduë de ſes
» provinces, c'eſt au nombre de ſes
» ſujets que le Roi meſure ſa puiſſan-
» ce. La multitude de leurs bras fait
» ſa force ; c'eſt de la varieté de leurs
» talens qu'il tire le ſuccès de ſes en-
» trepriſes.

» Si cette multitude de ſujets lan-
» guit, tout l'Etat tombe dans l'abat-
» tement.

» Mais ſi l'injuſtice les pouſſe au
» deſeſpoir, elle s'empare d'eux-
» mêmes, innocens ou coupables,
» tout eſt l'objet de leur fureur. Ce
» ſont des flots tumultueux qui ſe ſuc-
» cedent ſans ceſſe, ſur qui la force &
» la raiſon ne peuvent rien. Alors
» par ſes ordres mepriſez le Prince re-
» connoît que ſon autorité n'étoit en
» effet que leur obéïſſance ; par les
» éfforts inutiles qu'il tente contre
» eux, qu'ils étoient ſa force.

» Malheureux de ne pouvoir leur
» reſiſter, malheureux même s'il leur
» reſiſte : ſa force, s'il lui en reſte en-
» core, ne ſert qu'à l'abattre ; s'il a

» quelque avantage contre eux, il en
» est plus foible de toute sa victoire.
» Lors au contraire qu'ils sont liez
» par la justice, qu'ils concourent tous
» à la gloire du Roi & au bien de
» l'Etat, que n'en doit-on pas espe-
» rer ?
» Chacun d'eux est bon à quelque
» chose, & le Roi qui les employe
» avec discernement, trouve dans une
» multitude de sujets imparfaits tous
» les merites reünis ; le sien est d'en
» tirer avantage pour le bien de ses
» Etats, & les pauvres sont ceux dont
» il en doit attendre le plus.
» Il trouve des ressources dans leur
» industrie, dans leur travail, dans
» leurs biens mêmes qui leur sont pro-
» pres, & qu'il ne trouve pas dans les
» riches.
» L'indigence en effet est la mere
» de l'industrie : c'est de son sein que
» sont sortis les arts utiles & agréa-
» bles, ces arts qui sont pour l'Etat
» une source de richesses & de gloire,
» qui lui donnent la superiorité sur les
» nations voisines, qui distinguent
» les nations barbares des nations po-
» licées ; ces arts qui par des décou-

» vertes nouvelles, par des inventions
» utiles rendent un regne memora-
» ble, & immortalisent le Roi, en-
» core plus que par les loüanges qu'ils
» sçavent lui donner, & par les mo-
» numens qu'ils élevent à sa gloire.

» Mais en vain l'indigence presse le
» pauvre, si l'injustice le decourage;
» si la vuë d'une juste recompense,
» d'une recompense dont il a besoin,
» ne flate son esperance & ne l'anime,
» son art languit. Il n'a de pensées que
» celles de sa misere; trop occupé de
» ses besoins, il neglige les moyens
» que son industrie lui fourniroit pour
» y subvenir.

» Vous sçavez, sans qu'il soit be-
» soin que je le dise, que les travaux
» penibles & necessaires sont encore
» le partage des pauvres; que ce sont
» eux qui forcent pour ainsi dire la
» terre par la culture & par leurs soins
» à nous donner les choses necessaires
» à la vie. Les riches ne semblent nez
» que pour la consommation de ces
» fruits; que ce sont eux qui nous
» mettent à l'abri de la rigueur des
» saisons, qui deffendent même l'E-
» tat contre ses ennemis; car le Dieu

» des armées n'eſt en effet que le Dieu » des pauvres. Ce ſont eux qui par leur » patience dans les fatigues de la guer- » re, par l'habitude à ſouffrir la pau- » vreté, par leur vigueur dans les » combats rendent la nation invinci- » ble.

» Mais ſi l'on leur declare à eux- » mêmes la guerre, ſi de ces fruits » qui nous viennent du travail de leurs » mains, on ne leur laiſſe dequoi » ſe ſoutenir, leur foibleſſe elle ſeu- » le les vengera ; l'Etat ſera puni par » la diſette de ſon ingratitude, & » ſon injuſtice le livrera à ſes beſoins » & à ſes ennemis.

» Qui le croiroit enfin que les pau- » vres par leurs biens fuſſent plus » utiles à l'Etat que les riches mê- » mes?

» Ils en ont peu. Ce ne ſont pas de » ces gouffres profonds qui englou- » tiſſent des rivieres entieres & d'où » rien ne ſort, autour deſquels la » campagne ſeche & ſterile ſouffre de » la diſette des biens qui leur ſont » inutiles.

» Ce ſont des ruiſſeaux, petits à la » verité, mais dont les eaux ne s'ar-

» rêtent jamais. Elles animent tout ce
» qu'elles touchent, elles produisent
» par tout où elles passent, des fleurs &
» des fruits.

» Ainsi leur peu de biens passant
» successivement de main en main par
» la rapidité de sa course, supplée à
» ces masses d'or & d'argent que les
» riches ont amassées, & que l'ava-
» rice ou la défiance renferment.

» C'est un fond public sur quoi se
» prennent presque toutes les charges
» de l'Etat. Il en est la richesse; tout
» ce qu'on ravit aux pauvres, est un
» secours qu'on ôte à l'Etat, & c'est
» véritablement le bien des pauvres
» que le Roi doit regarder comme
» le sien tandis qu'il est en leurs
» mains.

» Voilà l'interet qui lie les pau-
» vres & le Roi. Ils attendent leur
» salut de sa justice, & sa puissance est
» attachée à leur salut.

Je ne puis omettre l'admirable peinture des obstacles qui écartent du trône les justes plaintes des pauvres.

» Le plus grand obstacle qu'il trou-
» ve à la justice, est le soin que l'on

» prend de lui déguiser la verité, & la
» difficulté particuliere que les pau-
» vres ont à la lui decouvrir, est le
» plus grand malheur de leur condi-
» tion.

» Ils trouvent de la part du Prince,
» de la part de ceux qui l'aprochent,
» de tous les objets qui l'environnent,
» des obstacles qui leur sont presque
» insurmontables.

» De la part du Prince; dans la
» multitude de ses affaires, celles des
» petits échapent à ses soins. Dans
» son ambition, il n'est occupé que
» de ce qui la flate; dans son indo-
» lence, les affaires des pauvres n'ont
» ni cet éclat, ni cette vivacité qui la
» reveille; dans son amour propre,
» sous son gouvernement il n'imagi-
» ne point de malheureux; dans sa sen-
» sibilité même aux maux de son peu-
» ple, il detourne son attention d'un
» objet qui l'afflige. Dans la difficul-
» té de l'aborder, elle ôte aux pauvres
» la liberté de faire valoir leurs droits
par eux-mêmes, de faire entendre
» leurs raisons: & de là naissent d'au-
tres obstacles de la part des courti-
sans à qui ils sont obligez d'avoir re-
cours.

» Uniquement attentifs à leurs in
» terêts, leurs bouches sont muettes
» ou ne s'ouvrent que foiblement pou
» ceux d'autrui.

» Entierement occupez de leur
» projets, ambitieux de leurs gran
» des idées de fortune, rarement s
» donnent-ils des soins pour ceux qu
» n'y peuvent servir. Avares de leu
» credit, ils le considerent comme un
» bien qui se perd par l'usage; ils crain-
» droient de manquer pour eux de ce-
» lui qu'ils employeroient à proteger
» la foiblesse.

» Disons plus : flateurs nez du Prin-
» ce qui gouverne, ils écartent avec
» soin les veritez désagréables, que les
» pauvres portent ordinairement aux
» pieds du trône. Plus attentifs à plaire
» à leur maitre qu'à le servir, pour
» épargner à la bonté de son cœur le
» sentiment des maux, ils ravissent à
» sa justice l'unique moyen d'y reme-
» dier.

» Enfin tout ce qui environne le
» Roi, concourt à le tromper sur l'é-
» tat des pauvres.

» La joïe de ses peuples dans les
» jeux & dans les fêtes publiques de-

„ robe à sa pensée les larmes domesti-
» ques que leurs besoins leur font re-
» pandre.

» Les acclamations flateuses, dont
» l'air retentit, & qui frapent agrea-
» blement l'oreille d'un bon Roi,
» étoufent, pour ainsi dire, leurs soû-
» pirs.

» Leurs chants de victoire l'occu-
» pent tout entier de sa gloire, & ne
» lui laissent point de reflexion pour
» ce qu'elle leur coûte. Il ne voit
» autour de lui que luxe & que mag-
» nificence; ce qui cause la misere des
» pauvres, est cela même qui la cache
» à ses yeux.

Après tout, il n'est pas impossible
ux Rois de connoître la verité, l'Au-
eur le montre.

» En vain regardent-ils comme un
malheur necessairement attaché à
la condition des Rois, de ne pas
faire le bien qu'ils souhaitent, de
faire le mal par surprise. La verité
si difficile à connoitre & si necessai-
re à la justice, parviendroit jusqu'à
eux, s'il s'appliquoient à la cher-
cher, s'ils l'aimoient autant que la
flaterie.

Novembre 1719.

» Si le Roi se donnoit autant de
» soins pour connoître ceux qui l'ap-
» prochent, qu'ils en prennent pour
» decouvrir ses foiblesses ; si entouré
» des Esclaves de ses goûts & de ses
» caprices, il ne dedaignoit pas d'a-
» voir de veritables amis, il en trou-
» veroit sans doute qui l'aimeroient
» jusqu'à oser le contredire, qui l'ai-
» meroient mieux qu'il ne s'aime lui-
» même, & plus qu'ils ne s'aiment eux-
» mêmes.

» Il ne les trouvera pas ces amis ge-
» nereux parmi ceux que lui fait la
» fortune, qui tâchent par de fades
» complaisances, par un empresse-
» ment forcé, par un zele affecté de
» surprendre sa confiance, d'attirer
» ses graces, de faire tomber sur eux
» les recompenses que d'autres ont
» meritées.

» La seule vertu suffit à ces ames
» desinteressées ; ils sont également
» soumis à l'autorité du Prince, &
» independans de ses bienfaits ; c'est à
» lui de se les attirer par l'occasion
» qu'il leur donnera de faire le bien
» & de lui être utiles, par la con-
» fiance que merite & desire la ver-
» tu.

La gloire de M. Pannier augmen-
e par le merite de ses Concurrens; il
es surpasse, mais ils le suivent de
rès, l'un plus étendu & plus nom-
reux, l'autre plus serré & plus vif,
loquens l'un & l'autre, & veritable-
nent éloquens.

L'Auteur du second Discours expli-
ue ainsi son dessein.

„ Approchez, maîtres du monde, un
Roi va vous parler, & vous reveler
les misteres de la divine sagesse;
*jugez les pauvres dans la verité & vo-
tre thrône sera inebranlable.*

„ Les Princes qui du haut de leur
gloire jettent les yeux sur les pau-
vres opprimez, trouvent quelque-
fois dans leur cœur des sentimens
humains qui les portent à les defen-
dre; quelquefois même ils comp-
tent parmi leurs devoirs, la pro-
tection qu'ils accordent à ces mal-
heureuses victimes de la cupidité
ou de l'ambition des Grands; mais
y en a t-il qui soient convaincus que
de la pratique de ce devoir depen-
de la gloire & l'affermissement de
leur puissance? Princes instruisez-
vous, *jugez les pauvres dans la ve-*

» *rité, votre thrône sera inebranlabl*
» Et d'où pourroit partir le coup fune
» te capable de l'ébranler & de le de
» truire? seroit-ce de dessus la Terre o
» du haut des cieux? Non, il est sou
» tenu par tous les appuis humains
» & il est encore affermi par la mai
» de Dieu même : avec de si puis
» sans secours qu'à-t-il à crain
» dr. ?

» Un Souverain est solidement éta
» bli sur le thrône, lorsque ses sujets
» convaincus, que leur bonheur de
» pend de son Regne, ont étouffé
» dans leur cœur tout sentiment de
» désobéïssance, & qu'ils se soumet
» tent avec joye à sa juste domination;
» quand ses voisins ne conçoivent
» contre lui ni defiance ni ressenti
» ment, & qu'ils n'ont ni d'injustes
» entreprises à craindre, ni de mor
» tels affronts à venger; lorsqu'enfin
» son nom devenu fameux sur la Ter
» re y fait respecter son autorité.
» Amour des peuples, confiance des
» voisins & des alliez, gloire solide,
» appuis humains du thrône, quel
» Prince peut se promettre de vous
» obtenir?

Novembre 1719.

„ Eſt-ce le Conquerant ambitieux ? Non, c'eſt le Roi qui juge les pauvres dans la verité ; c'eſt lui qui rapportant la Royauté à ſa fin veritable, fait ſon ambition de rendre heureux les hommes qui ſont ſoumis à ſa puiſſance, ceux-mêmes qui ſont abandonnez des autres mortels.

L'Orateur entre parfaitement dans eſprit du texte ſacré propoſé par l'Academie.

„ Si le Sage fait dependre la durée du thrône, de la juſtice renduë aux malheureux, pretend-il exclure les riches & les puiſſans, de reſſentir les effets de l'équité du Prince ? Non ſans doute ; mais ce Sage divinement inſpiré trace par un ſeul coup de pinceau le portrait d'un Roi parfaitement équitable ; il ne montre que le defenſeur des pauvres ; mais ce caractere nous decouvre un Prince juſte dans la diſtribution des honneurs & dans l'obſervation des traitez, juſte à l'égard des peuples comme à l'égard des Souverains.

„ La veritable juſtice ne ſe dement pas, & quand elle pourroit être par-

» tiale, choiſiroit-elle par préferen
» pour ſon objet les pauvres, dont
» ſoulagement ne promet, ce ſembl
» d'autres avantages que le ſeul pla
» ſir de les deffendre? Être juſte à le
» égard, c'eſt l'être ſouverainement
Voici l'éxorde & le commmenc
ment de la premiere partie du troiſi
me Diſcours.

» La Monarchie eſt établie pour l'i
» terêt des peuples, & c'eſt par l'i
» terêt des peuples qu'elle ſe ſoutien
» Quel moyen d'aſſujettir autremen
» les hommes, nez avec l'amour d
» l'independance? Quelque ſacrez qu
» ſoient les droits de la puiſſance ſo
» veraine, ils les violeroient bientô
» ſi elle n'avoit pour but que la gran
» deur du Prince, & ils ſecoüeroien
» un joug qui ne ſerviroit qu'à les hu
» milier. L'utilité doit conſoler leu
» orgueïl, & c'eſt le nœud indiſſolu
» ble, par lequel la Providence
» lié entr'eux le Souverain & les ſu
» jets.

» Mais lorſque le Souverain ſe laiſ
» ſe trop éblouïr par l'éclat de l'au
» torité, il n'eſt preſque plus en éta
» d'en enviſager les devoirs. Imag

le la divinité sur terre, il semble s'en approprier tous les droits, & l'idée de son indépendance n'offre à son amour propre d'autre regle de ses actions que sa volonté.

Si les lumieres de la verité perçent quelquefois les tenebres de l'illusion, & lui montrent dans la plenitude de sa puissance l'étenduë de ses obligations; l'orguëil presque inseparable de la grandeur, laisse toujours au fond de son cœur un levain secret qui s'enfle par les hommages de la flaterie, & qui corrompt bientôt en lui tous les sentimens que l'équité lui inspire.

Pour prevenir cet abus, exposons-en l'injustice & les perils, & montrons au Prince que l'acomplissement de ses devoirs est l'appui, comme la fin de son autorité.

Il est redevable à tous de la justice; mais pour en donner des preuves qui ne soient point équivoques, il doit sur tout l'exercer envers ceux qui par la foiblesse de leur état sont sans aucun appui, & qui tenant le dernier rang parmi son peuple, ne peuvent être recommandables auprès de lui

» que par l'equité de leurs droits: alors
» on connoîtra qu'il exerce la justice
» pour elle-même, & l'avantage que
» les peuples en espereront, les inte-
» ressera à la conservation de son
» Thrône.

» Qu'il juge donc le pauvre, &
» qu'il le juge dans toute la précision
» de l'équité la plus exacte, sans suivre
» d'autre regle dans ses jugemens que
» la verité; voilà son devoir: un si
» saint usage de sa puissance deviendra
» l'infaillible moyen de l'affermir à
» jamais; voilà sa recompense.

» Quoique la Monarchie semble
» être l'ouvrage des hommes, ils n'en
» ont été que les instrumens, & Dieu
» en est l'auteur; il nous dit lui-même
» que c'est par lui que les Rois
» regnent; la puissance lui appartient,
» & il peut seul la communiquer.

» Ainsi pour connoître les obliga-
» tions attachées à l'autorité souverai-
» ne, nous pouvons la considerer par
» rapport à Dieu qui en est le princi-
» pe, & par rapport aux sujets qui en
» sont la fin.

» Dans son principe, qu'est-elle
» autre chose qu'un ministere souve-

» rain, par lequel le Prince exerce
» dans le tems les juſtices de l'Eter-
» nel ? il ne peut donc en remplir les
» fonctions, ſans entrer dans les vûës
» de Dieu même ; or quelles ſont les
» vûës de Dieu, ſur les pauvres ? il
» ſe declare leur defenſeur & leur pe-
» re, il promet de les couvrir de l'om-
» bre de ſa protection toute-puiſſante,
» & il avertit que les bleſſer, c'eſt le
» bleſſer lui-même dans la prunelle de
» ſon œil.

» Mais ſur quoi eſt fondée cette cha-
» rité particuliere qui l'intereſſe à
» leur ſort, & pourquoi ſa bonté
» qui s'etend à toutes les creatures,
» ſemble-t-elle ſe repandre ſur eux par
» une effuſion plus abondante ? il
» venge en eux l'oubli & le mépris
» qu'en font les hommes, ces hommes
» injuſtes dont l'eſtime n'eſt appuyée
» que ſur le menſonge, & qui n'ele-
» vant leurs titres que ſur la vanité ne
» reſpectent point l'image du Crea-
» teur dans ceux en qui elle eſt couver-
» te par la baſſeſſe d'une condition
» humiliante : mais Dieu la regarde
» toûjours avec des yeux de com-
» plaiſance dans celui qui ne l'a point

» defigurée par l'injustice ; cette ima-
» ge de Dieu dans tous les hommes
» consiste principalement dans l'équi-
» té qu'il a gravée au fond de nos
» cœurs ; & comme cette équité est
» souvent exposée dans les pauvres,
» aux outrages de la persecution qui
» triomphe de leur foiblesse, leurs in-
» terêts lui deviennent d'autant plus
» chers, qu'ils ont moins de secours
» humains pour les defendre, & s'éle-
» vant contre leurs persecuteurs, qu'il
» regarde comme les profanateurs
» de ses droits sacrez, il fait sa propre
» cause de celle des malheureux qu'ils
» oppriment.

» Ainsi le Prince qu'il arme de son
» autorité pour exercer ici les juge-
» mens, doit envisager dans les in-
» terêts des pauvres, ceux de Dieu
» même ; & il trahit le depôt saint
» & inviolable de la puissance qui lui
» est confiée, s'il la rend inutile à leur
» defense.

» L'oubli general où semble les
» condamner la misere de leur état,
» & la persecution où elle les expose,
» leur donnent droit à la protection
» du Souverain ; il doit sa vigilance à

» leurs besoins qu'on ignore, & son
» appui à leur foiblesse qu'on opprime.
» Le jugement lui est donné pour pro-
» noncer la ruine de leurs ennemis,
» &, comme parle l'écriture, pour tuer
» leurs persecuteurs du souffle de ses
» lévres, en un mot il est leur juge &
» leur pere, & plus il est éloigné d'eux
» par l'élevation de son rang, plus il
» doit s'en rapprocher par la tendresse
» de sa compassion.

» Mais jusqu'a quel point doit-il
» porter cette compassion. Le même
» Dieu qui par tout lui en ordonne
» l'usage par un precepte exprès, lui en
» defend aussi l'abus.

» En effet quelquefois le pauvre
» importuné par l'éclat des grands,
» ou aigri par la fortune des riches,
» n'apporte contr'eux d'autre titre que
» l'affliction de son état : qu'une ten-
» dre sensibilité n'aveugle pas son ju-
» ge, qu'il ne prenne pas des preten-
» tions pour des droits, & l'ombre de
» l'equité pour l'equité même ; que
» des lumieres sûres soient ses guides
» & la verité sa regle.

Un Discours sur l'abus des loüan-
ges, tribut de l'Academie de Soissons,

a été ſans doute un tribut agreable à l'Academie Françoiſe.

Les complimens de M. Maſſieu à Monſeigneur d'Argenſon Garde Des ſceaux, & de Monſieur de Vallincourt au Roi lorſqu'il fit l'honneur à l'Academie d'y aller le ſamedi 22e Juillet de cette année 1719. ſont des modeles de cette ſorte de diſcours ; ce ſont des loüanges vrayes, tournées avec eſprit, exprimées noblement, & tirées de l'occaſion même qui fait parler. Nous avons rendu compte ailleurs des complimens faits à la reception de M. l'Abbé Mengaut & de Monſeigneur l'Evêque de Clermont, auſſi bien que du panegirique de ſaint Loüis par Monſieur l'Abbé Cheret.

Il me reſte à parler des Diſcours prononcez à la reception de M. l'Abbé Gedoin. Il a trouvé le ſecret de donner un nouveau tour à ſon remerciment à l'Academie, matiere que tant de grands hommes ont épuiſée. C'eſt la traduction de Quintilien generalement eſtimée qui l'a fait chioſir par l'Academie ; il le reconnoît & il en tire des loüanges fort delicates de cet Illuſtre corps.

Novembre 1719.

» Quelle fortune pour les beaux
» Arts, s'ecrioit un Ancien, si ceux qui
» en jugent étoient Artisans eux-mê-
» mes ! cet Ancien avoit raison ; en ef-
» fet, Messieurs, vous le sçavez mieux
» que moi, il y a dans chaque Art des
» profondeurs ou des finesses qui ne
» sont bien connuë, que des Maitres
» de l'Art ; aussi l'excellent ouvrier en
» appelle-t-il toujours à leur juge-
» ment ; plus jaloux, plus content de
» l'approbation d'un petit nombre de
» personnes éclairées, que de tous les
» applaudissemens d'une multitude
» ignorante.

» A Dieu ne plaise, que je m'imagi-
» ne être cet excellent Ouvrier ; non,
» Messieurs, l'Ouvrage qui est sorti de
» mes mains n'est point de nature à
» meriter un nom si superbe : mais en-
» fin tel qu'il est, il a eu le bonheur de
» vous plaire, il m'a attiré vos suffra-
» ges, il me procure l'honneur que je
» reçois aujourd'hui, & après tout, ju-
» ges de l'art & Artisans tout ensem-
» ble, vous ne sçauriez vous tromper
» dans vos jugemens, & l'on ne sur-
» prend point votre approbation.

» Seulement, Messieurs, vous usez

„ quelquefois d'indulgence. L'indulgence sied bien avec la superiorité
„ reconnuë : vous sçavez d'ailleurs
„ que rien n'excite l'émulation, rien
„ ne soûtient les beaux Arts comme
„ l'esperance du succès; vous ne voulez point decourager ceux qui avec
„ des forces inégales courent la même
„ carriere, & par cette raison vous
„ n'exigez pas toûjours en autrui les
„ eminentes qualitez que l'on admire
„ en vous.

„ Sans doute c'est à cette sage politique, ou à cette bonté, que je suis
„ redevable de la place que vous voulez bien me donner parmi vous;
„ car au fonds, Messieurs, cet ouvrage que j'ai eu la hardiesse de vous
„ presenter, qu'est-ce autre chose
„ qu'une foible copie d'un excellent
„ original? De grands Peintres accoutumez à travailler de genie, & qui
„ par des traits hardis ou delicats sçavent exprimer tout ce qu'il y a de
„ plus gracieux, ou de plus sublime
„ dans la nature, doivent-ils donc faire tant d'accueïl à ce qui n'est que copie, à la timide imitation; des Ecrivains celebres par la gloire de l'in-

» vention, & dont les Ecrits vainqueurs
» des tems, comme ceux de la ſçavante
» antiquité, paſſeront à la poſterité la
» plus reculée, doivent-ils rendre tant
» d'honneur à une ſimple traduction ?
» c'eſt en effet ce que je me diſois à moi-
» même ; mais vous, Meſſieurs, plus
» favorables que je n'oſois l'eſperer,
» vous en avez jugé autrement.

» Enfin puiſqu'en vous rendant les
» très-humbles graces que je vous
» dois, je ſuis preſque obligé de vous
» juſtifier en même tems, j'ajoûterai
» encore une raiſon qui peut vous a-
» voir determiné en ma faveur. Libres
» de cette baſſe jalouſie, qui porte
» quelquefois des hommes, recom-
» mandables d'ailleurs, à renfermer en
» eux-mêmes leurs connoiſſances les
» plus utiles & les plus belles, vous
» n'avez, ce ſemble, de lumieres que
» pour en éclairer la France & les
» communiquer au public. Or en
» donnant une verſion de Quintilien,
» comme par un concert anticipé,
» j'ai divulgué tous les ſecrets de vo-
» tre art, & vous m'en avez ſçû gré,
» peut-être même, du moins je le ſoup-
» çonne ainſi, que l'amour propre &

„ le goût que vous avez pour cet Au-
„ teur, l'un des plus beaux esprits &
„ des plus sensez de l'antiquité, vous a
„ inspiré de l'inclination pour le tra-
„ ducteur: si cela est, Messieurs, l'hon-
„ neur que vous me faites, j'ose le di-
„ re, se trouve heureusement lié avec
„ votre propre gloire.

„ Vous determiner par ce motif,
„ c'est dire hautement que vous a-
„ doptez les sentimens de Quintilien;
„ c'est condamner les vices qui de
„ tout tems ont corrompu l'éloquence
„ & qui la menacent peut-être aujour-
„ d'hui plus que jamais; l'affectation,
„ l'obscurité, l'afetterie, l'enflure,
„ les ornemens deplacez, les faux
„ brillans, un stile decousu, qui n'a
„ ni liaison, ni nombre, ni harmonie,
„ tant d'autres défauts que ce Rhé-
„ teur combat sans cesse dans son ou-
„ vrage: c'est reconnoitre pour vos
„ maitres ces grands hommes de l'an-
„ tiquité qui ont excellé presqu'en
„ tout genre & que lui-même à re-
„ connus pour les siens: c'est declarer
„ avec lui que vous ne connoissez de
„ vraye éloquence, je ne dis pas seu-
„ lement que celle qui est saine &

» mâle, mais que celle qui ſert, pour
» ainſi dire, d'organe, & d'interpre-
» te à la vertu; ni de veritable Ora-
» teur, que celui qui par de grands
» exemples de probité, autant que
» par les charmes de la perſuaſion,
» ſçait porter les hommes à tout ce qui
» eſt de leur devoir; en un mot point
» d'autre que l'homme de bien. Or,
» Meſſieurs, je vous le demande, un
» pareil aveu ne ſera-t-il pas toû-
» jours glorieux à l'Academie Fran-
» çoiſe?

M. L'Abbé Genêt, que l'Academie vient de perdre, & dont je ferois un Eloge ſincere, ſi j'oſois prevenir l'Academie qui l'a honoré & qui ſe fera un plaiſir de l'honorer, M. L'Abbe Genêt fait dans ſa reponſe le juſte caractere du Traducteur & de la traduction de Quintilien.

» Avant que notre choix vous eût
» appellé à cette place, vous l'aviez
» acquiſe, vous l'aviez meritée par
» un excellent ouvrage, veritable-
» ment digne de l'Academie, & qui
» dans la juſtice exacte devroit être
» mis à la tête de nos travaux. C'eſt
» une choſe étonnante, que perſonne

» n'eût encore entrepris de donner en
» notre langue une bonne traduction
» de Quintilien. Ce Maître regulier
» de l'eloquence devoit communi-
» quer les lumieres à tous ceux qui
» recherchent les regles parfaites de
» cet Art. Nous voyons parmi nous
» de grands hommes qui l'ont prati-
» qué avec ſuccès : mais enfin ces
» clartez n'étoient données qu'au prix
» d'une étude penible. C'eſt vous,
» Monſieur, qui avez commencé à
» ouvrir ces leçons & les mettre à la
» portée de tous vos lecteurs ; votre
» ſtile noble, clair & facile contribue-
» ra autant que la beauté des choſes
» même, à imprimer ces preceptes
» dans tous les eſprits. On trouve dans
» cet Auteur, depuis les premiers éle-
» mens du Diſcours, juſqu'à la per-
» fection de l'éloquence; cependant on
» s'eſt contenté de le citer dans les é-
» coles ; l'on a negligé d'apprendre de
» lui, l'Art qu'il enſeignoit, cet Art
» de parler, le premier & le plus beau
» de tous les Arts, le plus neceſſaire
» pour le gouvernement des Etats.
» N'eſt-ce pas l'éloquence qui releve

» la Majesté des loix, & en qui reside
» la persuasion de l'obeïssance. »

» Ne nous dites point, Monsieur,
» que votre ouvrage n'est qu'une tra-
» duction : l'élegance & la netteté le
» rendent original ; il semble qu'en-
» tre les mains d'un habile homme,
» les pensées qui se transmettent d'un
» esprit à l'autre, prennent une nou-
» velle force & une nouvelle grace: ne
» doutez point que l'on ne mette au
» même rang Quintilien & son excel-
» lent Interprete; c'est l'ordre pratiqué
» dans l'empire des belles lettres ; ce
» qui est bon une fois, est toujours bon;
» plus il est imité, plus il est digne de
» l'être.

ARTICLE LXXXVII.

MEMOIRES POUR LE SERvice journalier de l'Infanterie, dediez à Monseigneur le Duc de Chartres, par Monsieur de Bombelles, Chevalier de l'Ordre militaire de Saint Loüis, Brigadier des armées du Roi, Commandant pour Sa Majesté à Oleron en Bearn, dans sa sénéchaussée & lieux en dépendans : deux tomes in 12. *tome premier* pages 372. *tome second* pages 371. A Paris chez la veuve de François Muguet, & Loüis Denis de la Tour, ruë de la Harpe, aux trois Rois, 1719.

DEs approbateurs tels que Monsieur de Biron & Monsieur de Puissegur qui sont assûrément au fait de ce qu'ils apprennent, la réputation de l'Auteur & le choix que Monseigneur le Regent a fait de lui pour apprendre à Monseigneur le Duc de Chartres les details de l'art militaire, ne permettent pas de douter de l'excellence de ce livre veritablement nouveau ; nous n'en avions aucun qui

donnât autant de lumiere ſur l'infanterie. L'amour de l'Etat & le zele de retablir la diſcipline militaire pouſſoient depuis long-tems l'Auteur à le publier ; un excès de modeſtie lui faiſoit craindre la délicateſſe de notre ſiecle & l'empêchoit de le faire paroître. Sa crainte étoit injuſte, l'Auteur écrit ſans affectation & il écrit bien, il exprime noblement ce qu'il penſe très-ſenſément, on en jugera par ce qu'il dit des qualitez que doit avoir un jeune homme qui entre dans le ſervice : il faut, dit-il qu'il commence par aſſujettir de bonne heure ſa valeur naturelle aux loix de la prudence, l'union de ces deux vertus n'eſt point incompatible, un grand fonds de Religion en doit faire l'aſſemblage ; qu'il ſoit rempli de bonne volonté, vigilant, laborieux, patient & ferme, toûjours prêt à bien faire, & ne trouvant rien de difficile ; qu'il prenne beaucoup ſur lui-même, évitant ſur tout d'écouter la foibleſſe de ſon temperament, de peur d'être inſenſiblement ſurpris par les appas de la molleſſe ; qu'il ſe faſſe une loi ſevere d'obſerver exactement la ſubordi-

nation, aussi absolú dans les ordres qu'il donne, qu'obéïssant à ceux qu'il reçoit, juste sans être dur, libre sans se familiariser; qu'il veille à s'acquiter de tous ses devoirs avec empressement, & contracte à force de soins la precieuse habitude d'écouter tout, & de parler peu, mais toûjours à propos.

Ces qualitez soutenuës d'une application constante, peuvent aisément former un grand homme, mais il y a long tems qu'on a dit que le premier & le plus sûr moyen pour reüssir dans sa profession, c'est de l'aimer: ainsi, que le jeune homme que nous supposons ici, ressente toûjours une parfaite inclination pour son emploi: dans quelque poste qu'on se trouve, il faut, loin de le tenir au-dessous de soi, s'en faire toûjours honneur, se piquer, mais sans orguëil, de s'acquiter de ses fonctions mieux qu'un autre; éviter avec soin les exemples dangereux de ces jeunes gens, qui trop persuadez de leur merite, méprisent leurs emplois, & s'imaginent être nez pour de beaucoup plus élevez, sur le seul fondement que la fortune les a mis en

état de les acheter, negligeant cependant de s'en rendre capables. Laissez-les dans une vie effeminée entretenir leur presomptueuse ignorance. Detestez un aveuglement qui les deshonore & les rend méprisables aux yeux des honnêtes gens & des bons Officiers qui souffrent de se voir soumis à de tels chefs, capables de faire des fautes préjudiciables au bien du service; si la conduite des gens de ce caractere est condamnable, combien leur societé est-elle pernicieuse? l'on ne sçauroit donc assez éviter toute sorte de liaisons avec ceux en qui l'on reconnoît des sentimens pareils.

Au contraire il faut rechercher avec empressement la compagnie des Officiers, dont la sagesse est reconnuë & dont les exemples sont instructifs; les bonnes inclinations avec lesquelles on entre dans le service, se fortifient par la conversation de ceux avec qui l'on ne peut rien apprendre que d'utile; ce que l'on doit aux superieurs, demande encore une attention particuliere dans ceux qui s'engagent dans les armes: on ne sçauroit voir trop souvent ses chefs, ni recevoir leurs

conſeils avec trop de politeſſe & de docilité.

Parmi les écuëils auxquels le métier de la guerre expoſe, il ne faut pas omettre celui de la débauche. Quoiqu'il n'arrive que trop ſouvent que les Officiers ſe laiſſent entraîner, il eſt neanmoins vrai de dire, que rien n'eſt plus oppoſé à l'eſprit de l'art militaire; en effet de quelles fonctions peut être capable un homme aſſez foible pour ſuccomber à quelque dangereux panchant? Il n'y a point d'homme d'armée qui ne doive conſiderer que la débauche eſt la ſource de mille malheurs, qu'elle dérange infailliblement la ſanté & les facultez de ceux qui s'y laiſſent aller, & que la perte de la reputation entraîne ordinairement avec ſoi celle de la fortune: car enfin quelle confiance veut-on qu'un Officier Général puiſſe avoir en un homme que l'excès du vin pourroit ſurprendre, ou que la paſſion du ſexe pourroit dominer?

Il eſt un autre défaut aſſez commun parmi ceux qui entrent dans le ſervice, c'eſt de ſe former un eſprit harnieux & querelleux; on doit évi-

ter comme la peste les gens de ce caractere qui se rendent odieux par les mauvaises affaires qu'ils se font. Rien ne marque mieux une fausse bravoure; ceux qui possedent la véritable sont aussi tranquilles que fermes, & ne connoissent d'ennemis que ceux de la patrie. Monsieur de Bombelles donne ici quelque chose aux préjugez du monde; il reconnoît des occasions malheureuses où il faut repandre son sang pour soutenir son honneur, il ne s'explique pas cependant assez clairement pour qu'on puisse croire qu'il veüille authoriser en aucune façon les duels, desordre inconnu aux plus vaillantes nations: aux Perses, aux Gaulois, aux Grecs, aux Romains, comme aux nations les plus feroces, aux Sciches, aux Tartares, aux Sarrasins, aux Turcs; desordre condamné par la raison autant que par les Loix, aussi contraire à la plus saine Philosophie qu'a la morale de l'Evangile: on pourroit citer l'exemple d'un Officier qui appellé en duël, repondit, *je ne me bats point en duël, Dieu & le Roi me le defendent*: mais on doit donner demain l'assaut, celui qui gagnera plûtôt la

breche aura l'honneur du combat que vous me propoſez. Voilà une maniere de terminer les querelles, noble, chretienne & utile à l'État ; ce que le ſage Auteur dit contre la raillerie, la mediſance, l'oiſiveté, merite d'être là ; il conſeille au jeune guerrier beaucoup d'études utiles, les Mathematiques, la Geographie, l'Hiſtoire ; il lui en preſcrit de neceſſaires, les ordonnances militaires, les details du ſervice : dès qu'un jeune Officier voudra connoître tous ſes devoirs, dit-il, il aura peu de momens ſans occupation. On n'attend pas de moi l'extrait detaillé d'un livre, où tout eſt detail, il ſuffit d'en donner l'idée generale.

Le premier tome eſt compoſé de cinq chapitres.

On verra dans le premier, quelles qualitez doit avoir un jeune homme qui entre dans le ſervice, & ce qu'il faut obſerver pour devenir bon Officier.

Enſuite pour donner une parfaite connoiſſance du détail des moindres emplois, l'Auteur traite dans le chapitre ſecond des fonctions des Capo-

raux, on y trouvera la maniere d'inſtruire un ſoldat de recrûë.

Le troiſiéme, fait mention des devoirs & fonctions des Sergens.

Le quatriéme, exprime ceux des premiers Lieutenans & des Lieutenans en ſecond ou Enſeignes.

Le cinquiéme, ceux des Capitaines en pied & en ſecond.

Le ſecond tome contient quatre chapitres.

Le premier comprend tout ce qui regarde les Majors & Aides-Majors.

Le ſecond, les Lieutenans Colonels ou Commandans des bataillons.

Le troiſiéme, les Colonels.

Le quatriéme renferme un précis des Ordonnances du Roi ſur les honneurs que les troupes doivent rendre au Saint Sacrement, au Roi, à Monſeigneur le Dauphin, aux Princes du ſang, aux Princes legitimez de France, aux Maréchaux de France, aux Officiers Géneraux, & autres perſonnes diſtinguées.

ARTICLE LXXXVIII.

THEODORI SELLII, VEZALliensis, specimen observationum miscellanearum. *Essai d'observations mêlées, faites par Theodore Sellius natif de Vesel.* A Leide chez Henri Muthenrus. MDCCXVIII. *pages* 194.

LEs observations que M. Sellius a renfermées dans ce livre, roulent toutes sur des points de critique; il corrige quelquefois des textes corrompus, il explique des endroits obscurs des Auteurs anciens, souvent il les justifie, il fait quelques remarques qui ont echapé à leurs Commentateurs; enfin il reprend des fautes où il croit que des Ecrivains célébres sont tombez. Il parle souvent des Penates, & sur tout de ceux qu'Enée sauva de l'embrasement de Troïe: il laisse pourtant indécis, si c'étoit les Dieux Protecteurs de l'Empire Troïen, ou les Dieux Tutelaires de la famille d'Enée, si c'étoit Neptune & Apollon, quelqu'autre divinité, ou les manes des an-

cêtres d'Enée. Il reprend Lactance d'avoir assuré que les Païens s'imaginoient que les fausses divinitez qu'ils adoroient fussent presentes dans leurs statuës. Tous les passages que M. Sellius apporte contre Lactance, prouvent ce que Lactance a dit, hors le discours de Cotta Epicurien sur lequel M. Sellius ne peut compter. On pourroit joindre beaucoup d'autres passages à ceux que M. Sellius a citez. Il n'est pas possible d'excuser les Idolâtres, leur superstition les aveugloit jusqu'à croire que les ceremonies de consecration des statuës y attachoient la divinité que ces statuës representoient: quand on a fait reflexion sur une erreur si grossiere, on a tâché de l'adoucir, on a dit que la divinité n'étoit dans la statuë que lorsqu'on la prioit, & comme c'étoit trop fatiguer le Dieu ou la Deesse que de la faire voyager en tant d'endroits, & même qu'il auroit fallu (quelques rapides que fussent ses courses) qu'elle se trouvât en plusieurs endroits au même tems; on inventa des genies qui tenoient leur place dans la statuë, & alloient leur rendre compte des sa-

crifices, des prieres & des vœux de
Adorateurs.

La correction que fait le Critique Hollandois dans le commencement des Florides d'Apulée me paroit heureuse. *Ut fermè Religiosi viantium moris est, cum aliquis lucus aut aliquis locus sanctus in via oblatus est: votum postulare, portum apponere, paulisper assidere. Portum apponere* ne fait aucun sens. Lipse lisoit *donum*, l'Auteur lit *fortum apponere*, on sçait que *fertum* est une espece de gâteau qu'on presentoit aux Dieux, & qu'on trouve dans les livres anciens *foretum* & *fortum* pour *fertum*.

Je ne puis accorder à l'Auteur qu'il ne faille faire aucun changement dans la maniere dont on lit communément ces vers de l'Octavie, faussement attribuez à Sénéque.

Quæcumque claro marmore effigies stetit
Aut ara fulgens ora poppeæ gerens
Afflicta vulgi manibus.

Il faut lire *ære fulgens*.

L'Auteur nous promet de nou-

veaux tomes de ſes obſervations, & il annonce qu'on verra bientôt une nouvelle edition de *Julius obſequens* avec les Notes de M. *Oudendorp.*

ARTICLE LXXXIX.

JOHANNIS DOMINICI BONOMI carmina. *Poëſies de Jean Dominique Bonomi.* A Rome chez Antoine de Roſſi, *in 12. pp.* 76.

L'Auteur a partagé ſes Poëſies en epigrammes, en miſteres, en emblemes; elles peuvent toutes paſſer pour des epigrammes dans les deux derniers livres: le Poëte explique en peu de vers hexametres & pentametres des ſentences & des figures allegoriques. Monſieur Bonomi a du talent pour ce genre de Poëſie, il auroit dû reprendre certain vice ſans le peindre: trois epigrammes feront connoître le caractere du nouvel imitateur de Martial.

Ad Portiam.

Olim quod fuit omnibus negatum;

Hoc uni tibi fata præstiterunt,
Ut sis pulchra, pudica, nec superba.

Lucretia.

Vim juvenis postquam tulerat Lucretia Regis,
Et scelerata pius quæreret arma dolor,
Non illam fletus reliquos ut viveret annos,
Hinc patris, inde viri detinuere preces.
Mors inquit rapto levis est jactura pudore,
At non est rapto vita pudore levis.

Epitaphium Equitis Laurentii Bernini Sculptoris præstantissimi.

Qui modò Pontificum feci monumenta tuorum,
Roma, tuo tectus pulvere pulvis ero.
Cur mihi nulla tamen posui monumenta, tuorum
Quæ sunt Pontificum, sunt monumenta mei.

Article XC.

LETTRE DU PERE ETIENNE Chamillard ſur les Medailles de Galien, où l'on fait voir que tous les Hiſtoriens ſont d'accord avec les Medailles.

Monsieur,

Puiſque vous êtes reſolu de faire une étude particuliere de l'Hiſtoire Romaine, & que vous voulez la ſçavoir à fond, vous ne pouviez pas mieux faire, que d'acheter le riche & nombreux cabinet, dont vous m'envoyâtes il y a deux ans le Catalogue imprimé. La connoiſſance des medailles eſt ſi neceſſaire à votre deſſein, que vous n'y reüſſirez jamais, à moins que vous ne ſoyez un ſçavant Medailliſte.

Il y a une infinité de faits eſſentiels à l'Hiſtoire Romaine que l'on ne ſçait que par les medailles: il y en a pluſieurs ſur leſquels les Hiſtoriens ſont partagez, je veux dire, que les uns rapportent comme une choſe

incontestable, & que les autres nien absolument : enfin vous en trouvere: qui ne sont rapportez que par un seu Historien, & dont des Auteurs con temporains n'ont pas dit un mot Quand vous auriez donc lû tous le Historiens imaginables, si vous n joignez pas à votre lecture les con noissances, que l'on peut tirer de: medailles, n'est-il pas evident qu vous ignorerez beaucoup de particularitez de l'Histoire, qui sont néan moins très-curieuses & très-remar quables ; & que dans de certains fait: vous ne sçaurez quel parti prendre ni demêler quels sont les Auteur: à qui vous devez le plus ajouter foi.

C'est ce qui m'a fait souvent souhaiter que quelqu'un entreprît de donner au public une Histoire Romaine sur le plan que je vai vous proposer. Cette Histoire seroit divisée en quatre parties. La premiere comprendroit deux choses, sçavoir les faits dont tous les Historiens conviennent, & que l'on trouve outre cela sur les medailles : & les faits qui sont autorisez par le consentement unanime des Auteurs, mais

nullement par les medailles. C'eſt ce que l'on pourroit appeller la vraye Hiſtoire Romaine, ſûre & inconteſtable, à moins que de donner dans le Pyrrhoniſme.

Dans la ſeconde partie, on trouveroit non pas en general les faits ſur leſquels les Hiſtoriens ſont partagez ; mais ceux ſeulement qui ſont ſur les medailles & dans quelques Hiſtoriens. A juger ſainement des choſes, le ſentiment des Auteurs, qui eſt conforme aux medailles, eſt à preferer à celui des Hiſtoriens, qui eſt denüé de cette preuve, & qui ſouvent même lui eſt contraire.

La troiſiéme ſeroit deſtinée pour les faits, dont il n'eſt point parlé dans les Hiſtoriens, & qu'on apprend uniquement par les medailles. Ceux qui ont une connoiſſance parfaite des medailles, n'héſiteront pas ſur ce point, & regarderont cet endroit de l'Hiſtoire, comme une choſe qui doit être hors de doute. Mais tout le monde n'en conviendra pas : & ce ſilence general des Hiſtoriens ſera pour bien des gens une raiſon ſuffiſante de croire que ces faits ſont faux, & qu'ils

ſont l'effet d'une flaterie ridicule & outrée. Dans la ſuite je vous en dirai mon ſentiment.

La derniere partie renfermeroit tous les autres faits, je veux dire, tant ceux qui ne ſont rapportez que par un ſeul Auteur, que ceux ſur leſquels les Hiſtoriens ſe contrediſent les uns les autres, & dont on n'a aucune medaille. L'Hiſtoire Romaine n'a rien en cela de particulier, & il n'eſt point d'Hiſtoire generale de quelque nation que ce puiſſe être, qui n'ait ce défaut. Mais quelque douteux, quelque incertains que ſoient ces faits, il eſt bon de les ſçavoir, quand ce ne ſeroit que pour ſe faire une idée juſte du caractere des Hiſtoriens.

Je ne vous propoſe point d'entreprendre un pareil ouvrage, quoique je ſois convaincu que vous le feriez mieux que perſonne. Vous avez un eſprit ſuperieur, vous poſſedez notre langue en perfection, & vous ne vous rebutez point du travail. Mais vous ne voulez point vous eriger en Auteur, & vous n'avez en vûë que de vous faire de vos lectures un amuſement agreable, & qui vous ſoit

de quelque utilité particuliere. Du moins en lisant, arrêtez-vous à l'arrangement que je vous propose, & remarquez avec soin tous les faits de l'Histoire, qui sont justifiez par les medailles.

J'ai deja eu l'honneur de vous marquer la difference qu'il faut mettre entre les medailles & les Historiens. A la verité, ce sont egalement des monumens precieux, à qui nous sommes redevables de la connoissance que nous avons de tant d'actions heroïques, qui ont rendu les Romains les conquerans & les maîtres du monde. Mais les medailles portent avec elles les marques d'une approbation autentique d'un peuple entier; les Historiens aucontraire ne sont, à parler juste, que quelques témoins particuliers, qui ont pû n'être pas bien instruits d'ailleurs; la passion seduit un particulier, la prevention l'aveugle; défauts dont il est difficile d'accuser une compagnie de gens éclairez, à portée de sçavoir jusques aux moindres circonstances de ce qui se passoit dans l'Empire, & tels qu'étoient ceux qui presidoient à la fabrique de la monnoye.

Après tout, ces prejugez ne decideroient point absolument en faveur des medailles ; car combien de fois a-t-on vû des Corps entiers, & même le Senat Romain tomber dans ces foiblesses ; & se laisser entraîner à la flaterie la plus basse & la plus honteuse ? Ces prejugez, dis-je, ne decideroient point absolument en faveur des medailles, si nous ne sçavions pas par experience qu'il n'y a pas un seul fait sur les medailles, qui soit contraire à tous les Historiens. Où les Historiens n'auront point parlé de ces faits : ou il y en aura quelques-uns qui seront d'acord avec les medailles. Pour vous en convaincre, je vais vous en faire voir la verité dans les medailles de Gallien.

Gallien est assurément de tous les Empereurs celui dont les medailles semblent être les plus opposées aux Historiens. Qui ne consulteroit que les medailles, auroit une haute idée de cet Empereur, & s'imagineroit que sous son regne l'Empire Romain a été heureux & florissant ; d'un autre côté qui ne liroit que les Historiens ; auroit un mépris souverain pour Gallien,

& ne croiroit pas qu'il ait fait la moindre belle action. Les uns & les autres en jugeroient mal: pour en juger sainement, il faut avoir recours & à l'Histoire & aux Medailles, les rapprocher, les confronter, en examiner l'esprit & la fin, en un mot en faire un tout. Alors on ne s'éloignera point du vray, & on verra Gallien dans son naturel. Mais avant que d'en venir à ce detail, il y a quatre ou cinq remarques à faire.

1°. Il est évident que toutes les Medailles sont frapées à l'honneur d'un Prince. Le bon sens nous dicte qu'on ne doit pas s'attendre qu'un peuple ou qu'un Souverain ayent établi des Monétaires pour faire connoître au public & à la posterité ses mauvaises qualitez, sa vie dereglée, ses disgraces, les défaites de ses troupes, la perte des villes & des provinces qu'il aura faite. Les Medailles sont donc une Histoire en abregé de ce qu'il y a de loüable & de glorieux dans la vie d'un Prince. Ses autres actions sont étrangeres à cette Histoire, & ne doivent point y entrer.

2°. Il n'en est pas de même d'un Histo-

rien, il n'eſt point reſtraint à quelques faits particuliers ; il embraſſe tout,& il n'eſt parfait qu'autant qu'il donne une connoiſſance vraye & entiére de ce qui eſt arrivé de ſon tems ; qu'il caracteriſe chaque choſe,& qu'il ne laiſſe rien ignorer, ſoit qu'il ſoit à l'honneur & à la gloire de la nation ou du Prince dont il écrit l'Hiſtoire, ſoit qu'il ſoit à leur honte & à leur deſavantage. Mais une certaine partialité naturelle à l'homme fait exagerer ou le bien ou le mal, fait qu'une hiſtoire n'eſt plus qu'une ſatyre ou qu'un panegyrique.

3°. Dans toutes les Monarchies du monde, l'uſage a toûjours été d'attribuer au Souverain ce qui arrive ſous ſon regne, de grand, de glorieux, & d'utile au public, victoires, conquêtes, édifices ſuperbes, nouveaux établiſſemens, évenemens heureux, tout eſt regardé comme lui étant perſonnel: il en eſt cenſé l'ame & le premier mobile.

Ces regles ſont generales, & il n'eſt point d'Empereur à qui l'on ne doive les appliquer. En voici qui ſont particuliéres à Gallien, & ſans leſquelles

il est impossible de se faire un plan juste de l'Histoire de son regne par les Auteurs qui en ont écrit, & par les Medailles.

1°. Il y avoit déja quelques années que l'Empire Romain se voyoit attaqué de toutes parts par des armées nombreuses de Barbares ; les Perses, les Goths, les Scythes, les Quades, les Sarmates, les Allemans, & plusieurs autres peuples avoient penetré jusques dans les plus belles provinces; des païs immenses étoient desolez & depeuplez par une peste, qui s'étoit repanduë avec tant de fureur la premiere année de Trebonianus Gallus, qu'elle fut presque generale, & qu'elle dura plus de dix ans. La famine étoit extrême, sur tout à Rome & dans l'Italie, lorsque Valerien fut fait prisonnier par Sapor Roi des Perses, & que Gallien commença à regner seul.

2°. La défaite des meilleures troupes Romaines, & la captivité de Valerien furent suivies d'une infinité de revoltes. Plusieurs de ceux qui commandoient dans les provinces furent Proclamez Empereurs par leur Ar-

mée, & forcerent les Peuples à les reconnoître pour leurs maîtres. Mais tous furent vaincus ou perirent avant la mort de Gallien. Et Claude, qui lui succeda, trouva qu'il n'avoit plus à soumettre qu'Aureolus & Tetricus ; & à ne reünir à l'Empire que les seules provinces que ces deux Tyrans avoient usurpées.

Je viens presentement aux Medailles de Gallien. J'en ai fait la recherche la plus exacte qu'il m'a été possible ; & j'ai trouvé qu'il y avoit deux cens & un peu plus d'inscriptions differentes sur les revers des Medailles de cet Empereur. Que ces inscriptions soient jointes avec des types differens ; que dans l'exerque ou dans le champ de la Medaille il y ait des lettres & des chiffres differens ; que du côté de la tête l'Empereur soit sans couronne, ou qu'il ait une couronne de laurier ou de rayons ; qu'il ait à la main tantôt un bouclier, tantôt une pique, tantôt un rouleau ; que la legende soit simple, ou qu'elle soit chargée de prenoms, de noms, de surnoms, des titres de Consul, de souverain Pontife, & d'autres choses semblables : cela peut servir à rendre une

ſuite plus nombreuſe & plus complete. Un Antiquaire habile ne doit rien negliger, & la moindre difference qui ſe trouve ſur les Medailles eſt à remarquer parcequ'elle a ſon utilité. Mais cela ne change point les faits hiſtoriques qu'on a voulu repréſenter. Ces faits ſont toûjours les mêmes, quelque differens que ſoient les types des Medailles, qui ont la même inſcription. Qui veut donc ne connoître que les actions d'un Prince, & les grands évenemens de ſon regne, un ſeul de ces revers lui ſuffit, & il ne doit point s'arrêter à ces ſortes de differences, qui ne ſont point eſſentielles à l'hiſtoire. C'eſt ce que je me ſuis propoſé, & à quoi je me borne uniquement.

Je commence par les inſcriptions qui marquent clairement & diſtinctement les actions principales de l'Empereur Gallien, & qui nous en font, pour ainſi dire, le caractere par raport aux belles qualitez qu'il avoit, quoiqu'il les ait obſcurcies par ſes debauches outrées, & par pluſieurs années d'une vie molle & effeminée.

ADVENTUS AVG.

His rebus omnibus conturbatus Gallienus Romam revertebatur, ut illatum ab Scythis Italiæ bellum propulsaret. *Zosimus.*

Gallienus quasi magnum aliquid gessisset, Romam cursu rapido convolavit. *Trebell. Pollio*

CONCORDIA AVGVSTORVM.
Capita Valeriani & Gallieni.

Valerianus animadverso periculo, quod Imperio Romano cunctis ex partibus immineret, Gallienum filium, imperii consortem facit. *Zosimus.*

CONCORDIA AVGG.
Capita adversa Gallieni & Salonina.

Dum autem Gallienus contra hostes excursiones facit, Imperatrix, quam secum adduxerat, in periculo fuit. *Zonaras.*

CONSECRATIO.

Denique Gallienum subacti à Claudio Patres, quod ejus arbitrio imperium cepisset, divum dixere. *Aur. Vict.*

Novembre 1719.

COS. IIII. P. P.

Gallienus & Gentianus Coss. *Cassiod. Chron.*

CORNELIA SALONINA AVG.

Expositus Saloninæ conjugi. *Aur. Victor.*

DONA AVG. ✕ *Mercurius.*

Fuit enim Gallienus oratione, poëmate, atque omnibus artibus clarus. *Pollio.* Tam inter Poëtas, quàm inter Rhetores emicuit. *Pollio.*

FECVNDITAS AVG.

Gallienus quidem in locum filii sui, Saloninum alterum filium subrogavit. *Aur. Vict. Epit.*

FORTVNA AVG.

FORTVNA REDVX.

In oriente per Odenatum Persæ victi sunt, defensa Syria, recepta Mesopotamia, usque ad Ctesiphontem Odenatus penetravit. *Eutropius.*

Sed Valeriano apud Persas consenescente, Odenatus Palmyrenus collecto exercitu rem Romanam propè

in priſtinum ſtatum reddidit. *Pollio.*

GERMANICVS MAXIMVS.

Qui (Gallienus) cum non amplius decem millia haberet, trecenta millia Alamannorum juxta Mediolanum vicit. *Zonaras.*

Gallienus Germanos è Galliis ejecit, *Aurel. Victor.*

INDVLGENTIA AVG.

Animo liberali fuit, omnibus gratificari ſtuduit, neque quenquam voti impotem dimiſit: ne adverſariis quidem ſuis, aut iis, qui tyrannos ſecuti fuerant, ſupplicio affectis. *Zonaras.* Diu placidus & quietus. *Eutropius.*

INVICTVS.

Nam juvenis in Gallia & Illyrico multa ſtrenuè geſſit. *Eutropius.* GALLIENO CLEMENTISSIMO PRINCIPI CVIVS INVICTA VIRTVS. *Romæ in arcu Gallieni.*

JVVENTVS AVG.

Gallienus cum adoleſcens factus eſſet Auguſtus. *Eutropius.*

LIBERALITAS AVG.

Convivatus eſt in publico: congiariis populum mollivit. *Pollio.*

LIBERALITAS AVG. IIII.
LIBERTAS AVG.

Filius ejus (Gallienus) ſolus imperio potitus, clementiùs ſe geſſit & moderatiùs in imperio gubernando. *Dionyſius Alexand. apud Euſebium.*

OB CONSERVATIONEM PATRIÆ.

Romanum Imperium in occidente per Poſthumum, per Odenatum in oriente ſervatum eſt. *Eutropius.*

PACATOR ORBIS.
PAX AETERNA AVG.
PAX FVNDATA.
PAX PVBLICA.
VBIQVE PAX.

Cæteri propemodum omnes pœnas dederunt: ſolus Aureolus infeſto erga Principem animo eſſe pergebat. *Zoſimus.*

Sed citò ira Dei in miſericordiam vertitur, & cœptæ ultionis major forma quam pœna in menſuram plenitudinis reputatur. Igitur primus Genuus (Ingenuus) qui purpuram Imperii ſumpſerat, apud Myrſam occiditur. Poſthumius in Gallia inva-

ſit tyrannidem, multo quidem reipublicæ commodo: nam per decem annos ingenti virtute ac moderatione uſus & dominantes hoſtes expulit, & perditas provincias in priſtinam faciem reformavit, ſeditione tamen militum interfectus eſt. Aemilianus apud Moguntiacum, cum res novas moliretur, oppreſſus eſt poſt mortem Poſthumii. Marius ibidem invaſit imperium, ſed continuò interfectus eſt. Deindè Victorinus à Gallis ultro creatus, & poſtpaulùlum occiſus eſt Huic ſucceſſit Tetricus, qui tunc Aquitanicæ præſidatûs adminiſtrabat officium, multaſque ſeditiones militum pertulit. At vero in oriente per Odenatum quendam collectâ agreſti manu, victi repulſique Perſæ, defenſa Syria, recepta Meſopotamia eſt, & uſque ad Cteſiphontem ruſticani Syriæ cum Odenato ſuo vincendo venerunt. *Oroſius.*

PAX AVG.

Quum inito fœdere cum quodam de gentis Germanicæ principibus ex aliqua parte periculum minuiſſe viſus fuit. Nam ille cæteros barbaros arce-

bat quominùs continenter Rhenum transirent, & irruentibus obstabat. *Zosimus.*

Gallienus pacem cum Aureolo facit, oppugnandi Posthumii studio. *Pollio.*

P. M. TR. P. COS. P. P.
P. M. TR. P. II. COS. P. P.
P. M. TR. P. III. COS.
P. M. TR. P. IIII. COS. III. P. P.
P. M. TR. P. V. COS. IIII. P. P.
P. M. TR. P. VI. COS.
P. M. TR. P. VII. COS. IIII. P. P.
P. M. TR. P. VIII. COS. IIII. P. P.
P. M. TR. P. IX. COS. IIII. P. P.
P. M. TR. P. XII. COS. V. P. P.
P. M. TR. P. XIII. COS. VI. P. P.
P. M. TR. P. XV. COS. VII. P. P.
P. M. TR. P. XVI. COS. VII.

Valerianus & Gallienus . . . Coss.
Valerianus II. & Gallienus II. Coss.
Valerianus III. & Gallienus III. Coss.
Gallienus IIII. & Gentianus . . Coss.
Gallienus V. & Victorinus . . Coss.
Gallienus VI. & Saturninus . . Coss.
Gallienus VII. & Sabinillus . . Coss.
Cassiod. Chron.

De annis autem Gallieni & Valeriani ad imperium pertinentibus, incer-

ta traduntur, quum XV annos eoſdem imperaſſe conſtet. . . . Alii novem annis, alii decem etiam Gallienum imperaſſe in litteras mittant, cum conſtet & decennalia Romæ ab eodem celebrata, & poſt decennalia Gothos ab eo victos, cum Aureolo initam eſſe concordiam, pugnatùm contra Poſthumium, contra Lellianum. *Pollio.*

PROVIDENTIA AVGG.

Valerianus de communi omnium ſententia ſummum imperium adeptus, magno ſtudio rebus rectè conſtituendis incumbebat. *Zoſimus.*

PROVIDENTIA AVG.

Diſpoſitionem Baliſtæ proſequere. Hac in forma rempublicam vides, ut nec ille provinciales gravet, ut illic equos contineat, ubi ſunt pabula, illic annonas militum mandet, ubi ſunt frumenta. *Pollio.*

RESTITVTOR GALLIAR.

Nam juvenis in Gallia multa ſtrenuè geſſit. *Eutropius.*

Gallienus Germanos è Galliis ejecit. *Aurel. Victor.*

Posthumus Gallias ab omnibus circumfluentibus barbaris validissimè vindicavit. *Pollio in Gallieno.*

Siquidem nimius amor erga posthumum omnium erat in Gallica gente populorum quod submotis omnibus Germanicis gentibus, Romanum in pristinam securitatem revocasset imperium. *Pollio.*

RESTITVT. GENER. HVMANI.

Gallienus mansit in regno annis quindecim, respirante paulisper ab illa supra solitum jugi & gravi pestilentia humano genere. *Orosius.*

RESTITVTOR ORBIS.

Romanum imperium in occidente per Posthumum, per Odenatum in oriente servatum est. *Eutropius.* H

RESTITVTOR ORIENTIS.

Sed cum Satrapæ omnes, ex omnibus regionibus illuc, defensionis communis gratiâ convolassent, fuerunt longa & varia prælia, longior tamen Romana victoria. *Pollio.*

Ubi comperit ab Odenato Persas vastatos, redactam Nisibin & Carras

in poteſtatem Romanam, omnem Meſopotamiam noſtram : denique Cteſiphontem eſſe perventum, fugiſſe Regem, captos Satrapas, plurimos Perſarum occiſos, Odenatum participato imperio Auguſtum vocavit. *Pollio.*

ROMAE AETERNAE.

Senatus hoc modo majorem barbarico coegit exercitum : quem hoſtes veriti Romam illi (Scythæ) quidem reliquere, ſed univerſam propè dixerim pervagando adflixerunt Italiam. *Zoſimus.*

SAECVLARES AVG.

Romam curſu rapido convolavit ; convocatiſque patribus decennalia celebravit novo genere ludorum, nova ſpecie pomparum, exquiſito genere voluptatum. *Pollio.*

SPES PVBLICA.

Nam juvenis in Gallia & Illyrico multa ſtrenuè geſſit. *Eutropius.*

Gallienus cum adoleſcens factus eſſet Auguſtus imperium primùm feliciter geſſit. *Eutropius.*

Novembre 1719.

VICTORIA AET.
VICTORIA AVG.
VICTORIA AVG. III.
VICTORIA AVG. VI.
VICTORIA AVG. VII.
VICTORIA AVG. VIII.
VICTORIA AVG. VIIII.
VICTORIA AVGG.

Æmilianus, misso Theodoto duce, Gallieno jubente, dedit pœnas. *Pollio.*

Hunc Theodotus conflictu habito cepit, atque Imperatori vivum transmisit. *Pollio.*

Trebellianus per Gallieni ducem Causisoleum natione Ægyptium fratrem Theodoti, qui Æmilianum ceperat, ad campum deductus, victus est & occisus. *Pollio.*

Quare Imperator Aureolum cum aliis Ducibus contra Macrinum & Macrianum misit.... Macrino & filio ipsorum rogatu ne in hostium potestatem venirent, interfectis. *Zonaras.*

Herulos etiam, gentem Scythicam & Gothicam profligavit. *Zonaras.*

Per eadem tempora etiam Scythæ in Asia Romanorum Ducum virtute

ac ductu vastati, ad propria recesse-
runt. *Pollio.*

Sed quum Dux militum ejus loci Successianus, cum iis copiis quæ istic aderant; barbaris obstitisset, & eos indè submovisset. *Zosimus*

Celsus per quamdam mulierem, Gallienam nomine, consobrinam Gallieni septimo Imperii die interemptus est. *Pollio.*

Gallienus Cleodamum & Athenæum Byzantios instaurandis urbibus præfecit: pugnatumque est circa Pontum, & à Byzantiis ducibus victi sunt barbari. *Pollio.*

Pugnatum est in Achaia contra eosdem Gothos, undè victi per Achæos recesserunt. *Pollio.*

VICTORIA GALL. AVG.
VICTORIA GALL. AVG. III.

In Illyricum properans descendit: ibi Ingebum (Ingenuum) quem curantem Pannonios, compertâ Valeriani clade, imperandi cupido incesserat, Mursiæ devicit. *Aurel. Victor.*

Moxque Regullianum, qui receptis militibus, quos Mursina labes reli-

uos fecerat, bellum duplicaverat. *Aurel. Viictor.*

Contra Posthumium igitur Gallienus cum Aureolo & Claudio Duce ellum incepit, victrix Gallieni pars uit, pluribus præliis eventuum ratione ecursis. *Treb. Pollio.*

Quare Posthumum sic elapsum & opias reparantem Gallienus denuò dortus in quoddam Galliæ oppidum ompulsum obsedit. *Zonaras.*

Posthumum in fugam conjectum, ureolum persequi jubet. *Zonaras.*

VICTORIA GERMANICA.
VICTORIAE AVG. II. GERM.
VICTORIAE AVG. IT. GERM.
VICTORIAE AVG. T. GERM.

Gallienus videns Germanicas gens cæteris infestiores esse, quæ adcos Rheni Gallicas nationes acriùs exarent, hanc partem sibi propugnandam ab hostibus sumebat. *Zosius.*

Gallienus Germanos è Galliis eje-t. *Aurel. Victor.*

Gallienus filium Gallienum adolescentem solertem & formosum, quem nperii successorem destinabat, in

urbe Agrippina reliquerat ut Gallis, quos Schytæ premebant, opem ferret, Albano cuidam propter ætatem commiſſum. Poſthumus vero ad cuſtodiam Rheni fluminis relictus, ut transrhenanos barbaros Romanarum provinciarum incurſione prohiberet: tranſitu eorum non animadverſo, in reditu præda onuſtos adortus, multis occiſis, prædam omnem receptam inter milites ſtatim diviſit. *Zonaras.*

Nimius amor erga Poſthumum, quòd ſubmotis omnibus Germanicis gentibus Romanum in priſtinam ſecuritatem revocaſſet imperium. *Pollio.*

VICTORIA G. M.

Qui (Gallienus) cum non ampliùs decem millia haberet, trecenta millia Alamannorum juxta Mediolanum vicit. *Zonaras.*

VICTO NEPT.

Veneriano item Duce, navali bello Gothi ſuperati ſunt. *Pollio.*

Scythæ navibus factis Heracliam pervenerunt, atque indè cum præda in ſolum proprium reverterunt, quam-

vis multi naufragio perierint, navali bello ſuperati. *Pollio.*

VICTORIA PART.

Nam cum ejus pater bellum per Meſopotamiam anceps diuturnumque inſtituit. *Aurelius Victor.*

Odenatus autem ad Cteſiphontem Parthorum multitudinem obſedit: vaſtatiſque circum omnibus locis, innumeros homines interemit. *Pollio.*

At Romani fugâ elapſi Calliſtum quendam Ducem crearunt, qui cum Perſas palantes, ac omnis hoſtilis metus expertes temerè provincias incurſare videret, aggreſſione repentinâ maximam barbarorum cædem edidit, & Saporis concubinas cum magnis opibus cepit. *Zonaras.*

VIRTVS AVG.

Cum conſtet multa etiam ab eo geſta, quæ ad virtutem pertinebant. *Pollio.*

Erat enim in Gallieno ſubitæ virtutis audacia. *Pollio.*

VIRTVS GALLIENI AUG.
VIRTVTI AVG. *Trophæum.*

Nam juvenis in Gallia & Illyrico

multa ſtrenuè geſſit : occiſo apud Murſiam Ingenuo qui purpuram ſumpſerat, & Trebelliano. *Eutropius.*

VIRTVS VALERI.

Ejus pater (Valerianus) bellum per Meſopotamiam anceps diuturnumque inſtituit. *Aurelius Victor.*

VOTA DECENNALIA.

Gallienus Romam curſu rapido convolavit, convocatiſque patribus decennalia celebravit novo genere ludorum, nova ſpecie pomparum, exquiſito genere voluptatum. *Pollio.*

VOTIS X.
VOTIS X. & XX.

Alii novem annis, alii decem etiam Gallienum imperaſſe in Litteras mittant; cum conſtet & decennalia Romæ ab eodem celebrata, & poſt decennalia Gothos ab eo victos. *Pollio.*

VOTA ORBIS.

Valerianus Imperator factus, non ut ſolet, tumultuario populi concurſu, non militum ſtrepitu, ſed jure meritorum, & quaſi ex totius orbis una ſententia. *Pollio.*

Quelle

Quelle idée ce détail nous donne-t-il de Gallien ? Nous nous le representons comme un jeune Prince élevé avec soin par Valerien son pere, d'un genie superieur, né pour les belles lettres, d'un esprit poli & cultivé, brave de sa personne & d'un courage intrepide, naturellement bon & aimant à faire plaisir, d'une grande esperance, & souhaité pour Empereur par le Senat & par le peuple Romain dans un tems où un Prince accompli lui étoit le plus necessaire ; puisqu'il n'y avoit presque pas une province, qui ne fût exposée à des irruptions continuelles d'armées nombreuses de barbares, & qui ne fût desolée par tous les fleaux imaginables de la colere du ciel.

Nous le voyons répondre à l'attente qu'on avoit de lui, se mettre à la tête de ses troupes, courir où l'ennemi est plus redoutable, repousser les Schytes de l'Italie, conserver Rome, combattre sur le Rhin les Allemans, inspirer cette ardeur militaire à Salonin le plus âgé des enfans, qu'il avoit de Salonine sa Femme. La fortune est-elle contraire à Valerient & la captivité de ce Prince jette-t'elle

le trouble dans l'Empire jusques à inspirer à ceux qui commandoient les troupes dans les provinces, de se soulever & de se faire proclamer Empereurs? Gallien se transporte avec une vîtesse incroyable des bords du Rhin dans la Pannonie: & sans donner le tems à Ingenuus & à Regillianus de se reconnoître, les combat, les défait, soumet la Pannonie, & met à mort ces deux rebelles.

Ses Generaux dans les autres Provinces combattent avec le même succès. Calliste & Odenate reprennent sur les Perses toutes leurs conquêtes, & les obligent par une fuite honteuse de se retirer dans leur païs. Theodote punit la temerité d'Aemilianus, & le fait prisonnier. Aureolus attaque Macrianus, le met en fuite, & le reduit lui & ses enfants à s'ôter la vie. Venerianus remporte sur mer une victoire complete sur les Goths. Cleodamus & Athenée livrent plusieurs Combats aux Scythes dans le Pont, & les mettent enfin en deroute. Successianus soûtient avec la même bravoure les nouveaux efforts de ces barbares: & ses troupes sont autant de

fois victorieuses qu'elles sont obligées d'en venir aux mains avec leurs ennemis.

Gallien de retour à Rome fait donc éclater sa joie par des fêtes publiques & par des largesses considerables faites au peuple ; mais sur tout il veut que Rome sçache quelles sont les legions, qui au milieu de tant de revoltes ont été constantes dans leur devoir, & dans combien de rencontres elle se sont trouvées. Leurs enseignes parurent dans ces fêtes publiques, & furent portées comme en triomphe jusques au Capitole.

Jamais Empereur n'eut plus d'occasion que Gallien de parler à ses troupes, & de les loüer de leur fidelité ; & jamais les legions Romaines n'avoient remporté tant de victoires en si peu de tems. Les inscriptions suivantes ne disent rien autre chose que cela ; & les Historiens le marquent assez, quoiqu'ils ne s'expriment qu'en general.

Vous y trouverez dans ces inscriptions COOH. PRAET. ou LEG. III.P.IIII.F.V.P.V.F. VI. P.VI.F. VII. P. VII. F. ce qui seroit difficile d'ex-

pliquer, si l'on supposoit d'autres principes, que ceux que je viens d'établir. En effet qu'a-t-on coutume de dire de contraire à ce sentiment, le voici, jugez-en-vous même.

Si ces inscriptions, dit-on, VI. P. VI. F. VII. P. VII. F. sont *sextum pia, sextum fidelis, septimum pia, septimum fidelis*, qui ne voit qu'on auroit insulté aux autres Legions? Oui, Gallien insultoit & avec raison aux autres legions, à ces legions perfides, qui contre leur devoir avoient tourné leurs armes contre l'Empire Romain en suivant le parti de ceux qui avoient osé se revolter, & prendre la qualité d'Empereurs. Les Legions 12. 15. 16. 17. 19, en un mot celles dont nous n'avons point de medailles, étoient selon toutes les apparences de ce nombre.

Pourquoi, ajoute-t'on, n'y a-t-il que des Legions avec VI. P. VI. F. & VII. P. V VII. F. Il faut qu'on ait ignoré qu'il y a COHORT. PRAET IIII. P. IIII. F. LEG. IIII. P. IIII. F. & LEG. V. P. V. F. cependant ces medailles sont citées par Mezabarbe & par les autres Auteurs qui ont donné au public des catalogues de medailles.

Novembre 1719.

Enfin preuve que P. F. ne doivent pas s'entendre par rapport à la fidelité des cohortes pretoriennes & des Legions, c'est, remarque-t-on, qu'avant Gallien on ne voit pas une seule medaille de legions avec ces lettres P. F. les legions neanmoins ont été fidelles aux Empereurs, ainsi ces Loüanges leur auroient été données alors aussi bien que sous le regne de Gallien; il est vrai, à parler en general & dans le cours ordinaire, un Prince legitime ne loüe point ses troupes de ne s'être point revoltées. Les en croire capables, ce seroit les juger criminelles. Mais dans des tems de confusions où le mauvais exemple auroit pû les entraîner, sur tout lorsque cet esprit de revolte est devenu comme general, & qu'il s'est communiqué jusques aux premiers Officiers qui les commandoient; leur fidelité mise à cette épreuve devient très-loüable. La faute des uns donne du merite à l'attachement & à la constance des autres, & dans ces circonstances on peut les en loüer. Ces tems de confusion avoient été inconnus avant le regne de Gallien; & les legions Ro-

maines ne s'étoient point encore trouvées depuis la fin de la republique dans la triste necessité de voir aigle contre aigle, ou l'Empire Romain détruit & partagé. Ce qui est de vrai, c'est que Gallien fut bien servi par un grand nombre de legions, qu'il les aimoit & qu'il en étoit aimé. Elles le pleurerent à sa mort, & elles en firent ce bel eloge. *Occiso igitur Gallieno, seditio ingens militum fuit, Imperatorem sibi utilem, necessarium, fortem, efficacem, dicerent raptum.* Trebell. Pollio. Serez-vous donc surpris de voir sur les medailles:

ADLOCVTIO
COOH. PRAET. IIII. PIAF. III. F.
COHH. PRAET. VI. P. VI. F.
COHH. PRAET. VII. P. VII. F.
COHORT. PRAET. PRINCIPI SVO.
CONCORDIA EXERCIT.
CONCORDIA MILITVM.
FIDES EXERCITVS.
FIDES EXERC. VIII.
FIDES MILI. GERM.
FIDES EQVITVM.
FIDES PRAET.
FIDEI PRAETONIANORVM.

Aureolus magiſter equitum ſtrenuè dimicando, multis hoſtibus cæſis, reliquos ipſumque Ingenuum rebus deſperatis in fugam conjecit, in qua à ſuis ſatellitibus eſt occiſus. *Zonaras.*

LEG. I. ADI. VI. P. VI. F.
LEG. I. AVG. VI. P. VI. F.
LEG. I. ITAL. VI. P. VI. F.
LEG. I. ITAL. VII. P. VII. F.
LEG. I. MIN. VI. P. VI. F.
LEG. I. MIN. VII. P. VII. F.
LEG. II. ADI. VI. P. VI. F.
LEG. II. ADI. VII. P. VII. F.

Quare Imperator (Gallienus) Aureolum cum aliis Ducibus contra Macrinum & Macrianum miſit : qui hoſte circumvento nonnullos occiderunt; parcebant enim eis ut popularibus ſuis, ſperantes eos ultro ad Imperatorem tranſituros. Sed cum non cederent, fortuitò accidit ut omnes ad officium redirent .... putantes illum ultrò ſe Imperatori ſubmiſiſſe, humi proſtrati omnes idem fecerunt, Gallienum fauſtis ominibus proſequentes : neque ulli præter Pæonet apud Macrium manſerunt. Qui cum & ipſi tranſituri eſſent, Macrino & filio

ipſorum rogatu, ne in hoſtium poteſtatem venirent, interfectis, Imperatori ſe dediderunt. *Zonaras.*

LEG. II. ITAL. VI. P. VI. F.
LEG. II. ITAL. VII. P. VII. F.
LEG. II. PART. V. P. V. F.
LEG. II. PART. VI. P. VI. F.
LEG. II. PART. VII. P. VII. F.
LEG. III. ITAL. VI. P. VI. F.
LEG. III. ITAL. VII. P. VII. F.
LEG. IIII. CL. IIII. P. IIII. F.
LEG. IIII. FL. VI. P. VI. F.
LEG. V. MAC. VI. P. VI. F.
LEG. VI. MAC. VII. P. VII. F.
LEG. VII. CL. VI. P. VI. F.
LEG. VII. CL. VII. P. VII. F.
LEG. VIII. AUG. VI. P. VI. F.
LEG. VIII. AVG. VII. P. VII. F.
LEG. VIII. PAC. VI. P. VI. F.
LEG. VIIII. AVG. VI. P. VI. F.
LEG. AVG. X. GEM. P. VICT.
LEG. X. GEM. VI. P. VI. F.
LEG. XI. CL. VI. P. VI. F.
LEG. XIII. GEM. VI. P. VI. F.
LEG. XIIII. GEM. VI. P. VI. F.
LEG. IIXX. VI. P. VI. F.
LEG. M. XX. VI. P. VI. F.

LEG. XX. VI. P. VI. F.
LEG. XXI. GEM. VI. P. VI. F.
LEG. XXII. VI. P. VI. F.
LEG. XXX. VLP. VI. P. VI. F.
LEG. XXX. VLP. VII. P. VII. F.

Gallienus Romam curſu rapido convolavit: convocatiſque Patribus decennalia celebravit novo genere ludorum, nova ſpecie pomparum, exquiſito genere voluptatum ...... Ipſe medius cum picta toga & tunica palmata inter Patres, omnibus Sacerdotibus prætextatis, Capitolium petiit. Haſtæ auratæ altrinſecus quingenæ, vexilla centena, & præter ea quæ collegiorum erant, dracones, & ſigna templorum, omniumque legionum ibant. *Trebel. Pollio.*

SISCIA AVG.

In Illyricum properans deſcendit: ibi Ingebum (Ingenuum) quem curantem Pannonios, comperta Valeriani clade, imperandi cupido inceſſerat, Murſiæ devicit. *Aurel. Victor.*

La défaite d'Ingenuus, & celle de Regillianus rendirent Gallien maître

de la Pannonie : & cette province dont *Siscia* Esser, étoit la capitale, & le lieu même où l'on fabriquoit la monnoye, ne songea plus après cette victoire à se revolter, & elle demeura toûjours fidelle à cet Empereur.

Cette peste cruelle, qui l'espace de dix ans desola l'Empire Romain, & qui ne cessa que la neuviéme année du regne de Gallien, fait un des points des plus remarquables de l'Histoire de cet Empereur. En Prince Pieux, Gallien selon les Principes de sa religion eut recours à toutes ces fausses divinitez, les invoqua, leur fit des sacrifices, brûla de l'ençens sur leurs autels, enrichit leurs temples de magnifiques presents. Mais comme ces Dieux demeuroient inflexibles, & que la peste continuoit avec plus de fureur que jamais, il consulta enfin les livres des Sybilles. Ces oracles du paganisme marquoient que la peste ne finiroit point que l'on n'eût fait un sacrifice solemnel à Jupiter salutaire. *Jovi salutari.* Gallien fit ce sâcrifice avec un pompe extraordinaire & un appareil le plus superbe qu'on eût vû jus-

qu'alors à Rome. Le vrai Dieu eût-il permis que le tems qu'il avoit reglé pour faire finir cette peste universelle, eût concouru avec la fin de ces sacrifices inutiles & superstitieux ? Les Romains, qui étoient environnez des epaisses tenebres du paganisme, prirent de là occasion de publier le pouvoir de Jupiter, & la pieté de Gallien, comme s'ils lui avoient été redevables d'avoir appaisé par tant de differentes ceremonies la colere de ce faux Dieu irrité contre eux. Ces sentimens de reconnoissance, dont je parle à l'égard de Gallien furent rendus immortels par cette belle inscription de l'arc de triomphe, que les Romains dresserent à cet Empereur. GALLIENO CLEMENTISSIMO PRINCIPI CVIVS INVICTA VIRTVS SOLA PIETATE SVPERATA EST : & par ce nombre infini de medailles, qui toutes ont raport à cette pieté superstitieuse & païenne.

APOLLO CONSERV.
APOLLINI CONS. AVG.
CONSERVATOR AVG.
♃ *Aesculapius.*
CONSERVATOR PIETAT.
DEO MARTI.
DEO VOLCANO.
DIANA FELIX.
DIANAE CONS. AVG.
HERCVLI CONS. AVG.
IOVI CANTAB.
IOVI CONSERVATORI.
IOVI CRESCENTI.
IOVI PACIFERO.
IOVI PROPVGNATORI.
IOVI STATORI.
IOVIS STATOR.
IOVI VICTORI.
IOVI VLTORI.
LIBERO P. CONS. AVG.
LVNA LVCIF.
MARS VICTOR.
MARTI PACIFERO.
MARTI PROPVGNAT.

Gallieno & Faustino Coss. inter tot bellicas clades, etiam terræ motus gravissimus fuit, & tenebræ per mul-

tos dies; auditum præterea tonitruum, terrâ mugiente, non Jove tonante. Quo motu multæ fabricæ devoratæ ſunt cum ſuis habitatoribus, multi terrore mortui. Quod quidem malum triſtius in Aſiæ urbibus fuit. Mota eſt Roma, mota eſt Libya: hiatus terræ plurimis locis fuerunt, quum aqua ſalſa in foſſis appareret. Maria etiam multas urbes occuparunt. Pax igitur Deûm quæſita, inſpectis Sibyllæ libris, factumque Jovi ſalutari, ut præceptum fuerat, ſacrificium. Nam & peſtilentia tanta extiterat vel Romæ vel in Achaicis urbibus, ut uno die quinque millia hominum pari morbo perirent. Sæviente fortuna, quum hinc terræ motus, indè hiatus ſoli, ex diverſis partibus peſtilentia orbem Romanum vaſtaret, capto Valeriano, Gallis parte maximâ obſeſſis, quum, &c. *Pollio.*

MERCVRIO CONS. AVG.
MINERVA AVG.
NEPTVNO CONS. AVG.
OB CONSERVATIONEM SALVTIS.
OB CONSERVATIONEM SALVTIS AVG.

Novembre 1719.

PIETAS AVG.
PIETAS AVGG.
PIETAS SAECVLI.
RESTITVT. GENER. HVMANI.
SALVS AVG.
SALVS AVGG.
SALVS PVBLICA.
SERAPIDI COMITI AVG.
SOLI CONS. AVG.
SOLI COMITI AVG.
SOLI INVICTO.
VENERI VICTRICI.
VENVS FELIX.
VESTA.
VESTA FELIX.

Gallienus manſit in regno annis quindecim, reſpirante pauliſper ab illa ſupra ſolitum jugi & gravi peſtilentia humano genere. *Oroſius.*

Il eſt vray, Monſieur, que je renferferme bien des revers ſous une idée, qui vous paroîtra un peu trop generale, & qui tout au plus ne peut ſervir qu'a fonder quelques conjectures vraiſemblables, & non pas à fournir des preuves inconteſtables d'un point d'hiſtoire. Je trouve moi-même que pluſieurs de ces revers peuvent égale-

ment convenir à de certains faits de la vie de Gallien, comme ils conviennent au zele, que fit paroître cet Empereur pour appaiser ses faux Dieux, & pour obtenir d'eux la fin d'une peste, qui enlevoit chaque jour tant de miliers d'hommes. Ce Prince remporta des victoires, il défit tous ceux qui oserent se revolter; il vit cette multitude infinie de Barbares, qui s'étoient repandus dans presque toutes les Provinces de l'Empire, & qui portoient par tout le fer & le feu, fuir devant ses troupes, & trouver à peine un azyle dans leur propre païs; en un mot la vie de Gallien ne fut point si traversée par tous les malheurs que l'Histoire nous depeint, qu'il n'ait eu quelques sujets de joïe, & quelques-uns de ces évenemens heureux, dont il a crû être redevable à ses Dieux; la naissance par exemple de ses enfans, le recouvrement de sa santé après une longue maladie, quelque danger évité, & cent autres choses de cette nature. Je conviendrois donc sans peine que Gallien en ces sortes de rencontres à fait fraper des medailles avec ces ins-

criptions IOVI PACIFERO, IO PROPVGNATORI, IOVI STATOR, IOVI VICTORI, IOVI VLTORI, MAR VICTOR, MARTI PACIFERO, MAR TI PROPVGNATORI, VENERI VI TRICI, VENVS FELIX, inſcriptio ordinaires, & communes à tous l Empereurs ; & je bornerois par là *pax igitur Deûm quæſita*, aux revers ſur leſquels on trouve les termes d CONSERVATOR, CONSERVATIO PIETAS, SALVS, RESTITVTOR GE NERIS HVMANI.

Mais de quelque maniere que vou expliquiez ces revers, ils marquen toujours cette pieté exterieure de Gal lien envers ſes Dieux, dont les Hiſto riens, & les autres monumens de l'Antiquité que nous avons de ce tems là, font du moins autant de mention & d'éloges que les medailles.

Que ſi les Hiſtoriens n'ont point ſpecifié chaque choſe en particulier, vous en voyez la raiſon. Nous n'a vons aucun Hiſtorien contemporain de cet Empereur. Palfurius Sura, Mæonius, Aſtyanax, Cæleſtinus, Acholius, Julius Aterianus, Gallus Antipater, Aurelianus Feſtivus, Cornelius

Capitolinus, Suetonius Optatianus, Gellius Fuſcus ont peri, & nous ne connoiſſons ces Auteurs que par le rapport de quelques Hiſtoriens, qui leur ſont poſterieurs. Ceux qui nous reſtent, n'ont écrit que près d'un ſiecle après Gallien. Après tant d'années écoulées, jamais Hiſtorien n'entreprit de faire le detail de pareilles circonſtances de la vie d'un Empereur. Si le hazard vouloit qu'un jour on decouvrît un exemplaire manuſcrit des ouvrages de Palfurius Sura, nous ne ſerions plus dans l'embaras, dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui. Car cet Auteur ayant fait, je ne dis pas une hiſtoire, mais un journal de la vie de Gallien, il n'y auroit pas apparemment une ſeule medaille de cet Empereur, dont le revers ne ſe trouvât dans l'hiſtoire, & dont on ne vît l'époque bien marquée.

Quels ſont les autres revers, qui ſe rencontrent ſur les medailles de Gallien? ce ſont des revers, qui ne font rien à mon ſujet. Ils ne ſont point hiſtoriques, ils ne caracteriſent point un Empereur, ils ont été donnez à tous ceux, qui ont monté ſur le trône,

& qui ont regné quelque tems.
moindre ſuccès, une flote de bled
rivée à Rome, quelques jeux public
un commençement de regne, u
nouvelle fonte de monnoye,& autr
ſemblables évenemens ſuffiſoient a
Romains pour faire fraper leurs m
noyes avec ces inſcriptions ABV
DANTIA AVG. AEQVITAS AVG. A
QVITAS PVBLICA. AETERNITA
AVG. ANNONA. AVG. BON. EVENTV
BONVS EVENTVS. FELICITAS AV
FELICITAS AVGG. FELICITAS PV
BLICA. GENIO AVG. GENIVS AV
LAETITIA AVG. LAETITIA AVG
MONETA AVG. MONETA AVG
ORIENS AVG. ORIENS AVGG. PEREN
NITATI AVG. PERPETVITATI AV
SAECVLI FELICITAS, SECVRITA
AVG. SECVRITAS AVGG. SECVR
TAS ORBIS. SECVRIT. PERPET. S
CVRIT. PVBL. SECVR TEMPO
VBERITAS AVG. VBERTAS AVG.

Chaque ſiecle a eu cependant cer
taines expreſſions, qui lui étoien
propres & particulieres, par exemp
PERENNITATI, PERPETVITATI
mais ſi les expreſſions ſont differente
la choſe eſt toûjours la même ; u
Grammairien peut faire ſur cela d

emarques : mais un homme qui
eut apprendre l'hiſtoire, n'en eſt pas
lus inſtruit, & il n'en tire aucunes
ouvelles lumieres.
Il m'auroit été facile de placer les
uit revers, dont il me reſte à vous par-
r. ALACRITATI. BONAE FORTVNAE.
IDES AVG. GENIO S.P.Q.R. X. INT.
C. VRB. GENIVS P. R. X. INT. S. C.
RB. OB LIBERTATEM RECEPTAM.
VDICITIA S. P. Q. R. OPTIMO
RINCIPI, & de les rapporter à de
ertains traits de l'hiſtoire, qui ſem-
ent leur convenir naturellement.
ennemi eſt aux portes de l'Italie,
ome ſe croit perduë, l'épouvante eſt
enerale: Gallien accourt avec ſon ar-
ée, diſſipe les Barbares, & raſſure
s Romains ; il en eſt le Genie & le
ieu tutelaire. Rome éleve à Gallien
arc de triomphe, comme à un
rince digne de ce bel eloge, CLEMEN-
SSIMO PRINCIPI, c'eſt à dire, com-
e au meilleur Prince du monde.
allien ſe tranſporte avec une vîteſſe
croyable tantôt ſur le Rhin, tantôt
ns la Pannonie ; il court, il vole par
ut où l'ennemi paroit: plus l'ennemi
redoutable, plus Gallien a d'ar-

deur de l'aller combattre. En cent o-
casions on auroit pû dire de cet Em-
pereur, ce que Zozime à dit de Va-
lerien. *Sed valeriano cum transalpinis v-
ribus in Italiam pergente, magnaque cu-
hominum multitudine alacriter Æmilia-
num debellare cogitante*. Mais, non,
conviendrai avec vous, si vous le vou-
lez, que ces revers ont été frappez, &
ces inscriptions inventées pour de
sujets qui nous sont inconnus, &
dont les Historiens n'ont point parlé.
Pour conclure quelque chose contre
moi, il faudroit que vous me montra-
siez que les Historiens ont dit des cho-
ses directement opposées aux idées
qu'on se forme de Gallien, en voyant
ces sortes de medailles, & c'est assu-
rément ce que vous ne me montrerez
point.

Il m'en à couté pour venir à bout
de mon projet; je suis même effrayé
de la temerité que j'ai eu de faire voir
la conformité qu'il y a entre l'Histoi-
re & les Medailles de Gallien. N'a-
voir aucun Historien contemporain,
ramasser tant de faits differens disper-
sez d'un côté & d'autre, demêler ces
faits, les raprocher d'un nombre inf-

i de medailles, les confronter l'une
vec l'autre, marquer chaque fait
ar un ou par plusieurs revers : que
'écueils ! & quand j'y aurois échoüé,
: n'en serois nullement étonné ; mais
: compte pour rien mes peines & mon
'avail, si je suis assez heureux que de
ous persuader que la connoissance
es medailles est necessaire à quicon-
ue veut sçavoir à fond & sûrement
Histoire Romaine.

ARTICLE XCI.

BSERVATION DE L'ECLIPSE de Lune arrivée le 9e Septembre 1718. faite à Toulon par le R. P. Laval Jesuite, Professeur Royal des Mathematiques.

ON s'appliqua avec soin à régler l'horloge par plusieurs hauteurs rrespondantes du Soleil prises à di-
rs jours avant l'éclipse pour avoir
différence exacte avec le tems
ai.

Comme on n'auroit pas pû obser-
r commodément le commence-
ent de l'éclipse à cause du voisinage

des maiſons qui nous auroient couvert la Lune à ſon lever & pendant plus de demi heure, on tranſporta ſur le rempart une pendule à ſecondes, qui fut réglée ſur celle qui avoit ſervi pour les hauteurs correſpondantes; pour cela on les mit enſemble à la voix, parceque le lieu où on avoit placé celle du rempart, étoit voiſin de la maiſon & directement dans le même meridien; on y porta auſſi diverſes Lunettes, une excellente de 12. pieds à quatre verres, deux de huit pieds à deux verres convexes, qui ſervirent à bien des perſonnes de condition qui eurent la curioſité de voir cette éclipſe, & la maniere de l'obſerver, & une lunette de 3 pieds auſſi à deux verres convexes, ce fut la ſeule dont je me ſervis pour l'obſervation.

Depuis l'Immerſion totale de la lune, on fit l'obſervation dans la maiſon du Seminaire de la Marine ſur la pendule à ſecondes qui avoit été reglée immediatement, parcequ'il étoit plus commode: la lune étant deja aſſez élevée on conſigna donc à la ſentinelle du rempart tous les inſtrumens qu'on n'avoit pas loiſir de tranſ-

porter, & on ne porta que la lunette de trois pieds, laquelle avec la lunette fixe du quart de cercle servirent pour le reste de l'observation.

La lune parut éclipsée lorsqu'elle s'éleva au dessus des montagnes qui sont à l'Est de Toulon, mais on ne pût pas bien determiner de combien de doigts elle l'étoit, à cause des nuages deliez qui la couvrirent jusqu'à sept heures, ensorte que l'on ne pouvoit distinguer les taches qui entroient dans l'ombre de la terre; on ne put observer que les suivantes jusques à l'Immersion totale.

Phases de l'Immersion.

Tems vrai soir.

7 h. 9 m. 33 s. *Promontorium acutum* entierement dans l'ombre.

16. 43. *Snellius & Turnerius* sur le bord de l'ombre.

17. 3. Le premier bord de la mer Caspie touche l'ombre.

20. 23. Le 2[e] bord de la mer Caspie dans l'ombre.

25. 2. Immersion totale de la lune.

Phases de l'Emersion.

9. h. 11. m. 0. ſ. Commencement de l'Emerſion.

16 m. 10 ſ. Grimaldus ſort de l'ombre.

21 m. 45 ſ. Gallileus hors de l'ombre.

24 m. 25 ſ. Gaſſendus & Heraclides ſortent de l'ombre.

28 m. 35 ſ. La fin de *mare humorum* & Tycho commencent à ſortir.

30 m. 35 ſ. Copernic commence à ſortir de l'ombre.

34 m. 36 ſ. Copernic tout-à-fait hors de l'ombre.

Brume déliée.

36 m. 5 ſ. Platon commence à ſortir.

37 m. 35 ſ. Ariſtote hors de l'ombre.

36 m. 5 ſ. Bulliadus horsde l'ombre.

40 m. 50 ſ. Eudoxe entierement ſorti.

Brumes & nuages déliez.

44 m. 14 ſ. *Inſula ſinus medii* ſort de l'ombre.

46 m. 28 ſ. Poſſidonius hors de l'ombre.

Brume deliée.

50 m. 54 ſ. Catharina ſur le bord de l'ombre.

51 m. 49 ſ. Cyrillus hors de l'ombre.

56 m. 3 ſ. *Promontorium acutum* ſort. Tems vrai ſoir.

10. h. 0. m. 28. ſ. Petavius hors de l'ombre.

1 m. 48 ſ. Langrenus ſort de l'ombre.

6 m. 23 ſ. *Promontorium ſomniorum* dehors.

8 m. 33 ſ. Proclus ſort.

10 m. 13 ſ. Premier bord de la mer Caſpie hors de l'ombre.

11 m. 56 ſ. Toute la mer Caſpie hors de l'ombre.

15 m. 38 ſ. Fin incertaine de l'Eclipſe.

10. 16. 8. Fin très-certaine de l'Eclipſe.

Cette Eclipse observée demontre la bonté des Tables de feu Mr. Cassini sur lesquelles elle a été calculée, puisque les principales phases s'accordent dans la minute avec le calcul ; comme on va le montrer.

	h.	m.	s.
Par l'observation, sa durée de l'obscuration totale est de	1	45	58
Par le calcul cette durée est de	1	47	0
La difference est de		1	2
L'immersion totale est arrivée à	7	25	2
Ajoutant la moitié de sa durée de l'observation totale . .	0	52	59
On a le milieu de l'Eclipse par l'observation à	8	18	1
Mais par le calcul on a le milieu à	8	17	22
Difference du calcul à l'observation seulement de . .	0	0	39

Nous n'avons pas le commencement de l'éclipse, puisque la lune s'est levée éclipsée, mais ôtant du tems de la fin de l'éclipse . . 10 h. 16 m. 8 s.

Le tems du milleu de l'éclipse cy-dessus	8	18	1

Reste pour la demi durée de l'éclipse 1 58 7

Ôtant cette demi durée du tems du milieu de l'éclipse ovale ſ

Commencement de l'éclipse à 6 19 54

Mais par le calcul on a ce commencement à . . . 6 19 22

Difference du calcul à l'observation . . . . 0 0 32 ſ.

La durée de l'éclipse par l'observation est de . . 3 56 14

Par le calcul elle est de 3 57 0

Differencedu calcul à l'observation 0 0 46

Il peut y avoir quelque difference de peu de secondes par raport à la variation du mouvement horaire de la lune dans son orbite & dans l'écliptique : mais cette difference est si petite, qu'il n'y faut pas faire attention ; la difference de la refraction doit encore avoir moins de lieu dans ce genre d'observation.

Si les mouvemens de la lune nous étoient representez dans les tables avec autant de précision hors des Sy-

ſigies, nous n'aurions preſque plus rien à deſirer ſur ce point. On voit par là, quelle eſt l'étenduë de l'eſprit humain, quelle eſt la pénétration & la fermeté de la Géometrie & de l'Aſtronomie ; leſquelles concourant enſemble ſervent à predire d'auſſi loin qu'on veut les éclipſes de lune, du Soleil & des étoiles par les planetes, de maniere qu'on ne s'en écarte pas d'une minute.

Elles ſervent encore pour l'hiſtoire; car remontant aux éclipſes raportées par les Hiſtoriens, elles determinent preciſément le tems des évenemens arrivez hors de ces éclipſes ſuivant qu'ils ſont racontez par ces Hiſtoriens; ce qui établit des époques très-certaines pour la Chronologie & ſert à ſeparer les faits faux d'avec les vrais dans ces tems reculez & par conſequent propres à couvrir le menſonge.

Monſieur Maraldy de l'Academie Royale des Sciences m'ayant fait part dans ſa lettre du 10ᵉ Septembre des principales phaſes obſervées à Paris à l'Obſervatoire, il eſt à propos de les comparer avec ces obſervations pour

voir ſous quelle difference des meridiens il en reſulte; il marque que la lune étoit plus d'à moitié éclipſée lorſqu'on à commencé à la voir.

L'Immerſion totale a été à Paris à . . .
. . . . . . 7 h. 11 m. 30 ſ.

Mais elle eſt arrivée à Toulon à . . . .
. . . . . . 7 25 2

Difference des meridiens dont Toulon ſeroit plus oriental . . . .
. . . . . . 13 32

Le commencement de l'Emerſion à Paris 8 57 9
A Toulon à . . . 9 11 0

Difference des meridiens dont Toulon eſt plus oriental . . . . .
. . . . . . 14 0

La fin de l'éclipſe à Paris . . . .
. . . . . . 10 h. 2 m. 0 ſ.

La même à Toulon . . . . .
. . . . . . 10 16 8

Difference dont Toulon eſt plus oriental que Paris . . . . .
. . . . . . 14 8

Laquelle s'accorde, à deux ſecondes près, avec celle qui a reſulté des meilleures obſervations des Satellites de Jupiter faites dans ces deux villes.

Il paroît par ces calculs que le commencement de l'Immerſion a été marqué 30. ſecondes trop tard à Paris, puiſque les differences des meridiens qui reſultent de l'Emerſion & de la fin obſervées à Paris & à Toulon, s'accordent à 8 ſ. près & s'accordent auſſi avec la difference des meridiens tirée de diverſes obſervations des Satellites de Jupiter ſur tout du premier. On peut donc ſuppoſer que

L'Immerſion totale eſt arrivée à Paris à . . . . . 7 h. 11 m. 0 ſ.

Ce qui donnera la difference des meridiens de . . . 14 2

Preſque moyenne entre celles qui reſultent des obſervations de l'Emerſion & de la fin de l'éclipſe. Comme la lune étoit encore aſſez voiſine de l'horiſon à Paris, hors de l'Immerſion totale, il n'eſt pas ſurprenant qu'on n'aye pû la determiner ſi preciſément à cauſe des vapeurs qui s'élevent au deſſus de l'horiſon de plusieurs degrez, ou de quelques nuages deliez qui peuvent ſe rencontrer en ce tems-là devant la lune.

Reſte à faire quelques reflexions ſur les diverſes couleurs qu'on a re-

marquées ſur la lune pendant l'obſervation. D'abord & avant que l'éclipſe fût totale, & enſuite lorſque la lune a commencé de ſe degager de l'ombre de la terre, l'ombre étoit d'un gris de fer fort obſcur, comme on la voit auſſi dans les éclipſes partielles ; ce qui doit faire penſer que quoique l'ombre ſoit à peu près de la même couleur en toute ſorte d'éclipſes, la clarté de la partie éclairée de la lune contribuë à rendre l'ombre plus obſcure qu'elle n'eſt réellement, les couleurs obſcures paroiſſant davantage, lorſqu'elles ſont voiſines des couleurs vives & éclatantes ; ce qui paroit évident par la regle du clair obſcur dont les Peintres font tant de cas dans la peinture, & que ceux qui y excellent, obſervent avec tant d'art. On n'en rapportera pas ici d'autres raiſons, pour éviter la longueur, & parcequ'il eſt aiſé de les trouver.

Il paroît donc que cette ombre n'eſt pas réellement plus obſcure dans le commencement des éclipſes que lors de l'Immerſion totale ; au contraire il eſt évident qu'elle doit être moins obſcure ; car la lune entrant

dans l'ombre de l'atmoſphere de la terre, il eſt clair que cette ombre doit être plus mêlée des rayons rompus de la lumiere du ſoleil vers la ſurface du cône ombreux, que vers les parties plus internes de ce cône, vers leſquelles la lune avance ſucceſſivement à meſure que l'éclipſe augmente.

Si quelqu'un en doutoit, il n'auroit qu'à faire reflexion que puiſque ce n'eſt pas l'ombre du corps de la terre qui éclipſe la lune, cette ombre étant de beaucoup trop courte pour arriver juſqu'à la lune même pergée, ce ne peut être que l'ombre de l'atmoſphere qui donne dans la lune ; mais il eſt aiſé de voir que les diverſes ſurfaces ſpheriques de l'air de l'atmoſphere ſont continuellement composées d'un air moins épais & moins mêlé de parties hétérogénes, à meſure qu'elles s'éloignent plus de la ſurface de la terre ; perſonne n'ignore que l'air eſt bien plus pur au haut d'une montagne fort élevée que vers la mer ; cela étant, il eſt clair que les rayons de lumiere ſe briſeront plus ſouvent en paſſant dans l'air plus épais, & moins ſouvent dans l'air moins épais, &

qu'il passera dans celui-ci une plus grande quantité de rayons de lumiere, qui se repandant dans les parties superieures du cône ombreux (qu'on peut considérer comme composez d'entonnoirs adaptez sur d'autres entonnoirs correspondans chacun aux surfaces spheriques qui leur servent de Base) ces divers rayons, dis-je, doivent rendre l'ombre moins obscure & de couleur de cuivre, plus ou moins foncée selon que la lune penetre plus ou moins dans des entonnoirs plus ou moins internes, où plus de parties de lumiere se sont échapées.

C'est ainsi que dans l'éclipse totale du 29^e^ Juin 1703 l'ombre de la terre sur la lune étoit d'un rouge si dilayé, & d'un jaune de citron si clair qu'on vit tout le tems de l'éclipse toutes les taches de la lune très-distinctement, & qu'au contraire dans l'éclipse aussi totale du 23 Decemb. 1703 dès que la lune fut entiérement immergée, on la vit peinte d'un rouge si obscur, que dans un quart d'heure on la perdit de vûë, ensorte qu'elle se coucha sans qu'on la pût voir.

Dans cette éclipse du 9^e^ Septembre, une petite partie de la lune étoit d'un

rouge fort obſcur qui alloit en dégradation par diverſes textes; ce qui s'explique fort bien, ce me ſemble, par ce qu'on vient de ſuppoſer, & ſi cette couleur obſcure a changé continuellement de ſituation, on voit bien que c'eſt une ſuite du mouvement de la lune d'une part, & du mouvement oppoſé du cône ombreux qui va rapidement dans un ſens diametralement oppoſé au mouvement diurne du ſoleil, les ombres allant toujours à l'oppoſite du corps lumineux qui les cauſent.

Je ne m'étendrai point ici davantage ſur la diverſe modification des rayons de lumiere rompus dans l'atmoſphere qui peut cauſer les diverſes couleurs qui paroiſſent ſur le diſque de la lune dans les éclipſes, non plus que ſur quelques points d'Aſtronomie qui ſe preſentent à l'eſprit touchant cette éclipſe; les Aſtronomes qui pourroient lire ce memoire n'en ont pas beſoin; ceux qui ne le ſont pas en ont encore moins beſoin.

Mais avant de finir, je demanderois volontiers, pourquoi les rayons verds, bleus, & de diverſes autres couleurs, qu'on vient d'inventer dans un païs

où l'on hazarde aiſément les ſiſtemes, ne ſont pas parvenus juſqu'à la lune dans les trois éclipſes que je viens de citer? Il eſt toujours bon d'apprendre: ſeroit-ce qu'ils n'auroient point aſſez de force ou d'agilité pour courir ſi loin dans l'atmoſphere ou dans le cône ombreux; mais ils ſont bien venus du ſoleil juſqu'à nous ; ils traverſent les pores d'un prime de verre, ils peuvent bien paſſer par ceux de l'air : leurs confreres les rayons rouges & les jaunes y paſſent bien. Je ne vois pas quelle raiſon on peut apporter pour établir ce ſiſtême, & détruire celui de Monſieur Deſcartes ; car ce n'en eſt pas une d'être né François ; les ſçavans ſont de toutes nations ; les interêts & la jalouſie de divers Etats ne les regardent pas ; un Anglois, un Allemand , un Italien, un François, & autres, même un Iroquois , s'il eſt ſçavant , s'il eſt habile comme l'étoit certainement M. Deſcartes, eſt un homme reſpectable à tout autre ſçavant; ſi on veut détruire ſon ſiſtême, il faut en ſubſtituer un meilleur, appuyé ſur une plus fine Geometrie, & de plus ſûres experien-

ces

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Novembre 1719.

ART. LXXXIII. *Hiſtoire de l'Egliſe par Monſieur l'Abbé de Choiſy, &c.* page 5
ART. LXXXIV. *Recueïl d'ouvrages curieux de Mathematique & de Mecanique, &c.* page 19
ART. LXXXV. *Traité des Loix de Ciceron, traduit par Monſieur de Morabin.* p. 40
ART. LXXXVI. *Recueïl des Pieces d'Eloquence preſentées à l'Academie Françoiſe pour le prix de l'année 1719, &c.* p. 50
ART. LXXXVII. *Memoires pour le Service journalier de l'Infanterie, &c.* p. 82
ART. LXXXVIII. Theodori Sellii, Vezallienſis, ſpecimen obſervationum miſcellanearum, page 90
ART. LXXXIX. Johannis Dominici Bonomi Carmina. page 93
ART. XC. *Lettre du Pere Etienne Chamillard ſur les Medailles de Galien, &c.* p. 95
ART. XCI. *Obſervation de l'Eclipſe de Lune, arrivée le 9e Septembre 1718, &c.* p. 141.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Decembre 1719.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Decembre 1719.

A TREVOUX,
chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIX.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	2. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	17. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1719.

ARTICLE I.

R. P. JOANNIS STEPHANI Menochii, Doctoris Theologi è Societate Jesu Commentarii totius S. Scripturæ ex optimis quibusque Authoribus collecti, editio novissima, &c. *Les Commentaires du P. Menochius Jesuite sur toute l'Ecriture sainte avec un supplement tiré de divers Auteurs très-inteligelns dans le langage. La Geographie, la Chronologie & l'Histoire des Auteurs sacrez, derniere édition revûë tres-exactement.* A Paris chez Robustel, Vincent, &c. 1719. fol. 2. tomes.

C'EST au P. Tournemine que le public est redevable de cette nouvelle édition des Commentaires du P. Menochius sur l'Ecriture sainte, &

c'eſt ce qui nous a empêché d'en parler dès l'année précedente. Le P. Tournemine qui travailloit pour lors à ces Memoires, n'ayant pas permis qu'on lui rendît juſtice, & n'étant pas d'ailleurs poſſible de donner une juſte idée de cette édition ſans parler du choix judicieux qu'a fait ce Pere de pluſieurs Diſſertations préliminaires & autres petits traitez ſur l'Ecriture ſainte qu'il a crû devoir joindre aux Commentaires de Menochius, afin, comme il le dit lui-même, qu'on pût aiſément trouver ici tout ce qui eſt neceſſaire pour l'intelligence de l'Ecriture.

Nous ne dirons rien aujourd'hui des Diſſertations Chronologiques dont ce Pere eſt auteur, & qui font aſſez connoître ſon eſprit & ſon erudition; nous les renvoyons au mois prochain avec toutes les autres pieces qui traitent de la Chronologie & de la Geographie, nous contentant pour le preſent de rendre compte au public des autres choſes remarquables, qui ſe trouvent dans cette édition.

La Préface qui renferme le plan general de tout l'ouvrage, nous apprend les raiſons qui ont engagé l'E-

diteur à préferer Menochius aux autres interpretes de l'Ecriture Sainte. Il n'a, dit-on, entrepris ces Commentaires qu'après avoir acquis une parfaite connoiſſance des langues & s'être inſtruit à fond des mœurs, des loix, des antiquitez judaïques : il ne faut pas demander ſi un eſprit droit & reglé par les principes de la Theologie dont il s'etoit rempli, a ſçû faire un bon uſage de ces connoiſſances, ne ſe picquant point de dire des choſes nouvelles à quelque prix que ce ſoit; quand les autres Commentateurs ont heureuſement rencontré, il les ſuit avec plaiſir ; mais auſſi ne ſe fait-il pas un ſcrupule de les abandonner lorſqu'il croit qu'on peut trouver quelque choſe de mieux ; egalement en garde contre la negligence qui fatigue le lecteur par de frequentes redites, & contre cette vaine montre d'erudition qui l'inſtruit de tout autre choſe que de ce qu'il cherche ; ſes notes ſont courtes, préciſes, allant toûjours au but, ne diſſimulant point les difficultez qui l'embaraſſent, & ce qui eſt encore plus rare, avoüant lui-même quelquefois ſon ignorance, ou ne propoſant qu'avec

modeſtie & une eſpece de retenuë ce qui lui paroît douteux. Un homme de ce caractere meritoit ſans doute la peine qu'a priſe l'Editeur de nous le faire connoitre plus particulierement. Le Pere Menochius né à Pavie eut pour pere le Preſident & fameux Juriſconſulte Menochius fort connu par ſes propres écrits ; ſon fils entra dans la Compagnie le 25^e^ de May en 1593 âgé d'environ 17 ans : après la profeſſion ſolemnelle des quatre vœux il enſeigna l'Ecriture ſainte & la Theologie morale au college de Milan ; d'où ayant été appellé à des emplois plus conſiderables il mourut à la maiſon profeſſe de Rome le 4^e^. Fevrier 1655 âgé de plus de 80 ans, dit l'Auteur de la Preface, mais ce calcul ne s'accorde pas tout-àfait avec l'âge qu'il lui donne lorſqu'il entra dans la Compagnie.

Ces Commentaires parurent pour la premiere fois à Cologne en 1630 dans la premiere edition de Lyon : on y ajoûta en forme de ſupplement des notes ſur les Epîtres de ſaint Paul : le Pere Menochius a encore donné au public beaucoup d'autres excellens ouvrages ; il y en a un ſur tout qu'on eût fort ſouhaité de pouvoir inſerer

dans cette édition, il traite de la Republique des Hebreux : l'ouvrage est trop diffus ; mais à cela près il merite d'être lû de tous ceux qui étudient l'Ecriture sainte.

Aureste quelque estime que l'Editeur fasse de ces Commentaires, il n'a pas laissé d'y remarquer des fautes assez considerables : comme elles n'ont pas échappé à Monsieur l'Abbé Robuste, on trouvera ici les remarques judicieuses de cet habile censeur des livres. L'Editeur a cru outre cela être obligé de declarer en termes formels qu'en donnant cet ouvrage au public, il ne pretend en aucune maniere se rendre garent de tous les sentimens qui s'y trouvent. On sçait, dit l'Editeur, que les plus sçavans hommes se laissent quelquefois entraîner aux préjugez de leur siecle ou de leur nation; quand on est assez habile ou assez heureux pour decouvrir qu'ils se sont trompez, il n'est plus permis de penser ni de parler comme eux ; mais lorsqu'on imprime leurs ouvrages, le respect qu'on doit avoir pour le public & pour la memoire de ces grands hommes, nous oblige à les donner tels qu'ils

ſont ſortis de la main des Auteurs : ainſi en a jugé l'Egliſe qui a de tous tems permis qu'on rendît publics les ouvrages d'Origenes & de Tertulien : or ſi elle en a uſé de la ſorte avec des heretiques, que doit on penſer de ſes ſentimens ſur les écrits des Orthodoxes auxquels il peut être échappé quelque propoſition dont les termes ne ſoient pas aſſez meſurez, ou, ſi vous voulez même, quelque opinion un peu hardie & extraordinaire. Cela ſeul ſuffiroit pour refuter ce qu'a avancé Monſieur Cave dans ſon Hiſtoire Litteraire; que l'Egliſe ne mettoit les livres des Peres entre les mains des Catholiques, qu'après en avoir retranché tout ce qui eſt contraire à ſes prétentions.

Si l'on trouvoit donc, ſoit dans ces Commentaires, ſoit dans les autres Diſſertations qu'on y a jointes, quelque propoſition cenſurées par le Souverain Pontife, ou par les Evêques, on doit ſçavoir que l'Editeur ſouſcrit à ces cenſures, perſuadé que les Auteurs y ſouſcriroient ſans peine s'ils étoient en état de le faire; il avertit cependant qu'il eſt contre la bonne foy, auſſi bien que contre le bon ſens, de

s'obstiner à prendre à la lettre toutes les propositions d'un livre aussi considerable que celui-ci, & qu'il ne faut pas s'arrêter à chicaner sur un mot peu exact, lorsque cinquante autres expressions determinent assez le sens qu'a voulu y donner l'Auteur.

Après avoir pris ces precautions contre tout ce qui peut se trouver de trop dans ces Commentaires, l'Editeur a pensé à suppléer ce qui y manquoit. La Preface que Menochius a mise à la têre de ses Commentaires, est si courte qu'elle n'apprend presque rien ; il y a cependant plusieurs points importans, qu'on n'approfondit jamais assez dans les notes sur chaque verset: l'Editeur a donc rassemblé ici differentes pieces dont la lecture nous apprendra ce qu'il est necessaire de sçavoir sur l'autenticité des Livres saints, les differentes versions que l'on en a faites, la Chronologie & la Geographie; nous ne nous étendrons pas beaucoup sur tous ces Ouvrages qui sont assez connus des Sçavans.

Les Prolegomenes du Pere Bonfrerius Jesuite parurent à Anvers avec les Commentaires de ce Pere sur le Pentateuque l'an 1625 : on y examine de

qui ſont les Livres ſaints, quelle autorité ont les differentes Verſions, ſur tout celle des Septante & la Vulgate ; on y traite des divers ſens que peut avoir l'Ecriture Sainte en general. Cet ouvrage apprend beaucoup de bonnes choſes ; l'Auteur y marque un grand reſpect pour la Verſion des Septante qu'il croit inſpirée par le S. Eſprit : cela n'empêche pas pourtant qu'il ne donne, comme il le doit, la préferance à la Vulgate ; auſſi convient-il que nous n'avons plus cette verſion divinedes Septante, ou du moins qu'elle eſt fort alterée, ſur tout en ce qui regarde la Chronologie. Lorſqu'il examine ſi un Livre ſaint peut ſeperdre, il ne paroît pas en douter ; & pour appuyer ſon ſentiment, il fait le catalogue d'un grand nombre de Livres citez par l'Ecriture Sainte & que nous n'avons plus aujourd'hui: l'argument ſeroit demonſtratif, ſi l'Ecriture ſainte n'avoit pû citer des Livres inſpirez de Dieu. Bonfrerius n'a cependant pas entrepris de le prouver, ſcachant fort bien que l'Apôtre a cité des Poëtes Payens : il a donc fallu ſe contenter de preuves qui ne ſont fondées que ſur

des convenances, pour établir qu'au moins une partie de ces Livres perdus étoient divins; comme le Livre qu'on a sous le nom du Patriarche Enoch est certainement apocryphe, Bonfrerius met au nombre des Livres perdus celui qu'a cité S. Jude: mais pour moi il me paroît que ce que dit cet Apôtre, peut aussi bien s'entendre d'une Prophetie verbale conservée par tradition, que d'un Livre composé par le Patriarche. Le Pere Bonfrerius né à Dinant en Flandres en 1573, après avoir enseigné deux ans la Theologie scholastique & l'Ecriture sainte pendant fort long-tems, a donné au public de beaux Commentaires sur le Pentateuque, Josué, les Juges, Rhut. Il seroit à souhaiter que les Jesuites de Flandres voulussent publier ses Commentaires sur les autres Livres de l'Ecriture sainte qu'ils gardent manuscrits.

La Dissertation du P. Mariana sur l'autorité de la Vulgate meritoit bien d'avoir ici sa place; elle fut composée dans le tems que la dispute étoit la plus échauffée en Espagne, les uns soutenant qu'après le decret du Concile de Trente, on ne pouvoit sans

temerité rien trouver à reprendre dans la Vulgate ; les autres au contraire prevenus en faveur du Texte Hebreu & de la Version Grecque croyant y voir beaucoup de fautes & voulant qu'on les corrigeât. Mariana accuse les uns & les autres d'opiniâtreté & d'entêtement, & selon lui le parti le plus sûr est de prendre un milieu entre ces deux opinions : mais à dire le vrai, cela est plus difficile qu'on ne pense : le Concile de Trente n'a, dit-on, point reprouvé le Grec & l'Hebreu ; il n'a prononcé que sur la Vulgate ; j'en conviens : cependant en declarant la Vulgate autentique, en ordonnant de recevoir cette Version de l'Ecriture sainte dans toutes ses parties, le Concile a-t-il pû la croire remplie de fautes aussi considerables qu'il s'y en trouve dans l'idée de ceux qui voudroient la corriger sur le Grec : & ne doit-on pas regarder comme une erreur de calcul fort grossiere, le deffaut de 15 ou 1600 ans qui se trouvent de difference entre la Vulgate & le Grec ; en un mot je ne vois pas trop comment on peut recevoir comme la pure parole de Dieu deux Versions si differentes

entr'elles du même original; ce qui me fait croire ces difficultez plus grandes qu'on ne se l'imagine, c'est que Mariana les ayant senties, n'a pû les accommoder avec cette espece de neutralité qu'il promet au commencement de sa dissertation : il est aisé de voir de quel côté il panche, il veut que l'Hebreu, le Grec & le Latin ayent tous de l'autorité ; & pour prouver que les deux premiers en ont, il montre que le Nouveau Testament contient des citations de l'Hebreu qui ne sont point dans le Grec ; & du Grec, qui ne sont point dans l'Hebreu; d'où il conclut que malgré cette difference, Jesus-Christ & les Apôtres ont regardé l'un & l'autre comme ayant autorité. Mais je m'étonne qu'un homme si habile d'ailleurs n'ait pas vû qu'il donnoit lui-même la solution à cet argument, en avoüant, comme il a été obligé de le faire, que le Grec & l'Hebreu sont corrompus. Car s'ils l'étoient avant Notre Seigneur, il n'a pas pû les reconnoître pour divins, & s'ils ont été corrompus depuis, comme il y a beaucoup d'apparence, qui nous a dit que ces endroits qui man-

quent dans l'Hebreu ou dans le Grec, ne s'y trouvoient pas du tems de Notre Seigneur? Et alors le Grec ou l'Hebreu qu'il a approuvé ne peut être celui que nous avons entre les mains.

Pour ce qui est de l'alteration du Texte Hebreu, l'Auteur l'approuve dans une Lettre qu'il écrivit à Sanderus, & qu'il a inserée dans la Dissertation dont nous parlons. Sanderus s'étoit hautement declaré pour le Texte Hebreu qui ne pouvoit, disoit-il, être corrompu que la Vulgate ne le fût, la Vulgate n'étant qu'une version faite sur l'Hebreu par S. Jerôme: & si on pretend que l'Hebreu a été corrompu depuis S. Jerôme, Sanderus tiroit toujours un grand avantage de son argument, puisqu'il n'étoit point obligé de répondre aux autoritez des Peres plus anciens que S. Jerôme, tout ce qu'ils ont dit contre l'Hebreu retombant sur la Vulgate. Mariana ne paroît cependant pas fort embarassé de cette difficulté, & il se contente de faire remarquer à son adversaire qu'il n'est point sûr que S. Jerôme soit l'Auteur de ce que nous appellons aujourd'hui la Vulgate.

Enfin, après avoir examiné la Paraphrase Chaldaïque, l'édition Syriaque & la Version des Septante, il vient au point capital de sa Dissertation, & il établit que nous sommes obligez de croire la Vulgate exempte de toute erreur qui puisse interesser la foy est les mœurs. Mais pour ce qui est des fautes de Grammaire, de calcul & autres semblables, il croit qu'on peut y en trouver sans temerité & les publier sans scandale.

L'Editeur fait un reproche au Pere Mariana qui ne me paroît pas trop fondé. Il l'accuse d'avoir marqué peu de respect pour S. Jerôme : il est vray que Mariana dit à la page 72 citée par l'Editeur, que S. Jerôme à paru avoir trop d'estime pour le Texte Hebreu & pour tout ce qui venoit des Juifs. Peut-être Mariana s'est-il trompé en cela ; mais il n'est pas le seul qui en ait porté ce jugement, & les termes dont il s'est servi, ne sont ni injurieux, ni méprisans.

Quelque belle que soit cette Dissertation, c'est cependant un des moindres ouvrages du P. Mariana que ses Commentaires sur l'Ecriture sainte

& sur tout son Histoire d'Espagne, ont rendu immortel : il a composé bien d'autres ouvrages pendant son sejour à Tolede, où il a passé la plus grande partie de sa vie ; il étoit fort laborieux, d'un esprit ferme & elevé, & les grands chagrins qu'il eut à essuyer, & un application constante à l'étude ne l'empecherent pas de vivre près de 90 ans ; il mourut en 1624 après s'être acquis la reputation d'un des sçavans hommes de son siecle.

Nous n'avons rien de bien particulier à dire des trois Livres du Pere Joseph Acosta, où en nous faisant voir que les Livres saints ne tendent tous qu'à nous donner une parfaite connoissance de Jesus-Christ, il traite des differens sens de l'Ecriture, & donne plusieurs bonnes regles pour l'interpreter.

On a tiré du Commentaire sur les Petits Prophetes, du Pere François Ribera Jesuite espagnol plusieurs Dissertations Critiques. Dans la premiere, il fait paroître un grand mépris pour les Rabbins ; & qu'on ne s'imagine pas que ce mepris vienne d'ignorance ou d'entêtement : le Pere Ribera

étoit un homme de beaucoup d'eſprit, ſçavant dans la langue Hébraïque, & regardé comme tel par le Pere Simon que perſonne ne ſoupçonnera d'avoir negligé l'étude des Rabbins : on n'a qu'a voir ce qu'il dit du Pere Ribera dans ſon Hiſtoire Critique de l'Ancien Teſtament.

Dans la ſeconde Diſſertation, il tâche de montrer que les Peres ont expliqué l'Ecriture ſainte mieux que ne ſçauroient faire les autres Interpretes; on ſçait de quel poids eſt l'autorité des Peres quand il s'agit de l'explication d'un paſſage qui intereſſe le dogme; dans tout le reſte même on leur doit toujours beaucoup de reſpect : mais quoi qu'en diſe le Pere Ribera, tout ce qui peut regarder la Critique, la Chronologie, l'intelligence des langues, eſt auſſi bien du reſſort des nouveaux Interpretes que des anciens. Dans la troiſiéme, où il porte ſon jugement ſur les écrits des Peres qui ont interpreté l'Ecriture Sainte, il marque l'intelligence des Langues, la ſcience de l'Hiſtoire profane & de la Geographie comme autant de choſes neceſſaires à ceux qui veulent expli-

quer l'Ecriture Sainte, ſur tout les Livres Hiſtoriques qu'on ne peut ſouvent entendre ſans être inſtruit des mœurs des nations dont il y eſt parlé, de leurs ſacrifices, de leurs alliances, de leur maniere de faire la guerre.

La quatriéme traite des Auteurs qui ont cherché le ſens miſtique de l'Ecriture. L'Auteur y marque peu d'éſtime pour Origene, dont il ne dit rien que d'après S. Jerôme. Parmi les Peres qui ont travaillé en ce genre d'explication myſtique, il n'en trouve point de comparable à S. Gregoire le Grand.

On n'a inſeré ici des Prolegomenes du P. d'Eſcobar que ce qui regarde le ſtile & l'obſcurité de l'Ecriture ſainte.

Tous les Auteurs dont on vient de parler ſont Jeſuites : en voici un de l'Ordre des Hermites de S. Auguſtin, fort connu & fort éſtimé. On trouvera ici quatre Diſſertations de Baſile Ponce ſur l'Ecriture ſainte, où il traite de la maniere de l'interpreter ; il y en a une ſur l'autorité de la Vulgate : il y expoſe les fautes qu'il croit être reſtées dans l'edition de Clement VIII^e^. Les bornes que nous nous ſommes preſcrites, ne nous permettent pas d'en parler fort au long : nous nous con-

tenterons de dire qu'il y reprend plusieurs choſes qu'il n'eſt pas difficile de juſtifier, & que les preuves qu'il tire du Texte Hebreu, ſur lequel il voudroit qu'on reformât la Vulgate, n'ont pas grande force, le decret du Concile de Trente devant donner au moins autant d'autorité à la Vulgate qu'en ont les Textes ou les Verſions ſur leſquels il n'a rien prononcé.

Dans la neceſſité de nous donner quelque choſe ſur les mœurs & la republique des Hebreux, on n'a pas balancé à choiſir la Diſſertation du fameux Sigonius qu'on peut compter parmi les reſtaurateurs des belles lettres: il étoit né à Modene, où il mourut âgé d'environ 60 ans, de chagrin, à ce que dit l'Editeur, de n'avoir pû tromper les Sçavans en faiſant paſſer pour l'ouvrage de Ciceron un Livre de la Conſolation qu'il avoit composé à ce deſſein: pour ce qui eſt de la defenſe de la Vulgate par Jean Filleſac Docteur de Sorbone, elle contient des obſervations curieuſes qui ont engagé à la reimprimer; mais il s'en faut bien qu'on doive la regarder comme un ouvrage accompli en ſon genre: le public

est ſans doute fort redevable à l'Editeur d'avoir raſſemblé tant de pieces curieuſes en deux volumes in folio; c'eſt avoir épargné beaucoup de peine & de dépenſe à ceux qui veulent apprendre l'Ecriture Sainte.

ARTICLE II.

BREVIARIUM HISTORICO-Chronologico-Criticum, illuſtriora Pontificum Romanorum geſta, Conciliorum generalium acta, nec non complura cùm ſacrorum rituum, tùm antiquæ Eccleſiæ diſciplinæ capita complectens, &c. C'eſt-à dire, *Abrégé Hiſtorique, Chronologique, & Critique, contenant les faits les plus remarquables des Papes, les actes des Conciles généraux, & pluſieurs points tant des rits, que de l'ancienne diſcipline de l'Egliſe, recueïllis & mis en lumiere par l'application & le travail du R. P. François Pagi de l'Ordre des Mineurs Conventuels, Docteur en Théologie.* Tome troiſiéme, à Anvers, chez Jean Vander-Hart 1718. ſe vend à Paris chez

Montalant, quay des Auguſtins. Petit *in* 4° *pp.* 639.

AU mois de Décembre 1717 on donna dans ces Memoires l'ex-rait des deux prémiers Tomes de 'ouvrage du P. François Pagi : le roiſiéme Tome parut l'année ſuivan-e. Nous n'avons garde de le paſſer ous ſilence, il contient trop de cho-es importantes.

Le P. Pagi avoit fini ſon ſecond to-ne à la mort d'Innocent II, qui arriva an 1143; il commence celui-ci à l'é-ction de Céleſtin II, qui ſe fit le 26 e Septembre de la même année, & finit à la mort de Benoît XI au mois e Juillet 1304, renfermant les faits e 30 Papes, & l'Hiſtoire Pontifica- de cent cinquante & un an. L'Au-ur dans un court avertiſſement, re-ouvelle ſon vœu de ſincérité & d'é-atitude hiſtorique; & pour prouver quel point il eſt fidéle, il renvoye n lecteur aux additinns qu'il a mi-s à la fin de ce troiſiéme Tome, our confirmer, éclaircir & corriger qu'il a écrit juſqu'à préſent. Il aver-t enſuite de deux ou trois menuës

attentions qu'il a euës pour faciliter aux jeunes gens l'étude de l'Antiquité, & la connoissance des Auteurs qu'il a été obligé de citer. C'est tout le préambule qu'il met à ce troisiéme Tome dont nous allons extraire les endroits qui par la nouveauté des découvertes, la singularité des faits, & les dissertations critiques méritent une attention plus particuliére.

Celestin II & Lucius ayant très-peu regné, Eugene III fut élevé sur la chaire de S. Pierre au mois de Fevrier l'an 1145. Aussi-tôt après son élection, l'insolence des Senateurs qui étoient infectez des erreurs d'Arnaud de Bresse, l'obligea de s'enfuir de Rome avec les Cardinaux : il s'arrêta à vingt-cinq milles, dans un Abbaye, où il fut consacré le 4^e de Mars. De là il se rendit à Viterbe, où il reçut des Deputez du Patriarche & des Évêques d'Armenie qui venoient lui rendre obeïssance, & lui demander entre eux & les Grecs un jugement sur la matiére du Sacrement de l'Eucharistie. Ce fut dans cette ville qu'un Evêque de Syrie vint le trouver pour lui demander justice du refus que le Patriar-

he d'Antioche & la Princesse régen-
e de cette Principauté lui faisoient,
es décimes du butin pris sur les Sa-
asins. L'Evêque Syrien peignit au Pa-
e d'une maniere si touchante le tris-
e état de la Chretienté d'outremer
epuis la prise d'Edesse que les Sara-
ns avoient emporté d'assaut la nuit
e Noël l'année precedente, que le Pape
crivit sur le champ à Loüis le jeune
oi de France pour l'engager à passer
i-même en personne au secours des
glises d'Orient. La Bulle d'indulgence
i'il joignit à cette lettre est remarqua-
le; outre la remission pleniére que le
ontife accorde à ceux qui prendront
Croix, qui devoit être la marque de
ur engagement, *il met leurs fem-
es, leurs enfans & leurs biens sous la
otection du siege Apostolique; il dis-
nse ceux qui avoient des dettes faute
payement des interêts usuraires,
ûs; & il leur permet, en cas que
rs parens, ou les Seigneurs dont ils
nnent des fiefs refusent de leur prêter
l'argent pour la guerre Sainte, d'en-
ger leurs terres aux Eglises, aux per-
nes Ecclesiastiques, ou bien aux au-
s fidéles.* Loüis reçut avec respect

les lettres d'Eugéne, & il avoit deja tenu les Etats de Vezelai, ceux de Bourges, & ceux de Chartres où l'on avoit pris des meſures pour cette expedition, lorſqu'en onze cent quarante-ſept le Pontife cédant de nouveau aux perſecutions du Senat Romain, ſortit d'Italie, & vint en France, refuge ordinaire des Papes perſecutez. Le Roi alla le recevoir à Dijon, d'où ils vinrent enſemble à Paris célébrer la Pâque. Pendant les fêtes il préſida à une aſſemblée Eccleſiaſtique, dans laquelle, ſur les inſtances de ſaint Bernard, & de l'avis du moindre nombre des Cardinaux, il dépoſa librement & de ſa propre volonté Guillaume Archevêque d'Iork en Angleterre comme intrus, de quoi la ſentence de depoſition marque qu'il fut convaincu, ce qui n'empêcha pas ce Prelat d'être rétabli dans la ſuite par Anaſtaſe IV, qui après la mort de Henry de Murdac ſon ſucceſſeur dans l'Archevêché d'Iork, le voyant humilié, qui ne ſe plaignoit nullement de ſa dépoſition, mais demandoit ſeulement miſericorde, eut pitié de ſes cheveux blancs; & ſa vie du reſte

fut si édifiante & suivie de miracles tels qu'il a eu l'honneur d'être mis au nombre des Saints. Deux Diacres de Poitiers avoient été trouver Eugene en Italie pour lui déférer Gilbert de la Porée leur Evêque, comme Heretique; il le cita à cette assemblée, & après l'avoir entendu, il trouva les questions dont il s'agissoit si subtiles, qu'il en remit la décision à un Concile qu'il indiqua à Reims pour le vingt-uniéme de Mars mille cent quarante huit, suivant la supputation du Pére Pagi.

Ce Concile, s'il ne fut pas général, comme quelques Auteurs l'ont cru, fut au moins très-nombreux. Le Pere Pagi croit qu'il ne fut composé que des Evêques d'en deçà des Alpes, c'est-à-dire, de France & d'Espagne, avec un petit nombre d'Anglois qui y vinrent malgré les deffences de leur Roi: si cela est, il auroit dû refuter le continuateur d'Anselme de Gemblours qu'il cite lui-même, & qui fait monter le nombre des Peres du Concile, en y comprenant les Abbez, jusqu'à onze cent.

On y fit dix-huit Canons pour

rétablir l'ancienne discipline Ecclesiastique, on y statua des peines contre ceux qui donneroient retraite, ou qui prêteroient quelque secours à des Heresiarques, qui repandoient leurs erreurs dans la Gascogne, & dans la Provence. On y condamna un Breton nommé Eon qui prétendoit être le juge des vivans & des morts parceque dans les exorcismes de l'Eglise il est dit: *per* Eum *qui venturus est judicare vivos & mortuos*, confondant ainsi le pronom latin *Eum* mal prononcé avec le nom qu'il portoit. Le Pape Eugéne eut compassion de son imbecillité; mais comme dans un siécle de simplicité il trouvoit des Sectateurs encore plus imbecilles que lui, il le fit enfermer.

On en vint enfin à l'examen de la nouvelle hérésie sur la Trinité dont étoit Auteur Gilbert de la Porée. Le Pape par ménagement pour son caractere reçut les accusations, & entendit ses deffences en particulier. Ces voyes de douceur & la pieté docile du Prélat accusé lui firent reconnoître humblement son erreur, il souscrivit à un symbole qui avoit été dressé par S. Bernard & approuvé par tous

les Evêques ; & après avoir embrassé ses accusateurs, il remporta dans son diocése la gloire délicate d'une soumission, que son sçavoir & sa grande reputation relevoient encore infiniment.

Ce fut sous le Pontificat d'Eugéne que Gratien Moine de S. Felix de Boulogne publia le volume qu'il avoit recueïlli du Droit Canon que l'on nomme le decret de Gratien. Le Pontife ordonna que dorenavant cette compilation des Saints Canons servît de régle dans les jugemens Ecclesiastiques, & pour exciter les jeunes gens à l'étude de cette nouvelle sçience qui lui parut très-utile, il établit des degrez de Bacheliér, de Licentié & de Docteur en Droit Canon, à l'imitation desquels Pierre Lombard en fit établir aussi pour la Théologie Scholastique dans l'université de Paris.

Le P. Pagi dans l'histoire du Pontificat d'Alexandre III fait plusieurs remarques sçavantes sur les Mitres, les Tiares, les Couronnes, & les autres ornemens qui en differens tems ont été d'usage dans les Cérémonies Pontificales. Ceux qui ont du goût

pour cette eſpece d'érudition, trouveront à la page cinquantiême dequoi ſe ſatisfaire.

Cette diſſertation eſt ſuivie de l'hiſtoire du Schiſme que fit l'Antipape Victor, ſous la protection de l'Empereur Frideric Barberouſſe, & qui fut continué par ſes ſucceſſeurs Paſchal III, Calixte III, & Innocent III. Pendant ce Schiſme Charlemagne fut canoniſé par l'Antipape Paſcal troiſiéme, & comme les vrais Papes n'ont point fait d'actes contraires à cette canoniſation, on a continué depuis à Aix-la-Chapelle, & dans quelques Egliſes de France, de Flandres & d'Allemagne, de rendre à cet Empereur le même culte qu'on rend aux Saints canoniquement déclarez & reconnus pour tels.

Alexandre III termina le Schiſme la vingt-uniéme année de ſon Pontificat par le XI[e] Concile general, III[e] de Latran. Le Canon le plus remarquable de ce Concile, & qui a toujours été religieuſement obſervé depuis, c'eſt que pour l'élection canonique d'un Pape, il faut qu'il ait le ſuffrage des deux tiers des Cardinaux : ainſi

s'explique le P. Pagi ; les paroles du Canon qu'il rapporte ne disent pas tout-à-fait nettement cela, on peut les lire à la page 110[e]. Ce fut sous le même Pape Alexandre III que fut reservé au Souverain Pontife le pouvoir de canoniser.

En parlant du quatorziéme Concile general qui fut le second de Lion, l'Auteur fait une remarque qui fait bien sentir le peu d'exactitude de la plûpart des Historiens à s'éclaircir des faits qu'ils avancent. Flavius Blondus ayant écrit que l'Empereur Michel Paleologue étoit venu à ce Concile, dont le principal objet étoit la réünion de l'Église Grecque avec l'Eglise Latine : Platina, Tritheme, Sabellicus, Nauclerus, Gaguin, Vossius, & presque tous les Ecrivains posterieurs l'ont assuré d'après lui. Cependant les actes du Concile, & les lettres du Pape à cet Empereur par lesquelles il l'instruit de tout ce qui s'y est passé, font foi du contraire.

Dans la cinquiéme session de ce Concile Grégoire X publia une constitution, dans laquelle il régloit la maniére dont on devoit proceder dans

la suite à l'élection d'un Pape pour prevenir les brigues & les dissenssions qui causoient de fâcheux interregnes, comme l'Eglise venoit de l'éprouver, la derniére vacance ayant duré trois ans.

L'usage avoit été jusqu'alors que les Cardinaux s'assembloient tous les matins dans la principale Eglise du lieu où le Pape étoit mort, & se retiroient chez eux tous les soirs. Gregoire veut que le dixiéme jour après la mort du Pape, on les enferme dans un lieu qu'il nomme *conclave*, sans qu'ils puissent en sortir, ni y recevoir personne jusqu'à ce que l'élection soit faite. Il ordonne que la garde se fasse exactement par les Magistrats de la ville aux portes du Conclave; & qu'on ait soin de visiter tout ce qui y entre. Si après trois jours l'élection n'est pas faite, les Cardinaux seront reduits à n'avoir à leurs repas qu'un seul plat, & s'ils laissent passer dix-huit jours sans nommer, on ne leur servira que du pain, du vin & de l'eau. La clôture est encore en usage pour les élections des Papes, mais ce dernier article ne s'observe plus.

Sous le Pontificat de Martin IV en l'année mille deux cens quatre-vingt deux arriva en Sicile l'horrible massacre des François, appellé *les Vêpres Siciliennes*, parceque le signal de cette cruelle expedition fut le premier coup des Vêpres le jour de Pâque. Pierre Roi d'Arragon avoit eu grande part à ce crime, & en avoit profité, les Siciliens lui ayant ouvert aussi-tôt après leurs ports & leurs villes, & l'ayant proclamé Roi de toute leur Isle en qualité de gendre & d'héritier du bâtard Mainfroi dernier Prince de la maison de Souabe. Le Pape excommunia les Siciliens & l'usurpateur d'un thrône qui relevoit du S. Siege: il fit plus, il déposa Pierre de son Royaume d'Arragon, & declara excommuniez ceux de ses sujets qui lui rendroient obéissance. De pareils procedez sont si ordinaires dans l'histoire de ce tems-là, que le recit de ce fait n'étonne pas un lecteur; mais ce qu'on a de la peine à comprendre, c'est que la courronne d'Arragon ayant été offerte au Roi de France Philippe le Hardi pour un de ses enfans, ce Prince l'ait acceptée, & se soit mis en de-

voir de la placer ſur la tête de Charles deValois ſon ſecond fils. Philippe dans cette occaſion perdit de vuë l'exemple du Roi S. Loüis ſon pere qui dans une ſemblable conjoncture avoit refuſé la couronne de Sicile qu'Urbain IV lui avoit offerte pour celui des Princes ſes enfans qu'il voudroit établir ſur ce thrône. Mais il faut être un Saint pour n'être pas tenté par un preſent ſi ébloüiſſant qu'une main reſpectable nous fait au préjudice d'autrui. Si les Papes en certains tems ſe ſont arrogé des droits qui donnoient atteinte à l'authorité temporelle des Souverains, on peut dire que les Souverains y ont donné occaſion per leurs jalouſies mutuelles, & par la trop grande diſtinction qu'ils ont miſe entre leurs interêts propres, & ceux de leurs voiſins. La conſtitution de Gregoire X ſur les Conclaves avoit fort deplû aux Cardinaux, ils en avoient ſollicité l'abrogation auprès de ſes ſucceſſeurs, & l'avoient enfin obtenuë. Cette condeſcendance ramena les interrégnes. Celeſtin V ne fut élû que deux ans après la mort de Nicolas IV, encore ne le fut-il que par une eſpéce d'inſpi-

ration qui saisit tout à coup le sacré collége, lorsqu'il étoit le plus opiniâtrement divisé. Pierre de Mourrhon (ainsi s'appelloit Celestin avant son élection du nom de sa solitude) étoit un saint Hermite qui avoit passé presque toute sa vie dans les larmes & dans les exercices de la penitence avec un nombre de compagnons qu'il avoit assemblez sur une montagne de l'Abruzze. Sa peine fut encore plus grande que son étonnement, lorsqu'il vit deux Cardinaux à ses genoux lui presenter les hommages du sacré college; il pensoit à se sauver, & il se seroit enfui secrettement avec un de ses disciples, si le concours du peuple fidéle qui vint l'investir, & les instances de Charles Roi de Sicile & de son fils Charles Martel Roi de Hongrie qui accoururent sur le champ au lieu de sa retraite ne l'avoient arrêté. Il accepta donc enfin le souverain Pontificat, mais il ne voulut point en prendre la pompe; il se mit en marche sur un âne, ayant à côté de lui les deux Rois qui à l'entrée d'Aquila mirent pied à terre, prirent chacun de leur côté la bride de l'âne, & conduisirent ainsi le Pontife

au palais où il devoit loger. Un miracle justifia que l'humilité du Saint étoit sans ostentation ; un jeune homme perclus des deux jambes fut parfaitement & subitement gueri, dès que son pere qui l'avoit apporté dans cette confiance l'eut assis sur la monture que le Pape venoit de quitter.

Celestin appella les Cardinaux dans cette ville, & y ayant été consacré, il donna sa benediction à plus de deux cens mille personnes que la reputation de sa sainteté avoit attirées à sa rencontre ; il fit ensuite douze Cardinaux ; il confirma la Constitution de Gregoire X sur les Conclaves, en y ajoûtant qu'elle se garderoit exactement *lorsque le Pape mourroit, ou lorsqu'il se déposeroit* ; ces derniéres paroles font voir que dès lors il pensoit à se decharger du poids du gouvernement de l'Eglise, pour rentrer dans le repos de la solitude, & que la démission qu'il donna du souverain Pontificat quelques mois après, fut très-volontaire, quoi qu'en ayent publié les ennemis de Boniface VIII son successeur.

Decembre 1719.

Sur la fin de l'année 1294, il se rendit à Naples; là il fit la paix entre Jacques Roi d'Arragon & Charles d'Anjou Roi de Sicile; Jacques s'o-bligea à ne point mettre bas les armes jusqu'à ce que Frideric son frere eût restitué la Trinacrie, ou l'isle de Sicile à Charles, auquel le Pontife accorda les decimes de France & d'Angleterre pour l'aider à recouvrer cette partie de son Royaume. Car en ce tems là l'isle de Trinacrie, avec le continent que nous appellons aujourd'hui l'Etat de Naples, ne faisoit qu'un seul Royaume sous le nom de Royaume de Sicile, & dans la suite les Rois de Naples des deux maisons d'Anjou continuerent à prendre le titre de Rois de Sicile, que les Princes Arragonois garderent aussi avec la possession de la Trinacrie. Je fais cette remarque en passant pour ôter un embarras que le nom commun des deux Royaumes ne manque pas de faire à ceux qui lisent l'Histoire Françoise, Espagnole & Italienne du treiziéme & du quatorzieme siecles.

Le Pere Pagi remarque un fait dont

il n'a trouvé aucun exemple, c'es
que le Pape Celestin permit au jeun
Prince Loüis d'Anjou, qui étoit pri-
sonnier en Arragon, & qui depuis fu
Evêque de Toulouse, & a été canoni-
sé, de recevoir la tonsure & les qua-
tre mineures des mains d'un Reli-
gieux Franciscain simple Prêtre, à qu
il avoit conferé le pouvoir de lui admi-
nistrer ces petits Ordres. Il y a de
exemples de ce pouvoir, & de quel-
que chose de plus, accordé à des Ab-
bez.

Le Pape Celestin n'oublia pas se
freres les Hermites ou Cénobites d
Mourrhon. Il confirma leur institu
que le Pape Grégoire X avoit déj
approuvé dans le Concile de Lion
sous le nom de la Congrégation de S
Damien; il leur accorda de grand
priviléges, & en établit des colonie
en differens endroits. Ces Moine
se sont depuis appellez Celestins du
nom Pontifical de leur Fondateur.

Cependant les Cardinaux qu'il gê-
noit par un exemple austére, & qu'il
reformoit par ses constitutions, com-
mencérent à le trouver moins propre

u gouvernement de l'Eglise : ils le
isoient en secret, ils le faisoient sen-
ir en public ; & le Saint qui regret-
oit toujours l'humble repos de sa so-
itude, se laissa aisément persuader
ar le Cardinal Bénédict Cajétan que
on abdication étoit nécessaire.

Il abdiqua en effet le 13[e] de Dé-
embre six mois après son élection par
ne bulle datée de Naples, où il dé-
are que *par des motifs legitimes il re-
nce au souverain Pontificat, & que
ès ce jour il donne aux Cardinaux un
ein & entier pouvoir d'élire un Pasteur
e l'Eglise universelle ; à condition
u'ils le feront canoniquement, & qu'ils
ivront les regles prescrites.* Ces mo-
fs legitimes qu'il expose en détail
nt, *l'humilité ; le desir de mieux vi-
re, & de conserver sa conscience sans
teinte ; la foiblesse de son corps, ses in-
mitez, son peu de science, la mali-
ité du peuple, & l'envie qu'il à de
trouver le repos & la consolation de sa
ie passée.*

Dès qu'il eut donné cette Bulle, il
iitta les marques de sa dignité ; &
int s'asseoir aux pieds des Cardinaux,

insensible aux loüanges, & au blâm
qu'une action si extraordinaire alloi
lui attirer. Onze jours après, Be
nedict Cajetan fut élû à sa place. Pier
re de Mourrhon prit secretement l
chemin de son Monastere ; mais l
nouveau Pape craignant un retour d
la foiblesse humaine dans le Saint, &
apprehendant d'ailleurs que les peu
ples ne s'obstinassent à le reconnoître
& à le respecter comme leur premie
Pasteur, le fit arrêter & enferme
dans la tour de Fumoné, où il mou
rut très saintement au bout de dix
huit mois.

Le P. Pagi tâche d'excuser cett
violence; il s'efforce aussi de montre
que le Cardinal Bénédict Cajétan n'a
voit point engagé Celestin à abdiquer
& qu'il n'avoit point brigué la pro-
tection du Roi de Sicile pour être éli
Pape : mais en vérité les Auteurs qu'i
cite ne detruisent pas sur cela le te-
moignage de Ptolomée de Luques,
de Jean Villani, du Cardinal Pierre
d'Ailli & de S. Antonin, qui sans être
critiques n'ont pas crû que le respect
qu'il devoient au Souverain Pontife les
obligeat à deguiser la verité. Le P. Pa-

gi réüssit mieux dans la dissertation, où il examine si Boniface VIII fit une profession de Foi avant sa consecration.

Je comptois finir cet extrait par une comparaison de la maniére dont le P. Pagi expose le demêlé entre le Pape Boniface VIII, & Philippe le Bel, avec l'Histoire qui en a été donnée il y a deux ans sous le nom de M. Baillet ; mais apparemment on a trouvé le pas trop glissant, & c'est ce qui a déterminé à prendre M. Sponde pour guide. Le P. Pagi déclare qu'il ne dit rien que d'après ce sage Annaliste de l'Eglise: j'avouë qu'il est triste à un Catholique & à un François d'avoir à écrire l'origine, la suite & l'issuë d'une division scandaleuse, dans laquelle le Pape & le Roi se porterent comme à l'envie à de violentes extremitez: les esprits pacifiques & religieux redoutent ces sortes de sujets, & passent volontiers un voile dessus; au lieu que des hommes turbulens & envenimez les saisissent avec avidité. Le P. Pagi a toute l'exactitude d'un Critique sans en avoir l'aigreur & le

ton decisif ; son ouvrage fournit d'excellens Memoires, & montre toutes les sources à un Auteur qui voudroit entreprendre une histoire compléte des Papes. Je ne fais ici que lui rendre justice, en assurant qu'après tant d'habiles gens qui ont écrit avant lui sur cette matiere, son travail étoit encore necessaire à ceux qui veulent ou sçavoir parfaitement, ou écrire sûrement cette partie de l'Histoire Ecclésiastique.

ARTICLE III.

CESARI IN METALLO GRANDE, DA GIVLIO CESARE SINO A L. ELIO, RACCOLTI NEL FARNESE MVSEO, E publicati colle loro congrue interpretazioni TOMO SESTO composto DAL PADRE PAOLO PEDRVSI DELLA COMPAGNIA DI GESU, E DEDICATO ALL'ALTEZZA SERENISSIMA DI FRANCESCO PRIMO DUCA DI PARMA, PIACENZA, &c. IN PARMA NELLA STAMPERIA DI S. A. S. MDCCXIV. CON LICENZA DE SUPERIORI. C'est-à-dire, *Tome sixiême du Cabinet Farnese. Les medailles en grand bronze des Empereurs Romains depuis Jules Cesar jusques à L. Aelius, expliquées par le Pere Paul Pedrusi de la Compagnie de Jesus, & dediées à Son Altesse Serenissime François premier Duc de Parme, de Plaisance, &c.* A Parme de l'Imprimerie de S. A. S. en 1714 avec permission, fol. *pages* 402.

DA ANTONINO PIO SINO A GORDIANO III. Le reste comme cy-dessus TOMO SETTIMO MDCCXVII, c'est-à-dire, *Tome septiéme depuis Antonin Pie, jusques à Gordien troisiéme en 1717 fol. pages 431.*

NOus n'avons point encore parlé dans nos journaux de ces deux derniers tomes du Cabinet Farnese : nous attendions que le huitiéme Tome fût imprimé, afin de pouvoir rendre compte en même tems de toute la suite de grand bronze, qui se trouve dans ce riche & superbe cabinet. Mais la mort vient d'enlever à la republique des Lettres le sçavant & laborieux Pere Pedrusi. Ainsi dans la crainte où nous sommes que cet ouvrage ne demeure imparfait, ou que les personnes qui en seront chargées ne soient pas sitôt en état de le finir & de le mettre au jour, nous allons faire part au public des medailles singulieres, qui sont rapportées dans les deux volumes, dont nous parlons.

Le premier de ces deux volumes

uarante planches, & chaque planche
ontient huit medailles, c'eſt-à-dire,
u'il y a dans ce tome-là trois cens
ngt medailles.

Dans le ſecond volume, le nom-
e des medailles monte à trois cens
uarante-deux en quarante-trois plan-
es, huit medailles dans chaque
anche, excepté la derniere planche,
ui n'a que ſix medailles.

Il ne faut pas juger de cette ſuite
grand bronze par le nombre des
edailles. Quelque grand qu'il ſoit
nombre, il ſe trouve dans preſ-
e toutes les ſuites des cabinets un
u conſiderables. La beauté de cette
te eſt, qu'il n'y manque pas une
têtes rares, ni un de ces revers,
i ont quelque choſe de remarqua-
, & qui coutent tant à acquerir.
us n'entrerons dans aucun detail :
a des recueils de ces ſortes de re-
s, on en a même marqué la rareté
e prix. Pour ce qui regarde les
es des Empereurs & des Impera-
es qui ſont dans cette ſuite, nous
pouvons en donner une plus juſte
plus haute idée, qu'en diſant que
plus rares ſont celles qu'on y

trouve en plus grand nombre. On y voit entre autres ſept Vitelius, deux Antinoüs, trois Pertinax, cinq Gordiens d'Afrique.

Notre vûë encore une fois eſt de faire part au public des medailles uniques en grand bronze, qui ſont dans le cabinet Farneſe, & qui n'ont point été vûës juſques à preſent par aucun Antiquaire, qui ait écrit. C'eſt ce que les doctes cherchent ſur tout dans de pareils ouvrages, & ce qui doit le plus intereſſer les curieux. Nous avons fait la même choſe dans l'extrait des medaillons du même cabinet, & le public nous en a ſçu gré. Voici donc la liſte des medailles que nous avons remarqué avoir cet air de nouveauté dont nous parlons, & que nous regardons comme autant de decouvertes faites en ce genre de Litterature.

Dans le premier tome.

DIVA DRVSILLA SOROR C. CAESARIS AVG. La tête de Druſille ſœur de Caligula.

Ӿ IVLIA DRVSILLA F. C. CAE

ARIS AUGUSTI. La tête d'une jeune
ersonne, sçavoir de Drusille fille de
aligula posée sur le haut d'une corne
abondance.

TI. CLAUDIUS CAESAR AVG. P.
. TR. P. IMP. P. P. La tête de Clau-
couronnée de Laurier.

)(SPES AUGUSTA. Une massuë
ise en pal. Dans l'éxergue S. C. TI.
AVDIVS CAESAR AVG. La tête
Claude couronnée de Laurier.

)(Deux branches de Laurier for-
ant une couronne: au milieu de la
uronne ΚΟΙΝΟΝ ΚΥΠΡΙΩΝ.

IMP. CAES. VESPASIAN. AVG. P.
TR. P. P. P. COS. III. La tête de
spasien couronnée de Laurier.

(Deux arcades soutenuës par trois
onnes: au milieu des deux cintres
aigle éployé: dans le vuide, les tê-
de Tite & de Domitien couronnées
Laurier, & qui se regardent. S. C.
ns l'éxergue.

IMP. CAES. NERVAE TRAIA-
) AVG. GER. DAC. P. M. TR.
COS. VI. La tête de Trajan cou-
nnée de Laurier.

(S. P. Q. R. OPTIMO PRINCI-
Une colonne ornée du bas en haut

de bas reliefs, ſur le haut de la colonne un aigle : deux autres aigles poſez ſur le piedeſtal, l'un à droite & l'autre à gauche de la colonne. S. C. dans l'éxergue.

HADRIANUS AVG. COS. III. P. P. La tête d'Hadrien.

ꭗ IVDAEA. L'Empereur debout tendant la main à la Judée à genoux, trois enfans, l'un derriere l'Empereur, & les deux autres entre l'Empereur & la Judée, l'un deſquels tient àl a main une palme. Dans l'éxergue S. C.

Dans le ſecond Tome.

ANTONINVS AVG. PIVS P. P. TR. P. COS. III. La tête d'Antonin Pie couronnée de Laurier.

ꭗ L'Empereur ſuivi de quatre ſoldats, trois avec des enſeignes militaires, & le quatriéme tenant une trompette, nulle Legende. Dans l'éxergue S. C.

...... FAUSTINA..... La tête de Fauſtine la mere.

ꭗ Une figure ailée debout tenant des deux mains une longue torche allu-

née, portant sur son dos l'ame de
austine, dans le champ de la medail-
e CONSECRATIO mis de bas en
haut.

.... La tête de Marc Aurele
nuë & sans couronne.

)(Bacchus & Ariadne debout sur un
char tiré par deux Pantheres, qu'un Sa-
tyre à pied conduit; une Baccante suit le
char, tenant deux flutes, d'une des-
quelles elle jouë.

ANTONINVS PIVS AVG. La tête
Antonin Caracalle couronnée de
Laurier.

)(VICTORIAE AVGG. Une
Victoire conduisant un char tiré par
deux chevaux de front. S. C. dans
l'exergue. Le même revers est dans
Septime Severe.

ANNIA FAVSTINA AVG. La
tête d'Annie Faustine femme d'Elaga-
bale.

)(PIETAS. Une figure debout te-
nant de la main droite une patere
au dessus d'un autel. Dans l'Exergue
S. C

IMP. CAES. M. AVR. SEV. ALE-
XANDER AVG. La tête de Severe Ale-
xandre couronnée de Laurier.

)(P. M. TR. P. COS. II. IOVI CON. Un temple magnifique à quatre colonnes, accompagné de tous côtez de portiques. Au milieu du temple Jupiter debout tenant un foudre d'une main, & de l'autre une pique.

Nous renvoyons au livre du Pere Pedruſi ceux de nos Lecteurs, qui ſouhaiteront ſçavoir de quelle maniere ce ſçavant Jeſuite à expliqué tant de rares medailles. Ses explications doivent être luës tout au long; & ſi nous les tranſcrivions mot à mot, nous paſſerions les bornes d'un extrait. Nous dirons ſeulement en general qu'elles ſont ſenſées, ſçavantes, d'un ſtyle clair & net : quelquefois un peu trop diffuſes, mais telles que le deſſein, que l'Auteur s'étoit propoſé, ſembloit les demander. Deſſein d'autant plus utile qu'il produira, qu'il conſervera, qu'il augmentera dans l'Italie & dans l'Allemagne, le même goût pour les medailles, que l'on a autre part pour les livres; qu'on y verra autant de cabinets de medailles, que l'on voit de Bibliotéques en France par exemple & en Angleterre. Cette nombreuſe & diſtinguée nobleſſe,

qui aura été élevée au ſeminaire de Parme, l'un des plus beaux & des plus magnifiques de l'Europe, ſortira du cours de ſes études avec une connoiſſance auſſi parfaite des medailles, qu'elle en pourra avoir de l'hiſtoire, de la Poëſie, de la Philoſophie, & des autres ſciences. Elle la cultivera dans la ſuite cette connoiſſance, elle cherchera les moyens de la perfectionner, c'eſt-à-dire, elle eſtimera ces precieux monumens de l'Antiquité; elle les conſervera ſoigneuſement, & elle en fera ſon étude & ſon plaiſir.

Faute d'avoir bien compris le deſſein du Pere Pedruſi, ou plûtôt du Prince ſous les yeux duquel il avoit l'honneur de travailler, & dont il executoit les ordres, de ſçavans Journaliſtes ont fait une critique du premier des volumes dont nous parlons, qui ſeroit peut-être excuſable, s'il s'agiſſoit d'un Auteur qui n'eût jamais marqué ſon deſſein, mais qui paroîtra à tout juge équitable outrée, & mal fondée à l'égard du Pere Pedruſi.

En effet ſi ce Pere s'eſt étendu ſur une infinité de choſes que l'on doit

ſuppoſer que les gens habiles ſçavent; s'il n'a point rapporté les differens ſentimens de ceux qui ont écrit ſur certaines medailles; s'il n'a point examiné les raiſons qu'on a de part & d'autre ; s'il n'a rien decidé ; ſi en d'autres rencontres il n'a pas fait de lui-même quelques diſſertations ; s'il n'a point cherché à faire voir l'accord qu'il y a entre les medailles & les Hiſtoriens , où à éclaircir par les medailles certains faits qui ſont très-embroüillez , & dont ſouvent il n'y a nulle trace dans l'hiſtoire : s'il a fait graver quelques medailles telles qu'elles ſont dans le cabinet Farneſe , & qu'il n'ait point ſuppléé aux lettres ou aux chifres qui manquent , & que la roüille à fait diſparoître,

C'eſt parceque ce pere étoit convaincu qu'il n'étoit pas neceſſaire d'avertir un lecteur qu'il y a quelques lettres qui manquent , lorſque l'on laiſſeun vuide dans l'endroit où la Legende doit naturellement commencer ou finir , & que ce vuide fait le même effet que les points que l'on met ordinairement à la place des lettres effacées.

Decembre 1719.

C'eſt Parce que ce Pere à cru qu'il étoit de la prudence de s'en tenir préciſément à ce qu'il liſoit dans les medailles. Vouloir ſuppléer, c'eſt vouloir s'expoſer à ſe tromper. De ſçavans Antiquaires, gens qui avoient vû des miliers innombrables de medailles, ſont eux-mêmes tombez dans cette faute. Ils ſuppoſoient de certaines choſes comme autant de regles generales, & dans la ſuite on a trouvé des medailles, où l'on a vû le contraire de ce qu'ils avoient avancé. En fait de medailles, il n'y a nulle regle generale, que nous puiſſions dire ſûre & infaillible, ſur tout par rapport aux Legendes. Il paroît même aſſez que chaque Monetaire plaçoit & abregeoit la Legende, comme il le jugeoit à propos.

C'eſt parceque ce Pere compoſoit cet ouvrage en vûë d'inſtruire une jeune nobleſſe, qui n'auroit ni le tems, ni la patience de profiter de ces queſtions abſtraites & épineuſes. Il faut des années entieres d'une étude ſuivie & propre de ce genre de Litterature pour profiter même ſur cela des lumieres d'autrui. Des diſſerta-

tions ſur une multitude infinie de points differens, les ſentimens oppoſez des Antiquaires ſur certaines medailles, les critiques ſur quelques faits de l'hiſtoire, ſur les noms des villes, & des magiſtrats dont les medailles font mention, & cent autres choſes ſemblables, quoique très-utiles en elles-mêmes, quoique très-deſirables, quoique neceſſaires à quiconque veut approfondir les matieres, & en tirer du fruit, ſeroient mal placées dans un livre, qui eſt fait uniquement pour donner non pas une ſimple deſcription, mais une explication exacte & detaillée des medailles d'un nombreux cabinet, & de tous les ſujets, qui ſont repreſentez ſur les revers.

Explication au reſte qu'on ne peut lire ſans convenir que le Pere Pedruſi avoit une connoiſſance parfaite de l'Antiquité, qu'il avoit lû prodigieuſement, & qu'il ſçavoit à fond l'Hiſtoire.

Auſſi quelque paſſion qu'on ait eu de critiquer ſon ouvrage, l'on n'y a relevé que des minuties, dont le ſeul detail ſeroit une ample juſtification du

Pere Pedruſi. Il y a même peu de reflexions des ſçavans Journaliſtes dont nous parlons, qui ne ſoient defectueuſes ou pleines d'inutilitez.

Premiere Remarque.

Par exemple le Pere Pedruſi expliquant le revers, qui eſt ſur les medailles d'Auguſte & de Tibere avec cette Legende ROM. ET AUG. un temple, cite cet endroit de Tacite, [a]*templum, ut in colonia Tarraconenſi ſtrueretur Auguſto, petentibus Hiſpanis permiſſum*: e fu Tiberio, che die la permiſſione, *datumque in omnes provincias exemplum.* Et lorſqu'il parle de Tibere, il ajoute. Gareggiarono molte città per tal opera; mentre ſupponeuano foſſe intereſſe di loro gloria, l'ottenere la permiſſione di erigere lo ſpecioſo Edificio a Tiberio [b]*undecim urbes certabant pari ambitione, viribus diverſæ*, e però meſſa la petizione in conſulta, furono preferiti gli Smirnei. C'eſt-à-dire, que le Pere Pedruſi apprend aux jeunes gens qu'il avoit

a *Lib. I. Annal. cap.* 78.
b *Tacit Lib.* 4. *Ann. cap.* 55.

entrepris d'instruire, en quel tems & en quels lieux les peuples ont érigé des temples ROM. ET AVG. Mais il ne determine point lequel de ces temples est representé sur les medailles dont il s'agit. Messieurs Vaillant, Mezzabarbe, & tout ce qu'il y a eu de sçavans Antiquaires avoient fait la même chose.

Rien n'étoit plus sensé que d'en demeurer là, & de ne point donner dans de simples conjectures. Nous doutons donc que le public ait approuvé les remarques que les Journalistes de Venise ont faites sur cette medaille. Elles se reduisent à deux choses. La premiere est, que Monsieur Spon & les Peres Menestrier & Colonia Jesuites ont pretendu que ce temple ROM. ET AVG. est celui qui étoit autrefois à Lyon à l'endroit où la Saône se jette dans le Rhône. La seconde est, que Monsieur Erizzo à cru que les Medailles, qui ont pour revers ROM. ET AVG. n'ont point été frappées à Rome, mais dans quelque Ville soumise à l'Empire Romain.

Pour faire de semblables remarques, il faut que ces Messieurs se soient ima-

giné que leurs Lecteurs ne verroient pas le foible des conjectures des Auteurs qu'ils citent. Deux colonnes de Granit d'Egypte que l'on voit encore de nos jours à l'Abbaye d'Aiſnay, & que le Pere Meneſtrier à fait deſſiner dans ſon hiſtoire de Lyon, peuvent-elles être une preuve ſerieuſe, & propre à établir un ſentiment. Comment juger que ces colonnes repreſentées ſur les medailles ſont de Granit d'Egypte, de la même groſſeur, de la même hauteur, en un mot les mêmes que celles qui ſont à l'Abbaye d'Aiſnay? Comment juger que dans tant de Villes d'Eſpagne, où il y avoit des temples ROM. ET AVG. il n'y ait point eu des colonnes comme à Lyon? Cependant ſi l'on ne peut avoir ſur cela aucune certitude, l'on donne une conjecture en l'air, que l'on pardonne tout au plus à l'amour que ces Auteurs ont pour leur patrie.

La conjecture d'Erizzo n'eſt pas plus heureuſe ni mieux fondée que celle de Monſieur Spon. Par où juge-t-on ſi une medaille dans le haut Empire a été frappée à Rome ou non? n'eſt-ce pas par la fabrique, c'eſt-à-

dire, par le coin, par le metal, par la netteté des caracteres, par le dessein des revers, & sur tout par le poids. Or il est certain que les medailles ROM. ET AVG, ne different en rien des autres medailles Romaines d'Auguste & de Tibere. Apparemment qu'Erizzo a cru que ces medailles ROM. ET AVG. n'ayant point la marque du Senat S. C. ne pouvoient point avoir été frapées à Rome. Erreur, & il n'a tenu qu'aux sçavans Journalistes de voir le contraire dans une dissertation sur les medaillons, qui a paru dans nos Journaux. Autre erreur, qui est de conclure que ces medailles n'ayant point été frappées à Rome, elles ont été frappées dans quelque ville soumise à l'Empire Romain. Dans quel Auteur ancien a-t'on trouvé qu'une ville d'un païs devenu Province Romaine, des Gaules par exemple, ait eu le privilege de battre monnoye, sur tout, sans la marque du senat S. C. la decouverte seroit assurément nouvelle, & le public sçauroit gré à celui qui la feroit. Aussi Angeloni, qui est l'unique des Anciens Antiquaires qui ait donné dans la con-

jecture d'Erizzo, a-t-il dit que ces medailles ROM. ET AVG. pourroient bien avoir été frappées dans quelque colonie Romaine, & principalement en Eſpagne. Sentiment qui approcheroit plus de la verité, puiſqu'il eſt ſûre que les colonies avoient leurs monnoyes, & leur fabrique particulieres. Mais ſentiment qui n'a point été ſuivi à cauſe de la fabrique des medailles frappées ſoit en Eſpagne, ſoit en toute autre colonie.

Seconde Remarque.

Nous ſommes aſſez équitables pour croire qu'il y a une faute d'impreſſion dans la remarque qu'on a faite ſur la médaille de Nero Claudius Druſus. La legende du revers eſt telle qu'elle doit être. La faute ſeroit donc groſſiere de pretendre que le mot de Tiberius ſe met en abregé par un T. ſeulement, & celui de Titus par TI. VI. è Sbuglio nel prenome de TITO, il quale dee eſprimerſi per TI e non per T. chevuoldire Tiberia e non Tito come a tutti è paleſe. Dès qu'on a les prémiers élemens de la connoiſſance

des medailles, l'on ſçait que TI. ſignifie Tiberius, & T. Titus.

La reflexion des Journaliſtes ſur la medaille de Claude, qui a pour revers ΚΟΙΝΟΝ ΚΥΠΡΙΩΝ, dans une Couronne, va directement à decrier le cabinet Farneſe, & à faire voir que toutes les medailles uniques, qui s'y trouvent, ſont fauſſes & faites à plaiſir.

Troiſieme Remarque.

Ce qu'ils en diſent, ne laiſſera pas de ſervir à ceux qui s'appliquent à ſubſtituer des revers inventez à la place des veritables revers. Ils y apprendront à transformer une figure de l'eſperance en maſſuë, une figure de la Felicité en colonne, & autres choſes ſemblables : à mettre d'un côté une inſcription Latine, & au revers une inſcription Grecque. Mais pour nous qui ne ſommes point curieux d'un ſi bel Art, nous avons cherché dans cette critique les raiſons qu'avoient ces Meſſieurs de condamner abſolument tant de rares medailles ; nous avons trouvé pour toute preuve qu'un habi-
le ouvrier peut faire ces changemens,

& qu'ainsi la medaille du cabinet Farnese à été travaillée de la sorte par une main moderne. Nous nous attendions que ces sçavans Journalistes attaqueroient ce mélange d'une legende Latine avec une legende Grecque. Mais, non, ils conviennent au contraire que Monsieur Seguin, pag. 126, & le Pere Hardouin, pag. 18. de sa derniere edition, citent deux semblables medailles, qui sont, disent-ils, indubitables, l'une de Claude, & l'autre de Trajan. Cet aveu nous à fait suspendre notre jugement : & si ces deux dernieres medailles sont vrayes, nous ne voyons plus pourquoi celle du cabinet Farnese seroit fausse. Condamner une medaille que l'on n'a point vûë, précisément parce qu'elle est unique, & que les Auteurs n'en ont jamais parlé, c'est agir sur un très-faux principe. C'est outre cela empêcher que plusieurs curieux ne fassent connoître au public les medailles uniques & extraordinaires, qui leur tombent par hazard entre les mains.

Heureusement nous sommes d'un sentiment tout opposé, & nous souhaiterions que les curieux de l'Europe

vouluſſent nous communiquer le medailles qu'ils ont dans leurs cabinets, & qu'ils ſçavent n'avoir jamai été connuës de perſonne. Nous les inſererions dans nos journaux avec plaiſir & avec reconnoiſſance, mais avec diſcernement ; & nous ſommes parſuadez que les ſçavans les y verroient volontiers.

Nous commençons même dès aujourd'hui le projet, que nous avons formé ſur cela, par un Victorin le Pere, en petit bronze, d'une grande conſervation, & d'un coin très-beau pour ce tems-là. IMP. C. VICTORINVS P. F. AVG. Victorin couronné de rayons.)(INDVLGENTIA AVG. l'Empereur debout tendant la main à une figure, qui a un genou en terre. Peut-être que cette medaille ſervira un jour à éclairçir quelque point de l'Hiſtoire de cet Empereur. On pourra s'en ſervir hardiment, & ne point craindre les critiques, qui pour toute remarque diroient que la medaille eſt fauſſe & qu'elle n'eſt citée que dans les journaux de Trevoux : qu'apparemment c'eſt un revers de Poſtume RESTITVTORI GALLIAE qu'un ha-

bile ouvrier à ſçu deguiſer en ſubſti-
tuant de nouvelles legendes.

Quatriéme Remarque.

Si l'on en croit les Journaliſtes de Veniſe, le Pere Pedruſi s'eſt trompé en decrivant la medaille ADVENTVI AVG. MAVRETANIAE. S. C. Il donne au ſoldat, ou à la figure qui repreſente la Mauretanie, une trompe d'Elephant ſur le haut du front. Ces Meſſieurs prétendent donc que ce ſymbole ne convient nullement à la Mauretanie. Les medailles les convainquent du contraire. On en a vû avec ce ſymbole dans le cabinet d'Arſcot. Triſtan en rapporte une, pag. 472. Mezzabarbe, pag. 175, & pag. 176. Occo, pag. 230. Le Pere Hardoüin, pag. 317. *de nummis antiquis, Exuviis elephantinis, ut Africa, caput tecta, ob elephantorum in ea regione copiam.* Et actuellement nous en avons une devant nos yeux, qui eſt indubitable & très-bien conſervée. La trompe d'elephant y eſt marquée & fort diſtinctement.

Cinquiéme Remarque.

IVDAEA. S. C. dans Hadrien. Quoique Oyselius, tab. 17, & Mezzabarbe, pag. 175. disent les Journalistes, ayent parlé de cette medaille, neanmoins elle est une des plus rares medailles d'Hadrien. La remarque est en verité curieuse. Mais de qui Mezzabarbe la cite-t'il, n'est-ce pas d'Oyselius & du Pere Pedrusi ? Mais n'y a-t-il que ces deux Auteurs qui la citent ? Le Pere Hardouin, pag. 225 de *nummis antiquis*, & Occo, pag. 230. n'en ont-ils point parlé ? Supposé qu'on voulût ajouter quelque chose à l'explication du Pere Pedrusi, il auroit été beaucoup plus à propos de faire remarquer que la medaille du cabinet Farnese a un type different de celui qu'Oyselius a rapporté : cela auroit du moins appris quelque chose ; car il est très inutile de sçavoir qu'une medaille a été citée par plusieurs Auteurs, ou par un seul. L'essentiel est de sçavoir qu'une telle medaille existe, & que les personnes qui l'ont vûë sont connoisseurs, & gens à ne se pas tromper, *Decembre* 1719.

c'eſt-à-dire, à ne pas prendre une medaille fauſſe pour une medaille vraye.

Si l'on avoit ſçû que les Journaliſtes de Veniſe vouloient faire une liſte des cabinets, dans leſquels ſe trouve la medaille d'Hadrien, qui a pour revers ANN. DCCCLXXIIII NAT. VRB. P. CIR. CON. S. C. & qu'ils étoient perſuadez que cette liſte manquoit mal à propos dans le Livre du Pere Pedruſi : on auroit pû aiſément, ſans ſortir de Paris, leur fournir un catalogue beaucoup plus ample que celui qu'ils ont donné dans leur reflexion ſur cette medaille. Entre autres on leur auroit marqué le fameux cabinet de Monſieur Begon ſi connu de tout le monde, & ſi ſouvent cité par le Pere Hardouin. Cette medaille y eſt en grand bronze d'une conſervation parfaite. Mais à quoi ſert cette liſte ? Quand cette medaille ſeroit dans dix, dans vingt cabinets, le public n'en eſtimera pas moins le cabinet Farneſe. C'eſt toujours une de ces medailles, qui ſont d'un grand prix, & qui font la beauté d'un cabinet.

Les autres reflexions des Journaliſ-

tes roulent ſur les medailles ſingulie res, rapportées par le Pere Pedruſi, & qui ſont dans le cabinet Farneſe, entr'autres DRVSILLA. VESPASIANVS. ℞. Tite & Domitien ſous deux arcades. Mais comme ils ne prouvent par aucune raiſon la pretenduë fauſſeté de ces medailles, la ſeule reponſe, que nous avons à faire, eſt que d'habiles gens & que des Antiquaires fameux & connus ne ſont pas de leur ſentiment.

Ou ces reflexions ſont ſur des choſes, auxquelles nous n'oſons pas même nous arrêter, tant elles ſont minces & pueriles. Nous n'en donnerons que deux ou trois exemples. Dans une legende d'un revers d'Auguſte on lit PLVRIVS AGRIPPA III. VIR, &c. Il n'y a pas de point après P. & nulle eſpace entre P & LVRIVS. Que n'ajoutoit-on du moins que le Pere Pedruſi expliquoit cette inſcription, cioè : PVBIVS LVRIVS AGRIPPA. Au haut d'un revers de Caligula il y a ADLOCV. & dans l'éxergue COH. Dans une medaille de Sabine, il y a SABINA AVG. ADRIANI AVG. Le Pere Pedruſi a eu grand tort de ne pas faire

ſuppléer par ſon Graveur un T. à ADLOCV. & une H. à ADRIANI. & il s'eſt expoſé à faire croire à ſes Lecteurs qu'il ne ſçavoit pas que jamais dans aucune legende de medailles le mot d'ADLOCVTIO n'a été mis en abregé par ADLOCV; & le nom d'HADRIANVS ſans H.

Nous eſperons qu'une critique auſſi ſevere, que celle qu'on à faite des ouvrages du Pere Pedruſi, ne decouragera point ceux qui ſont chargez de l'impreſſion des autres volumes que ce Pere avoit déja mis en ordre, & en état d'être donnez au public, qui les attend, & les demande comme un bien qui lui appartient. Il en juge par ce qu'il a déja vû: ainſi il en connoît le mérite, & il leur fera le même accuëil, qu'il a fait aux ſept volumes qui ont paru avant la mort de cet habile Antiquaire.

ARTICLE IV.

ANNALES DES PROVINCES-Unies depuis les Negociations pour la Paix de Munster, avec la Description Historique de leur Gouvernement, par Mr. Banage. A la Haye chez Charle le Vier 1719. *grand in folio pp. 992.*

MOnsieur Jacque Banage sorti d'une famille feconde en gens de Lettres, & lui-même Ecrivain des plus distinguez dans le parti Protestant, présente au public le premier tome de ses Annales des Provinces-Unies, où il comprend ce qui s'est passé de plus mémorable par rapport à ces Provinces, dans l'espace de 21 ans; depuis le commencement des negociations pour la paix de Munster en 1646, jusqu'à la conclusion de la paix de Breda en 1667.

L'Auteur ouvre la scene par une belle & magnifique Préface, où il rend compte de tout le dessein & du caractere particulier de son ouvrage.

Il est particuliérement attaché,

lit-il, à decouvrir les differens inte-
êts des Princes, & les motifs qui les
ont fait agir, les divers ressorts qu'ils
ont employez, & les routes secretes
qu'ils ont prises pour parvenir à leur
out.

Au reste, il déclare qu'il n'a pas tiré
es reflexions ni les motifs qu'il at-
ribuë aux Princes, du fond de son
magination. Mais les *instructions* don-
iées aux Ambassadeurs, les *resolu-
ions secretes, les memoires manuscrits
u imprimez, les lettres & les pieces
ugitives, les éclaircissemens* qui lui
ont été donnez sur divers faits, lui en
ont fourni la matiere. Il ajoute qu'il
s'est sur tout fait une etude particulie-
e du stile des Rois & de leurs Am-
bassadeurs. Ils ne manquent jamais,
lit-il, d'enfler leurs plaintes, leurs
lroits, & de donner les plus belles
couleurs du monde aux motifs qu'ils
ont de faire la guerre, ou de rejetter
une paix avantageuse. Si l'on veut
croire ce qu'ils disent, la raison & l'e-
quité compassent toutes leurs demar-
ches, ils aiment tous la paix, ils
fuient tous la guerre, c'est la necessi-
té qui leur met les armes à la main,

& ils rendent toûjours leurs ennem
reſponſables de tout le ſang qui ſe r
pandra. Au travers de ces diſcou
ſpecieux, dit M. Banage, qu'on s'e
force de rendre éblouïſſans, en les r
vêtant des figures les plus hardies d
la Rhetorique, on ne laiſſe pas d
connoître l'eſprit des Miniſtres, & d
penetrer dans leurs veritables deſſein
lorſqu'on ſe depoüille des préjug
qu'on peut avoir en leur faveur.

On a commencé les Annales d
Provinces-Unies par les negociatio
qui ont précédé la paix de Munſte
au lieu de s'attacher ſcrupuleuſeme
à l'année dans laquelle la Souverain
té des Etats fut ſolemnellement r
connuë, & on en a uſé ainſi, parc
qu'on ne pouvoit démêler autreme
les intrigues, les incidens, & les di
ficultez de cette paix. En effet, ceu
qui paroiſſoient y travailler de bon
foi, donnoient des ordres ſecrets po
la retarder, ou pour la rompre,
les autres Plenipotentiaires, ſans
excepter le Duc de Longuevill
trompez par les ordres qu'ils avoie
reçus, agiſſoient ſouvent contre l
intentions de leurs Maîtres. Les a

res qui vouloient ſe délivrer d'un
leau qui déſoloit leurs Etats, trou-
oient de l'oppoſition non ſeulement
hez leurs ennemis: mais chez leurs
lliez qui avoient des vûës, & des in-
erêts tout-à-fait differens. La Suéde
rouvoit de grands avantages dans la
ontinuation de la guerre qui faiſoit
ivre ſes Officiers & ſes ſoldats aux
épens de ſes ennemis. L'Empereur
voit un grand interêt à chaſſer d'Al-
emagne ceux qui l'avoient fait plier
ouvent ſous le poids de leurs triom-
hes; mais le Roi d'Eſpagne qui étoit
le la Maiſon d'Autriche demandoit
que la paix fut differée parcequ'elle
ne pouvoit lui être avantageuſe. Il ne
put s'attacher aſſez fortement l'Em-
pereur, quoiqu'intereſſé à ſoutenir ſa
maiſon; mais il détacha la Hollande
quoique liée étroitement & depuis
long-tems à la France. On a cru qu'il
ne ſuffiſoit pas de rapporter en gros
ces evenemens, ſi on n'en démêloit
es reſſorts, & on ſuit la même mé-
thode dans toutes les negociations
de paix & d'alliance dont on parle
dans ces Annales.

Chaque année commence par les

evenemens les plus conſiderables, ı
finit par les affaires interieures qu'o
appelle *domeſtiques*. Il n'étoit ni poſſ
ble, ni permis d'oublier les revolu
tions étrangéres; cependant on s'e
borné à celles qui intereſſoient aſſe
la Republique, pour entrer dans ſo
hiſtoire, parcequ'elles ont eu de gran
des influences dans les réſolutions d
l'Etat, & qu'on envoyoit des ſecours
des troupes & des flotes, qui pa
d'heureux ſuccès, ont garenti le
Royaumes d'une invaſion, délivré le
Rois, & contribué à retablir la tran
quillité dans les lieux d'où elle étoi
bannie.

L'Auteur dit que l'abondance de l
matiere ne lui a pas permis d'aller plu
loin que la paix de Breda qui eſt un
Epoque conſiderable; parceque cett
paix arrêta le cours de ces batailles
où deux nations belliqueuſes rui
noient leur marine & leur commerce
en donnant des marques égales d
leur valeur. Comme les evenemen
des années qui ſuivirent cette paix, in
téreſſent encore plus la Republique
par les grandes revolutions qu'elle
eſſuyées, on continuera les Annales

n commençant où on a fini le volu-
ne que l'on a donné au Public. Quoi-
que ceux qui vivent aujourd'hui en
ont été les temoins, & que plusieurs
le ceux qui y ont eu part soient encore
vivans, l'Auteur ne laissera pas, dit-il,
le suivre son Plan, & de le faire de
naniere que la verité n'en souffre pas.

On rapportera avec fidelité les faits
els qu'ils sont, en laissant au public
e jugement de ceux qui les ont di-
igez.

Au lieu de charger ces Annales de
portraits peu ressemblans, l'Histo-
ien y a inseré les medailles qu'on a
rappées sur les principaux evene-
nens. Mais ayant remarqué que le
nombre de deux, de trois, de quatre,
& quelquefois de cinq médailles sur
a même action, devenoit inutile,
on s'est contenté de choisir celles d'en-
re elles qui l'exprime le plus noble-
nent. D'ailleurs comme on a eu les
originaux mêmes, dont M. Bizot
n'a eu que des copies imparfaites, le
graveur a corrigé des fautes que ce ce-
ebre Médailliste n'a pû éviter.

Outre les medailles on a mis à la
tête de ces Annales, & en quelques

autres endroits des vignetes histori-ques, moins pour servir d'ornement, que pour représenter les evenemens qui méritent le plus d'attention. Comme Monsieur Banage a jugé necessaire de donner une description historique du Gouvernement des Provinces-Unies, qui servît comme de Préliminaire, ou d'introduction à son Histoire, il expose aussi dans sa preface les raisons qui l'y ont engagé.

On sera peut-être surpris, dit-il, de ce que nous avons entrepris la description du Gouvernement de ces Provinces, puisqu'il est très-difficile de le developer, & de fixer à chacune des parties qui forment le corps de la Republique, les justes bornes de son autorité.

Le Chevalier Temple en a tracé le chemin, & le nombre d'editions qu'on a faites de l'ouvrage de cet etranger, prouve qu'on lui a tenu grand compte du peu qu'il a défriché, & qu'on n'a point fait d'attention aux fautes qu'il a commises. Cependant son livre n'est proprement qu'une ébauche de la Province de Hollande.

On donne ici beaucoup plus d'é-

tenduë à cette description historique, car 1° on y trouvera l'idée de l'ancien Gouvernement, aussi bien que du nouveau, afin que ceux qui vivent connoissent la maniere dont leurs Ancêtres ont vécu, & dont ces Provinces ont été gouvernées. 2°. On a expliqué le Gouvernement de chaque Province, parceque ceux qui sont parfaitement instruits de ce qui se passe chez eux, ignorent souvent ce qui se fait dans les autres lieux. 3°. Cette description générale a paru nécessaire pour l'intelligence des Annales, & moins ennuyeuse qu'un dictionnaire sec & decharné pour expliquer les charges & les différens corps dont on parle. 4°. On a aussi donné une idée du commerce des Hollandois, & de leur compagnie des Indes, non seulement parce qu'elles entrent souvent dans ces Annales; mais parcequ'elles forment un ordre de Gouvernement inconnu aux Politiques anciens & modernes; car elles font une Republique dans le sein d'une autre Republique. Elles sont dépendantes & souveraines. Elles sont soumises aux Etats, & étendent leur autorité d'un

monde à l'autre ; elles ont des villes des gouvernemens, des Royaumes, & plusieurs Rois en sont les Tributaires

Mr. Banage marque ensuite les principaux Auteurs dont il s'est servi dans la composition de ses Annales, & en fait la critique. Il s'étend sur tout beaucoup sur le chapitre de M. Wicquefort, & ce qu'il en dit est si curieux qu'on a cru devoir l'extraire tout au long.

Mr. de Wicquefort, dit notre Historien, qui connoissoit le Gouvernement interieur de la Republique, dont il avoit fait une étude particuliere, avoit entrepris l'Histoire des Provinces-Unies depuis la paix de Munster jusqu'à celle de Nimegue, il étoit né dans la Province de Hollande, & avoit quitté fort jeune sa patrie, pour aller s'établir en France.

Son Altesse Electorale de Brandebourg l'avoit fait son Résident à Paris; mais après y avoir demeuré 32 ans, il tomba dans la disgrace du Cardinal Mazarin, qui le fit arrêter pour avoir écrit des Historietes de la Cour, où les nieces de S. Em. n'étoient pas menagées. Il ne sortit de la Bastille où on

'avoit mis, qu'avec une eſcorte qui
e conduiſit juſqu'à Calais; & Mr. le
Tellier tâcha de juſtifier cette violen-
ce, en apprenant à l'Electeur que ſon
Miniſtre étoit un Nouvelliſte aux ga-
ges de pluſieurs Princes. Il arriva à la
Haye en 1659. & y trouva un puiſ-
ſant Protecteur dans la perſonne de
Mr. de Wit, dont il avoit été la vic-
time, puiſqu'il entretenoit une cor-
reſpondance ſecrete avec lui. En effet
c'étoit à ce premier Miniſtre de la Re-
publique, qu'il avoit adreſſé ſix volu-
mes de lettres manuſcrites qu'on a
conſervées juſqu'à preſent, & dont on
auroit fait un plus grand uſage, ſi les
bruits de Paris & les nouvelles des
piliers du Palais s'accordoient toûjours
avec la verité des faits.

On reproche au grand Grotius
qu'étant à Paris fort occupé de ſes
notes ſur l'Ancien Teſtament, &
voulant envoyer tous les ordinaires
des nouvelles en Suéde, il écrivoit le-
gérement ce que ſes batteurs d'eſtra-
de lui rapportoient, & qu'il étoit
ſouvent obligé de ſe retracter l'ordi-
naire ſuivant. Tel eſt le ſort de tous
les Nouvelliſtes qui veulent primer;

c'eſt pourquoi l'Auteur des Annale
aſſure qu'il n'a cité que rarement le
lettres manuſcrites dont on vient de
parler.

Mr. de Wicquefort, ajoute-t'il, ſe
reconcilia enſuite avec la France, dont
il ſoutint les interêts avec chaleur par
eſprit de vengeance contre le Prince
d'Orange, ou par quelque autre motif. Le Comte d'Eſtrades l'employoit
auprès de Dom Eſtevan de Gamarra,
& ſe repoſoit avec tant de confiance
ſur lui, qu'il renvoyoit Mr. de Lionne aux lettres de Mr. de Wicquefort,
afin de ne le fatiguer pas par des repetitions inutiles de ce qui ſe paſſoit en
Hollande.

Le Miniſtere de Mr. de Wit étant
chargé de grands évenemens, l'honneur de la Republique & celui
de Conſeiller Penſionaire demandoient qu'on les écrivît; c'eſt pourquoi il jetta les yeux ſur Mr. de Wicquefort. Il auroit été difficile de choiſir un homme plus capable. L'entaſſement de faits, dit Mr. Banage,
dont il a composé ſon *Ambaſſadeur*,
prouve qu'il en avoit un recueïl
prodigieux, & s'ils ne paroiſſent pas

oûjours aſſez digerez, c'eſt plutôt
e defaut de la matiere que ſa propre
faute. Mais ayant écrit une partie de
ſon Hiſtoire ſous les yeux & ſous la
protection d'un homme auſſi habile
que l'étoit Mr. de Wit, qui lui four-
niſſoit les mémoires dont il avoit be-
ſoin, on doit en avoir une idée plus
avantageuſe.

L'impreſſion en étoit commencée, lorſque ſur des accuſations de correſpondances ſecretes avec les ennemis de la Republique, il fut arrêté à la Haye. La Cour de Juſtice, après avoir employé près de huit mois à l'inſtruction de ſon procès, le condamna à une priſon perpetuelle, & confiſqua ſes biens & ſes papiers. Sa captivité fit moins d'impreſſion ſur ſon eſprit que ſur ſon cœur; il trouva quelque ſoulagement à ſa douleur dans le travail; & dans ces lieux où l'on ſe livre ordinairement au chagrin, il ſçut charmer le ſien, en continuant ſon ouvrage. Mais ſon cœur s'irrita contre les Auteurs de ſa diſgrace, & comme le Prince d'Orange qui le haïſſoit perſonnellement, y avoit eu le plus de part, il ſema dans

ſon hiſtoire des traits de Satire, non ſeulement contre le Prince, mais contre tous ceux du gouvernement qui avoient quelque relation avec lui, & même contre les Miniſtres que la Republique envoyoit en Ambaſſade. La Cour de juſtice qui l'avoit condamné, n'y fut point épargnée, & il dechira à toute outrance ceux qui la compoſoient. Ces Satires perſonnelles porterent les Etats de Hollande à arrêter l'impreſſion de cette hiſtoire, dont il y avoit deux cent quarante-huit pages d'imprimées. Tout l'ouvrage auroit fait deux petits volumes in folio d'hiſtoires, & de pieces pour lui ſervir de preuves.

Après la mort de l'Auteur on ſe trouva embaraſſé de ce qu'on feroit de ſon ouvrage; l'équité ne permettoit pas qu'on donnât un libre cours aux Satires qu'il faiſoit contre des perſonnes qui gouvernoient habilement la Republique; & l'on étoit d'autant moins porté à y conſentir, que ces Satires conſiſtoient en des termes outrageans plûtôt que dans ces traits délicats qui piquent agreable-

ment, ou dans ces Anecdotes qui meritent d'être recueïllis.

D'un autre côté cet ouvrage pouvoit avoir ſon utilité; la Republique manquoit d'une hiſtoire ſuivie, depuis les Annales de Grotius, & quoique Mr. Wicquefort ne remontât pas juſqu'à la Treve de 1609. où ce grand homme avoit fini, on n'auroit pas laiſſé de profiter de ſon travail. Il étoit queſtion d'y faire quelque reforme, en retranchant ce qui pouvoit choquer un lecteur équitable; mais perſonne, dit agreablement Mr. Banage, ne voulut devenir Plagiaire; la peine qu'on eſſuye à corriger l'ouvrage d'un autre, parut trop grande pour ſe contenter de l'honneur de ſervir en ſecond. D'ailleurs ſon ſtile qui étoit deja ſuranné, lorſqu'il écrivoit, & qui a fort vieilli depuis, demandoit une refonte entiere, pour être lû ſans dégoût. Mais la reflexion la plus importante qu'on a faite, regarde ce grand nombre de Lettres, de Mémoires, d'inſtructions, & d'Hiſtoires Anecdotes qu'on a publiez depuis ce tems-là, qui fourniſſent des éclairciſſemens eſſentiels aux évenemens qu'on raporte,

& dont l'ignorance & l'omission rendroient l'histoire de la Republique très-imparfaite. Ces considerations ont déterminé Mr. Banage à entreprendre un ouvrage tout nouveau, qu'il intitule *Annales des Provinces-Unies*, parcequ'il donne l'histoire de chaque année. Il a profité des lumiéres de ceux qui l'ont precedé, particuliérement de l'histoire manuscrite de Mr. de Wicquefort, & lorsqu'il a tiré quelque chose de lui, ou des autres Historiens, il assure qu'il n'a pas manqué de leur faire honneur en les citant.

Quoiqu'on n'ait pas lieu de douter de la bonne foi de Mr. Banage à cet égard, si l'avis qu'on nous donne de Hollande est veritable, le Public sera bientôt en état d'en juger par lui-même, puisqu'on nous mande que l'*Histoire manuscrite* de Mr. de Wicquefort va paroître au jour, & que l'impression en est presque achevée. On ajoute même que des gens d'esprit qui ont lû cette Histoire telle qu'on l'imprime, jugent qu'elle pourra entrer en concurrence avec celle qui l'a précedée, & partager les suffrages.

Après avoir rendu compte de la Préface, on donnera les mois suivans l'extrait des principaux endroits de ces Annales.

ARTICLE V.

INSCRIPTIONS ANTIQUES QUI se voyent à Aouste en Dauphiné, envoyées par M. Guillet de Leyssins Conseiller au Parlement de Grenoble. Remarques du P. E. Souciet Jesuite sur ces Inscriptions.

TOut est precieux aux gens qui aiment les lettres, dès qu'il peut donner quelque connoissance de l'Antiquité. Malgré les veilles & les travaux immenses d'un si grand nombre de sçavans qui se sont appliquez à l'éclaircir, elle est encore environnée de tant de tenebres, & il nous manque tant de choses pour les pouvoir dissiper, que l'on ne doit rien négliger de tout ce qui peut y contribuer. De là ces soins extrêmes qu'ont les Antiquaires de ramasser & de conserver tous les monumens des prémiers siécles, & jusqu'aux fragmens & aux

morceaux les plus informes, & les plus imparfaits, qui nous en restent. De là les obligations qu'ils ont & qu'ils temoignent à ceux qui empêchent que ces restes utiles ne perissent, ou ne soient ignorez. De là les soins qu'ils prennent d'immortaliser ceux qui se donnent la peine de les leur recueillir, & de les rendre publics. Monsieur Guillet de Leissins Conseiller au parlement de Dauphiné aura part sans doute à ces sentimens de reconnoissance. Ce Magistrat, aussi distingué par son goût & son amour pour la bonne érudition, que par son équité & son application aux devoirs de sa charge, n'a pû souffrir que des inscriptions & un monument antiques qui se voyent dans sa terre, & dont on peut tirer du secours pour la connoissance des Antiquitez de sa Province, fussent plus long-tems inconnus. Il en a fait faire des copies exactes & fidéles, & les envoye pour être inserées dans ces Mémoires. Il a marqué au bas de chacune de ces copies, le tems & le lieu où ces monumens se sont trouvez, & les endroits dans lesquels on les voit aujourd'hui

placez : le présent qu'il fait aux Sçavans ne peut manquer de leur être d'autant plus agréable, que le sçavant Historien de Dauphiné, M. Chorier, ayant promis dans son Histoire, L. IV. n. 8. p. 192. de *représenter* ces inscriptions, sans neanmoins tenir sa parole, il n'avoit fait que piquer leur curiosité, sans la contenter. C'est à M. Guillet qu'il étoit réservé de le faire.

Aouste, comme l'on prononce communément, ou Aoste, comme écrit M. Chorier, est le nom de deux villages de Dauphiné. L'un est auprès de Crest, & l'autre dans le bailliage de Vienne, & du Mandement de Leissins, dont M. Guillet est Seigneur, & dont Aouste dépend. Cet Aouste est situé aux confins du Bugey & de la Savoye, vèrs le coude le plus méridionale que fait le Rhône assez près du lieu où le Guyers se joint à ce fleuve, & vis-à-vis de S. Genis d'Aouste. C'est cet Aouste où se conservent les débris, dont nous parlons; car quoique l'autre ne cedât point autrefois à celui-ci, si l'on en croit Mr. Chorier, & que selon lui ce soit l'*Augusta Tricastina*

rum de nos peres, il a pourtant moins conſervé les temoignages de ſon ancienne grandeur.

Celui-ci en conſerve treize, dont douze ſont des inſcriptions, & le treiziême un monument ſans inſcription. De ces douze inſcriptions, il y en a ſept qui ſont Payennes, & cinq Chrétiennes; je vais les donner ſelon l'ordre qu'on les a rangées en les envoyant, & j'y joindrai quelques obſervations.

Prémiére Inſcription.

L IVL FRONTONI
PRAEF EQVIT
IIII. VIR ITER
VICANI AVGVST.

La Pierre, où eſt gravée cette inſcription, a été trouvée dans le lieu d'Aouſte dépendant du Mandement de Leyſſins au Bailliage de Vienne en Dauphiné le 25 Fevrier 1621. deux pieds & demi dans terre; & elle a été miſe dans l'angle de la tour de l'eſcalier du château dudit Aouſte, appartenant à Mr. Guillet de Leyſſins Conſeiller au Parlement.

de Dauphiné, Seigneur du lieu où cette inſcription eſt encore à préſent. C'eſt l'avertiſſement qu'on a mis au bas de la copie de l'inſcription qu'on nous envoye. Cette inſcription me paroît du prémier ſiécle, ou du commencement du ſecond; car outre que la forme des caractéres telle qu'on l'a envoyée, & qui paroît exactement copiée d'après l'original, convient à ce tems, je trouve trois Julius Frontons dans le prémier ſiécle; ils étoient deux freres ſous Othon & Vitellius, l'un appellé par Tacite, *Hiſt. L. I. C.* 20. & *L. II. C.* 26. Julius Fronto, & l'autre Julius Gratus. Le prémier fut d'abord Tribun des Gardes de nuit, *Prefectus vigiliis*, c'eſt-à-dire, Commandant du guet. Othon lui ôta cette charge en prenant l'Empire; Fronto ne l'abandonna pourtant pas pour cela, & il étoit Tribun dans ſon armée lorſqu'elle marcha contre Vitellius. L'autre ſuivoit le parti de Vitellius, & il y avoit la charge de Meſtre de camp, *Præfectus Caſtrorum.* Tacite, *Hiſtor. L. I. C.* 20. & *L. II C.* 26. Il s'en trouve encore un troiſiême ſous Trajan, comme on le va voir par

l'inscription qui suit tirée de Gruter CXCIX.

EX AVCTORITATE
IMP. CAES. DIVI NERVAE FIL.
NERVAE TRAIANI. AVG. GER-
MANICI, DACICI. PARTHICI
PONTIFICIS.MAXIMI TRIBVNIC
POTEST. V. COS. V. P.P.
CVRAT VIARVM.
L LICINIVS C. F. SVRA IIII
VIR IT.
M. IVLIVS M. F. FRONTO IIII VIR
T. LAELIVS. Q. F. COCCEIANVS
IIII VIR
SEX FLAVIVS L. F. FALTO
IIII VIR.
CIPP. TERM. . . . .
VIAM TRAIANAM APP PER
BRVTTIOS
SALENTINOS PEC PVBL.
CONTVLERE
BRVTTIEI. SALENTINEI.
OPPIDATI
NAPETINEI. HIPPONIATEI MA-
MERTINEI REGINEI. SCYLLA-
CEI. CAVLONIATAI LAOMETI-
CEI. TERINAEI. TEMSANAEI.
LOCREN . . . . THVRIAT . . .
CVR. . . . . MILL. . . P. . . .

Voilà le troisiême Julius Fronto
III VIR & Voyer sous Trajan ; hors
e là je n'en connois plus.

I°. Le Julius Fronto de l'inscription
e Gruter n'est point un de ceux dont
arle Tacite. L'inscription dans la-
uelle il est, fait mention de lui, ou
lutôt le chemin de Trajan, dont cet-
e inscription dit que M. Julius Fron-
o eut soin en qualité de Voyer avec
rois autres, fut faite 50 ou 55 ans
près la bataille d'Othon & de Vitel-
ius, à laquelle se trouvérent ces deux
rontons de Tacite. Il peut donc être
out au plus fils de l'un des deux. Le
ulius Fronto de l'inscription d'Aous-
e n'est point non plus le même que
elui de Gruter, qui vivoit sous Tra-
an. Tous deux sont de la même mai-
on, tous deux Jules, tous deux de la
nême branche, tous deux Frontons ;
nais leurs prénoms les distinguent,
'un est Marc fils de Marc. M. IVLIVS
M. F. FRONTO, & l'autre est Lu-
ius L. IVLIO FRONTONI.

Ainsi le L. Julius Fronto de notre
nscription, peut être ou frere du
M. Julius Fronto Quatuorvir &
Voyer du tems de Trajan, ou l'un

des deux Frontons de Tacite, oncle ou pere de celui qui vivoit ſous Trajan.

II°. Ces deux branches n'étoient point encore diſtinguées. Il falloit ſçavoir leurs prénoms. Tacite ne les a point marquez; il s'eſt contenté d'indiquer leurs noms & leurs ſurnoms; l'inſcription de Gruter ne nous a transmis que le prénom d'une branche aînée, *Marcus*, *Marci filius*. Il étoit beſoin de l'inſcription d'Aouſte pour nous apprendre qu'une autre branche étoit celle des *Lucius*.

III°. Il y a eu beaucoup de Frontons; les inſcriptions ſur tout nous en fourniſſent pluſieurs; mais la plûpart étoient en Eſpagne, & ſur tout dans la Tarragonoiſe. A peine ſçavions-nous qu'il y en eût en France. A la verité une inſcription trouvée a Ikeleby ſur le Warf dans le Comté d'York en Angleterre, & rapportée par Gruter P. M XVII. nous apprend qu'il y eut un Fronton Capitaine ou Commandant de la ſeconde cohorte de Langres :

VERBERIAE
SACRVM
CLODIVS
FRONTO
PREF COH
II LINGON

Mais ce Fronton eſt d'une autre famille, il eſt Clodius, & c'eſt le ſeul dans les Gaules, dont nous euſſions connoiſſance; notre inſcription nous en découvre un ſecond.

IV°. PRAEF. EQVIT. *Præfecto Equitum*: ce mot eſt rare & il eſt difficile de ne point faire cas d'un monument qui nous le conſerve. Voilà le cinquiéme ſeulement ſur lequel il ſe liſe; les quatre autres ſont dans Gruter. CCCXLIX. 4. CCCCXVII. 3. CCCCXXXIV. 6. CCCCXCI. 10. Pour les Auteurs, on y trouve *Præfectus Ægypti*, *Præfectus annonæ*, *Præfectus Celerum*, *Præfectus frumenti*, *Præfectus legionis*, *Præfectus Prætorio*, *Præfectus urbis* ou *urbi*, *Præfectus ærario*, *Præfectus Sociûm*, *Præfectus Caſtrorum*, *Præfectus Fabrorum*, *Præfectus Vigilum*, *Præfecti Cohortium* *Præfecti Legionum*, *Præfectus Alæ*, & jamais que

je ſçache, *Præfectus Equitum:* de là vient que ceux qui ont écrit des Antiquitez Romaines, ne parlent point de cette charge; la voilà pourtant bien marquée dans notre inſcription, & dans les quatre autres que j'ai indiquées. *Præfectus Equitum* n'étoit point la même choſe que *Præfectus alæ*, qu'on lit dans Suétone; celui-ci n'étoit qu'un Colonel de Cavalerie; le *Præfectus Equitum* ſemble être un Officier Général, le Colonel Général de la Cavalerie. Peut-être n'étoit-ce point une charge ordinaire de la milice Romaine, & qu'elle ne ſe créoit qu'en certaines conjonctures, ou du moins ce n'étoit point une charge perpétuelle. Dans les charges ordinaires de la milice, des inférieures on monte aux ſupérieures, & quand on a quitté les premiéres, on n'y revient point. Le Centurion, le Tribun n'eſt pas deux fois Centurion ou deux fois Tribun, comme on n'eſt point deux fois Capitaine ou deux fois Colonel; mais l'on revenoit à la charge de Préfet de la Cavalerie, & nous avons à ce ſujet une inſcription ſinguliére dans Gruter, pag. CCCXLIX. 4. où il eſt marqué

qu'un Paul Emile avoit été deux fois Préfet de la Cavalerie.

PAVLO AEMILIO
PRIMOPILO BIS
PRAEFECTO EQVIT. &c.

Il falloit donc que cette charge ne se donnât que pour un tems.

V°. IIII VIR ITER. Quatuorvir pour la seconde fois. Un Quatuorvir étoit un homme commis pour quelque administration conjointement avec trois autres, & tous ceux qui étoient préposez au nombre de quatre pour faire ensemble, & avec la même autorité, & le même rang, quelque fonction, s'appelloient *Quatuorvirs*: de là tant de différentes espéces de Quatuorvirs qui se trouvent dans les Auteurs, & sur tous les anciens monumens, car il y en avoit autant qu'il y avoit d'affaires dont on commettoit le soin à quatre personnes ensemble; mais en général on peut en distinguer deux sortes: les uns étoient des Magistrats ordinaires, comme les Consuls l'étoient à Rome, les Décurions dans les colonies &

dans les villes municipales, les Archontes, les Ephores, les Prytanes à Athenes, &c. Les autres n'étoient que des Commiſſaires, des gens chargez de quelque affaire par une commiſſion extraordinaire & paſſagere. Les prémiers ſont appellez ſimplement Quatuorvirs. Quand on parle des autres, on ajoute communément au mot Quatuorvir leur commiſſion ou la fonction, dont ils étoient chargez. Ce n'eſt pas qu'on n'ajoute auſſi quelquefois l'adminiſtration à laquelle ils étoient deſtinez, quand ce ſont des Magiſtrats ordinaires; mais quand on ne l'ajoute pas & qu'on dit ſimplement IIII VIR, c'eſt le Magiſtrat ordinaire du lieu pour lequel l'inſcription a été faite. Notre inſcription nous apprend donc que L. Julius Fronto fut l'un des quatre Magiſtrats, qui gouvernoient Aouſte, & qu'il l'étoit pour la ſeconde fois.

VI°. Mais il y a plus. Ce mot ſignifie encore qu'Aouſte étoit une Préfecture. Car il y avoit dans l'Empire Romain deux ſortes de villes & de bourgs en général; celles du peuple Romain, & celles des Alliez. Les vil-

es & bourgs du peuple Romain ſe di-
iſoient encore en trois eſpéces; les
Colonies, les Municipales, & les
réfectures; les derniéres étoient des
eux habitez non point par des Ci-
oyens Romains qu'on y eût conduits,
nais par des gens du païs, par d'an-
iens habitans, auxquels Rome en-
oyoit tous les ans des Magiſtrats
our les gouverner & pour y rendre
 juſtice, d'où vient que ſouvent ils
ont appellez IIIIVIRI I. D. ou
VR. DIC ou tout au long IVRI
DICVNDO. Ce n'étoient point des
Citoyens amenez de Rome; par là
ne Préfecture differoit d'une Colo-
ie; ſes Magiſtrats n'étoient point ti-
ez de ſes habitans, ni choiſis par les
abitans, mais des Etrangers que Ro-
ne envoyoit, par là elle étoit diſtin-
uée des lieux municipaux.

Les Julius Fronto étoient Romains,
es Magiſtrats d'Aouſte n'étoient donc
as pris de ſes habitans, mais en-
oyez de Rome, & par conſéquent
'étoit une Préfecture.

On me dira peut-être qu'une Pré-
ecture n'étoit point une ville, ou
n lieu particulier, mais un diſtrict,

une contrée, un amas de plusieurs bourgs ou petites villes qui avoient une jurisdiction commune, un tribunal commun, auquel elles repondoient toutes. Mais Pline & Pompeius Festus détruisent cette opinion. Celui-ci, après avoir donné une définition de Préfecture, n'apporte pour exemple que des lieux particuliers des villes & de grandes villes, comme Capouë, Cumes, Casilin, &c. & non point des contrées & des jurisdictions composées de plusieurs bourgs ou petites villes. L'autre, dans son III. Livre ch. 5. faisant le dénombrement, non pas des contrées, mais des villes & des lieux particuliers de la Toscane, y met la Préfecture de Claude à *Forum Clodii* aujourd'hui Oriolo. *Præfectura Claudii foro Claudii*; car cette Préfecture étant à *Forum Claudii*, ce n'est point une contrée, mais un lieu particulier; & dire que la Prefecture de Claude, étoit à *Forum Julii*, c'est dire que la Préfecture de Claude & le *Forum Claudii* étoit la même chose, & par conséquent un lieu particulier, & non pas une contrée qui comprît plusieurs lieux. Ce n'est
 pas

pas que la Préfecture n'eût d'autres lieux sous elle, qui en ressortissoient & qu'on ne donnât peut-être à tous ensemble le nom de Prefecture; mais c'est le chef-lieu, dont les autres ressortissoient, & non pas tous ces lieux ensemble que ces Auteurs nomment Préfecture.

VII°. Nous ne connoissions de Préfectures & de Quatuorvirs qu'en Italie; car Pompeïus Festus qui n'a écrit que depuis Constantin, à ce qu'on croit, dit assez clairement qu'il n'y avoit eu des Préfecture qu'en Italie. *Præfecturæ eæ appellabantur in Italiâ, in quibus & jus dicebatur & nundinæ agebantur*, &c. Parmi un grand nombre d'inscriptions rapportées par Gruter, dans lesquelles il est parlé de Quatuorvirs, qui étoient les Magistrats des Préfectures, on n'en trouve qu'une seule hors de l'Italie à Weissembourg ou Albe-Julie en Transilvanie dans le Palais du Prince, encore ne paroit-il pas si elle a été faite pour ce lieu. Jusqu'ici on ne pouvoit donc assurer qu'il y eût des Préfectures ailleurs qu'en Italie. L'inscription d'Aouste nous détrompe & nous en

fait déja connoître une dans les Gau-
les. Et quant à ce que dit Festus, o
bien cet endroit est un de ceux qu'i
avoit pris de Verrius Flaccus Contem-
porain d'Auguste, sous lequel il s
peut très bien faire qu'on n'eût poin
encore établi de Preféćture au del
des monts ; ou bien il y en avoit
peu, que Pompeïus Festus a pû les igno-
rer ou les negliger : mais cette rareté-
là même doit faire priser le monu-
ment que Mr. Guillet de Leyssin
communique au Public, & qui nou
apprend qu'il y en eut hors de l'Ita-
lie.

VIII°. L'endroit où Pompeïus Fes-
tus parle des Préfectures est corrom-
pu. Il distingue deux sortes de Pré-
fectures, & il dit que les premiére
sont celles, *in quas solebant ire Præfec-
ti quatuor sex virum pro populi suffragi
creati erant in hac oppida, Capuam, Cu-
mas, &c.* il n'y a point de sens. Sca-
liger prétend qu'il faut mettre *in qua
solebant ire Præfecti, qui auctore XV I
virum numero populi suffragio creati*,
ensorte que de, *Qui auctore XV I
virum* on a fait *quatuor sex virum*. Cu-
jas veut qu'on lise, *in quas solebant*

re Præfecti quatuor ex XVI viris qui opuli ſuffragio creati erant.

L'inſcription d'Aouſte peut ſervir vuider le différend, & certainement lle favoriſe Cujas, & ceux qui retienent *quatuor*, puiſqu'elle montre u'en effet les Magiſtrats qu'on enoyoit dans les Préfectures étoient au ombre de quatre, que c'étoient des Quatuorvirs; *Præfecti quatuor*, dit eſtus, *Quatuorviri*, ſelon l'inſcripon. Cet endroit de Feſtus n'eſt pourınt point encore bien net, j'achevei de le corriger quand j'aurai donné outes les inſcriptions d'Aouſte. Ne iiſons point de digreſſion.

IX°. IIIIVIR ITER. Quatuorvir our la ſeconde fois. Ceci qui ſe troue encore en d'autres inſcriptions, ıontre que le Quatuorvirat n'étoit as perpétuel, & s'accorde avec ce ue dit Pompeïus Feſtus, que les Maiſtrats des Préfectures changeoient ous les ans. *Præfecturæ eæ appellabantr .... in quas legibus Præfecti mittentur quot annis, qui jus dicerent.*

X°. VICANI AVGVST. C'eſt-à-dire, *Vicani Auguſtani.* Dans une des ſcriptions ſuivantes qui n'eſt, com-

me on le verra, qu'un reſte fort im
parfait, on lit GVSTANIS, il y avoi
évidemment AVGVSTANIS. Le com
mencement de ce mot mis ici en abre
gé, & la fin qui ſe trouve ſur cette au
tre inſcription rompuë, montre qu
le mot entier eſt *Auguſtanis*, & qu'i
faut lire ici *Vicani Auguſtani*, comm
je fais, & non pas *Auguſtales* qui ſ
trouve en d'autres inſcriptions, mai
qui d'ailleurs ne convient point ici.

XI°. VICANVS eſt un mot rare
qui ne ſe trouve que dans Cicéron
Orat. in Flac. n. 8. *& de Divinat. L.*
n. 132. encore ce dernier endroi
n'eſt-il pas de Ciceron, mais d'En
nius, dont Cicéron rapporte quel
ques vers. On le cite auſſi de Tite Li
ve; je n'ai pu encore l'y trouve
Ainſi l'inſcription d'Aouſte ne lui ſe
ra point inutile; c'eſt un ſecond titr
du droit qu'il a de prétendre à la bon
ne latinité.

XII°. Du reſte en s'aſſurant par là l
droit du Latium, ce mot dégrad
un peu l'Aouſte dont nous parlons
& n'en fait tout au plus qu'un bourg
Vicanus ſignifie un habitant d'u
bourg ou d'un village, un villageoi

ouste, toute Préfecture & toutsiége
le jurisdiction qu'il étoit, n'étoit
lonc pourtant qu'un bourg ou un vil-
age, mais ce devoit être un bourg
u un village considérable; non seu-
ement sa jurisdiction, mais ces dou-
e inscriptions, & le monument qui
y trouvent, ne permettent pas d'en
outer.

Ce qui le rendoit considérable, &
e qui fit apparemment qu'on y mit
ne Préfecture, c'est qu'il étoit sur un
es chemins que les Romains s'étoient
uverts d'Italie dans les Gaules. Car
outre les passages qu'ils avoient dans
es Alpes Cottiennes & dans les ma-
ritimes & qu'ils prenoient pour aller
lans la Gaule Narbonoise, & de là
en Aquitaine & en Espagne, ils
voient une autre route dans les Alpes
Grecques par où ils passoient dans la
Viennoise, les quatre Lionnoises &
out le reste de la Gaule. Ce chemin
conduisoit de la Tarentaise à Echelles,
& delà à Vienne par les lieux qui
qui sont marquez dans l'Itineraire
d'Antonin en cet ordre.

Leminco ou Lemnico.

Labisconem MP. XIV.
Augustum MP. XIV.
Bergusiam MP. XVI.
Viennam MP. XX.

Labisco n'est pas à mon sens le Pont Beauvoisin, comme l'a cru M. Chorier, mais plutôt les Echelles comme Samson le veut; car selon nos cartes, il n'y a qu'environ deux lieuës de Pont Beauvoisin à Aouste, ce qui ne feroit que VI mille, au lieu que selon la carte que M. de Lisle a dressée pour les Mémoires de M. le Président de Valbonnais, il y a d'Aouste à Echelles un peu plus de quatre lieuës & demie, ce qui fait au juste les XIIII mille de l'Itineraire d'Antonin.

Pour *Augustum*, c'est indubitablement l'Aouste, dont nous parlons, auprès de S. Genis; & *Bergusia* ou *Bergusium*, c'est Bourgoin que le peuple, dit M Chorier, appelle Bergun, d'un nom qui a plus de rapport à l'ancien *Bergusium*. D'Aouste à Vienne il y a XXXVI. M. P. ce qui fait douze lieuës, & c'est en effet la distance de

es deux lieux sur nos cartes les plus xactes.

XIII°. On s'est trompé jusqu'ici sur e nom qu'Aouste a porté dans l'Aniquité, & d'où s'est formé son nom noderne. Je montrerai bientôt que e n'est point *Augusta*, comme on le roit.

XIV°. AVGVSTANIS. Le mot l'*Augusta*, dont l'on croit que s'est fait celui d'Aouste, a fait juger à M. Chorier, L. IV. n. 8. p. 171 & 198. que Aouste étoit une colonie Romaine, & que c'est Auguste qui l'avoit mise sur le chemin des Alpes Grécques pour favoriser les Romains & faciliter leurs passages par les montagnes. Il est certain qu'il y avoit des Préfectures qui étoient en même tems ou Municipales ou même Colonies; mais si les Colonies d'Auguste portent le nom de ce Prince, il ne s'ensuit pas que tout ce qui porte son nom soit Colonie; les villes municipales & les Préfectures simples le pouvoient porter, & le porterent en effet aussi bien que les Colonies. Ainsi l'on trouve sur ses médailles, MVN AVGVSTA BILBILIS, c'est-à-dire, *Municipium*

Augusta Bilbilis, & de même M V. C. I. *Municipium Calaguris Julia.* Ainsi le nom seul d'*Augusta* ou de *Julia* n'est point une preuve de Colonie. Je conviens pourtant que si Aouste s'étoit appellée *Augusta*, il y auroit plus de raison d'assurer qu'il fut Colonie. *Augusta* dans les noms de lieu étant toûjours adjectif, on ne pourroit lui supposer pour substantif que *Colonia* ou *urbs* ville, ou *Laus*, comme à quelques autres; ce n'étoit point *urbs* qu'il faut sousentendre, puisque ses habitans ne s'appellent que *Vicani*; il faudroit donc que ce fût *Colonia*, une Colonie, ou *Laus* nom de quelques Colonies; mais dans l'Itineraire d'Antonin qui est le seul monument ancien où nous trouvions son nom, il y a *Augustum* & non pas *Augustam*. Je sçai que l'*a* a pu aisement se changer en *u*; que la négligence des Copistes a souvent donné lieu à cette faute, & que nous en avons bien des exemples: mais après tout il y a *Augustum*. Que les Copistes ayent souvent changé un *a* en *u*, s'ensuit-il qu'ils l'ayent toujours fait, & que sans autres preuves, il faille changer dans les Manuscrits

tous les *u* en *a*? Toutes les éditions que j'ai vûës de l'Itinéraire ont *Augustum*. Jerôme Surita qui a donné un volume de corrections de cet Itinéraire, & de variantes tirées des manuscrits, ne change rien à *Augustum*, & ne rapporte aucune différence des manuscrits sur ce mot. Josias Simler qui a fait des Scholies sur le même ouvrage, n'y change rien non plus. J'ai devant les yeux un éxemplaire de cet Itinéraire sur lequel le P. Sirmond a fait de sa main beaucoup de corrections différentes de celles de Surita & de Simler; il ne touche pas plus qu'eux à *Augustum*, quoiqu'il ait changé d'autres mots dans l'article même où celui-ci se trouve. Sur quoi fondé changeroit-on donc ce mot en féminin? Mais s'il n'est point féminin, on ne peut dire que ce lieu fût Colonie, il se seroit appellé *Augusta Colonia*. Enfin si c'eût été une Colonie, ses habitans qui eussent été des Citoyens Romains sortis de Rome, ou tirez des armées Romaines pour la former, ne se donneroient-ils que le titre de *Vicani*?

Mais à quoi donc rapporter cet

Augustum? Dira-t-on *Municipium Augustum*, comme M. Vaillant lit *Municipium Italicense* sur une médaille d'Auguste qui porte au revers MVN ITAL. &c. ou comme une médaille de Tibere, MVN IVL VTICEN. & dans le champ DD. PP. c'est-à-dire, *municipii Julii Uticensis decuriones posuere*; & dans Vespasien, MVNIC. STOBENS. c'est-à-dire, *municipium Stobense*, ou *Stobensium*. Dans Antonin Pie, dans Luce Vere, & dans Commode, AEL MVNICIP. COEL; dans Macrin, dans Aléxandre Severe, dans Julius Maximus, dans Philippe, COIL. dans Caracale, dans Eliogabale, dans Gordien, AEL MVNICIP. COIL ANT. c'est-à-dire *Aelium municipium, Coelitanum*, ou *Coellytanum*, *Antoninianum*, ou selon le P. Hardouin, *Aelium municipium Consuaranorum Eliberis* ou *Iliberis Antoniniana*. Et dans Gruter, p. CLI. 3. SVESSANIS MVNICIPIBVS, & p. CLXXIV. 2. MVNICIPIBVS RHEGINIS & p. CCCLXI. I. MVNICIPES MVNICIPII AELII HADRIANI AVG. CIVILITANI & p. CCCCXLI 7. MVNICIPIBVS NEPESINIS Mais non, Aouste n'étoit point un lieu municipal; ses habitans ne

s'appelleroient point *Vicani Augustani*, mais *municipes Augustani* comme ceux dont je viens de rapporter les médailles, & les inscriptions: c'étoit un simple bourg qui s'appelloit *vicus Augustus*, comme ses habitans s'appellent *Vicani Augustani*. Car de même que le lieu dont les habitans s'appellent *municipes Suessani, municipes Rhegini*, *municipes Coelitani*, &c. se nomme *municipium Suessanum*, *Rheginum*, *Coelitanum*, &c. de même aussi des gens qui ne se nomment que *Vicani Augustani*, doivent être habitans d'un lieu dont le nom soit *vicus Augustus*.

Mais comme les Colonies, qui portent le nom de quelque Prince omettent souvent le mot *Colonia*, & ne mettent sur leurs medailles & dans leurs inscriptions que le nom du Prince & que l'on trouve par exemple indifferemment C. C. A. c'est-à-dire, *Colonia Cæsarea Augusta*. Vaillant, *Num Colon. p.* 21. 22. & C. A. Vaillant *ibid. p.* 20. & CAES. AVGVS. Vaillant *ib. p.* 28, 29. ou CAESAR AVGVSTA, ou tout au long CAESAREA AVGVSTA. Vaillant *ibid. p.* 23. 24. 30. &c. sans *Colonia*. De mê-

me on diſoit *Auguſtus* ſans *vicus*; c'eſt ce qu'a fait l'Auteur de l'Itinéraire qui met *Auguſtum* pour *vicum Auguſtum*. Ce n'eſt pas après tout qu'Aouſte n'ait pû être dans la ſuite une Colonie, comme nous le verrons en parlant d'une des autres inſcriptions qui s'y trouvent; mais elle ne l'étoit pas ſous Auguſte, comme M. Chorier le dit, ni au tems que cette prémiére inſcription fut faite; Auguſte n'en fit qu'une Préfecture & non point une Colonie.

XV°. Puiſque Aouſte n'étoit alors ni Colonie ni Municipale, mais ſimplement une Préfecture, il y auroit encore une chôſe à ſçavoir, je veux dire, de quel genre de Préfecture elle étoit. Car Feſtus nous dit qu'il y en avoit deux. L'un de celles dont le peuple Romain nommoit lui-même les Quatuorvirs, & l'autre de celles dont les Magiſtrats étoient à la nomination du Préteur de Rome. *Præfecturæ ea appellabantur in quibus & jus dicebatur & nundinæ agebantur, in quas legibus Præfecti mittebantur quot annis, qui jus dicerent; quarum genera fuerunt duo, alterum in quas ſolebant ire Præfecti quatuor ſex virum pro populi*

uffragio creati erant in hæc oppida, Capuam, Cumas, Casilium, Vultiranum, Liternum, Puteolos, Acerras, Suessulam, Atellam, Calatiam. Alterum in quas ibant quos Prætor Urbanus, quot annis in quæque loca miserat legibus, ut undos, formias, Cære, Venafrum, Allisa, Privernum, Anagniam, Frusionem, Reate, Saturniam, Nursiam, Arpinum aliaque complura. Mais notre inscription ne nous donne aucune lumiere sur cela. Elle nous en fournit assez d'autres pour nous la faire estimer. Qui eût cru que quatre mots gravez sur la pierre pussent apprendre ou eclaircir tant de choses, & des antiquitez Romaines en général, & touchant celles d'Aouste en particulier, dont nos Auteurs ne disent presque rien; mais qui graces aux soins du Magistrat qui nous envoye cette inscription, seront maintenant un peu plus connuës? Que ceux qui méprisent ou qui negligent les monumens de l'antiquité apprennent de là ce qu'on en peut tirer.

On donnera les autres inscription dans les mois suivans.

ARTICLE VI.

ETYMOLOGIE DU MOT Boanerges,

Par le P. ***

QUelque étude que l'on ait faite de la langue Hebraïque depuis trois cent ans, tant parmi les Catholiques, que parmi les Protestans, on n'a encore pû trouver la vraie etymologie ou l'origine du mot *Boanerges* qui est dans l'Evangile de saint Marc, chapitre troisiéme, verset 17. L'Evangeliste dit, que Notre Seigneur établit douze Apôtres; & que de ce nombre furent *Jacques fils de Zebedée, & Jean frere de Jacques, qu'il nomma Boanerges, c'est-à-dire, enfans du tonnerre: Et imposuit eis nomina, Boanerges, quod est, Filii tonitrui.* Le Grec a Βοανεργὲς, Βοανηργὲς, & Βοανεργὴς; car les manuscrits ont toutes les trois differentes manieres, dont on peut écrire les deux dernieres syllabes. On est encore à découvrir, comment *Boanerges* peut signifier *Enfans du tonnerre* en Hebreu. Cette recherche ne doit pas passer

pour une minutie Grammaticale de peu d'importance, puisqu'il s'agit de justifier S. Marc, & de faire voir l'exactitude de nos Ecrivains sacrez, jusques dans les moindres choses.

Drusius a crû, que la premiere partie de ce mot, sçavoir *Boan*, est pour *bane*: & *bane* pour *bene*, qui est le pluriel de *ben* en regime, & qui signifie *enfans* ou *fils*. Il ajoute, que pour *Benerges* on a dit autrefois *Banerges*. Origene a pû lui faire naître cette pensée: parce qu'au premier chapitre de son Commentaire, sur la Genese, il écrit *Banerges*. Drusius conjecture ensuite, que quelque Dialecte Syriaque a prononcé *bon* pour *ban*, & qu'enfin de *bon* & de *ban* s'est formé *boan*. Il n'en donne point d'exemple pour preuve. D'autres croyent, ce qui revient presque au même, qu'au lieu de lire בני, *bene*, on peut lire *bone*, en changeant le *scheva*, c'est-à-dire, le premier *e*, qui est un *e* muet ou féminin, dont la prononciation est sourde, en un *o*. Mais il faudroit encore appuyer cette licence par quelque exemple qu'il est presque certain qu'on ne trouvera jamais. Et quand cet usage seroit

aussi sûr, qu'il est douteux, *Boan* seroit toûjours très-different de *bone*. Outre que *bene* même ne conviendroit pas bien ici, parceque *Boanerges* n'est point un pluriel ; c'est un singulier, qui convient à chacun des deux freres, Jacques & Jean, comme je le ferai voir dans la suite. Ce n'est point Hesychius, comme Drusius l'a cru ; c'est Suidas, qui a inseré dans son Lexicon, Βοανεργεῖς. Mais Suidas s'est trop avancé ; & il est contredit par tous les manuscrits que nous avons du Grec.

Grotius dérive l'autre partie du mot *Boanerges*, de רעש, *moveri*, *tremere*, comme le nom substantif, qui en est dérivé, au troisiéme livre des Rois, chapitre XIX, 11. signifie, *commotio*, tremblement de terre : *Non in commotione Dominus* : & dans Job, chapitre XLI, 20. il est mis pour marquer l'agitation d'une picque ; *vibratio hastæ*. Mais rien de tout cela n'a rapport au tonnerre, ni pour le bruit, ni pour le feu. Il ajoute, que Notre Seigneur en donnant ce surnom à ces deux disciples, avoit en vûë la Prophetie d'Aggée, au chapitre II, 7. où Dieu

it : *Adhuc ego commovebo*, ou *com-*
ovens מרעיש , *cælum & terram.*
lais il n'y a encore rien dans ce paſ-
ge qui reſſente le tonnerre. Il y a
lus : c'eſt que la lettre gutturale ע ne
exprime jamais pur le *g* latin, quand
 g eſt ſuivi d'un *e* ou d'un *i* : mais
niquement, quand il eſt devant les
oyelles, *a*, *o*, & *u* : comme dans
aza, *Phegor*, *Gomor*, *Gomortha*,
aguël, רעואל, & ſemblables noms.
inſi la conjecture de Grotius eſt fauſ-
 ; tant parce que le verbe qu'il em-
oye, eſt impropre ; que parce qu'il
 lit mal.

Janſenius de Gand, au trente-neu-
éme chapitre de ſa Concorde, dit
ue c'eſt du Syriaque : parce qu'en
lebreu on diroit, ſelon lui, בני-רגש
ne reghesch : au lieu qu'en Syriaque,
ont Notre Seigneur, dit-il, s'eſt ſer-
i, on dit *Benyareghesch*. Mais il n'eſt
as certain, que ce qu'on appelle le
yriaque aujourd'hui, & qu'on lit
ans les Bibles & ailleurs, ſoit la
ngue que Notre Seigneur a parlé.
Quoi qu'il en ſoit, רגש *ragaſch* eſt un
erbe qui ne convient point au tonner-
e. Il ſignifie tout au plus le fremiſſe-

ment d'une multitude tumultueuse, qui est d'accord, comme au second Pseaume : *Quare fremuerunt gentes* : רגשו-גוים. Et le substantif רגש *reghesch* ne signifie que concorde, accord, union : comme au Pseaume LIV, 15. *In domo Dei ambulavimus cum consensu.* L'Hebreu a la même racine avec la préposition ברגש *beraghesch.* Il est vrai que Pagnin traduit, *in strepitu.* Mais la Vulgate étant une espece de Dictionnaire de l'Hebreu de la Bible, plus ancien de plusieurs siecles, que celui du plus ancien Rabbin que nous ayons, elle merite la preference par cet avantage, fût-il seul. Et quoi qu'il en soit, dans cet *ambulavimus in strepitu*, même il n'y a nulle idée de tonnerre, non plus que dans *cum consensu.* Jansenius de Gand, après avoir dit, qu'en Syriaque on diroit, *Benya reghesch*, conclut que le Grec dans Βοανεργὲς, est aussi corrompu que le Latin, & que c'est une double transposition pour *Bonareges.* Il avouë outre cela que ce mot ainsi reformé ne signifie pas proprement Enfans du tonnerre : mais Enfans de bruit & de tumulte. Ce n'est pas là justifier le Texte sacré.

Saint Jerôme, ſur le premier chapitre de Daniel, dit que *Boanerges* eſt une faute : qu'il faut plutôt lire, בני-רעב, *Benereem. Filii Zebedæi*, dit-il, *appellati ſunt filii tonitrui : quod non, ut plerique putant, Boanerges ; ſed emendatiùs legitur, Benereem.* Et Druſius dit la même choſe. Mais Janſenius de Gand ſoutient, qu'il n'eſt pas croyable, que ce mot ait pû être tellement défiguré, ou corrompu, ſurtout dans les Evangiles : parce que c'eſt un livre que tous les fidelles conſervoient avec ſoin dans toute la chrétienté ; & que par cette ſeule raiſon il n'étoit pas poſſible d'alterer en rien, ſans qu'on s'en apperçût. Maldonat dit de plus, que c'eſt *Benerabam*, qu'il faudroit écrire & lire, & non pas *Benereem*, comme a cru ſaint Jerôme, pour ſignifier Enfans du tonnerre.

Voici ce qui me vint dans l'eſprit ſur ce mot il y a quelques années, faiſant mon Commentaire ſur cet Evangile. *Boanerges*, n'eſt point Syriaque : c'eſt un mot composé de trois racines Hebraïques : *Boan-erg-es*. De *boan* pour *ben*, *filius* : de הרג, *arag* : mais que l'on peut prononcer *erg* : &

qui ſignifie, *occidere, interficere*: & de אש, *es*, qui ſignifie *ignis*. Ainſi. *Boanerges*, c'eſt *Filius interficientis ignis*: ou, *interficientis igne*: Enfant du feu qui tuë: ou, Enfant de ce qui tuë par le feu. *Boan*, eſt mis pour *ben*, dans le patois, c'eſt-à-dire, dans la langue du menu peuple de la Galilée, où Jeſus-Chriſt avoit vécu plus long-tems, d'où il avoit pris ſes diſciples, & où il étoit, quand il dit ce mot-là. Dans cette province de la Judée, le peuple inſeroit des *o* à certains mots. La preuve que j'en ai, c'eſt qu'en Galilée on diſoit *Eloi*: au lieu que ſelon le pur Hebreu litteral, on diſoit *Eli*; à Jeruſalem. Ainſi ſaint Marc, qui a écrit *Boanerges*, a auſſi *Eloi*; & ſaint Matthieu, *Eli*. Et marie Magdeleine, qui étoit Galiléenne, dit *Rabboni*, pour *Rabbi*. Ces deux exemples étant de la même eſpece, doivent paſſer pour une preuve ſuffiſante, que *boan* s'eſt dit pour *ben*. Enſuite *erg* vient de הרג: en mettant un *tſere*, ou deux points, qui valent un *e* long ſous la premiere conſone: & un *ſcheva*, c'eſt-à-dire, un *e* muet ſous la ſeconde. Enfin אש, avec un *tſere*,

ou un *e* long ſous la premiere lettre, fait *es*, & ſignifie, le *feu*.

Ainſi *Boanerges*, c'eſt Enfant du feu qui tuë : qui eſt une circonlocution fort ingenieuſe, qui exprime naturellement le ſimple mot de tonnerre: Enfant du tonnerre, eſt celui qui reſſemble au tonnerre. Car le tonnerre, quand il gronde, il ne menace de rien moins, que de tuer les hommes par ſon feu. Ce n'eſt pas pour ſon bruit, qu'on le craint : il auroit beau tonner, on ne s'en étonneroit gueres, ſi l'on ne ſçavoit que ſon feu tuë ceux ſur qui il tombe. C'eſt donc être Enfant du tonnerre, c'eſt tenir de ſon feu, que d'avoir un zele trop ardent, qui porte à ſouhaiter, que le feu de la vengeance divine conſume les ennemis de Dieu & de Jeſus-Chriſt. C'eſt ce que firent ces deux Diſciples, ainſi que ſaint Luc le rapporte, au neuviéme chapitre de ſon Evangile, verſet 52. Les diſciples du Sauveur, dit-il, *partirent, & ils entrerent dans une ville des Samaritains, pour lui préparer tout. Mais on ne le reçût pas, parce qu'il paroiſſoit qu'il alloit à Jeruſalem. Ce que ſes diſciples Jacques & Jean ayant vû, ils lui*

dirent. Seigneur, Voulez-vous que nous disions que le feu descende du Ciel, & qu'il les consume? Mais se retournant, il les reprit: Vous ne sçavez pas, dit-il, quel est l'esprit de celui à qui vous êtes: ou quel est l'esprit de votre maître; ou, à quelle école vous êtes. *Le Fils de l'Homme n'est pas venu pour perdre les Hommes, mais pour les sauver.*

Que ce fût à cette occasion que Notre Seigneur appella ces deux disciciples Enfant du tonnerre, ou six mois auparavant, lorsqu'il les mit au nombre de ses douze Apôtres, peu importe. Il connoissoit dèslors leur naturel ardent, & prévoyoit qu'ils en donneroient cette marque. Ainsi donna-t'il à Simon le nom de Pierre, dix-huit mois auparavant que cet Apôtre fit cette confession de foi, qui lui attira à demeure le glorieux nom de Pierre, par la raison que Notre Seigneur en apporta pour alors; lui disant: *Vous êtes Pierre, & sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise.*

Dire avec Grotius, & d'autres, que ce mot, Enfant du tonnerre, est un hebraïsme, qui signifie, *tonnans*, pour

marquer qu'ils firent grand bruit par la Predication de l'Evangile, parce que saint Jacques mourut en effet pour la foi, & que saint Jean vécut long-tems pour rendre témoignage à la verité : c'est dire de grands mots, mais qui ne signifient rien. Car dans la mort avancée de saint Jacques, parce qu'il prêchoit Jesus-Christ ; ou dans la longue vie de S. Jean, qu'il eut pour rendre témoignage à la verité, qu'y a-t'il, qui ressemble au tonnerre ? Mais dans l'occasion que saint Luc rapporte, il est visible, qu'ils parurent tous deux ressembler au tonnerre ; voulant comme le tonnerre, tuer par le feu du Ciel les hommes sur qui ce feu tomberoit. Ainsi chacun d'eux étoit vraiment un *Boanerges*, un Enfant du tonnerre,

Je dis, un *Boanerges*, parce que ce mot n'est pas un pluriel : ce n'est pas un terme collectif : il est au singulier. Car saint Marc ne dit pas, *imposuit eis nomen Boanerges*; mais, *nomina*; pour donner à entendre, que chacun d'eux avoit ce nom-là, c'est-à-dire, surnom : Jacques Boanerges, & Jean

Boanerges. Ainſi tous ceux qui pour trouver l'origine de ce mot, ne l'ont partagé qu'en deux racines, *bene* & *regeſch*, ſe ſont mépris, dans le préjugé qu'ils avoient que *Boanerges* étoit un pluriel : car c'eſt ce qui les a determinez à prendre pour la premiere partie du mot entier, le mot *bene*, qui ſignifie *filii* au pluriel.

ARTICLE VII.

NICOLAI PETRI SIBBERN Regii ad arcem Gluckstadiensem Concionatoris Aulici Bibliotheca Historica Dano-Norvegica, sive, de Scriptoribus rerum Dano-Norvegicarum Commentarius Historico-litterarius. Hamburgi, & Lipsiæ, impensis Christiani Liebezeit 1716. C'est-à-dire *Bibliothéque Historique Danoise & Norvégienne, ou, Commentaire Historique & Litteraire des Auteurs qui ont écrit sur l'Histoire Danoise & Norvégienne par Nicolas Pierre Sibbern Prédicateur du Roi dans la forteresse de Gluckstad. A* Hambourg & à Leipsic au dépens de Christien Liebezeit 1716, *in* 8°. *pp.* 454.

PLusieurs Auteurs avoient deja formé autrefois sur l'Histoire Danoise & Norvegienne le même projet que Mr Sibbern vient d'exécuter : mais les ouvrages des uns se sont perdus dans la suite des tems ; les autres, ou prévenus par la mort, ou détournez par

d'autres occupations, n'ont pas achevé ce qu'ils avoient commencé. Le prémier qu'on ſçache qui ait travaillé ſur cette matiére, eſt André Voſſius Evêque de Berg en Norvege. Mais ſon ouvrage n'eſt connu que par ce qu'en rapporte Claude Lyſchander, Hiſtoriographe de Chriſtiern IV. Roi de Dannemarck, qui le cite ſous le titre de *Catalogue des Ecrivains qui ont fait mention des affaires de Dannemarck.* L'Ouvrage du même Claude Lyſchander que nous venons de citer, eſt demeuré enſeveli chez quelques Sçavans, & ne ſeroit gueres plus connu que le prémier, ſans la mention honorable qu'en fait M. Moller dans ſes Remarques ſur le Livre de Bartholin touchant les ouvrages des Auteurs Danois. M. Hector Gottfriedt Maſius, Théologien de l'Univerſité de Coppenhague & Predicateur du Roi de Dannemarck, avoit promis un Traité des *Hiſtoriens de Dannemarck & de Norvege*, & un autre *des Bibliothéques publiques ou particuliéres qui ſont dans le Dannemarck.* Mais il eſt mort avant que d'avoir executé ſon deſſein.

On attend de Monſieur Othon Sperlinguis un ouvrage bien plus

étendu & bien plus complet sur cette matiére, & qu'il promet sous le titre de *Catalogue des Historiens de Dannemarck & de Suéde*, qui doit être divisé en XV sections; mais comme l'Auteur est Octogenaire & d'ailleurs d'une santé fort foible, on n'ose se flatter qu'il puisse être en état de publier son Livre. M. Jean Moller dans la Preface du Livre que nous avons cité ci-dessus, & dans son Introduction à la Notice de la Chersonése Cimbrique, parle des Ecrivains de l'Histoire Danoise, & dit des choses très-sçavantes & très-recherchées, d'où M. Sibbern reconnoît qu'il a tiré de grandes lumiéres. Pour les autres qui ont écrit sur la même matiére, ce qu'ils en disent, est si peu de chose, ou roule sur des points si communs, que cela ne mérite pas qu'on en fasse une mention particuliére.

Ç'a donc été dans la vûë de suppléer à ce qui manquoit en cela à l'histoire du Dannemarck & de la Norvege, que M. Sibbern a entrepris l'Ouvrage dont nous allons donner l'extrait. Ce que nous ferons de la maniére que cela se peut faire à l'égard de ces sortes d'ou-

vrages, qu'on ne peut regarder que comme des Catalogues raiſonnez & critiques, c'eſt-à-dire, en marquant l'ordre qu'il ſuit, & en mettant le Lecteur en état de trouver dans l'ouvrage même les choſes dont il voudra s'inſtruire plus particulierement.

Tout l'ouvrage contient douze Chapitres qui ſont chacun partagez en différentes ſections, & ces ſections diſtinguées par articles ou paragraphes.

M. Sibbern touche d'abord, comme en paſſant, quelque choſe de certains anciens monumens, qu'on peut regarder comme les prémiers fondemens de l'Hiſtoire ſeptentrionale; tels ſont de grandes maſſes de pierre élevées en mémoire de quelque grand évenement; des Butes ou Elevations formées par les monceaux de terre qu'on avoit jettez ſur les cendres des corps morts, & qui vinrent dans la ſuite de petites collines auxquelles on donna les noms de ceux dont les cendres y avoient été enſevelies, noms qui de ces collines s'étendirent dans la ſuite ſur des contrées entiéres. La troiſiéme eſpece de monumens con-

ſiſte dans les boucliers qui étoient peints ou gravez ſur les murailles des Châteaux, & où étoient répréſentez les principaux exploits de ceux à qui ces boucliers avoient appartenu; les Epitaphes enfin fourniſſent la quatriéme eſpece de cette ſorte de monumens; & comme on y trouve les tîtres, & les belles actions de ceux pour qui ils ont été faits, ils ont paru d'un ſi grand ſecours pour l'Hiſtoire, que pluſieurs Auteurs ont employé leurs ſoins & leurs travaux à les recueïllir. Ces Epitaphes ſe ſont d'autant mieux conſervez, qu'ils étoient écrits avec une ſorte d'encre composée de poix, de ſang de veau marin & autres drogues qui la rendoient ineffaçable.

De ces monumens obſcurs, M. Sibbern paſſe à la Poëſie, qu'il regarde comme la ſource de l'Hiſtoire ſeptentrionale: ſur quoi il remarque que dans ces premiers tems, les Poëtes qu'on nommoit Scaldes dans le ſeptentrion, y étoient dans une extrême conſideration: n'étoit pas Poëte en ce païs-là qui vouloit; la Poëſie étoit moins alors une profeſſion ouverte à tout le monde, qu'un emploi de diſ-

tinction pour lequel on choisissoit ceux qui avoient le plus d'esprit, le plus d'éloquence & le plus de probité. Ces Poëtes étoient très-versez soit dans le gouvernement civil, soit dans les affaires de la guerre; les plus grands Rois en faisoient leurs Conseillers & leurs Ministres.

Ils leur confioient les affaires les plus importantes & les plus delicates, & ne faisoient ni guerre ni traitez que sur leurs avis : leurs talens n'étoient pas bornez au cabinet, ils étoient encore gens de main, & servoient doublement à la guerre, en ce que non seulement ils combattoient eux-mêmes, mais animoient encore les autres au combat par leurs vers, ce qui leur étoient d'autant plus facile, qu'ils avoient le talent de faire des vers sur le champ, & sur quelque sujet qu'on leur proposât. Comme les Islandois l'emportoient de beaucoup sur les autres en ce genre, aussi étoit-ce chez eux que les Rois de Dannemarck, de Norvege & de Suéde se fournissoient le plus ordinairement de Poëtes, pour en faire leurs prin-

cipaux Conſeillers & leurs Miniſtres.

Qu'il étoit avantageux pour lors de ſçavoir faire des vers, quand d'ailleurs on avoit du genie pour les affaires, du cœur & de l'experience, & quelle fortune n'auroit pas fait Corneille, s'il fût né & qu'il eût été élevé dans le Septentrion durant ce tems-là ?

M. Sibbern joint à cet éloge une longue liſte des Poëtes ou Scaldes les plus diſtinguez du ſeptentrion en ſuivant l'ordre des tems, & en les rangeant ſous les Rois durant le regne deſquels ils ont fleuri ; d'où il paſſe aux prinpaux Auteurs qui ont écrit l'Hiſtoire de Dannemarck priſe dans le ſiſtéme vulgaire.

Pour entendre ce qu'on veut dire ici par ce terme de ſiſtéme vulgaire, il faut remarquer qu'il y a trois ſiſtémes differens ſur l'Hiſtoire Danoiſe. Le premier eſt celui où l'on ſuppoſe Dan ou Danus I comme le fondateur de la nation, & du Royaume, au delà duquel on ne remonte point. Le ſecond ſiſtéme prend les choſes de bien plus haut & remonte preſque à l'Arche de Noé. On y ſuppoſe que Gomer II

arriere petit-fils de Japhet fils de Noé passa par mer d'Asie en Europe; & qu'ensuite ayant traversé la Scythie, il vint s'établir dans le Dannemarck; ce sisteme s'appelle Gothlandic.

Le troisiéme tient le milieu entre les deux autres; car sans remonter aussi loin que le second, il fait le Royaume de Dannemarck bien plus ancien que le premier, & marque pour l'Epoque de son origine la transmigration d'Odin qui peu après l'expedition des Cimbres contre les Romains, & peu de tems avant la Naissance de J.C. passa d'Asie dans l'Holsace, le Dannemarck & la Suéde. Ce sistéme est celui qu'on appelle Islandic, parcequ'il est fondé sur les anciens monumens des Islandois.

Le plus ancien des Historiens, selon l'hypothese vulgaire, à été Jornandes Evêque des Goths qui vivoit l'an de N.S. 550. Il fut suivi d'Isidore de Séville en 630. L'Histoire de ces premiers tems étoit encore fort embroüillée; & quoiqu'Adam de Breme qui vint long-tems après en 1072, eût composé son Histoire en grande partie sur des memoires que lui

avoit fournis Suenon & les gens du païs, cependant on ne peut pas faire grand fond sur les faits qu'il rapporte, comme l'ont prouvé Torfœus dans sa suite des Rois de Dannemarck, & Arngrinus dans son *Specimen Islandiæ.*

Ainsi l'on doit regarder comme les premiers Historiens qui meritent créance sur l'Histoire de Dannemarck, Suenon fils d'Aggon, & Saxon le Grammairien, tous deux choisis par Absalon le principal Pontife de Dannemarck sous le Regne de Valdemer I, tous deux Religieux & d'une naissance illustre, mais inégaux du côté de l'éloquence. Aussi Suenon qui cedoit en cela à son collegue, ne fut chargé que d'une espece de plan abregé, qui ne comprît que les principaux faits, au lieu que Saxon le Grammairien fut chargé d'écrire en détail toute l'Histoire de la nation : les fondemens sur lesquels il appuye son histoire, sont de quatre sortes, 1°. les Poësies en langue du païs, publiées par les anciens Danois ; 2°, les inscriptions trouvées sur des marbres ou des pierres ; 3°, les Monumens Historiques des

Islandois ; 4°, les Memoires & Relations de l'Archevêque Absalon.

Saxon le Grammairien commence son histoire par Dan & Angul fils de Humblus, qu'il regarde comme les premiers fondateurs de la nation qu'ils gouvernerent sans titre de Rois ; continuant ensuite par la posterité de Dan, il conduit son histoire jusqu'au Regne de Canut VI, qui fut le 75^e Roi de Dannemarck, & regnoit dans le XII siécle.

Depuis ces deux premiers Historiens Suenon & Saxon le Grammairien, l'Histoire Danoise ne fit pas de grands progrès. L'Auteur cite seulement ici les ouvrages de quelques Historiens qui en toucherent quelques morceaux particuliers : tels sont un *Traité abregé de la Succession des Rois de Dannemarck* par un Auteur inconnu ; la *Genealogie des Rois de Dannemarck* depuis Dan jusqu'à Christophe I fils de Valdemer I ; *la compilation de Menved*, non que cette compilation fût de Erick surnommé Menved Roi de Dannemarck qui mourut l'an de N. S. 1319 ; mais elle fut intitulée ainsi comme ayant été faite par ses

ordres ſur les memoires qu'on avoit tirez de toutes les archives & monumens du Royaume, comme le rapporte Claude Lyſchandre. Erick de Pomeranie qui regna un ſiécle aprés Erick de Menved, eut le même zele pour l'Hiſtoire de ſa nation, au rapport du même Lyſchandre qu'on vient de citer. C'eſt apparemment l'ouvrage qui nous reſte ſous le titre de *Narré Hiſtorique* d'Erick de Pomeranie Roi de Dannemarck, concernant l'origine des Danois, les Rois qui ont regné en Dannemarck, & ce qu'ils ont fait.

Le Celebre Vormius rapporte au même ſiecle d'Erick de Pomeranie un autre ouvrage qui contient *deux ſuites des Rois de Dannemarck avec une deſcription des limites qui ſeparent le Dannemarck de la Suéde*, le tout tiré d'un vieux manuſcrit en parchemin des loix Sianiques, & écrit en lettres Rhuniques. La premiére ſuite des Rois commence à Dan I, & finit à Erick Menved. Au reſte l'Auteur n'entre point dans le detail de l'Hiſtoire des Rois de Dannemarck, & ſe contente de rapporter leurs noms & les maria-

ges qu'ils ont contractez. L'autre ſuite des Rois prend depuis Hadingue juſques à Erick fils d'Erick Menved. Cet Auteur convient aſſez pour les faits avec Erick de Pomeranie, ou la compilation qui porte ſon nom, quoiqu'ils ne conviennent pas toujours ſur le nombre & les noms des Rois de Dannemarck.

On rapporte encore vers le même tems la Chronique Danoiſe de Frere Nigel, ou Nicolas Soran, comprenant la vie & les guerres de tous les Rois de Dannemarck depuis Dan juſqu'à Chriſtiern I. Cette Chronique fut trouvée traduite en vers Saxons après la deroute des Danois proche Hemmingſtede en Dithmarſie. On croit que cette Hiſtoire eſt la même que celle que Petrus Reſenius attribuë à un Moine anonyme du monaſtere de Soran, écrite en vers Danois ſous le Regne de Jean fils de Dan, & qui commençant à Dan I. finit à Chriſtiern I. On confond encore cette Chronique avec quelques autres qui y ont beaucoup de rapport.

Mais pour paſſer de ces obſcuritez à des choſes plus claires, & de ces

Auteurs incertains à des Auteurs plus connus, nous citerons d'abord Albert Krantzius Docteur en Theologie & en Droit Canon, & Doyen de l'Eglise de Hambourg qui mourut dans le 16[e] siécle; & qui outre l'Histoire Ecclesiastique de la Basse Saxe qu'il a faite en douze livres, a écrit encore l'origine de la nation Saxone, & son Histoire jusqu'au commencement du 16 siécle en treize livres; de plus un ouvrage intitulé *la Vandalie*, où en 14 livres il decrit l'origine, les campagnes, les excursions & les exploits des Vandales jusqu'au même siécle: il a de plus conduit jusqu'au même tems une Chronique des Rois du septentrion, c'est-à-dire, de Dannemarck, de Norvege & de Suéde. Ceux de Dannemarck contiennent 9 livres, & les deux autres chacun 6.

Il ne faut point oublier ici une suite des Rois de Dannemarck avec des notes sur les choses les plus memorables arrivées en Dannemarck ou dans les païs adjacens, & rapportées à leurs tems, par Magnus Mathias Lecteur en Theologie & Chanoine de Lunden.

Decembre 1719.

On peut joindre encore ici une Histoire succinte & abregée des Rois de Dannemarck par un Auteur inconnu, & conduite depuis Dan I jusqu'à Christien IV par Erpold Lindenbrach, & imprimée par le même à Leide *in* 4°. l'an 1595.

Dans la suite les Rois de la Maison d'Oldenbourg eurent une attention particuliére à faire choix d'habiles gens pour les charger d'écrire l'Histoire ou de la nation en general, ou de quelques Rois en particulier. On trouve le Catalogue de ces Historiens dans les Dedicaces que Claude Lyschandre & Jean Isaac Pontan ont faites de leurs ouvrages historiques. Le premier qui fut chargé de cet emploi, fut Jean Suaningius le Vieux que Christiern III choisit pour Historiographe de Dannemarck après qu'il eut passé par des charges considerables dans la Robe, & qu'il se fut acquité dignement de l'éducation du fils du Roi qui lui avoit été confiée. Il a fait trois Tomes de l'histoire de Dannemarck qu'il finit par Christiern I. Jean & Christiern II, Rois de la maison d'Oldenbourg. Ces trois Tomes sont

encore manuſcrits dans la Bibliotheque Royale de Copenhague.

Suit Harald Huitfeld d'Odeſberg Chevalier de Dannemarck, qui après voir été Secretaire d'Etat ſous Chriſtiern IV, & enſuite Senateur & Chancelier du Royaume, mourut en 1608 gé de 59 ans. Ce Seigneur a fait une Hiſtoire de Dannemarck depuis les remiers tems juſqu'à Frideric II, & l l'a écrite avec tant d'exactitude & e fidelité, que quoiqu'il lui ſoit échaé quelques anachroniſmes, il paſſe vec raiſon pour un des meilleurs & es plus ſûrs Hiſtoriens du Dannenarck.

Je renvoye à l'Auteur de la Biblioreque Danoiſe pour le detail de ſon liſtoire qu'il ſeroit trop long de raporter ici.

On met ici avec raiſon Jean Iſaac ontan au rang des Hiſtoriens Danois, uiſqu'il étoit Danois, & qu'il à été liſtoriographe Royal de Dannearck, quoiqu'il ait écrit hors de on païs. Son hiſtoire contient X livres n un volume, & commençant depuis excurſion des Cimbres, elle deſcend ıſqu'aux Rois de la Maiſon d'Olden-

bourg, il en a tiré le fond de Saxon le Grammairien, d'Huitfeld & d'autres Historiens tant du païs, qu'étrangers.

On trouvera chez Claude Mollerus ce qui regarde les ouvrages & la vie de Pontan. Suaningius, dans ses Prolegoménes de l'histoire de Dannemarck, a renfermé son éloge dans un distique Latin que voici, & auquel nous joignons une traduction Françoise en quatre vers.

Pontanus Danos, Trojanos scripsit Homerus,
Magnus hic est Græcis, Major at ille Gothis.

Sur les Troyens Homere a signalé sa plume;
Pontan sur les Danois a fait un gros volume:
Tous deux se sont fait gloire en vantant leurs Heros;
L'un moins grand chez les Grecs que l'autre chez les Goths.

Après cet Historien si fameux en Dannemarck, vient Jean Meursius, dont on a cinq livres qui traittent des Rois qui ont regné avant les Princes de la Maison d'Oldenbourg, & de

leurs exploits jusqu'à Canut VI, qui est celui où finit Saxon le Grammairien, & cinq autres Livres qui conduisent cette Histoire depuis Canut VI jusqu'à Christiern I. à quoi il faut ajoûter trois autres livres du même Auteur qui contiennent l'Histoire de Christiern I, de Jean son fils & de Christiern II, son petit-fils. Ces trois derniers Livres parurent pour la premiere fois à Amsterdam en 1603, où ils furent imprimez séparément *in* 4°. On peut consulter sur cet Historien, & sur la plupart des autres dont nous parlerons dans la suite, le même Mollerus que nous avons deja cité.

Le *Florus Danicus* de Vitus Beringus, ou son Histoire posthume du Royaume de Dannemarck, conduite depuis Dan Premier Roi, jusqu'à Christiern I, c'est-à-dire, jusqu'aux Rois de la Maison d'Oldenbourg, fait foi de sa capacité sur l'Histoire universelle de Dannemarck; nous dirons seulement ici que son stile se sentoit un peu du Panegirique. Au reste Struvius s'est trompé en croyant que Beringus avoit conduit son Hist-

toire juſqu'à nos tems; il faut qu'i ait prit la datte de l'édition pour l datte de l'Hiſtoire. Ceux qui voudront avoir une idée plus préciſe du caractere & des écrits de cet Auteur peuvent conſulter les Journaux de Leipſik au mois d'Avril 1703.

Janus Severini Norniſſonius, Libraire de Roſchild a auſſi contribué à perfectionner l'Hiſtoire de Dannemarck en donnant au public en 1649 une Chronique abregée, du Dannemarck depuis Dan I, juſqu'à nos tems. L'Auteur y a joint quelques Antiquitez payennes tirées de Huitfeld & d'autres Auteurs, avec quelques autres curioſitez ſur les anciens Rois & les grands hommes de Dannemarck, ſur leur conduite, leur mort, leurs ſepultures, & ſur l'uſage des armoiries dans le Nord,

Le dernier des Auteurs qui a écrit ſur l'Hiſtoire generale du Dannemarck ſelon l'hipotheſe vulgaire, eſt un inconnu qui imprima en 1685 un in douze à Nuremberg, en Allemand. Cet ouvrage peut ſervir d'introduction à l'Hiſtoire Danoiſe ; il finit en

Decembre 1719.

1680 ; mais il eſt d'ailleurs ſi mal imprimé & ſi plein de fautes par la negligence de l'Imprimeur, qu'il ne ſçauroit être d'un grand ſecours.

Comme cet extrait eſt deja aſſez long, nous croyons devoir remettre à un autre ce qui regarde les Hiſtoriens qui ont ſuivi les deux autres ſyſtémes dont nous avons parlé, je veux dire le Gotlandic, & l'Iſlandic.

ARTICLE VIII.

ANALYSE DE L'OUVRAGE composé par le P. Dominique Doüat Religieux Carme de la Province de Toulouse. Cet Ouvrage a pour titre: *Méthode pour faire une infinité de desseins differens, avec des quarreaux mi-partis de deux couleurs par une diagonale; ou observations du P. Dominique Doüat Religieux Carme de la Province de Toulouse, sur le Mémoire du R. P. Sebastien Truchet, presenté à l'Académie de Paris l'année* 1704.

L'Auteur démontre en prémier lieu qu'un quarreau mi-parti de deux couleurs par une diagonale peut, par rapport au même aspect, recevoir quatre differentes dispositions.

Il infére de cette démonstration, qu'un même quarreau, étant diversement placé, peut être régardé comme quatre différens quarreaux.

Quand l'angle le plus ombré du quarreau mi-parti de deux couleurs

par une diagonale, eſt en bas à main gauche, il appelle ce quarreau, quarreau A.

Quand l'angle le plus ombré eſt en haut à main gauche, il appelle ce quarreau, quarreau B.

Quand l'angle le plus ombré eſt en haut à main droite, il appelle ce quarreau, quarreau C.

Quand l'angle le plus ombré eſt en bas à main droite, il appelle ce quarreau, quarreau D.

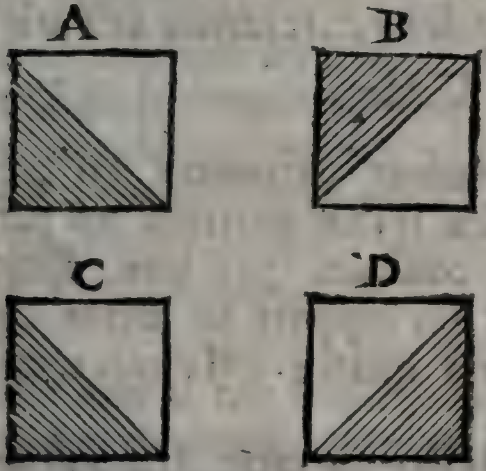

L'Auteur obſerve que les quarreaux, A, B, C, D, étant comparez entre eux ſont oppoſez de trois différen-

tes façons, sçavoir, diagonalement, diamétralement & perpendiculairement.

Il explique les termes: par le terme *diagonalement*, il entend l'opposition du blanc au noir ou du noir au blanc; par le terme *diamétralement*, il entend l'opposition de droite à gauche, ou de gauche à droite; par le terme *perpendiculairement*, il entend l'opposition de haut en bas, ou de bas en haut, &c.

L'Auteur démontre que les quarreaux A, B, C, D, pris un à un, reçoivent quatre permutations: deux à deux reçoivent six combinaisons, & douze permutations: trois à trois, reçoivent douze combinaisons, & vingt-quatre permutations, & enfin pris quatre à quatre, reçoivent aussi douze combinaisons, & vingt-quatre permutations.

Il ne confond pas la combinaison avec la permutation, & assigne la différence qu'il y a entre ces deux opérations.

Ayant démontré que les quarreaux A, B, C, & D, pris un à un, deux à deux, trois à trois & quatre à quatre,

çoivent en tout soixante-quatre per-
utations.

L'Auteur donne deux Tables qui re-
ésentent chacune lesdites 64 per-
utations, mais différemment; l'une
s représente par des quarreaux figu-
z, & l'autre par des lettres de notre
phabet, & toutes les deux cottées
r des chifres.

L'Auteur prend dans un autre sens
quarreaux A, B, C, D; jusques ici
a supposé qu'ils n'étoient point ré-
tez dans une même permutarion :
resent il supposera qu'ils sont répé-
une, ou deux, ou trois, ou quatre
s dans une même permutation, &
nontre que les quarreaux A, B, C,
pris deux à deux & répétez, reçoi-
nt seize permutations : pris trois à
is & répétez, reçoivent 64 permu-
ions : pris quatre à quatre & répé-
, reçoivent deux cens cinquante-
permutations.

Il représente ces 336 permutations
ns deux différentes Tables; dans l'u-
, il les représente avec des quarreaux
irez; & dans l'autre, avec des let-
s alphabétiques.

Decembre 1719.

L'Auteur propose deux Problémes.

I. Probléme.

Fixer le nombre de desseins différens qui peuvent être faits avec les 64 permutations figurées dans la premiere Table, soit qu'on prenne ces permutations une à une, ou deux à deux, ou trois à trois, ou quatre à quatre, & ainsi de suite jusques à soixante-quatre.

II. Probléme.

Fixer le nombre de desseins différens qui peuvent être faits avec les 336 permutations figurées dans la seconde Table, en prenant comme dessus ces permutations ou une à une, ou deux à deux, ou trois à trois, ou quatre à quatre, &c. jusques à trois cens trente-six.

L'Auteur resout les deux Problémes.

Pour désigner le nombre de desseins différens qui peuvent être faits avec les 64 permutations figurées dans la premiére Table, il a opéré selon les régles de l'Arithmetique commune. Et pour notifier le nombre de des-

ſeins qui peuvent être faits avec les 336 permutations figurées dans la ſeconde Table, il a opéré ſelon les régles de l'Algébre.

Ces Tables contiennent un nombre de deſſeins ſi prodigieux, que quand l'Auteur vivroit encore 100 ans pardeſſus 40 qu'il a, il ne pourroit les figurer tous ſur le papier, quand même il auroit toujours le crayon à la main.

Pour perſuader le Lecteur de la poſſibilité de tant de différens deſſeins, l'Auteur le renvoye aux élemens de mathématique du R. P. Lamy Prêtre de l'Oratoire, ou du P. Preſtet, en attendant que ſon Arithmétique ſpeculative & pratique paroiſſe au jour : afin que liſant dans les ouvrages de ces grands hommes que puiſque les huit mots latins, qui font la meſure de ce vers, fait à la loüange de la très-ſainte Vierge Mere de Dieu,

1 2 3 4 5 6 7
Tot tibi ſunt dotes, virgo, quot ſidera
8
cœlo,

peuvent recevoir, ſi l'on n'a pas égard à la meſure d'un vers héxamétre, 40320

permutations, & 3276 en gardant les régles de la Poësie; & puisqu'avec les vingt-quatre lettres de l'alphabet l'on peut faire ce grand nombre 139, 172, 428, 887, 252, 999, 425, 128, 493, 402, 200, de mots differens: il conclut qu'il n'est pas impossible avec tant de permutations de faire un si grand nombre de desseins.

Parmi cette multitude de desseins, que l'Auteur n'a jamais vû, puisqu'il n'y a que le R. P. Sébastien Truchet & lui qui ayent jamais travaillé sur cette matiére, & que l'Auteur ne verra jamais, la vie de l'homme étant trop courte, il en découvre pourtant de trois sortes; sçavoir de desseins simples, de composez & de plus composez.

L'Auteur donne des régles pour figurer ou executer les uns & les autres.

Il en a figuré dans son Ouvrage une centaine, soit simples, composez ou plus composez.

Il les explique, c'est-à-dire, désigne ces permutations dont il s'est servi pour leur construction, dit, s'il a répété de suite, ou alternativement ces mêmes permutations, &c.

Il explique encore comment ſont faits leurs deſſeins oppoſez diagonalement, diamétralement, & perpendiculairement, de ſorte qu'avec ces 100 deſſeins qu'il a figurez, on en a d'abord 400 ſans beaucoup d'étude : & avec un peu plus d'étude, & en recourant aux Tables, le Lecteur étudieux peut en figurer à l'infini.

De plus l'Auteur donne une pratique pour executer les 100 deſſeins qu'il a figurez, ſans qu'il ſoit beſoin de recourir aux Tables, ni d'avoir leſdits deſſeins devant les yeux : comme auſſi pour figurer leurs deſſeins oppoſez diagonalement, diamétralement & perpendiculairement.

Cet ouvrage eſt muni de deux approbations authentiques en ces termes.

Nous François Xavier Bon, Chevalier, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, Marquis de S. Hilaire, Baron de Fourques, Soles, & Latour, Seigneur de Celleneuve, Terrade, S. Quintin & autres places, Premier Préſident en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier; Préſident de l'Académie Royale des

Sciences de la même ville : Certifions avoir lû avec plaiſir l'Ouvrage du R. Pere Dominiqne Doüat Religieux Carme de la Province de Toulouſe, ſur les combinaiſons & permutations des quarreaux mi-partis de deux couleurs, par une ligne diagonale, & nous avons trouvé ſa métode claire, bien raiſonnée & très-utile au public pour le nombre infini de deſſeins différens qu'elle fournit ; ainſi nous avons crû que cet Ouvrage étoit digne de l'approbation de notre Académie. Donné à Montpellier dans notre Hôtel le 12 Decembre 1719. BON, Preſident de l'Académie Royale des Sciences ; Par Monſeigneur. PEIRIDIES.

Approbation de l'Académie.

Le R. P. Dominique Doüat Religieux Carme de la Province de Toulouſe a lû à l'Académie une méthode raiſonnée pour faire une infinité de deſſeins différens avec des quarreaux mi-partis de deux couleurs par une diagonale ; ou obſervations ſur le mémoire du R. P. Sébaſtien Truchet, préſenté à l'Académie de Paris l'année 1704. Cette méthode eſt un tiſſu de

conſequences tirées des principes clairs & évidens où l'on voit un ordre & une netteté, qui ſont l'effet de l'eſprit Geométrique qui régne dans tout cet ouvrage. En un mot le R. P. Doüat a épuiſé l'art des Combinaiſons & Permutations, & l'on n'aura plus rien à déſirer ſur cette matiére ſi cet ouvrage devient un jour public. Donné à Montpellier, le quatorziéme Décembre mille ſept cens dix-neuf. GAUTERON, Sécrétaire perpétuel de la Société Royale des Sciences.

ARTICLE IX.

L'ARITHMETIQUE PRATIQUE appliquée au Commerce, aux Finances, à la Banque, au Palais & à l'Art Militaire. Par Bourmon Maître Ecrivain, ancien Juré, Teneur de Livres, &c. Seconde édition. A Paris de l'Imprimerie de Jacque Collombat, Imprimeur ordinaire du Roi, ruë S. Jacque au Pélican 1719; avec approbation & privilege du Roi. *in* 8°.

CEtte Arithmetique contient les regles ordinaires, sçavoir, l'addition, soustraction, multiplication, division, regle de trois, droite & inverse, simple & composée, les fractions, régles de fausses positions, & alliages, & l'extraction des racines quarrées & cubiques. On y trouve sur chaque regle un grand nombre d'exemples appliquez à differentes matiéres que l'Auteur a eu soin d'expliquer. Voici la plus grande partie de ces matiéres.

Du marc d'or & d'argent.

Le marc contient 8 onces . . . 64 gros
432. deniers.
L'once . . . 8 gros . . . 24 deniers
576 grains.
Le gros . . . 3 deniers . . . 72 grains.
Le denier . . . 24. grains.

Le marc d'or pur ſans alliage dans la monnoye vaut 24 karats.

Le marc d'argent pur eſt de 12. deniers.

Le denier . . 24 grains; le grain 24 primes; la prime 24 ſecondes.

La livre eſt de 16 onces, ou 2 marcs, l'once de 8 gros, le gros de 3 deniers, & le denier de 24 grains.

La livre de ſoye eſt de 15 onces.

Du Bled.

Le muid de bled contient 12 ſeptiers.
Le ſeptier . . . . 12 boiſſeaux.
Le boiſſeau . . . . 16 littrons.
Le minot . . . . 3 boiſſeaux.
La mine . . . . 2 minots.
Le ſeptier d'avoine . . 24 boiſſeaux.

Du Sel.

Le muid de Sel contient 12 septiers.
Le septier . . . . 4 minots.
Le minot . . . . 4 boisseaux.
Le boisseau . . . 16 littrons.

Dans la Gabelle on ne se sert point de boisseaux ou littrons, mais après minot on dit $\frac{1}{4}$ de minot $\frac{2}{4}$ $\frac{3}{4}$, &c.

Eaux de vie.

Le muid contient 36 septier : 288 pintes.
Le septier . . 8 pintes de Paris.

La canne du Languedoc & d'Avignon contient en long 5 pieds . . . 10 pouces ou $1\frac{2}{3}$ d'aulne de Paris. Elle se divise en 8 pans.

Le pan contient 8 poûces 9 lignes, $= \frac{5}{24}$ d'aulne.

Poids des Médecins & Apoticaires.

La livre est de . . . . . 12 onces.
L'once de . . . . . 8 dragmes.
La dragme de . . . 3 scrupules.
Le scrupule de . . . 2 oboles.

Decembre 1719.

L'obole de . . . . . 3 ſiliques.
Le ſilique de . . . . . 4 grains.

Meſure de Plâtre.

Le muid contient . . 16 ſacs.
Le ſac . . . . . . 3 boiſſeaux.

Charbon de bois.

Le muid contient 20 charges ou 40 minots.
La charge ou mine . . . 2 minots.
Le minot . . . . . 8 boiſſeaux.

Charbon de terre.

La voye contient . . 15 minots.
Le minot . . . . 6 boiſſeaux.
Le boiſſeau . . . . . 4 quarts.

Meſure de vin.

Le muid contient . . 300 pintes. y compris la lie & on ne compte que 288 pintes de vin clair qui fait . . . . . 36 ſeptiers
Le ſeptier . . . . 8 pintes.
La pinte . . . . . . 2 chopines.

La chopine . . 2 demi ſeptiers.
Le demi ſeptier . . 2 poinſſons.

Aujourd'hui le muid eſt eſtimé 280 pintes. La queuë d'Orleans, Blois, Bosjanci, Tours, Mâcon, Dijon fait un muid & demi de Paris. La demi queuë de Champagne ne vaut que $\frac{1}{2}$ du muid de Paris.

La barique d'eau de vie ou le poinſſon qui ſe vendent en Touraine & Anjou ſont ordinairement depuis 27. à 34 veltes de Jauge.

La velte eſt comptée pour 8 pintes, & les 4 bariques font un tonneau.

Sur l'Arpentage.

Le pas geométrique . . . 5 pieds.
Le pas ſimple . . . . . $2\frac{1}{2}$
La toiſe 6
Le pied . . . . . . 12 pouces.
Le pouce . . . . . 12 lignes.
La ligne . . . . . . 12 points.
La ſtade . . . . . . 125 pas geometriques.
Le mille . . . . . . 8 ſtades.
La toiſe quarrée . . . 36 pieds quarrez.
Le pied quarré . . 144 poûces quarrez.

Decembre 1719.

Le pouce quarré . . 144 lignes quarrées, &c

La toiſe cubique . . 216 pieds cubes

Le pied cube . . . 1728 poûces cubes.

Le poûce cube . . 1728 lignes cubes.

L'arpent . . . 100 verges quarrées.

La vergée . . . 40 verges quarrées.

L'acre . . . . . . 4 vergées.

La verge ou chaîne eſt differente ſelon les differens païs, 22 pieds, 25, 20, 24, 18.

Le Journal contient 80 cordes quarrées.

La circonference du cercle ſe diviſe en 360 degrez.

Le degré en . . . 60 minutes.

La minute en . . . 60 ſecondes.

La ſeconde en . . 60 tierces, &c.

Le jour ſe partage en 24 heures.

L'heure en . . . 60 minutes.

La minute en . . 60 ſecondes.

Rapport des Aulnes.

4 aulnes de Paris égales à 7 d'Amsterdam.
7 brasses de Milan pour les étoffes de laine.
7 . . égales . . 12 d'Anvers.
2 . . égales . . 3 barres d'Aragon.
. . . . 3 aulnes de Troyes.
8 . . égales . . 15 brasses de Boulogne.

Mantouë, Modéne & Venise.

5 aulnes de Paris égales à 7 barres de Castille.
3 . . . . . 5 pieds de Constantinople.
49 . . . . 100 brasses de Florence.
5 . . . . . 24 palmes de Genes.
15 . . . . 8 Cannes, 9 palmes de Genes.
1 . . . . 2 brasses de Luques, 2 rats de Thurin.
7 . . . . 9 verges d'Angleterre.

4 . . . 9 brasses de Milan pour les étoffes de soye.
5 . . . 3 Cannes de Languedoc, d'Avignon.
5 . . . 2 Cannes de Toulouse.
10 . . . 13 barres de Valence.
32 . . . 17 Cannes de Naples.
100 . . . 173 Covedas de Lisbone.
13 . . . 20 de Valencienne, Mons, Cambray.
95 . . . 160 de Lille, Bruges, Gand.
100 . . . 139 barres de Madrit.

Poids.

100 livres de Paris égales à 100 de Bourdeaux, Strasbourg, Besançon, Amsterdam.
100 . . égales à 120 d'Avignon, Montpelier.
00 . . . à 98 de Francfort, Bâle, Nuremberg, Berne.
00 . . à 169 ½ de Bergame, Parme, Verone, Naples.
00 . . à 151 ½ de Boulogne, Raconis, Thurin, Modéne.
00 . . à 106 ⅔ Tunis, Tripoli, Alger & de toutes les côtes de Barbarie.

Decembre 1719.

100 . . à 104 de Bourg en Bresse.
100 . . à 133 $\frac{1}{3}$ des Indes.
100 . . à 152 de Florence.
100 . . à 16 Barmars de Perse.
100 . . à 89 de Geneve.
100 . . à 161 $\frac{1}{4}$ de Genes & de Tortose.
100 . . à 102 de Hambourg.
100 . . à 99 de la Rochelle.
100 . . à 115 $\frac{1}{5}$ de Lion poids de ville.
100 . . à 108 de Lion poids de soye.
100 . . à 128 de Lisbone.
100 . . à 122 de Cadix.
100 . . à 105 d'Alicante, Anvers.
100 . . à 109 $\frac{1}{2}$ de Londres.
100 . . à 123 $\frac{1}{2}$ de Marseille.
100 . . à 164 de Messine.
100 . . à 168 de Milan.
100 . . à 106 de Roüen poids de Romaine.
100 . . à 112 de Roüen poids de Vicomté pour les laines.
100 . . à 158 $\frac{1}{2}$ de Saragosse, Valence.
100 . . à 118 de Toulouze.
100 . . à 18 $\frac{1}{4}$ de Venise.

A Roüen le poids de Romaine sert pour percevoir les droits d'entrée & de sortie du Royaume.

Le poids de Vicomté sert pour tout ce qui se vend & s'achete à Roüen ; il est de 106 au 100, hors les laines pour lesquelles il est de 102 pour 100.

Mesures des liqueurs d'Amsterdam.

La verge pour les eaux de vie tient 6 mingles.
La mingle . . . 2 pintes.
Le tonneau tient depuis 50 jusqu'à 80 verges.
Le Stelkan contient . . 16 mingles.
Le tonneau d'huile se compte ordinairement pour 217 mingles.
La barique d'huile, de poisson, ou de baleine contient depuis 15 jusqu'à 20 stelcans.
Les bariques ordinairement se calculent à Amsterdam pour 12 stelcans, chacun de 16 mingles.

Pour induire les barres d'argent achetées à Cadix.

Chaque barre est numerotée, c'est ce numero qui est le titre que tient cette barre, & qu'ils appellent loi, qui signifie titre ou aloi, le titre de fin est fixé à 2376 maravedis.

Decembre 1719.

Reduction des lingots d'or achetez à Cadix.

Les lingots ou barretons d'or s'achetent au marc, once, castillanos, & toming.

Le marc contient 8 onces.

L'once . . 6 castillanos $\frac{1}{4}$

Un castillanos . . 8 tomings faisant 4 d. de France de 24 grains chaque denier.

Le toming vaut 12 grains = $\frac{1}{2}$ denier de France.

Le titre de barretons d'or est 22 karats $\frac{1}{2}$ que les Espagnols appellent quilattes.

Le prix du castillanos est de 21 reaux $\frac{1}{2}$, y ayant toujours un real de difference de la vente au titre.

Pour faire la reduction on multiplie le titre du lingot par sa pesanteur, le produit se divise par 22 karats $\frac{1}{2}$, le quotient donnera des castillanos au juste titre.

Reduction des barres d'argent.

L'argent le plus pur est à 12 deniers de fin qui est le plus haut titre.

L'emploi des Tireurs d'or de Paris est à 11 d. 20 grains.

L'emploi des Orfevres de Paris est à 11 d. 10 grains.

L'emploi des Tireurs d'or de Lion est à 11 d. 18 grains.

Pour connoître le titre d'une barre on en couppe un gros qu'on donne à l'essayeur qui au bout de 12 heures vous donne le titre.

Si on veut reduire les barres à 11 d. 20 grains qui est le juste titre de fin, ainsi qu'elles se vendent à Paris, vous multiplierez le titre de la barre par sa pesanteur; le produit est composé de deniers, de grains, qu'on multiplie par 24 grains, valeur d'un des déniers. On y ajoute les grains de la multiplication, & le total se divise par 284 grains, valeur d'un marc d'argent à 11 d. 20 grains; le quotient de la division donne des marcs, des onces, des gros & des deniers que contient la barre.

Decembre 1719.

Reduction des lingots d'or au bas titre ; au titre de fin qui est 24 karats.

Le marc d'or est composé de 24 karats qui est le titre de fin.

Le karat se divise en 32.

Pour faire la reduction, on multiplie le titre du lingot par sa pesanteur, & il vient au produit des karats & des 32mes.

On multiplie les karats par 32, & on y ajoute les 32emes de la multiplication précédente ; le total se divise par 768, valeur de karat fin, le quotient donnera ce qu'on cherche.

Pour avoir le titre d'un lingot d'or, on en coupe pesant 36 grains qu'on donne à l'essayeur qui fait son essai, & au bout de 12 heures il donne le titre.

Exemple. Une barre d'or pese 4 marcs, 5 onces ; son titre est de 20 karats $\frac{20}{32}$ on demande combien il y a de karats fins.

Multipliez	4 m.	5 onc.
par	20 k.	$\frac{20}{32}$ de k.

La multiplication donne 95 karats $\frac{12}{32}$ $\frac{1}{2}$; multipliez les 95 par 32, & au produit ajoutez les $\frac{12}{32}$, la ſomme ſera 3052 que vous diviſerez par 768, le quotient ſera 3 $\frac{748}{768}$, c'eſt-à-dire, qu'il ne s'en faudra que $\frac{20}{32}$ qu'il ne ſe trouve 4 karats de fin.

A Lion, Roüen, Sedan, Tours l'eſconte ſe fait en cette maniere.

Un négotiant a acheté pour 25000 livres de marchandiſe à payer dans ſix mois, l'eſconte eſt à 10 pour 100 ſi le marchand paye argent comptant, combien faudra-t-il rabattre; ou ce qui eſt la même choſe, combien le marchand devra-t-il payer?

Pour trouver ce que le marchand doit payer faites la regle ſuivante.
110 . 100 : : 25000 liv. la regle de trois faite, vous aurez pour 4 terme 22727 liv. $\frac{3}{11}$ & c'eſt la ſomme que le marchand doit payer.

Pour faciliter cette regle, l'Auteur diviſe 100 par 10; le quotient eſt 10 auquel on ajoute toujours l'unité, ainſi dans l'exemple propoſé on aura 11, par lequel nombre diviſant 25000 on aura 2272 liv. $\frac{8}{11}$ qu'il faut rabattre; or ôtant de 25000 2272 $\frac{8}{11}$

reſte comme auparavant 22727 livres $\frac{5}{11}$.

En pluſieurs rencontres les regles ſont abregées, & elles deviennent très-faciles, j'en vais donner deux exemples. Prémier exemple. On veut multiplier 7561 par 6 ſols & trouver combien on aura de livres, il eſt clair que c'eſt la même regle que ſi l'on demandoit combien 7561 piéces de 6 ſols font de livres.

En travaillant par les parties aliquotes on prendroit pour 5 ſols le quart de 7561 & pour 1 ſol la cinquiéme partie de ce qui repondroit à 5 ſols, enſuite l'addition de ces deux ſommes donneroit ſolution à la queſtion propoſée.

L'Auteur s'y prend d'une maniére plus courte; il retranche la premiére figure à droite qui eſt 1, & multiplie le reſte par 3, moitié du 6, le produit donne le nombre des livres, auquel produit on ajoute 6 ſols, le produit de 6 par 1.

$$\begin{array}{r} 756 \\ 3 \\ \hline 2268 \text{ liv. } 6 \text{ ſ.} \end{array}$$

Cette maniére est bien plus abregée, & on pourra toujours s'en servir pourvû que le nombre proposé, comme 6 sols, soit pair; la raison de cette operation est claire; si l'on proposoit 7561 sols à reduire en livres, il est evident qu'en retranchant l'unité, le reste 756 devient des piéces de 10 sols; ainsi pour les reduire en livres, on en prendroit la moitié, ou l'on diviseroit par 2; mais 7561 pieces de 6 sols doivent donner un produit sextuple, & pour avoir ce produit, il faudra multiplier la moitié de 756 par 6; mais on aura le même produit en multipliant 756 par 3, dont, &c.

Si l'on proposoit un nombre impair comme 7 sols, on retrancheroit comme auparavant la prémiére figure à droite, & on multiplieroit le reste par 7, & du produit on prendroit la moitié.

Il faut multiplier 232 par 7 sols. Je multiplie 23 par 7, le produit sera 161 dont la moitié est 80, & il reste 1 qui vaut 10 sols que je joints avec 14 qui est le produit de 7 par 2, cela donne 24 sols, ainsi la somme est 81 liv. 4. sols.

Decembre 1719.

2e exemple. Si une aulne de toile coute 43 sols, combien le 100. Ces sortes de regles peuvent se reduire à la regle de trois.

1 aulne 43 sols, 100 aulnes le quatriéme terme seroit 4300 sols qu'il faudroit reduire en livres, mais si l'on fait attention que 43 fois 100 font la même somme que 100 fois 43 sols, & que multiplier 43 par 100 ou par 5 liv. c'est la même chose, on verra que pour donner solution au probleme il ne falloit que multiplier 43 par 5 livres & le produit 215 liv. est le prix de 100 aulnes.

L'Auteur a mêlé dans son Arithmétique des proportions curieuses, j'en rapporterai seulement quelques-unes.

Premiere.

Un homme a reçu 26500 livres pour principal & interêt de 6 ans & demi au denier 20.

On demande quel étoit le principal?

Ajoutez $6\frac{1}{2}$ à 20 ans, la somme sera $26\frac{1}{2}$ par laquelle vous diviserez 26500, mais pour plus grande facilité doublez l'une & l'autre, vous aurez 53000 à

diviſer par 53 ; le quotient ſera mille dont le principal eſt 20000 livres; la raiſon de cette operation eſt trop aiſée pour s'y arrêter.

Deuxiéme.

Un homme a été rembourſé de 4 principaux, l'un au denier 18, le ſecond au denier 16, le troiſiéme au denier 14, & le quatriéme au denier 12, la ſomme qu'il a reçûë eſt de 300000 livres, on demande chaque principal.

Formez une regle de trois en cette maniére, au prémier lieu de la regle on met 60, ſomme de 18. 16. 14. 12. au ſecond lieu de la regle, les nombres 18. 16. 14. 12, au troiſiéme lieu 300000 livres.

60	18	. . .	90000 liv.
	16	. . .	80000 principaux
	14	300000 l.	70000
	12	. . .	60000

La figure fait aſſez entendre comment il faut diſpoſer la regle. La regle diſpoſée, on fait 4 regles de proportion pour avoir les 4 principaux. Cette regle, comme il eſt aiſé de voir, ne différe point de la regle de compagnie.

Decembre 1719.

Troisiéme.

Une personne a fait faire un jardin qui contient 600 toises quarrées, c'est un rectangle dont la largeur est les $\frac{2}{3}$ de la longueur; on demande la longueur & la largeur du jardin.

Je suppose la longueur égale à 1, la largeur sera $\frac{2}{3}$, le produit de 1 par $\frac{2}{3}$ donne $\frac{2}{3}$ & il faut diviser 600 par $\frac{2}{3}$, le quotient est 900, dont la racine quarrée est 30; multipliant 30 par 1, on aura 30 toises pour la longueur du jardin, & multipliant 30 par $\frac{2}{3}$ on aura 20 toises pour la largeur, or 20 c'est les $\frac{2}{3}$ de 30, & 20 par 30 donnera 600.

On auroit pu éviter ces fractions en prenant pour la longueur 3 & la largeur 2, le produit seroit 6 par lequel divisant 600, le quotient seroit 100 dont la racine quarrée est 10, par laquelle multipliant 2 & 3 on auroit comme auparavant 20 ou 30 pour la largeur & la longueur.

En travaillant de cette maniére les commençans ne conçoivent pas assez la raison de ce qu'ils font; ils ne voyent pas par exemple, pourquoi il

 faut

aut diviſer, enſuite tirer une racine
quarrée, & enfin multiplier par cette
racine les nombres qu'on a pris d'a-
bord.

Si l'on ſuppoſoit la largeur égale à 2
A & la longueur à 3 A, le produit don-
neroit 6 AA, ainſi 6 AA egaux à 600 toi-
ſes quarrées, diviſant le tout par 6, on
aura AA égal à 100, & tirant les ra-
cines quarrées, on aura A égal à 10:
ainſi 2 A égaux à 20 & 3 A égaux à
30, en travaillant de la ſorte, on voit
la raiſon de ce qu'on fait.

Quatriéme.

Demandant à un jardinier combien
il avoit d'arbres fruitiers, il me re-
pondit ſi au cube du nombre des ar-
bres fruitiers on ajoute 4888, la ſom-
me ſera 200000, on demande le
nombre des arbres.

De 200000 ôtez 4888, il demeu-
rera 195112 dont vous tirerez la ra-
cine cubique qui eſt 58, & 58 ſera
le nombre des arbres.

Derniere question.

100 pommes ſont éloignées les unes des autres de 3 pieds ; une perſonne entreprend de les lever toutes les unes aprés les autres, & de les rapporter chacune ſeparément à une des extremitez, on demande combien elle fera de pieds.

Pour la premiére pomme elle ne marchera point, pour la 2^e^ elle fera 6 pieds, 3 à aller & 3 à revenir, pour la 3^e^ 12 pieds, pour la 4^e^ 18, &c. Ainſi la queſtion ſe reduit à une progreſſion Arithmétique compoſée de 99 termes dont le premier eſt 6, & la difference des termes 6, le dernier terme ſera 594 auquel joignant le prémier qui eſt 6 on aura 600, je multiplierai 300 moitié de 600 par 99, la ſomme ſera 29700 qui eſt le nombre des pieds qu'il faudra faire.

L'Auteur s'y prend autrement, il multiplie le dernier terme 594 par 50 qui eſt la moitié de 100 & il trouve la même ſomme 29700, cette pratique revient à la premiére.

Decembre 1719.

Reflexion.

La diviſion eſt, ſans contredire, la plus difficile des 4 premiéres opérations ; mais la maniére dont on la fait ordinairement a cela d'incommode, que ſuppoſé qu'on ſe trompe, ou qu'on ſoit interrompu dans l'operation, on eſt obligé de la recommencer.

La méthode qui n'efface rien n'a pas ces incommoditez ; elle paroit plus longue, mais réellement elle eſt plus courte, parcequ'elle emporte ſa preuve avec elle.

La regle de 3 bien entenduë n'eſt jamais inverſe, il eſt aiſé de faire concevoir aux commençans comment il faut diſpoſer les termes, afin qu'elle ſoit toujours droite.

Les fractions ne ſçauroient trop bien s'expliquer, & on ne peut les mettre dans un trop bel ordre ; quand on conçoit bien les fractions, la plupart des difficultez s'evanoüiſſent. Les parties aliquotes ſont d'un grand uſage, l'Auteur les a aſſez bien traitées.

ARTICLE IX.

NOUVELLES LITTERAIRES pour le Mois de Decembre.

D'EGYPTE, DU CAIRE.

Lettre du Pere Sicard au P. de Vitry, au Caire, 8^e Septembre 1719.

MON REVEREND PERE,

Depuis mon voyage de Thébes qui m'inspira le projet d'une Livre que vous avez vû, & daigné agréer, j'en ai fait trois ou quatre autres, où sans me distraire un moment des devoirs de mon ministére, je ne laissois pas d'ouvrir les yeux pour contempler les riches monumens de l'Antiquité.

J'ai trouvé à la base septentrionale du Delta un lac moitié doux, & moitié salé de 15 à 20 lieuës de long que j'ignorois parfaitement jusqu'alors, quelques recherches que j'en eusse faites.

J'ai navigé ſur un autre lac plus long que l'autre, & qui m'étoit auſſi inconnu. Il aboutit d'un côté à Damiete, & de l'autre à l'ancienne Péluſe aujourd'hui *Thiné*; ſon nom Arabe, qui ſignifie de la bouë, טינה, *Thiné*, & le Grec πηλὸς, ou πηλούσιον, qui a la même ſignification, conviennent admirablement avec la ſituation de cette ville marquée par Diodore, Strabon, Antonin & pluſieurs autres ſur l'embouchure la plus orientale du Nil à la tête du lac *Sirbon* & *Barathrum*. Après cela, confondre Peluſe avec Damiéte ou avec Balbeis éloignées les unes des autres de plus de 20 lieuës, quelle abſurdité ! C'eſt pourtant l'écuëil où a échoüé Guillaume de Tyr avec pluſieurs celebres Auteurs.

Ils ont prétendu s'aſſûrer de l'aſſiéte des lieux ſur le ſimple temoignage de l'hiſtoire, ſans l'accompagner de celui de leurs yeux, ils ont dit des pauvretez.

Au milieu du lac qui eſt entre Peluſe & Damiéte, j'ai eu le plaiſir de fouler aux pieds la fameuſe Tanis:

c'est une isle qui porte encore son ancien nom; les ruïnes en sont chétives: pour celles de Themuis, elles se ressentent de l'Antique magnificence qui éclatoit dans cette capitale du nom *Mendésie*. J'y ai vû une chapelle de Granit [consacrée apparemment au Dieu Pan] de 33 palmes de haut, 18 de long, 15 de large, tout d'une piece. La base est une autre piéce de Granit de 22 palmes de long, 18 de large, 3 d'épais. Cette base pose sur un socle de jaspe, dont on ne sçait point la profondeur, étant caché dans la terre.

On parle des trois Piramides d'Egypte comme de trois merveilles, mais on ne sçait peut-être pas qu'il y en a 19 que j'ai visitées exactement, dont quelques-unes sont à plus de 20 lieuës du Caire. On a toujours crû, & tous les voyageurs l'ont assûré, conformément même aux anciens Auteurs, qu'une des trois piramides connuës étoit la plus grande de ce Royaume. Point du tout : le 16^e^ Juillet dernier, j'examinai une piramide differente de ces trois, & bien éloignée d'elles, je la mesurai & la trouvai

plus large de trois ou quatre toises que la plus grande de celles de *Memphis.* Celle-ci est ouverte ; son Canal quarré qui vous introduit dans les salles interieures a 84 pieds de longueur ; c'est ainsi que nous le mesurâmes exactement l'année derniere avec Monsieur d'Hericourt Neveu de Monsieur de Valincourt, & Monsieur de Champni fils de Monsieur l'Intendant de Toulon. Le Canal d'entrée de la piramide nouvelle dont je parle, a 180 pieds de long ; ses deux chambres sepulcrales ne le cedent en rien à celles qu'on admire dans la piramide de *Memphis.*

Je laisse des decouvertes sans nombre que j'ai faites en travaillant à ma mission dans le Delta, ce mois de Mai dernier. J'ai parcouru cette Isle charmante en tout sens, Est, Oüest, Nord, Sud ; je puis parler avec connoissance de cause des 22 canaux qui l'arrosent, & de quantité de celebres villes, comme *Xoïs*, *Cabasus*, *Sebennytus*, *Cynopolis*, *Tava*, *Nicì*, *Pyblos*, *Veneris Civitas*, *Prosopis Onyphis*, *Busiris*, *Metelis*, &c. dont les ruïnes & les noms modernes quadrent fort bien avec la

place que leur aſſignent les Geographes anciens.

Conclüez de là, Mon Reverend Pere, qu'il faut voyager pour voir, & qu'il faut voir pour écrire juſte. Si des doctes, ſans ſortir de l'Europe, s'émancipent à vouloir traiter la Chorographie Egyptienne, ou penetrer ſes miſtéres hiſtoriques ſans prendre la peine d'y venir faire un tour, fuſſent ils des Kirkers & des Marſhams, je les tiens pour des gens qui navigent ſans voiles & ſans rames.

Priez Dieu, s'il vous plaît, pour nos Coptes, dont les cœurs durs commencent à s'amollir, bien que lentement. J'eſpere que j'aurai occaſion de profiter de vos lumiéres, que vous m'avez offertes ſi genereuſement. Je prie V. R. d'offrir mes reſpects à Dom Joſeph Aſſemani Maronite Beficier à S. Pierre, & de lui dire que je n'ai point eu de reponſe à des lettres que j'ai eu l'honneur de lui écrire. Je me recommande très-inſtamment à vos SS. Sacrifices dont j'ai grand beſoin. *In Ægypto poſitus debet adhuc morſus cavere ſerpentis.* S. Ambroiſe a raiſon, mais tout eſt Egypte. *Heu mihi*

Decembre 1719.

quia incolatus meus prolongatus est ! Le Ciel ſeul eſt notre Patrie. Je ſuis avec reſpect.

M. R. P.

Votre très-humble & très-obeiſſant ſerviteur

C. Sicard Jeſuite.

D'ITALIE, DE VENISE.

Le P. Riceputi Jeſuite travaille à un grand ouvrage qu'il nommera *Illyricum ſacrum*. Cet ouvrage ſera ſur le modele du *Gallia Chriſtiana* de ſainte Marthe, & de l'*Italia ſacra* d'*Ughelli*. Il a d'excellens Memoires ramaſſez par lui dans le païs même, & il a profité des recuëils que d'autres avoient faits. Il partage ſon ouvrage en quatre parties. Dans la 1^e^, il parle de tous les Evêques d'Illyrie tant des ſieges qui ſubſiſtent, que de ceux qui ne ſubſiſtent plus. Dans la 2^e^, des Conciles d'Illyrie, & de tout ce qui y a rapport, comme les lettres des Papes, &c.

les Legats Apoſtoliques, le ſujet & le ſuccès de leur legation. La 3ᵉ ſera ſur les Saints d'Illyrie. La 4ᵉ ſera ſur les Religieux & Religieuſes, &c. établis en Illyrie. Son manuſcrit, qui eſt preſque digeré, contient 21 volumes *in folio*, qui dans l'impreſſion ſe reduiront à 5 ou 6. Il prie tous les Sçavans qui auront quelques lumiéres à lui donner ſur ſon projet, ou ſur des ſources peu communes & peu connuës, ſoit de Livres imprimez mais rares, ſoit de manuſcrits curieux, d'en donner avis ou au P. de Vitry Jeſuite demeurant à Rome au College Romain, ou à Paris à celui qui a ſoin du Journal de Trevoux. Ce Pere a fait un voyage à Naples, où il a trouvé des choſes très-utiles pour ſon deſſein parmi les papiers qui ont été enlevez d'Illyrie, & qui ſont gardez dans le Château de Naples.

DE ROME.

On a commencé ici une Congregation de Cardinaux & de Theologiens pour la Reforme des Livres Eccleſiaſtiques des Grecs. On en avoit deja

établi une ſemblable ſous le Pontificat d'Urbain VIII. mais les diſputes ſurvenuës entre les Theologiens, toujours rigides ſur le dogme de Foi, & les Lettres qui ſe mêloient alors de Controverſes, & vouloient tout paſſer aux Grecs, la firent diſcontinuer ſans qu'on en eût tiré aucun fruit. Je pourrai dans la ſuite vous mander ce que l'on en ſçaura. M. Simon parle en plus d'un endroit de cette Congregation établie ſous Urbain VIII. & il en parle toujours d'une maniere favorable aux Lettres & deſavantageuſe aux Theologiens. Mais l'évenement marque aſſez ce qu'il faut penſer de ce jugement de Mr. Simon. On reprend maintenant ce qu'alors on fut obligé d'abandonner.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

On a imprimé ici, *Optica auctore Iſaaco Newton, &c. editio nova in 4°. cum fig. Londini* 1719.

On y debite un autre ouvrage de Mathematique, intitulé *Geometria Organica, ſive Deſcriptio Linearum curvarum univerſalis, auctore Colino*

Mac Laurin Matheseos in Collegio novo Abrodonensi Professore & Reg. Soc. Londini 1720. 4°. On donnera un extrait de ce livre dans les mois suivans aussi bien que du premier. Mr. Newton est un Auteur dont on se fera toujours un plaisir & un honneur de faire connoître les découvertes dans toutes les parties des Mathematiques, quand on pourra en avoir connoissance.

DE HOLLANDE,

D'AMSTERDAM.

Il paroit ici une Traduction Françoise fort estimée de l'Optique de M. Newton 2. ed. par M. Coste.

DE FRANCE, DE LION.

Les 2 derniers volumes des *Exercices de Pieté* pour tous les jours de l'année paroissent & sont autant recherchez que tous les autres. Le R. P. Croiset y est toujours le même. C'est par tout un caractere de sagesse, d'intelligence, d'onction, de pieté, qu'il

est plus aisé de sentir quand on n'est pas mal disposé que de le faire concevoir aux autres. C'est la veuve Boudet qui les a imprimez. On les trouve à Paris chez Couterot.

On acheve aussi d'imprimer chez elle le 15^e^ Tome de la Bibliotheque des Prédicateurs par le P. Houdry Jesuite, c'est le 4^e^ des Panegyriques des Saints.

DE PARIS.

Cavelier fils a mis sous presse un livre intitulé Memoires ou nouveaux Voyages aux Isles Françoises de l'Amerique par le R. P. le Bat Jacobin ; ce livre aura 4. vol. *in* 12 avec figures.

Coignard imprime le S. Basile du R. P. Julien Garnier Benedictin de la Congregation de S. Maur. Il y aura 3 volumes *in folio*; l'erudition, le caractere sage & exact du P. Garnier, & les recherches qu'il a faites des meilleurs manuscrits, le choix de Coignard pour l'impression du nouveau S. Basile, tout cela fait attendre au public une des plus belles & des plus correctes éditions de l'un des Pe-

res Grecs qui avoit le plus besoin d'une nouvelle édition. On peut déja répondre de la beauté des caracteres qui égalent ceux des plus belles éditions des Peres Grecs du fameux Morel.

Josse a imprimé un Traité des Tentations composé par le celebre Pere Jean de Jesus Maria General des Carmes déchaussez & traduit par le R. P. Colomban Gilotte Religieux du Tiers Ordre de S. François. La Traduction est accompagnée de Reflexions très-judicieuses & qui ne peuvent venir que d'un homme habile dans la Theologie, sage & experimenté dans la conduite des ames. L'approbation de Mr. Arnautin n'est pas un préjugé peu favorable pour un livre donné au public par un homme du caractere du P. Colomban.

Colombat imprime la Grammaire Hebraïque dont le P. Guarin Benedictin donna le *Prospectus* en 1707 au mois de Juillet.

FIN.

Decembre 1719.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Decembre 1719.

Art. I. REverendi Patris Joannis Stephani Menochii, Doctoris Theologi è Societate Jeſu Commentarii, &c. *Les Commentaires du P. Menochius Jeſuite ſur toute l'Ecriture Sainte, &c.* page 5

Art. II. Breviarium Hiſtorico-Chronologico-Criticum, illuſtrioribus Pontificum Romanorum geſta, Conciliorum generalium acta, nec non complura cum ſacrorum rituum, tum antiquæ Eccleſiæ diſciplinæ capita complectens, &c. C'eſt-à-dire, *Abregé Hiſtorique, Chronologique & Critique, contenant les faits les plus remarquables des Papes, &c.* p. 22

Art. III. I. Cæsari in metallo grande, da Givlio Cesare sino a Elio, racolti nel Farnese mvseo, e publicati colle coro congrue interpretazioni tomo sesto, &c. C'eſt-à-dire,

Tome sixiéme du Cabinet Farnese. Les medailles en grand bronze des Empereurs Romains depuis Jules Cesar jusques à L. Aelius, expliquées par le Pere Paul Pedrusi de la Compagnie de Jesus, &c.

I. CESARI IN METALLO GRANDE DA ANTONINO PIO SINO A GORDIANO III. Le reste comme ci dessus TOMO SETTIMO MDCCXVII, c'est-à-dire, *Tome septiéme depuis Antonin Pie jusques à Gordien troisiéme en 1717. fol. pages 431.* p. 43

ART. IV. *Annales des Provinces-Unies depuis les Negociations pour la Paix de Munster, avec la Description Historique de leur Gouvernement, par M. Banage, &c.* p. 68

ART. V. *Inscriptions antiques qui se voyent à Aouste en Dauphiné, envoyées par M. Guillet de Leyssins, Conseiller au Parlement de Grenoble. Remarques du P. E. Souciet Jesuite, sur ces Inscriptions.* p. 85

ART. VI. *Etymologie du mot* Boanerges, *par le P. **** p. 110

ART. VII. Nicolai Petri Sibbern Regii ad arcem Gluckstadiensem Concionatoris Aulici Bibliotheca

Historica Dano-Norvegica, &c. C'est-à-dire, *Bibliotheque Historique Danoise-Norvegienne, ou Commentaire Historique & Litteraire des Auteurs qui ont écrit sur l'Histoire Danoise & Norvegienne, &c. in 8°. pp. 454.* p. 121
ART. VIII. *Analyse de l'ouvrage composé par le P. Dominique Doüat Religieux Carme de la Province de Toulouse, &c.* p. 140
ART. IX. *L'Arithmetique Pratique appliquée au commerce, aux finances, à la banque, au Palais & à l'Art militaire, &c.* p. 150
ART. X. *Nouvelles Litteraires.*
D'Egypte, du Caire. p. 172
D'Italie, de Venise. p. 177
De Rome. p. 178
D'Angleterre, de Londres. p. 179
D'Hollande, D'Amsterdam. p. 180
De France, de Lion. ibid.
De Paris. p. 181

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1605